

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXIX.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXXIX.

CONTENANT la fin des Mémoires de FRANÇOIS DE RABUTIN, *Gentilhomme de la Compagnie du Duc de Nevers, &c. & le commencement de ceux de* BERTRAND DE SALIGNAC, *Seigneur de la Mothe-Fenelon, Chevalier de l'Ordre de S. Michel & du S. Esprit, contenant la rélation du siége de Mets en 1552.*

XVIe SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.
LIVRE NEUVIÈME.

Des preparatifs pour le renouvellement de a guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des sieges & prises de S. Quentin, Han, & le Castelet : & de la rencontre & routte des François, advenue le jour S. Laurent : ensemble de plusieurs choses depuis advenues & executées, en ce tems, jusques au mois de Janvier en cest an 1557.

ESTANT de nouveau la guerre criée & ou- 1
verte entre le Roy de France, & le Roy Philippes, en toutes les parties de l'Europe où leur puissance s'estend, sur terre & mer, il ne fut pareillement question que de nouveau rechercher & inventer tous moyens pour recouvrer argent, & amasser gens de guerre. Et en cela ne faut douter, que tout le peuple en chacun estat n'eust à grandement souffrir : car outre les imposts ordinaires, où le populaire est contribuable (a), nouveaux

(a) Outre les subsides ordinaires que payoit le peuple, on eut recours à l'expédient employé les années

1557. subjects, taillons, emprunts particuliers furent mis sus, avec une grande foule & surcharge. En quoy furent semblablement compris les ministres & beneficiers en l'Eglise, cottisez par ampliation par decimes à l'équipollent du revenu de leurs dits benefices. La noblesse & gendarmerie retournant freschement de la guerre précédente, qui se promettoit avoir quelque peu de repos pour se remonter & mettre en equipage, & pour donner quelque ordre à leur mesnage & famille fut derechef rappellée, tant pour comparoir aux Rieresbans, que pour se trouver ès compagnies, esquelles plusieurs gentilshommes sont enrollez. Commissions furent despechez à plusieurs Capitaines, pour faire nouvelles levées de gens de pied, & pour remplir les vieilles bandes qui estoient ès garnisons sur la frontiere: combien qu'adonc toute la

précédentes; c'est-à-dire, à des créations de nouveaux offices, soit dans la finance, soit dans la magistrature. On étendit la jurisdiction des présidiaux: ceux, qui aiment ces sortes de détails, les trouveront dans l'Histoire de M. de Thou, Liv. XIX, & dans la continuation de l'Histoire de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII de l'édition in-12, p. 272 & suiv. Ce dernier Ecrivain y a consigné des particularités piquantes sur les débats occasionnés par ces édits bursaux.

France estoit fort destituée de la pluspart des 1557.
mellieurs & plus expérimentez soldats, pour avoir esté les compagnies d'eslite envoyées en ce voyage d'Italie ; & le surplus avec grand nombre de la noble jeunesse l'avoir entrepris, tant pour l'espoir d'y voir diversité de choses, pour davantage s'exercer au faict des armes : ce qui retourna en après à nostre grande perte & dommage, comme depuis s'est veu. D'estrangers le Roy en feit peu venir de par de çà : seulement neuf ou dix mille Allemans, & huit cens ou mille Pistolliers, que le Reingrave retira & amena. Le Roy Philippes au contraire (comme j'ay quelque peu touché cy devant) avoit de longue main mis ordre & pourveu à dresser ses forces autant belles & grosses, qu'il luy estoit requis pour executer haute entreprise, & esprouver sa premiere fortune, pendant qu'elle luy en presentoit ample occasion, & scachant bien la diminution de celles du Roy, à cause de ce voyage d'Italie : mais ce fut si cautement, qu'avec longue difficulté & doute on ne pouvoit estre adverty : & moins encore estoit sceu où il se vouloit adresser, & qu'il oseroit attenter : d'autant que l'on présumoit qu'il seroit empesché à répondre de par-delà, où tous les efforts tendoient de toutes parts. Ainsi dès la

1557. fin du mois de Janvier, ce qui estoit resté de gendarmerie en France, fut mandé (estant la plus prompte force que le Roy peult mettre soudainement aux champs) & fut départie és endroits du Royaume, où l'on sentoit estre le besoing, & le long des frontieres, que l'on cognoissoit estre foibles, mesmement en Champagne, à cause que ce sont les advenues où le plus communement l'ennemy prend sa descente en France : aussi, pour favoriser l'œuvre & fortification de la nouvelle ville de Rocroy, que le Roy avoit fait commencer en ce temps, pour servir de contrefort & appuy à Mariembourg & à Maubert-Fontaine, & pour de tant plus facilement mener des vivres de l'un à l'autre. Pareillement à toute diligence l'on faisoit remparer, fortifier & munir, toutes les places de défense de ceste lisiere : mesmement Mesieres, à faire relever la plateforme & le pan de muraille derriere le chasteau, qui avoit prins coup (a), & qui s'estoit avallé, rendant une entrée & ouverture facile, si de bonne heure n'y eust esté remedié. A quoi M. de Nevers (qui est en toute ceste province Lieutenant general pour le Roy) se rendoit tant vigilant & attentif, que ne s'en voulant fier à tout autre,

(a) Qui s'étoit éboulé.

en vouloit eſtre luy meſme l'oculaire exami- 1557.
nateur. Monſieur de Bordillon, Lieutenant auſſi pour le Roy en l'abſence de ce Prince, n'y eſpargnoit rien de ſon accouſtumée ſolicitude, & prudente conduite : de ſorte que depuis s'eſt veu comme l'ennemy ayant cognoiſſance du bon ordre qui y eſtoit, tourna ſon deſſeing ailleurs, où il fut adverti que moins y avoit eſté pourveu.

Tout le Printemps, & la pluſpart de l'Eſté ſe paſſerent, ſans qu'il y euſt gros amas d'armée d'une part n'y d'autre, & ne furent faites que courſes & entrepriſes particulieres les uns ſur les autres : entre leſquelles je n'ay voulu oublier celle que les Gouverneurs des forts de Philippes-ville, & de Charlemont, de Cimetz, & d'Avanes, firent le jour de Paſques flories, quatrieme jour d'Avril, pour venir tailler en pieces les Vaſtadours & manœuvres, qui beſongnoient à Rocroy, cuidans gaigner le viel fort, & ruiner ce qui eſtoit commencé de neuf, eſtans encor le rempart de deux à trois pieds hors de terre. Laquelle fut ſi ſecrette, que ſans que le fils du ſieur Chambry (qui en eſt Gouverneur) en ſceuſt aucunes nouvelles, ſe préſenterent en bien petite troupe aſſez près de ce fort. Pourquoy les ſoldats de la garniſon penſans

1557. que ce fussent quelques coureurs seulement, sortirent à l'escarmouche, & tant espessement à la file, que peu en resta dedans : si que la grosse troupe des ennemis s'appercevant que ce que ce fort pouvoit contenir de soldats, estoit hors, essaya de traverser, & leur couper le chemin de leur retraite. Ce que toutes fois ne purent si tost faire, qu'estant cognue leur délibération, les François y redoublerent tellement leurs forces, que après avoir longuement combattu pesle mesle, rentrerent & se retirerent dedans à la barbe des ennemis, qui par ce moyen n'exécuterent leur entreprise, & n'en remporterent que force cannonades & harquebusades, & perte de beaucoup des leurs. Vray est qu'il y eut quelques pionniers des nostres tuez & blessez, & non en si grand nombre qu'ils en esperoient faire carnage : à cause qu'il advint si bien, que ce jour-là ils faisoient leurs monstres, & estoient empeschez à recevoir argent. Tant y a que ceste entreprise mal exécutée accreut encor la diligence à rendre ceste ville au plustost en défense : de sorte que le Prince le plus souvent n'en bougeoit, pour par sa présence soliciter chacun à la besongne : & quand les affaires l'appelloient ailleurs, il y commettoit personnes où il avoit grande fidelité & affec-

rance: mesmement y envoya le sieur de Giry, 1557.
Lieutenant de sa compagnie, qui y fit assez long séjour, pendant qu'il donnoit ordre aux autres necessitez de la frontiere. Et pource que nous sommes encore sur ce propos, il m'a semblé estre bon de faire une bresve description de la situation & forme de ceste nouvelle ville : pour démonstrer que c'est un lieu bien propre pour y bastir une forteresse & place de guerre, autant belle, forte, & convenable, que l'on en pourroit choisir. En premier lieu, l'assiette est sterile à plus de deux lieues au plus près, estant tous bois de haultes futayes, marescageux, & pleins de mortes : & aux lieux défrichez n'y croist que bruyeres, ronces, genestes & menus tailliz : à cause que le terroir est argilleux & morveux ès fondrieres & plaines, comme en l'endroit où elle est située, & és autres lieux sont rochers durs & aspres, & maigres, où n'y a aucune humidité, & n'y vient que du polliot (a), & de la mousse. Ainsi il est impossible d'y pouvoir camper en gros nombre, pour l'assieger plus de vingt-quatre heures au plus, encor en y portant des vivres. Quant à la forme, elle est pentagone, & a cinq fronts,

(a) Le *Poliot* appellé par d'autres *Polieul*, en latin *Pulegium*.

1557. couverte & defendue de quatre gros boulevers, garniz de leurs flancs, cazes-mattes, & plates formes, & le vieil fort qui fait le cinquieme, ayant chacun son nom particulier, à sçavoir *le Real*, *le Daulphin*, *Montmorancy pour monsieur le Connestable*, *Nevers* & *Bordillon*. Et fault dire, qu'ils sont si grands & spacieux, qu'aisément en chacun l'on pourroit loger au large plus de deux mille soldats, & un grand nombre d'artillerie : chose bien requise en lieu de défense, pour la commodité que l'on a de se ramparer & retrancher, & de n'estre pressé. Au surplus, les défenses y sont si seurement couvertes & hors de batterie, qu'il est impossible de les pouvoir oster ; d'autant que les talons & espaules sont si grandes & larges & espesses, qu'elles couvrent mesmement grande partie des courtines. Et quant au rampart, le gazon & la terre est si argilleuse & gluante (comme j'ay dit) qu'à si peu d'eau qu'on luy fait boire, elle se conroye & endurcit d'elle mesme. Or ceste ville a esté trouvée en toutes choses si seure & commode à toutes les communes de ceste frontiere, que dix fois autant de place qu'elle contient, n'eust peu suffire pour distribuer à la moitié de ceux qui demandoient lieu & permission d'y bastir. Encor ceux, à qui a esté permis, s'y sont en

ſi peu de temps accomodez & logez, qu'en 1557.
brief l'on peult eſperer d'y voir l'une des plus belles villes de ceſte contrée : & croy de ma part, que eſtant parachevée ſelon ſon deſſeing & commencement, qu'il n'y aura point de comparaiſon en toute ſorte, de Mariembourg à elle.

Pendant le temps que ces deux Princes preparoient leurs armées, & faiſoient tout devoir de pardeçà de ſe pourvoir de deniers & tout équippage, l'un pour aſſaillir, & l'autre pour ſe défendre, le ſeptieme du mois de Juin, la Royne d'Angleterre, Marie, envoya par un Herault d'armes ſignifier la guerre au Roy, & ſe déclairer ſon ennemie : luy eſtant à Reims avec toute ſa Cour & groſſe aſſemblée de Princes & grands Seigneurs (1). Auquel la Majéſté meſmes (après lui avoir eſté remonſtré par monſieur le Conneſtable de quelle douceur le Roy uſoit envers luy, ayant mérité griefve punition, d'avoir paſſé par ſon Royaume ſans ſauf conduit) fit brefve & prompte reponſe : Que ſi ſans occaſion & cauſe ſa maiſtreſſe luy vouloit eſtre adverſaire & ennemie, s'eſtant tousjours monſtré amy & ſecourant aux Anglois en leurs adverſitez & troubles, Dieu juſte examinateur de toutes choſes, & équitable rétributeur, luy donne-

1555. roit le moyen & pouvoir de se défendre d'elle (*qui n'estoit qu'une femme*) autant bien & heureusement, que ses prédécesseurs avoient repoulsé & battu les siens, & avec autant d'avantage, qu'il luy feroit la grace d'en avoir sur elle. Puis le Herault ayant receu un honneste présent du Roy, & luy estant designé certain temps pour se retirer, s'en retourna. Il est facile à croire, que ce fut à la tres grande importunité & solicitation du Roy Philippes, que ceste déclaration & ouverture de guerre fut faite : d'autant que peu de jours précédemment (& lors encor) l'on avoit sceu les partialitez & divisions qui estoient en Angleterre, pour la doute que la Noblesse, & toutes les communes de ce Royaume avoient, que leur nouveau Roy affoiblissant & diminuant leurs forces par les guerres, ne s'emparast tant plus facilement des forteresses, & parvint à la superintendance où il aspiroit, pour en après les chastier aigrement, & les matter & ranger à la subjection volontaire (2). Toutefois ils n'ont sceu si constamment continuer en ceste sage & prudente opinion (comme nation variable) que se laissans attirer & séduire avec vaines promesses & seductions, ont experimenté l'arrogance & avaricieuse cupidité des Espagnols, & après resenti non

moindre perte par les François, ainſi que cy-après ſera dit. Dés ce temps venoient plus fréquentes nouvelles & advertiſſemens du grand amas que le Roy Philippes dreſſoit, & du grand nombre d'hommes qui s'amaſſoit en tous les endroits de ſes pays : meſmement le bruit couroit par tout, que l'Allemagne ſe remuoit fort, & qu'en diverſes contrées ſe faiſoient diverſes levées de gens de guerre : de cheval & de pied. De noſtre coſté pareillement les compagnies s'aſſembloient peu à peu aux lieux qui leur eſtoient nommez, & la Fanterie ſemblablement eſtoit recueillie & retirée, mais non en ſi grand, ny en tel équipage qu'il s'eſt veu, pour beaucoup de cauſes. Davantage les Allemans, que le Reingrave avec grande difficulté tiroit d'Allemagne, ſe ramaſſoient à la fille, & en petites troupes, en Lorraine, & ſembloit, pour en parler ſans diſſimulation, veu le petit eſtat & aſſemblée que nous faiſions, que nous fuſſions desjà tous aſſeurez de la puiſſance & délibération de noſtre ennemy, & comme s'il ne fuſt queſtion que de ſe garder & défendre : *tant eſt oultrecuidée noſtre nation, & couſtumiere de meſpriſer ſon ennemy :* ce qui luy retourne bien ſouvent à grand'honte & perte irréparable. Peu de jours enſuivans, environ 1557.

1557. la my-Juillet, l'on ſceut que le Prince de Piedmont, le Duc d'Aſcot (a), Comtes de Mansfel, d'Aiguemont, de Maigne, de Barlemont, eſtoient à Givetz pour y dreſſer camp : où desjà s'eſtoient jointes quelques compagnies d'Allemans, Namurrois, Liegeois, & Vualons, attendant là de brief le ſurplus du ſecours d'Allemagne, avec les Ducs de Brunſvich & leurs Reitres, comme auſſi la Gendarmerie & Cavallerie de la Franche-Comté, qui devoit venir par le Duché de Luxembourg. Ce qui donne occaſion qu'ils en vouloient, & s'attaqueroient à quelque ville de ce coſté-là, comme à Mariembourg, Meſieres, ou Rocroy : que le rapport de quelques eſpions augmenterent davantage, diſans, que certains regimens de gens de pied, & de Cavalerie, eſtoient paſſez juſques à Nimes, & que là ils charpentoient & baſtiſſoient grande quantité d'eſchelles, & autres engins, pour ſurprendre & emporter d'aſſault une place. Oultreplus, que contremont la riviere de Meuſe montoient des pays bas inumerables quantitez de toutes ſortes de proviſions & munitions de guerre, tant vivres qu'artillerie, pouldres & boulets. Pour toutes

(a) Le Duc d'Arſchot,

(b) De Megue.

lesquelles causes l'on tenoit pour certain, que ce seroit ceste part (a), où l'ennemy convertiroit sa furie: & surtout l'on craignoit Mesieres, & Rocroy: lesquelles prises, demeuroit Mariembourg enclose, & fort difficile à estre secourue, & par ainsi aisée à estre reprise & remise en son premier estat. Il ne fault douter, si adonc monsieur de Nevers avoit peu de repos en l'esprit, & moins de sa personne, comme celuy en qui redondoit (b) tout l'honneur & vitupere (c), si par mauvais ordre y fust advenu quelque danger: de sorte que ce gentil Prince, vigilant autant qu'il est possible, & d'un travail incredible, sans intermission discouroit (d) de lieu à autre, recognoissoit toutes choses trois & quatre fois, & en toutes les manieres que l'on pouvoit inventer, mettoit une si seure police par tout, que ce eust esté par un merveilleux désastre, s'il en fust mal advenu. Et sur tout renforça Rocroy de toutes munitions & artillerie, autant qu'il étoit besoing pour soustenir un long siege. Au surplus, encore que les rampars & fortifications 1557.

(a) Que ce seroit dans cette partie.

(b) Réjaillissoit.

(c) Et blâme

(d) Alloit.

1557. fussent desjà si avancés, qu'elles se monstrassent bastantes pour attendre, la fouldre de l'artillerie, & que l'on y besongnast en toute assiduité : si est-ce qu'il la rampara encor mieux de vaillans hommes, & qui estoient armez d'un si grand & asseuré courage, qu'encor que la place eust esté toute raze, il eust fallu que les ennemis les eussent tous taillez en pieces, les uns après les autres, & leur passer sur le ventre, avant les faire démarcher, & se rendre honteusement : ordonnant chef là dedans le sieur de Fontaines, & la compagnie de Gendarmerie de monsieur de Montpensier, dont il est Lieutenant, & les chevaux legers du Capitaine Gilles de Boviers & unze enseignes de gens de pied des Capitaines Chambry (Gouverneur) Soleil, le Bois, Ogier, Jaques, le Fresne, la Malaise, Pavaillon, Bahu, du seigneur de Savigny de Lorraine, & du Capitaine Fontenilles, y estant pour Sergent majeur, le Capitaine la Fayé. Toutefois le Roy estant en mesme doute, que si l'ennemy entreprenoit ceste nouvelle ville, non encor esprouvée, & où les rampars & fortifications estoient encor fresches & non endurcies & surannées (mesmement où il y avoit à presumer qu'il y employeroit *le verd & le sec*, pour par ce bon

commencement acharner & encourager ses soldats à entreprendre davantage) il n'advint qu'en la cuidanr sauver & défendre, non seulement on en fist perte avec honte, mais aussi de beaucoup de vaillans hommes, desquels l'on avoit bien affaire ailleurs : envoya expressement un Gentilhomme, nommé *Sainct Heran*, Enseigne de monsieur le Connestable, pour la revoir & visiter, & pour luy faire rapport de sa valeur & suffisance. Au rapport duquel (ne sçay pour quel cause) il escrit à monsieur de Nevers, qu'il avoit sceu que sa ville de Rocroy n'estoit si avancée & seure, que l'on luy avoit fait entendre (comme par un mescontentement) & pourtant qu'il n'estoit point d'advis, qu'attendant les efforts d'un si puissant ennemy, l'on fist perte de beaucoup de bons hommes, & d'autres choses qui luy serviroient bien autre part. A quoy ce Prince (estant à Mezieres, comme en lieu qu'il sentoit le plus foible, & qu'il reparoit en toutes les sortes qu'il luy estoit possible) fit response, *qu'il savoit Rocroy, en l'estat qu'elle estoit, si asseurée & bonne, qu'il avoit délibéré, si tost qu'il seroit certain que l'ennemy y tourneroit, de s'y enfermer, pour se presenter le premier à la défendre : le suppliant remettre sur luy toute la crainte qu'il en pou-* 1557.

1557. *voit avoir* Et est chose certaine, que ce Prince l'avoit ainsi résolu de s'enclorre en l'une de ses places, s'il fust advenu qu'à l'improviste & soudainement l'ennemy les eust assiegées : pour par sa présense accroistre aux moindres le courage & affection de faire comme luy, & l'ensuivre en valeur & hardiesse : & aux bien asseurez, de n'oublier rien de leur devoir & honneur : combien que ce ne soit chose raisonnable, & qui ne doit estre permise, que tels & si grands Princes, qui importent par leur perte de beaucoup à tout un Royaume, soient exposez à tels dangers, comme en prises & assaults de villes, où adviennent infinis inconveniens, ains doivent estre reservez à plus grand secours & besoing. Toutefois le Roy bien adverti adonc des forces que l'ennemy avoit en campagne, manda à ce Prince se retirer en lieu propice pour y assembler son armée. Et fut le bourg d'Attigny designé pour y dresser le camp : auquel lieu toutes les compagnies de cheval & de pied furent mandées pour s'y trouver en toute diligence, estans desjà nos Reitres & Allemans logez à l'entour. Ainsi ayant laissé monsieur de Bordillon dedans Mesieres avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & celle du Comte de Sancerre, & le sieur de Troussebois,

Trouſſebois, qui en eſt Gouverneur, avec ſes deux enſeignes de Fanterie, & quatre autres, ſe retira à Attigny. 1557.

En ces entrefaites, les ennemis s'eſtant de beaucoup renforcez à Givetz, & à Nimes, & ſe voyans en aſſez bon nombre pour exécuter quelque entrepriſe, après avoir donné pluſieurs & diverſes allarmes & algarades à la ville de Mariembourg (de laquelle eſtoit Gouverneur le S[r] de Loſſes, brave & vaillant Chevalier) comme par maniere de la vouloir recognoiſtre : en la plupart deſquelles ils acquirent peu de profit, & moins d'honneur, ayant une ſeule compagnie de pied François fait tourner viſage à toute leur avantgarde : ils délibérerent avec ce grand nombre d'eſchelles, & autres artifices, aller ſurprendre Rocroy : en faiſant ſi peu de cas, qu'ils l'eſtimoient emporter en ſix heures : ſuivans ceſte reſolution (comme je préſume) que ſi ceſte délibération ſuccédoit comme ils ſe le promettoient promptement, pouſſer encor plus avant en païs : ſi autrement, que ſans s'eſloigner de leur traiƈte, ils ſuivroient où ils avoient déſjà prévu leur *Rendez vous*, pour parachever & mettre fin à leur dernier exploit. Donques ayant leur armée prins ceſte route, leurs coureurs ſe préſenterent le vingt-

1557. cinquieme de Juillet, devant ceste ville de Rocroy, pour attaquer l'escarmouche (a), & soliciter ceux de dedans à sortir, cependant que les esquadrons & leurs grosses troupes arriveroient, pour en après tout à un coup mettre toutes choses au dernier poinct. Mais estans desjà les nostres advertis de leur venue, ne leur donnerent la peine de les aller semondre de plus près : ains estans sortis ceux qui estoient ordonnez pour les soustenir, si tost qu'ils les apperceurent, leur sonnerent une saluë avec telle tempeste & tintamarre, que les boulets y plouvoient aussi espessement que la gresle : & les venoient noz harquebusiers avec telle asseurance choisir de si près, & en butte, que ceux, sur lesquels ils couchoient, se sentoient plustot morts ou blessez, qu'ils n'y pensoient : de sorte qu'il ne leur fut jamais possible approcher le rampart de plus de quatre cens pas près : car les grosses troupes estans arrivées, pensans s'approcher pour soustenir & favoriser l'escarmouche, estoient tellement pressées de forces canonnades, & de notre harquebuserie, qu'à tous coups estoient contraintes se retirer en ar-

(a) Nous ne comparons point ici le témoignage de M. de Thou avec Rabutin, parcequ'on voit clairement que l'Historien a copié ces Mémoires.

riere, s'ouvrir & rompre d'elles mesmes : sur 1557.
quoy noz gens ne failloient promptement à donner la cargue. Ainsi, pour en parler au vray, en bref il y fut faite l'une des plus belles escarmouches qui se soit veuë depuis cent ans ençà, en laquelle firent fort bien leur devoir, & donnerent grand' preuve de leur valeur & hardiesse, les Capitaines Bois, Ogier, & Jaques, avec leurs soldats braves & vaillans : aussi feit le Capitaine Gilles de Bouviers. Enfin les ennemis se retirerent avec leur courte honte, ayans seulement veu de loing Rocroy, encor à leur grand interest, & perte de beaucoup de vaillans hommes des leurs : entre autres d'un fort brave Capitaine Espagnol (comme l'on dit) délaissans pour trophées & marques de leur venue, forces charongnes & corps morts. Et en ceste façon allerent camper au gué de Houssu, & de là se retirerent, & retournerent camper en la vallée d'entre Nimes, & un lieu appellé Haulte-roche : auquel lieu (selon l'advertissement qu'en donna monsieur de Bordillon à monsieur de Nevers) les Capitaines saincte Marie, & la Lane, les allerent recognoistre, & l'assiette de leur camp, d'où ils ramenerent quelques chevaux d'artillerie & prisonniers, qui asseuroient eux n'avoir encor d'artillerie

1557. que quinze ou seize pieces, la pluspart canons, mais qu'il en arrivoit de jour à autre de Malines : & ne pouvoient estre adonc, que de quarante à cinquante enseignes de gens de pied, que toute leur Cavallerie n'étoit encor assemblée. Ils disoient aussi, que l'on ne parloit point en leur camp d'assieger Mariembourg : bien qu'on tenoit certain, qu'estans leurs forces assemblées ils s'adresseroient à Rocroy, ce que toutefois ils ne firent : ains au partir de là, quittans du tout ceste frontiere pour le peu d'avantage qu'ils s'y voyoient avoir, tournerent leur chemin devers la Picardie, prenans leur adresse devers Cimetz, où ils ne firent séjour, tenans le chemin de Glaion, & Trelon, & de là à Monterel-aux-Dames, passans près de la Capelle, & à Vetvins, qu'ils saccagerent & brusterent : & de là tirerent à Guise, où ils camperent, monstrans grandes apparences de le vouloir assieger. Or en ce lieu se rendit toute leur armée complette, estimée de trente cinq à quarante mille hommes de pied, de douze à quinze mille chevaux, tant de leur Gendarmerie que de Reitres & pistolliers, qui estoit toute leur plus grande force : & n'attendoient plus que huict ou dix mille Anglois, qui descendoient à Calais & au

Comté d'Oye, & qui les devoient venir 1557.
trouver à Saint-Quentin, comme depuis s'est veu. Quant à nostre petite armée assemblée à Attigny (comme j'ay dit) montant de gens de pied au nombre de dix-huict mille hommes, Allemans & François, & de cinq à six mille chevaux de Gendarmerie, Cavallerie, & Reitres : si tost que l'on sceut les ennemis marcher en campagne, aussi fit elle, les costoyans tousjonrs de quatre à cinq lieues près, suivant le païs de Thirasse : & fut advisé de l'aller fermer & parquer à Pierrepont : lieu fort commode pour couvrir toute ceste frontiere, & pour y departir le secours avec seureté & avantage pour nous : eu esgard principalement à l'opinion qu'ils donnoient, de vouloir assieger Guise, place fort douteuse, & non encore rendue en sa parfaite force : dedans laquelle estoit pour l'heure chef & Lieutenant de Roi le seigneur de Vassé, Chevalier de l'ordre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes. Estant monsieur de Nevers, le Prince de Condé, le Reingrave, le Baron de Curton, & le sieur de la Roche du Maine, avec nostre armée, près Nostre-Dame de Liesse, & d'une belle maison appellée Marchetz (3), qui fut au sieur de Longueval, monsieur le Connestable, messieurs l'Admira

1557. & Mareſchal de St. André, qui eſtoient lors près de la perſonne du Roy, manderent à ce Prince, qu'ils ſe tronveroient à Pierrepont, où l'armée alloit au partir de là, qui eſtoit le xxviij de Juillet, & que là ils adviſeroient enſemble à ce qui eſtoit à faire pour remedier aux ſurpriſes de l'ennemy, que l'on cognoiſſoit adonc très fort, & que l'on prevoyoit ne ſe departir, ayant employé ſi grands fraiz à recueillir ſi gros nombre d'hommes de diverſes contrées, ſans exploiter quelque œuvre premedité & projetté d'aſſeurance. Toutefois il s'eſt dit, que quelques-uns eſtoient encor ſi opiniaſtres, qu'il ne pouvoit tomber en leur entendement, que l'ennemy oſaſt entreprendre davantage que ce qu'il avoit fait: s'arreſtans à ce, que n'ayant peu aſſembler ſon armée ſi toſt qu'il avoit projetté, pour la diſtance des lieux & autres incommoditez, l'occaſion luy feroit eſchappée de plus attenter choſe de grand effect: meſmement qu'il eſtoit rebouté de la frontiere de Champagne, où l'on eſtimoit eſtre ſon principal but: adjouſtans à cela, que nous eſtions desjà trop avant la ſaiſon, pourtant que tous les ſemblans & mines qu'ils faiſoient, n'eſtoient que pour prendre une honneſte retraite. Mais autres, qui voyoient plus cler, & de plus loing,

ſelon (peult-eſtre) ou que leur bon eſprit, 1557.
ou que leur expérience les advertiſſoit, préſuppoſoient tout le contraire : aſſeurans fermement que l'ennemy avoit un complot tout arreſté, & un Rendez vous, aſſeuré & preveu, où il devoit tourner & employer toutes ſes forces, comme à choſe qu'il tenoit desjà à demy conquiſe pour luy, bien adverti du default qui y pouvoit eſtre. Meſmement monſieur l'Admiral advertit M. le Conneſtable, que par les advis qu'il avoit eu des ſieurs de Senarpont & Villebon, les ennemis menaſſoient & devoient tourner leurs efforts en Picardie, qui eſtoit adonc fort mal pourvue : & ce qui en donnoit la plus grande apparence, eſtoit, que les bandes Eſpagnolles, qui eſtoient dedans le nouveau Hedin, n'eſtoient pas deſlogées, qui eſtoient les plus vieilles & meilleures bandes qu'ils euſſent, & ſur leſquelles ils faiſoient plus de fondement. Or cependant que l'on eſtoit ſur ces diſputes & difficultez (eſtant noſtre armée à Pierrepont) le Prince de Piedmont, qui avoit campé deux ou trois jours devant Guiſe, tenant bonne mine, & demonſtrant tous ſignes de s'y vouloir arreſter, ſans autre plus grand bruit envoya la plupart de ſa cavalerie legere enclorre la Ville de St. Quentin : & de meſme

1557. suite (a), faisant en extrême diligence marcher toute son armée, se trouva campé à l'entour, avant qu'on l'eust cuidé à moitié chemin : mais si mal à poinct pour ceste pauvre ville, qu'adonc n'y avoit dedans que le Sieur de Teligny, Lieutenant de la compagnie de Monsieur le Dauphin, de cent hommes d'armes, & quelques gentils-hommes de ladite compagnie qui estoient là en garnison. Aussi y estoit le Capitaine Brueil de Bretagne, qui en estoit Gouverneur : & au surplus si mal pourvue de gens de guerre, qu'il n'y avoit ordre de recevoir toute ceste grosse armée, & moins encore d'y resister. Toutefois lesdits Sieurs de Teligny & le Brueil, & generalement tous ceux qui estoient là dedans, feirent tout devoir de mettre sur un premier appareil pour soustenir la premiere poincte, attendant le secours qui leur seroit envoyé. Ces nouvelles estans apportées à Monsieur le Connestable, remplirent tout le camp de grande doute, & crainte de surprise de ceste ville par defant d'hommes (b),

(a) Gosselini dans sa vie de Ferdinand de Gonzague lui attribue le projet du siége de S. Quentin dont tous les Historiens font honneur au Duc de Savoye.

(b) Les remarques de Rabutin sur les causes qui avoient contribué à laisser S. Quentin dans ce mauvais

redondant & retournant en partie la faute 1557.
ſur ceûx de la ville (comme le bruit eſtoit) que ne vouloient ſouffrir aucunes garniſons. Et auſſi toſt s'éleva un grand murmure des cauſes, pour leſquelles on en pouvoit mal juger, & d'où & par qui elles provenoient : *ainſi que l'on voit communément infinité d'opinions eſtre forgées & controuvées en une incertaine & tumultuaire commune.* Enfin Monſieur l'Admiral, à qui le cas touchoit, ſe délibéra mettre au dernier hazard de la ſecourir. Et pource que du faict de ce ſiege toutes les opinions ſont trouvées differentes & contraires & que de moy ſeul n'en pouvois ſçavoir le plus certain, il m'a ſemblé le plus ſeur ſuivre un diſcours, que ledit Seigneur Admiral (l'un des premiers de ce (4) Royaume) qui eſtoit chef là dedans, en a eſcrit luy meſme : lequel ſelon le plus commun jugement ne vouldroit pour choſe de ce monde contrevenir à la verité.

Iceluy Seigneur Admiral doncques partit de Pierrepont le ij jour d'Aouſt, après avoir de rechef communiqué à M. le Conneſtable de tout ce qui appartenoit pour le remede de

état de déſenſe ont été négligées par nos Hiſtoriens & même par M. de Thou Liv. XIX.

(a) Comme Gouverneur de Picardie.

1557. ceste néceffité : qui luy dift pour la derniere fois, qu'il fe haftaft de s'aller mettre dans Sainct Quentin : & à l'heure mefme partit avec fa compagnie & celles des fieurs Comte d'Arran, de Jarnac, & de la Faiette, & les bandes de chevaux legers des Capitaines Miraumont & Tenelles, Françoifes, & celle d'Achiffon Efcoffoife : ainfi y arriva, où il entra avecques luy des quatre parts de la Gendarmerie, les trois pour le plus : les autres, ou pour s'eftre perdu par les chemins à une allarme qu'ils avoient eue, où par faute de bonne volonté n'y entrerent point. Quant aux chevaux légers François & Ecoffois, qui eftoient partis avec luy de Pierrepont, il n'y en avoit un feul arrivé, quand il partit de Ham, comme il l'avoit ordonné : auffi n'entrerent-ils point dans Sainct Quentin : des deux compagnies de gens de pied, qui partirent de Ham, felon qu'il l'avoit enchargé, il en entra cefle mefme nuict environ fix vingt, conduits par le Lieutenant du Capitaine Rambouillet ; s'eftant la mefme nuict efgaré le Capitaine St. André avec autant d'autres, lequel toutefois y entra le jour enfuivant, environ quatre heures après midy. Tant y a que pour le plus defdites deux compagnies, y en entra deux cent cinquante hommes.

Je diray maintenant quelque chose du dehors, de la solicitude de M. le Connestable à y faire entrer secours, mesmement de gens de pied, la jugeant assez suffisamment garnie de cavallerie. Doncques est il à sçavoir, qu'estant nostre armée arrivée à la Fere, l'on avoit fait partir M. le Mareschal de S. André, avec trois ou quatre cens hommes d'armes, & le Prince de Condé; avec une partie de la Cavallerie legere (de la quelle il estoit lors Général) & M. Dandelot avec huict ou dix enseignes de fanterie Françoise, pour s'en aller à Han : tant pour tenir l'ennemy en doute, & luy retrancher le moyen de s'essargir, & recognoistre le pays, que pour recouvrer tousjours occasions plus prochaines d'entreprendre sur luy : & finalement essayer de tous endroits à mettre gens dans S. Quentin. Sur cela ayant le sieur de Vaulpergue fait entendre à M. le Connestable, les endroits que M. l'Admiral luy (a) avoit monstré du grand clocher de la ville par où il pourroit conduire le secours qu'il guideroit, fut advisé, que n'estant le costé devers Han, fort pressé & couvert des ennemis, à cause que ce quartier (b) avoit 1557.

(a) On verra les détails de cette conférence dans les Mémoires de Coligny sur le siége de S. Quentin.

(b) Le corps de troupes angloises (dit M. de Thou

1557. esté reservé pour les Anglois, M. Dandelot avec deux mille hommes de pied, pourroit par ceste advenue plus seurement de nuict se jetter & entrer dans la ville, pendant que nostre gendarmerie, & cavallerie, de toutes parts tiendroit les camps des ennemis en allarmes. La quelle entreprise eust succédé heureusement, si elle n'eust esté descouverte (comme l'on a sceu) par quelques chevaux legers Anglois des nostres, qui avoient été pris des ennemis : lesquels pour se sauver d'estre penduz (a), promirent donner tel advertissement, qu'il seroit cause de leur faire en brief recouvrer la ville de S. Quentin : & sur cela leur declairerent tout le faict. Parquoy ès lieux où ils sceurent que noz gens devoient passer, firent fossoyer force traverses & tranchées, qu'ils remplirent de leurs meilleurs harquebusiers : & sans faire aucun bruit, ny se descouvrir, attendirent de si près, qu'ils les pouvoient tirer en butte. En faisant ainsi tomber & mourir une partie des premiers, le reste fut rompu. & tourné en routte : les uns se sauverent avec M. Dandelot, & les

Liv. XIX) n'étoit pas encore arrivé au camp devant S. Quentin.

(a) La guerre étant déclarée entre la France & l'Angleterre, on avoit droit de leur infliger ce châtiment.

autres furent tuez ou prisonniers. Sur ce propos je ne veux oublier à dire ce que M. l'Admiral mesme a escrit au discours de ce siège que le dit sieur de Vaulpergue ne retint & n'imprima pas en sa memoire les adresses & accès qui luy avoient esté monstrez & enseignez : car aulieu qu'il donna à la teste d'un corps de garde de gens de pied, & en lieu fort désavantageux pour ceux qui vouloient entrer, il eust passé entre deux corps de garde, l'un de gens de pied, & l'autre de cheval, où ils n'eussent trouvé que sentinelles. Et avant que les corps de garde eussent pensé à ce qu'ils avoient à faire, ceux qui eussent voulu entrer, pouvoient gaigner une colline le long des vignes, par où le Capitaine S. André estoit en plein jour entré, comme ils pouvoient faire en despit de tout le monde d'autant qu'estant la nuict obscure, il eust esté malaisé qu'un corps de garde se fust desplacé pour les venir chercher, pour le moins qu'ils n'eussent esté en lieu de sureté, pource que c'estoit fort près de la ville. Avant aussi que passer plus oultre, je ne veux faillir à declairer que ce secours d'Anglois, que la Royne Marie envoya au Roy Philippes son mary, & qui arriva en ces jours au siège de S. Quentin, estoit estimé au nombre de neuf 1555.

1557. à dix mille hommes de pied, & quinze cens ou deux mille chevaux, soubs la charge des Milords, Pambrotz (a), Clinthon, & Grey: lesquels passans près d'Ardres, firent quelque semblant de s'y vouloir attacquer. Mais M. de Saussac, qui estoit dedans, estant la place estant bien pourveuë & garnie, leur fit assez cognoistre & veoir, qu'il ne les craignoit pas: & ainsi se rendirent au lieu où ils estoient attenduz. Or pour maintenant retourner à la suitte du siège de S. Quentin, ayant le secours qu'amenoit M. Dandelot failly à entrer, ceux de la ville commencecerent à s'estonner. Mais M. l'Admiral fit tant pour ceste fois, qu'il les remit, leur remonstrant qu'il n'estoit point là venu pour se perdre, & qu'il avoit amené tant de gens de bien, que quand il n'y en entreroit point d'autres, ils estoient suffisans pour se defendre contre toute la puissance des ennemis: mais qu'il les asseuroit davantage, que M. le Connestable tenteroit tous moyens du monde pour les secourir.

Or l'une des choses, en quoy M. l'Admiral avoit plus de pensement, & l'esprit tendu comme aussi celle qui estoit la plus nécessaire

(a) Sous la conduite du Comte de Pembrok, & des Lords Clinton & Grey.

faire, eſtoit de trouver un moyen par lequel 1557.
il peuſt eſtre ſecouru. Enfin, il n'en trouva point de plus certain que par un marets, où il y avoit aucuns petits paſſages creux, qu'il falloit réparer & racouſtrer, pource que l'eau y eſtoit profonde, comme il feit. Et après qu'il fut aſſeuré qu'on pouvoit faire entrer gens par là, il en advertit incontinent M. le Conneſtable, & du jour que il avoit eu cognoiſſance de ſa cavallerie, qui eſtoit approchée bien près de luy. M. le Conneſtable luy manda qu'il l'approcheroit encore de plus près dans le jour qu'il l'avoit adverty : que cependant il ſe pourveuſt de ce qui avoit donné moyen au Capitaine Sainte-Roman d'y entrer luy donnant aſſez à entendre que c'eſtoit de bateaux, deſquels il ne pouvoit finer, n'y en recouvrer en aucune ſorte : ſeulement avoit deux ou trois petites nacelles, où il ne pouvoit tenir que deux ou trois hommes à la fois, encore à grande difficulté. D'autre part il eſt facile à préſumer, que M. le Conneſtable n'eſtoit en moindre ſolicitude & travail d'entendement à rechercher & imaginer toutes ruſes pour ſecourir ceſte ville, & remédier qu'elle ne fuſt perdue à noſtre veue, & par un ſeul défaut, qui eſtoit d'hommes : ſcachant meſmement de combien elle importoit à toute

1557. l'ouverture & estonnement de toute la France. Parquoy après avoir longuement débatu & consulté de tout ce faict, la rèsolution fut d'y faire entrer gens par les endroits & passages de ce marets, qu'on luy avoit dit seurs, & reparez pour cest effect : & pour traverser le courant de ce ruisseau qui y coule, & abreuve ce marets, il feroit porter six ou sept bateaux dans lesquels passeroient les soldats, pendant qu'on donneroit l'allarme à tout le camp de l'ennemy. Estant ceste entreprise l'une des plus grandes & louables qui soit mémoire des hommes avoir esté practiquée, si les bateaux eussent peu aborder à rive, comme il ne fut possible, à cause de la vase & de l'espesseur de la bourbe limoneuse, & que l'issue en eust esté heureuse & respondante à la délibération. En quoy l'on peult de plus en plus esprouver les incogneus jugements du Seigneur Dieu omnipotent, la disposition duquel prévient le plus souvent les pensées, & propositions des hommes, & sans lequel inutilement & en vain travaille celuy qui entreprend la garde & defense des villes. Ceque dire & narrer je m'excuserois volontiers (comme d'un récit odieux & mal plaisant pour nous) si la suite & continuation demon propos ne m'y contraignoit : lequel palliant, & n'y recitant autant l'infortune que la prosperité

perité (selon que les Romains l'ont observé 1557.
en leurs histoires) je me prouverois moymesme menteur : en quoy tant qu'il me sera possible, ne veux tomber de ma propre volonté & mouvement. Combien qu'en cela je desire grandement, & supplie un chacun m'excuser si je ne puis parler sinon de ce que puis avoir sceu certainement, & qui me touchoit de plus prés : estant du surplus les opinions & rapports si differens & confus, comme de chose aussi advenue & passée confusement & au despourveu, qu'il n'y eut homme de nostre costé qui ne pensast plus à se defendre & demesler & retirer, qu'à considérer & remarquer les choses à l'œil. Ainsi ce que j'en déduiray briefvement, sera une attente & ouverture de continuation, que je prépare à quelqu'un qui aura veu & sceu davantage que moy, d'y adjouster ce qu'il sçaura pour le mieux : ou bien celuy qui escrit doctement nostre Histoire Françoise en Latin, selon qu'il est parfaitement instruict de la verité, en esclaircira toute doute & difficulté, pour la publier par toutes les nations de ce monde. Protestant que ce que j'en ay escrit, a esté tant pour dire mon advis promptement sur plusieurs & variables doutes qui sont sur ce faict glosez & controuvez, que pour respondre à certains escrits

1557. que les ennemis ont divulgués & publiés : aussi pour en laisser une mémoire à noz successeurs Doncques, pour retourner à mon propos, M. le Connestable, pour commencement à son entreprise, des le Dimanche viij de ce mois d'Aoust, partit de la Fere, & voulut luy mesme aller recognoistre les chemins & passages qu'il devoit tenir, & par où ce secours devoit estre conduict & entrer : prenant avecques luy la pluspart des Princes & grands Seigneurs qui estoient en son armée, & autres Capitaines experimentez & de conseil, avec environ quinze cens ou deux mille chevaux, & de trois à quatre mil hommes de pied François, & Allemans, y estant le Capitaine Enard maistre de camp, & quatre pieces de campagne. Arrivant avec tout cela prês d'un village, appellé le grand Essigny, feit là demeurer en bataille toutes les troupes, tant de cheval que de pied : & luy, ayant choisi Mrs de Nevers, Prince de Condé, les Comtes de Villars & de Sancerre, les sieurs de Montmorancy & Dandelot, & autres qui lui estoient propres, & de jugement en cest affaire, passa oultre, approchant le plus près de la ville qu'il peult sans estre descouvert, jusques sur la descente du marets, n'apparoissans adonc nuls ennemis. Delà fut commandé

au ſieur Fumet (qui avoit eſté eſleu pour ceſte 1557.
charge) d'aller & approcher encore plus près, afin de recognoiſtre ſeurement l'armée plus prochaine, campée entre la ville juſques aux plus proches de la dite armée, qui eſtoient les Eſpagnols : & par meſme moyen la diſtance de deça, au bout de delà du marets, & quelle largeur le ruiſſeau, qui paſſoit au milieu, pouvoit avoir. (a) Avecques luy furent envoyez deux gentilshommes l'un de la maiſon de M. de Nevers, appellé le ſieur de Montiou, & l'autre qui eſtoit au Comte de Sanſerre, que l'on diſoit eſtre ſon parent. Le tout recogneu, & parfaitement conſidere, & remarqué par le ſieur de Fumet, ayant tiré & ſceu l'opinion de ces gentilshommes ſur la diſtance de ces lieux, & autres particularitez concernantes ſa commiſſion, ſe retirerent ſans aucun empeſchement, la (b) part où eſtoit M. le Conneſtable : nonobſtant qu'il y euſt deux enſeignes Eſpagnols en garde dans le moulin deçà le marets, & qu'ils trouvaſſent pluſieurs Allemans ſans croix blanches n'y rouges, ne pouvans ſçavoir d'eux deſquels ils

(a) Le récit de M. de Thou (Liv. XIX) eſt littéralement le même que celui de Rabutin, & celui de Matthieu (p. 169) y eſt conforme.

(b) Du côté.

1557. eſtoient, pource qu'ils ne parloient que leur langage, & n'avoient point de truchement. Ils trouverent M. le Conneſtable, qui s'eſtoit aſſemblé avec ſa cavallerie, ſes gens de pied, & artillerie : auquel iceluy ſieur de Fumet feit ſon rapport de tout ce qui luy avoit eſté commandé, appellant à teſmoings les gentilshommes qui avoient eſté envoyés avecques luy : leſquels reſpondans & alléguans raiſons à M. le Conneſtable de la diſtance de ces lieux iceluy ſieur de Fumet aſſeura qu'il ne la penſoit du camp de l'ennemy à la ville, & de la traverſe du marets, ſi longue que la jugeoient ces gentilshommes, mais que ce pouvoit eſtre environ cela. Après lequel rapport M. le Conneſtable avecques ſes forces ſe retira à la Fere, pour adviſer & conclure du ſurplus.

Dès le ſoir enſuivant, ix de ce mois, il fut adviſé de faire acheminer & paſſer les gens de pied, tant François qu'Allemans, ſur un petit pont qui fut baſty au deſſoubs de la Fere expreſſement : & pareillement quinze pieces d'artillerie, à ſçavoir ſix canons, quatre longues coulevrines, deux baſtardes & deux moyennes. Et des le matin, au poinct du jour du x feſte de S. Laurent, ſe trouverent iceux gens de pied en bataille *à la Juſtice*, eſtant au nombre de ſeize enſeignes Fran-

çoifes, & vingt deux d'Allemans : aufquels 1557.
s'alla joindre & affembler toute la cavallerie, & gendarmerie, à la mefme heure, laquelle toute la nuict avoit paffé par dedans la Fere, pour y arriver à poinct nommé. De ce lieu toute l'armée tenant ordre de bataille, s'achemina droit à fainct Quentin. Auquel lieu arrivant environ huit ou neuf heures du matin, s'arrefta & rangea en ordonnance, au deffus & à l'endroit de ce fauxbourg d'Ifle : & au cofté mefmes où eftoient logées les quatorze enfeignes Efpagnolles, qui l'avoient gagné dès le commencement. Du mefme cofté pardelà l'eau & le marets, eftoit campée l'armée du Prince de Piedmont, faifant grande monftre, & eftant de longue eftendue : & pour fentinelles eftoient mifes en un moulin, qui eftoit de noftre cofté, ces deux enfeignes Efpagnolles d'arquebufiers, dont j'ay desjà parlé cy-deffus, qui gardoient une petite chauffée, par laquelle l'on pouvoit paffer de l'autre part. A l'arrivée ces Efpagnols cuiderent faire quelque refiftance : mais en moins de rien les noftres les rembarrerent & chafferent delà, les menans battans à coups d'harquebufes, & coups de main, jufques oultre la chauffée. Au mefme inftant fut affuftée & bracquée noftre artillerie qui tiroit fi impe-

1557. tueusement dans ce camp du Prince de Piedmont, que l'on y voyoit tout le monde fuïr, & s'esparpiller de tous endroits : mesmement donnoit de telle sorte dans les tentes, & le pavillon où couchoit ce Prince, qui avoit esté monstré par un Archer de ses gardes, pris ce matin par noz coureurs, que l'on à sceu depuis ne luy avoir resté le loisir d'y prendre & endosser ses armes : estant contrainct abandonner tentes & toutes autres choses, & avec son armée prendre un tour bien long au dessoubs de la ville, pour s'aller joindre à celle du Comte d'Aiguemont : qui estoit campée celle part (a) : mais je dis au plus grand desordre que l'on veit onques. Chose qui donnoit si grand plaisir à regarder à tous ceux qui le voyoient, que le vouloir & le courage de combattre par mesme affection en redoubloient. Il y avoit un passage fort à douter & dangereux pour nous, distant de ce fauxbourg d'Isle, où nous estions, environ une lieuë. Pour lequel recognoistre, & sçavoir si aucun y passoit, fut envoyé M. d'Eschenets avec une guide : lequel rapporta qu'il n'y avoit veu encore personne passer, n'y prendre le chemin pour y venir : mais qu'il seroit besoing y envoyer cent harquebusiers à pied.

(a) De ce côté.

Toutefois il fut trouvé le meilleur que ce fust plustost une cornette de Pistolliers du Reingrave là present : afin d'avoir par eux plustost nouvelles s'ils estoient forcez, que de gens pied qui seroient plustost perdus que secourus : aussi qu'ils se pourroient plus aisement retirer. C'estoit adonc que M. le Connestable estoit au plus fort de la diligence qu'il redoubloit, & repartoit en toute sorte, pour avancer & faire entrer ce secours. Mais n'y pouvans les bateaux approcher rive : tant pour l'abondance des soldats qui s'y entassoient, & y entroient à la foule, dont ils estoient si chargez, que pour la bourbe & & le limon où ils estoient enfoncez, il n'estoit possible d'y en conduire & passer grand nombre : encore au sortir des bateaux, à cause de la presse, les soldats ne pouvoient suivre les addresses & sentes qui leur estoient appareillées : de façon qu'ils s'escartoient & se jettoient à costé dans les creux des marets, d'où ils ne pouvoient sortir, & demeuroient là embourbez & noyez. Cependant les enne- à ceste furieuse allarme se retiroient tous à la file au camp du Comte d'Aiguemont, où ils consultoient de ce qu'ils avoient à faire. Se faisant ce gros & tumultuaire amas d'hommes entendre & voir, tant par le bruit des 1557.

1557. armes & chevaux, que par les cris & diverses voix qui remplissoient jusques à noz oreilles, demonstroit quelque présage de sanguinaire entreprise. Ce qu'estant apperceu de M. de Nevers, & craignant sur tout ce passage suspect dont nous avons parlé, dit à M. le Connestable, qu'il voyoit terre couverte d'hommes, tant de pied que de cheval, en l'armée du Comte d'Aiguemont : à laquelle s'estoit allé joindre le Duc de Savoye avec la sienne, qu'il estoit à douter qu'ils forçassent ce passage où avoit esté envoyé M. d'Eschenets : pourtant qu'il estoit d'advis d'y aller luy-mesme, avecques plus grandes forces. Ce qui fut trouvé bon, & dont le pria bien fort M. le Connestable. S'estant acheminé ce Prince avec son regiment de gendarmerie, à sçavoir de sa compagnie & celles des Seigneurs de Curton & d'Aubigny, accompagné de M. de Vassé, ne fut pas si tost arrivé en ce lieu, qu'il trouva qninze cens, ou deux mille chevaux desjà passez deçà le passage : & une si grande multitude qui passoit & vouloit passer, qu'il n'estoit possible la nombrer : estant tous les gens de pied derriere eux en bataille. Et lors quelques uns furent d'advis (& comme il estoit facile à juger) de charger ce qui estoit desjà passé : & le renforcer

ſur ce qui paſſoit, avant qu'ils fuſſent plus 1557.
forts. Sur quoy fut remonſtré par aucuns Capitaines eſtans là n'eſtre choſe raiſonnable, ains que plus toſt l'on ſe devoit retirer, que s'advancer davantage, pour la furieuſe contenance qu'ils demonſtroient : & que M. le Conneſtable n'eſtoit point là venu en intention de hazarder les forces de France, qui eſtoient de nombre beaucoup plus petites & foibles que celles des ennemis ſi une grande contrainte ne l'y forçoit : & encore que les affections & courages fuſſent auſſi grands & forts, ſi ne falloit-il precipiter & ſoubſmettre à l'adventure, un affaire de ſi grande importance, ſans plus advantageuſe occaſion. Parquoy ſur ceſt advis ſe retirant M. de Nevers, s'alla joindre à M. le Prince de Condé, que M. le Conneſtable avoit fait demeurer à un moulin à vent avec la cavallerie legere : & eux enſemble, tenans la main gauche feirent ſi bien, que ſans aucune perte ſe r'allierent à l'armée de M. le Conneſtable, qui gaignoit tousjours pays de ſa retraitte. Les ennemis cepandant ſe renforçans, s'advançoient & advantageoient ſur nous, ſe preſentans beaucoup plus forts qu'auparavant, en huict gros battaillons de cavallerie, & Reitres : & tant s'approcherent, & recogneurent

1557. de si près à loisir nostre petite armée, qui ne montoit qu'une poignée d'hommes près de la leur, n'estant que de neuf cens hommes d'armes mal complets, & quelques chevaux legers : qu'après avoir (5) quelque peu parlementé, le Comte d'Aiguemont (selon que les ennemis mesmes en ont escrit) avec deux mille chevaux chargea dans un flanc : & les Comtes Henry & Ernest de Brunsvich, avec chacun mille Reitres soustenus par le Comte de Horne, avec mille hommes d'armes donnerent dans l'autre. En mesme instant les Comtes (a) Mansfel, de Vuillen d'Ostiat, & de Gheldres, avec autres trois mille chevaux vindrent enfoncer & se messer au milieu : le tout avec une si esmerveillable furie, qu'ayans renversé les premiers rancs, & ceux qui soustindrent ce premier choc, tout le surplus de soymesme tourna en routte & fuite, en si grand desordre & incredible confusion, que l'on y pouvoit juger cognoistre une évidente punition divine, & un renversement de l'air, qui jusqu'alors avoit suivy le Roy & les siens en toutes ses entreprises plustost que la faute de ceux qui en avoient la conduite lesquels on ne peut accuser d'indevoir,

(a) Les Comtes de Mansfeld, de Vuillen, de Hoograste & de Lalain... C'est ainsi que les nomme M. de Thou.

ou negligence quelconque. Le Comte de 1557.
Schevalzbourg avoit esté commandé pour garder le passage, avec son regiment de Reitres, dont il fut après mal content, pour n'avoir eu part au butin. Il est très-difficile declairer ou & par qui commença ce désordre pour estre advenu tout à un coup : aussi qu'il n'y a homme maintenant à qui ou le regret, ou la peur & crainte, n'en ayent effacé la memoire & souvenance. Il est vray, le commun bruit estre tel, que la plus grande occasion qui esmeut les ennemis, & qui leur donna hardiesse hazarder leur charge si promptement, fut, quand un nombre d'hommes inutiles pour le combat, comme Thresoriers, & marchands, & autres telles gens qui suivent une armée, ou pour leur plaisir ou pour le profit, voyans les ennemis de si près, d'eux mesmes, prindrent la fuite, pour se sauver de bonne heure, & leurs deniers & marchandises : & semblablement les vallets que l'on feit retirer trop tard. Tous lesquels se retirans confusement au grand galop, & avec grandes crieries feirent penser à l'ennemy que nostre armée s'esbranloit desjà, & estoit heure de poulser leur fortune & charger. Le desastre fut encore si general & commun, que M. de Nevers, lequel en retour-

1557. nant tenoit la main gauche, lors que la premiere charge commença, de malheur se trouva en un vallon & chemin fort creux, entre luy & l'armée de M. le Connestable ou voulant tourner son regiment pour presenter teste & soustenir l'ennemy, fut chocqué & renversé, & ses compagnies ouvertes & rompues de la presse & de la foule, laquelle s'y trouva si confuse & meslée des ennemis & des François, qu'il ne fut plus question de tenir ordonnance, & garder son rang pour combattre : ains chacun pensoit à se sauver & détraquer des rencontres de l'ennemy : cedant la moindre partie vaincue, à la plus grosse & plus forte du vaincueur. Le sieur de Giry, Lieutenant de la compagnie de M. de Nevers, y fut fait prisonnier adonc, & aussi tost rencontré. Le sieur d'Espevilles, enseigne de cette compagnie, y fut abbatu & jugé pour mort dès l'heure. Toutefois Dieu luy conserva si bien l'entendement que sentant son cheval fort blessé, & se voyant hors d'espoir de se sauver sans estre tué ou demeurer prisonnier, donna son drapeau au sieur de Chazelles son cousin, homme d'armes de cette compagnie pour essayer de le rendre & qui le rendit en sauveté, & luy demeura prisonnier. Le sieur de Sainct Simon, qui en

eſt guidon, fut auſſi abbatu, & ſon cheval 1557.
renverſé ſur luy : mais un Gentilhomme de la compagnie, qui a accouſtumé de le ſuivre, nommé le ſieur Daverly, le vint trouver & cognoiſtre, & le releva & ſauva, ayant tué d'un coup de piſtolet celuy qui le vouloit emmener priſonnier. Quant à la perſonne de M. de Nevers, après divers heurs & chocquemens, après luy avoir eſté tirées maintes piſtolades, dont la bonne trempe de ſon harnois le garentit, après avoir eſté abbatu, & auſſi toſt remonté : après, à bref dire, avoir traverſé infinis dangers, le Seigneur Dieu le tenant ſoubs ſa protection, luy feit grace de ſe pouvoir retirer, & r'allier en un lieu, où il trouva & fut ſuivy de ſes meilleurs amis, & ſerviteurs : leſquels voyans toutes ces choſes réduittes en extreme danger irremédiable, luy conſeillerent, & le conduiſirent juſques à la Fere, pour ſubvenir au plus grand beſoing de l'avenir. Je parle de ces choſes plus aſſeurement & clairement, pour en avoir pluſtoſt ſceu la verité que les autres : & auſſi que celles-cy me touchoient & appartenoient de plus près. Toutefois pour dire un mot de ce qui pourroit avoir eſté fait, & feroit advenue ès autres de noſtre armée, il n'y a aucune doute, que beaucoup de gens de bien

1557. & vaillans hommes de noſtre coſté, ne s'y ſoient employez juſques aux derniers ſouſpirs de leurs vies, comme l'ont teſmoigné, ou leur mort, ou la priſon. Ce neantmoins leur nombre eſtoit trop petit, & mince, pour ſouſtenir le trop gros & trop puiſſant des ennemis, dont ſeroit advenue la victoire aux ennemis : laquelle ils doivent juſtement & à bonne cauſe attribuer à Dieu, ne l'ayans acquiſe par leurs armes & leurs forces. En ce jour (dy-je) il y eut beaucoup de gens de bien & vaillans hommes de noſtre party, tuez, bleſſez & priſonniers : les noms de tous leſquels à la mienne volonté que je peuſſe ſçavoir pour leur laiſſer en ceſt endroit le teſmoignage qui leur eſt deu, de perpetuelle memoire de leur vertu : ne voulant eſtre larron & receleur de leur honneur & mérite. Mais pource qu'il ne peult eſtre parfaitement ſceu de moy, je nommeray les principaux, & ceux qui ſont venus à ma cognoiſſance. Entre autres hommes de renom, y fut tué ce tant eſtimé Prince, & tant plainct pour les vertus qui reluiſoient en luy, Jan de Bourbon, Duc d'Anghien : lequel après s'eſtre r'allié & r'aſſemblé avecques quelques troupes Françoiſes, combattit tant & ſi longuement, qu'il fut rué par terre, avec un coup de piſtolet à tra-

vers le corps, & depuis relevé & emporté 1557.
au camp des ennemis, où il survesquit peu de temps ensuivant : & après fut renvoyé à la Fere, pour y estre ensepulturé près de ses prédécesseurs, par le Prince de Piedmont, avec tant d'honneur que luy peut faire adonc estant bien fort regretté de luy & de tous les ennemis mesmes. Aussi y fut tué ce vaillant & brave jeune Seigneur, le Vicomte de Thuraine (a) après avoir autant bien fait & combattu, que les forces humaines le pouvoient comporter. Le Comte de Villars y fut fort blessé, & long temps tenu en doute de mort. Le fils du sieur de la Roche du Maine, les sieurs de Chandenier (b), enseignes de M. de Montpensier : du Guron, enseigne du Prince de la Roche sur Yon : de Goulaines (c), enseigne de M. de la Roche du Maine : de Pleuvot, Guidon de M. de Bordillon : de sainct Gelaiz, Guidon de M. le Mareschal Stroffy : tous ceux là y sont morts avec gloire & loz immortel : les ames desquels le Seigneur Dieu aura receu en beatitude éternelle. Quant aux prisonniers, M. le

(a) François de la Tour, Vicomte de Turenne.

(b) Claude de Rochechouart, Seigneur de Chandenier.

(c) Goulaines, maison illustre de Bretagne.

1557. Conneſtable, après avoir offert à ſacrifier ſa vie pour penſer remédier à ce déſordre, eſtant fort bleſſé en la hanche, fut enveloppé & emmené priſonnier : comme il en advint au Duc de Montpenſier, qui après avoir rompu lances & juſques à un Guidon qu'il recouvra, & s'eſtre expoſé à tous dangers de ſa vie, enfin le tout puiſſant permit ſeulement qu'il reſtaſt priſonnier. Je croy qu'au ſemblable n'y eſpargnerent rien de leur force & vertu tous ceux que je nommeray cy après qui y demeurerent priſonniers : à ſçavoir M. le Mareſchal de ſainct André, Seigneur d'autant bonne conduitte (a) & digne de loüange, qu'il en ſoit de ce regne : le Duc de Longueville, le Seigneur Ludovic, Prince de Mantouë : les Seigneur, de Vaſſé, le Baron de Curton, de la Roche du Maine, & le Reingrave Colonel des Allemans : tous Chevaliers de l'ordre de France. Le Comte de la Roche-foucault, le ſieur d'Aubigny : les ſieurs de Rochefort en Brie, de Montbrung (b) fils de M. le Conneſtable : de Biron, de la Chappelle Biron : de ſainct Heran, en-

(a) Les Proteſtans l'ont peint différemment. Les Catholiques lui reprochent ſon luxe immodéré & les voies qu'il employa pour s'enrichir.

(b) De Montbéron,

ſeigne

seigne de M. de Bordillon : de Bussay, Lieutenant de M. le Prince de la Roche sur Yon : de Montereul, Soubs Lieutenant de ladite compagnie : de Marçay, Guidon de M. de la Roche du Maine. Le Capitaine l'Advernade, enseigne de M. d'Anghien : le Baron de Thouarçay, de la maison du Bellay : les sieurs de Mouy, de Molinont, de Fumet, de Rezé, & de Montsalez. Et plusieurs autres y furent tuez, blessez, & prisonniers : les noms desquels, certainement s'ils pouvoient estre sceu, mériteroient estre escrits en lettres d'or, pour estre veuz & leuz de chacun & pour servir d'exemple & de memoire à la posterité. Quant à noz pauvres soldats, tant François qu'Allemans, si tost qu'ils veirent la nuée arriver, comme gens de guerre, se serrerent tous en bataillons quarrez, & bien joints pour attendre le choc ; estans enfoncez & rompuz en tous endroits, fut en après fort facile à l'ennemy d'en faire un cruel carnage & boucherie. Et le surplus, furent emmenez prisonniers à troupeaux comme moutons : lesquels à la venue du Roy Philippes au siege de sainct Quentin, luy furent presentez en triomphe, avec force enseignes, tant de cheval que de pied. Chose pleine de pitié, & grandement à pleindre par nous pour estre 1557.

1557. icelles compagnies de Fanterie, en ce peu qu'elles se comportoient, autant belles, bien complettes, & bien armées, que l'on en avoit veu en France il y avoit long temps. Le lieu du grand massacre & plus furieuse tuerie fut (comme chacun le tesmoigne) entre le grand Essigny, & une maison de Gentilhomme, appellée Rizerolles, en un grand chemin appellé Blanc-Fossé, où chacun tiroit pour se sauver : & là estoient attenduz pour y payer le dernier tribut de leurs vies. Ce piteux spectacle & très-cruel sacrifice dura pour le moins quatre ou cinq heures, que le vespre commençoit (a); quand les ennemis poursuivirent leur victoire jusques à la Justice, distant une lieue de la Ferre : & là s'arresterent, & ne passerent oultre, selon qu'il leur estoit très-facile, & comme la loy de la guerre leur ordonnoit & permettoit, pour entierement user de leur victoire : où ils eussent trouvé soudainement tout ce qui s'estoit sauvé, tant estonné & effroyé, qu'au seul bruit de

(a) M. de Thou (Liv. XIX) dit qu'on évalua la perte des François à deux mille cinq cent hommes & celle de l'ennemi à cinquante hommes. Cette disparate seule annonce bien une déroute complete ; & le récit de Rabutin le confirme.

leur veuë & venue, ils demeuroient maistres partout où ils eussent passé sans trouver contredit. Mais il semble que le supresme dominateur Dieu des victoires les arresta là tout court, & leur planta en cest endroit une barriere, pour n'entreprendre oultre ce que sa volonté l'avoit permis & le vouloit. Et en cela, & ce que depuis est ensuivy, on a peu clairement cognoistre ses estranges & incogneuz jugements. Quant à l'artillerie, l'on estime qu'elle fut toute perdue & emmenée des ennemis, reservé deux ou trois pieces qui furent chassées & emmenées jusques à ceste Justice de la Fere, que M. de Bordillon retourna depuis querir. 1557.

En ce lieu de la Fere se sauverent & retirerent M. de Nevers, le Prince de Condé, le Comte de Sancerre, M. de Bordillon & quelques autres Seigneurs, Capitaines & soldats, tant de Gendarmerie que des gens de pied. M. de Montmorency, & aucuns autres preindre autre adresse & retraite : estans tous ces Princes & Seigneurs si harassez & attenuez, qu'il leur eust esté impossible de souffrir le moindre choc du monde, tant ils avoient eu de mal pour avoir soustènu l'effort du combat si longtemps : & pour veoir la desfaite des leurs, & la prise des premiers de l'armée,

1557. & le defefpoir de pouvoir avitailler Sainct-Quentin. Cependant on arrivoit tousjours à la file, tant de ceux qui s'eftoient efcartez & cachez dans les bois ou autres endroits, que d'autres qui s'eftoient fauvez & efchappez des mains des ennemis : les aucuns tous fanglans & couverts de playes, les autres tant bleffez, qu'auffi-toft eftre arrivez, expiroient & rendoient l'ame. En cefte tumultuaire & effroyable affemblée, s'effleva un bruit qui parvint jufques aux oreilles de ces Princes, que M. le Conneftable n'eftoit encore pris, & qu'il avoit rallié beaucoup des noftres, & combattoit. A ces nouvelles s'efleverent tellement leurs efprits & courages, qu'ils recoururent incontinent aux armes : & n'oyoit-on plus partout, *que demander harnois & chevaux, & trompettes fonner à cheval*, ayant chacun recouvert fes forces & fentimens pour venger la honte précédente : toutefois ce murmure fe trouva nul, & demeura affoupi en peu d'heures. En après peu à peu chacun commença à s'affeurer, quand l'on veit que les ennemis ne faifoient plus grandes pourfuites, & lefquels l'on rapporta fe retirer & reprendre le chemin devers Sainct-Quentin : combien que la doute fuft ambiguë & fufpecte qu'ils chan-

geassent d'advis, & ne se remuassent de ce 1557.
siege, comme de chose qu'ils tenoient desjà toute acquise, pour se saisir de plus grande estendue, que la fortune par ce bon commencement leur promettoit. Et craignoit-on que partans (a) leur armée en deux, ils ne feissent marcher l'une des parties devers Compienne, où estoit le Roy & toute la Cour, & de-là à Paris (b), pour saccager & esbranler le cueur & fons de ce Royaume : & qu'avec l'autre partie ils ne vinssent assieger la Fere, qu'ils sçavoient n'estre forte, & où ils pouvoient estre advertis s'estre retiré le surplus des forces de France, pour en parachever la totale extermination, & nous oster toute ressource & espérance de nous remettre sus. Laquelle délibération s'ils eussent suivy, je crois que sans l'aide

(a) Que partageant leur armée en deux.

(b) Voyez les objections contre cette opinion adoptée par tous les contemporains dans une de nos Observations sur les Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection p. 421. On a prétendu que Charles-Quint en apprenant la nouvelle de la bataille de S. Quentin, demanda si son fils étoit à Paris. En admettant que Charles-Quint ait fait cette question, il avoit probablement oublié qu'on pouvoit pénétrer dans le cœur du Royaume, mais que la retraite étoit difficile.

1557. du Seigneur Dieu, on euſt peu veoir de grandes mutations & divers maux & malheurs advenir. Pour à quoy remédier, je penſe que la grace divine inſpira M. de Nevers & les hommes de conſeil qui eſtoient auprès de luy, de faire deux choſes promptement. L'une, qu'il envoya en extreſme diligence le ſieur Deſcars devers le Roy, pour l'advertir de ceſte infortune, afin d'y adviſer & pourveoir comme il eſtoit temps: & l'autre, qu'il depeſcha auſſi-toſt ſon Trompette devers le Prince de Piedmont, avec lettres eſcrites de ſa main, par leſquelles il luy mandoit, qu'encore qu'il euſt pleu à Dieu luy donner la victoire, ſi ne pouvoit-elle eſtre ſi grande, qu'à cauſe du déſordre qu'il pouvoit ſçavoir y eſtre advenu, la meilleure part des forces du Roy ne ſe fuſt retirée & ralliée au lieu de la Fere : où auſſi il avoit pleu au Tout-Puiſſant le retirer & ſauver : que davantage elle ne luy eſtoit ſuccedée ſi entiere, que de ſon coſté il n'en fuſt beaucoup morts ou reſtez priſonniers. Pourtant qu'il luy envoyoit ſon Trompette expreſſément pour le prier de très-bon cueur l'advertir des hommes de reputation qu'il ſçauroit eſtre morts ou priſonniers de ſa part : & qu'au ſemblable il en feroit faire

recherche par son armée & l'en advertiroit. 1557.
Cependant M. de Nevers, avec tous les Chefs & Capitaines qui se retrouvoient riere (a) luy, advisoit de fournir & asseurer les places douteuses & suspectées, lesquelles l'ennemy en ceste soudaine terreur eust peu surprendre : & quant à luy, se resolvoit renfermer à la Fere. Toutefois eu esgard à la grandeur & authorité de ce Prince, & lequel il sembloit que Dieu eust reservé pour commander en ceste necessité, il ne s'en trouva un seul de cest advis, & qui ne le dissuadast de ceste opinion. Le Comte de Sancerre volontairement s'en alla à Guise, & emmena avec luy sa compagnie & celle du Prince de la Roche-sur-Yon, & les deux compagnies de gens de pied de M. d'Estrée, & une du Capitaine Pisieux. M. de Bordillon demeura à la Fere avec sa compagnie, celles de M. de Lorraine, du Comte de Villars, & les compagnies du Capitaine Enard, Maistre de camp, & cinq ou six autres. Au Castellet estoit le Baron de Solignac, qui en estoit Gouverneur, avec sa compagnie de gens de pied & celle du Baron de Clerac. A Peronne estoit M. de Humieres, Gouverneur, avec sa nouvelle compagnie de cin-

(a) Auprès de lui.

1557. quante hommes d'armes, & celles de M. le Marefchal Stroffy & du fieur de Langey, avec cinq ou fix compagnies de gens de pied. Derechef M. de Nevers y renvoya les quatre du fieur de Grammont. A Corbie eftoit M. de Chaune, qui en eftoit Gouverneur, avec fa compagnie & celles des fieurs de Villebon & Vaffé, & celles de gens de pied du jeune Bellefouriere, & les deux de Blamecourt. Depuis le Roy y renvoya le fieur de Crevecueur. A Han eftoit le Seigneur de Sepois, qui en eftoit Gouverneur, avec fa compagnie & trois ou quatre autres de gens de pied : & depuis y fut envoyée (comme on m'a dit) la compagnie de M. le Marefchal de Sainct-André. A Montdidier fut envoyé le fieur de Buffy d'Amboife avec la compagnie de M. de la Roche-du-Maine, & une ou deux de gens de pied. A Couffy eftoit adonc M. de Bouchavanes avec une compagnie de gens de pied du Capitaine des Hayes : & depuis y en furent renvoyées deux autres du Capitaine Porcheux. A Chauny fut envoyé le fieur de Montigny, avec la compagnie de gendarmerie de M. de Montpenfier, & deux autres de gens de pied.

En cefte forte fut foudainement & en di-

ligence pourveu à ces places circonvoisines 1557.
de Sainct-Quentin, pour oster toute occasion à l'ennemy de s'en prévaloir & les soustraire d'emblée. Oultre cela, ce Prince envoya gens par tous les passages & endroits des environs, à douze, quinze & vingt lieues loing, pour advertir tous ceux qui s'estoient sauvez & retirez, que ils eussent à se rendre à Laon, où il se trouveroit, pour là rassembler les forces du Roy : promettant & asseurant (pour donner à chacun meilleur volonté de retourner) qu'en ce lieu il feroit faire une reveue & monstres generales avec argent : car adonc plusieurs compagnies, tant de la gendarmerie & cavallerie, que des gens de pied, n'avoient fait aucunes monstres, & n'avoient de longtemps receu leur solde. Ces choses ainsi ordonnées à la haste, & selon la necessité, le lendemain de ceste desfaite M. de Nevers à l'importunité & general advis de tous les Capitaines, se retira à Laon : & avec luy le Prince de Condé & quelques autres Seigneurs & Capitaines, accompagnez & suyviz d'environ cinq ou six cens chevaux au plus de toute l'armée françoise. Or maintenant reviendray-je aux responses qu'eut ce Prince, tant du Roy que du Prince de Piedmont. Le Roy

1557. luy renvoya le sieur Descars, & par luy rescrivit, qu'ayant esté adverti de ces piteuses & tristes nouvelles, celuy estoit une autant grande infortune qu'il luy eust sceu advenir pour l'heure : toutefois qu'il avoit si grande esperance en Dieu, qu'il ne delaisseroit & le secourroit au besoing. Et que de sa part il avoit telle fiance en luy (a), qu'il luy feroit cognoistre le fruict de la nourriture qu'il en avoit fait : le priant mettre toute la peine qu'il pourroit à rassembler ce qui seroit sauvé de son armée, & le plus de gens qu'il luy seroit possible, laissant dans la Fere le sieur de Bordillon le mieux accompagné qu'il pourroit : & quant à Guise, qu'il n'eust sceu mieux faire que d'y envoyer le Comte de Sancerre, mais qu'il falloit aussi le secourir de ce qu'il verroit estre requis, & qu'il en auroit le moyen : qu'il envoyoit le Seigneur de Pot dans Han, pource qu'il avoit sceu n'y estre point de chef. Pareillement qu'il seroit be-

(a) Le Duc de Nevers dans ces circonstances critiques se montra supérieur à l'adversité. Bon Général & citoyen vertueux, il déploya ses talents & son activité. Mais s'il se montra grand à cette époque, il le fut encore plus, lorsqu'il servit sans murmurer sous les ordres du Duc de Guise, qui vint lui ôter le commandement.

foing y envoyer gens davantage, que ce 1557.
qu'on difoit y avoir : mais que fi d'aventure fe trouvoit riere quelque Chevalier de fon ordre, il entendoit qu'il y fuft chef & y commandaft. Au furplus, qu'il envoyoit le Seigneur de Lorges à Noyon pour y affembler les Gentilshommes de fa maifon & les Archers de fes gardes, & pour pourvoir en ces quartiers là ce qu'il eftimeroit devoir eftre executé, felon les affaires de la guerre. Qu'il envoyoit d'autre part le fieur de Noailles à Couffy, & donnoit ordre le plus prompt qu'il eftoit en fa puiffance, à toutes autres chofes, comme luy diroit ledit Seigneur Defcars, fuyvant la charge qu'il luy en avoit donnée. L'advertiffoit que le plus aggréable fervice qu'il luy pourroit faire, feroit l'advertir d'heure à autres de fes nouvelles & de celles qu'il pourroit entendre des ennemis, pour felon icelles fe conduire : & que s'affeurant que luy & fes coufins le Prince de Condé, de Montmorency & Comte de Villars, & autres gens de bien qu'il avoit près de luy, ne luy faudroient à faire tout ce qu'il leur feroit poffible, pour le bien de fon fervice, il ne luy en feroit plus longue letre, & s'en remettoit du furplus fur le difcours que luy en feroit ledit fieur Defcars.

1557. Le Roy à ceſt advertiſſement, avec toute ſa Cour ſe retira de Compienne devers Sainct-Germain-en-Laye & à Paris, tant pour adviſer à recouvrer & redreſſer nouvelles forces pour prévenir l'ennemy en ce qu'il pouvoit adonc exécuter, que pour aſſeurer & remettre en bonne eſpérance la meilleure part de ſes pays : meſmement ceſte grande & très-opulente ville de Paris, alors ſi troublée & en crainte (a), que chacun ne penſoit qu'à fuir & ſe ſauver aux extremitez de ce Royaume. Mais l'admirable conſtance & grandeur de courage de ce grand Roy, qui ne peut oncques fléchir & varier pour aucune adverſité, les retint & aſſeura, leur envoyant pour les conſoler la Royne ſon eſpouſe, pendant qu'il s'employoit ailleurs à donner ordre aux affaires : & leur faiſant propoſer par la voix & organe de Jean de Bertrandy, Cardinal & Archeveſque de Sens, ſon Garde-des-Sceaux, telles remonſtrances : comme le Seigneur Dieu l'ayant eſleu & conſtitué leur Roy, par meſme moyen luy

(a) Il y a de l'exagération dans cette crainte que Rabutin attribue aux Pariſiens. Les contemporains conviennent que l'allarme fut grande en cette ville, mais non pas telle que le dit Rabutin. Cependant M. de Thou s'exprime de même.

avoit créé & laiffé le cueur & l'affection de 1557.
les regir, conferver & defendre, jufques à y expofer fa propre vie : pourtant qu'ils fuffent certains qu'il ne les delaifferoit & abandonneroit non plus qu'il avoit cefte ferme crédence, que la grace divine ne l'oubliroit & ne luy defauldroit : à laquelle s'il avoit pleu luy envoyer cefte infortune & adverfité, c'eftoit une admonition pour recognoiftre le Tout-Puiffant, qui depart toutes chofes à fon bon plaifir, autant aux grands qu'aux infimes : ou bien qu'il la recevoit comme punition & chaftiment de fes fautes, ou (peult-eftre) de fon peuple. Neantmoins que le danger n'eftoit fi grand & inévitable, qu'il n'euft moyen d'y remedier, moyennant le recours que tout chacun devoit requerir & efperer du Dieu des victoires : & que d'eux-mefmes fe vouluffent aider, & luy auffi, mefmement en cefte neceffité inefperée. Sur quoy ils avoient à confiderer que tant que les deniers de fon revenu s'eftoient peu eftendre pour le fouftenement de fes guerres, il ne les avoit importuné ne furchargé de demandes & redoublemens de tailles & autres contributions : ains que pluftoft avoit voulu vendre & engager fon dommaine & s'hypothequer &

1557. emprunter d'ailleurs, que les escorcher & molester : mais que maintenant il n'y pouvoit plus satisfaire, pour les affaires qui luy redoubloient tous les jours, & comme ils le pouvoient veoir & cognoistre à leurs yeux : & pourtant qu'il les prioit tous le vouloir secourir de deniers seulement, & que du surplus ils se remissent sur luy : que de sa part il ne leur manqueroit de volonté & bonne affection, ny de force & puissance, pour les secourir, ne de toutes autres choses qui appartiennent à authorité & estat d'un bon Roy envers ses subjects. Ceux de Paris recognoissans le bon zele & parfaite volonté de Sa Majesté, luy accorderent volontairement trois cens mille francs : comme je croy que toutes les autres principales villes de ce Royaume se cottiserent & taillerent d'elles-mesmes, pour luy fournir argent selon leur puissance & faculté. Ainsi en ceste partie s'estant le Roy acquitté du devoir d'un bon naturel de vray Prince à remettre ses subjects estonnez & espouvantez en bon espoir & asseurance, & s'estant pourveu & renforcé de deniers, comme de chose la plus requise & necessaire pour le faict de la guerre, employa en après toute diligence à lever & referrer gens, envoyant vers les Suisses, ses

anciens confederez & alliez, pour leur demander secours. Ce qu'ils luy ottroyerent franchement & de bon cueur, & fut faite levée en leurs Cantons, d'un costé de six mille, soubs la charge du Colonel Luc Reitre, de Basle : & d'autre costé de huict mille, soubs la conduite de Clariz (a) de Huriz. Pareillement autant en manda à ses amis & alliez d'Allemagne, où fut envoyé le Colonel Reichroch (b), afin de lever & amener gens le plustost que se pourroit faire : combien que le pays estoit alors si vuide & despourveu de bons soldats, ayans esté desjà les meilleurs levez & emmenez du Roy Philippes : aussi que le Baron de Polleville (c) dès-lors y faisoit une autre levée nouvelle de vingt enseignes, & quelques Reistres : tellement qu'il fut fort difficile à recueillir hommes si-tost qu'on eust bien voulu, & eust esté nécessaire. 1557.

Oultre plus le Roy advertit M. de Guise (d) d'appointer toutes choses en Italie, le plus

(a) Du canton d'Uri.

(b) Reckrod.

(c) C'étoit pour l'invasion que le Baron de Polwiller projettoit en Bresse.

(d) Voyez les Mémoires de Montluc, Tome. XXIV de la Collection, p. 419 & suiv.

1557. advantageusement & prudemment qu'il s'asseuroit de luy le pouvoir faire, & qu'il se retirast avec les forces qu'il avoit plus de besoing. Finalement le Roy fit crier & publier par tous ses pays, que tous soldats, Gentilshommes ou autres, qui avoient suivi les armes, ou les pourroient suivre & porter, eussent à se retirer à Laon, où estoit M. de Nevers son Lieutenant general, où là ils seroient mis & receus ès roolles, & soubs les charges des Capitaines qui leur seroient deputez pour estre employez pour son service, & pour la tuition (a) de leur patrie, famille & biens : & que ceux qui voudroient aller à la guerre pour leur plaisir, se retirassent la (b) part que seroit sa Cornette, ou là seroit dit & déclairé ce qu'ils auroient à suivre & à faire : & ce à peine d'estre declairez *rebelles & mal affectionnez à Sa Majesté*, avec autres punitions, tant corporelles qu'abolissement de Noblesse. Voilà au plus près de la verité que j'ay peu sçavoir, l'ordre que le Roy très Chrestien mit partout le royaume, promptement après ceste infortunée journée & desfaite : reste maintenant à dire, que le Prince de Piedmont ne vouloit adjouster foy ny à la lettre que M. de Nevers luy escrivoit,

(a) Pour la défense.

(b) A l'endroit où seroit sa cornette.

crivoit, ny à ce que le Trompette juroit & 1557.
affermoit, qu'il se fust sauvé : opiniastrant, & ne luy pouvant tomber en l'entendement, qu'il ne fust mort ou prisonnier : pource qu'adonc le tumulte n'estoit pas encore appaisé, & n'estoit autre bruit parmy leur camp, sinon que la noblesse de France estoit desfaite & toute ruinée, & tous les plus grands de ce Royaume ou morts ou prisonniers. De sorte que le Prince (a) Mansfel envoya chercher le sieur de Rezé, que l'on lui avoit dit estre de la maison de M. de Nevers, pour sçavoir de luy, & comme luy voulant soustenir de force qu'il sçavoit bien qu'il estoit mort ou prisonnier : toutefois que le dit sieur de Rezé, luy maintint & asseura tousjours le contraire, Ce nonobstant le Prince de Piedmont ne se fiant & ne se contentant de tout cela, le feit chercher parmy tous les morts, & feit crier (b) par toute l'armée, que tous soldats eussent à representer leurs prisonniers sans les desguiser & receler, à peine de la vie : tous lesquels prisonniers lon dit qu'il feit passer entre deux

(a) Rabutin veut dire le Comte de Mansfeld.

(b) Cette opiniâtreté du Duc de Savoye à vouloir que le Duc de Nevers fût mort, montre le cas qu'il en faisoit. Il est étonnant que M. de Thou ait tu ces particularités.

1557. picques, & regarder à la taille & au visage, pour veoir si le Prinee y seroit recogneu. Enfin voyans la verité que luy avoit afermé le Trompette, après s'estre enquis de luy s'il y avoit beaucoup de gens morts de nostre costé, & s'il s'en estoit beaucoup sauvé, & que le Trompette luy eust asseuré que les deux parts de l'armée s'estoient sauvez à la Fere, & ailleurs, que tous les jours à la file y en arrivoit, tant de ceux que l'on pensoit estre morts ou prisonniers, que d'autres nouveaux, & de plusieurs autres choses, dont il l'interrogeoit pour le surprendre, le renvoya. Et depuis les ennemis sans attenter autre nouvelleté, & changer d'advis, se remirent à la continuation du siége de S. Quentin. L'on a voulu dire & juger (& comme il est facile à croire) que le Prince de Piedmont présumant les forces du Roy d'estre du tout desfaites, s'estant sauvé M. de Nevers, seroient bientost rassemblées: ausquelles le Roy & luy soudainement & en une nuict en feroient joindre d'autres des garnisons des villes de la frontiere qui estoit derriere eux: avec cela, que le lieu de la Fere, & le camp qui estoit assis desjà, estoit fort, tant de nature, comme de riviere & marescages, que d'artifice, comme fossoyé & enclos de trenchées.

Par ainsi que delaissant ses premieres entre- 1557.
prises, pour aller chercher & combattre l'ennemi desesperé en lieu desavantageux, ce seroit trop legerement hazarder la prosperité de la bonne & favorable fortune : de laquelle pour l'heure se contenter estoit assez & beaucoup. Parquoy les ennemis se resolurent de poursuivre le siege de S. Quentin, & de l'emporter à vive force, afin d'avoir en après le chemin plus ouvert & asseuré, pour enjamber & empieter plus avant. Un jour ou deux après que M. de Nevers fut arrivé à Laon, il fit une reveuë generale, tant de la gendarmerie, cavallerie & Reitres, que des gens de pied François & Allemans, qui estoient restez, & s'estoient sauvez & retirez là : où trouva que de neuf cens à mille hommes d'armes, & de prês de mille chevaux legers & harquebusiers à cheval, il n'en eust sceu alors mettre ensemble au plus douze ou qninze cens chevaux. De sept ou huict cens Reitres (desquels estoit pour l'heure General le Comte de Barbize) ne s'en trouvoit pas deux ou trois cens. Lesquels pouvoit-on à peine retenir, qu'ils ne s'en voulussent retourner en leur pays, & ceux qui avoient esté fait prisonniers, & qui s'en revenoient sur leur foy, disoient que l'ennemy leur avoit

1557. fait faire serment de ne servir le Roy de France de six mois. Quant aux gens de pied, de quinze ou seize enseignes Françoises, il n'en fut trouvé adonc que quatre au plus, encore si desarmées, & les pauvres soldats ou tant blessez & devalisez, qu'il ne pouvoit estimer s'en pouvoir servir & aider. De vingt deux enseignes d'Allemans faisans le nombre de dix à douze mille hommes, il s'en sauva de trois à quatre mille, que le Capitaine Sterne, Lieutenant du Reingrave, homme de bien, & bon serviteur du Roy, r'allia & rassembla: lesquels ce Prince fit loger en une petite ville nommée Brueres, à une petite lieuë près Laon. Par là on peult voir de quelles forces estoit en ce temps M. de Nevers accompagné, pour faire front à l'ennemy, s'il le fust venu chercher, ou pour s'opposer, s'il eust voulu entrer en pays : en cela l'on peult aussi évidemment appercevoir les miracles de Dieu, lequel tenoit la bride aux entreprises de ces grands Princes. La compagnie de M. de Nevers, & les autres de gendarmerie, qui estoient là, furent logées à Vaulx soubs Laon, à S. Marcel, & aux faulxbourgs au desoubs de cette montagne : la cavallerie ès villages devers Cressy, & les Reitres à Noyon, & ès villages d'alentour, où ils faisoient des maux

presque autant que les ennemis mesmes. Sur 1557. ce propos je pourrois faire un fort ample discours, si je voulois particulariser & déduire bien au long les bienfaits, largesses & distributions charitables que ce Prince vertueux & débonnaire feit à l'endroit des pauvres soldats Gentils-hommes & autres, qui estoient retournez de ceste miserable journée, blessez, & desnuez de moyens de se pouvoir guerir & resouldre d'eux mesmes, oultre ce qu'ils n'a-point esté payez de leur solde.

Mais pour ne sembler trop affectionné & partial, j'en remettray la preuve & tesmoignage à la voix & confession publique, & au ressentiment de l'obligation, dont aujourd'huy, & de leur vie, seront tenus tous ceux qui l'ont experimenté, & qui ne peuvent ou le doivent celer: pour le moins quand les hommes seront si malins que le vouloir taire, le Seigneur Dieu scrutateur des cueurs, permettra que la verité sorte en lumiere, & luy en fera condigne retribution selon sa grace. Seulement veux-je dire ce que chacun sçait, que sa bourse (a) ne leur a esté jamais fermée, ny les viandes de sa cuisine,

(a) Aussi M. de Thou (Liv. XIX) déclare-t-il que ce Prince par sa libéralité & son humanité gagna le cœur des officiers & des soldats.

1557. ny mesme celles appareillées pour sa propre personne, espargnées ne refusées (surtout aux malades) ny le travail & solicitude de ses Medecins, Chirurgiens & Apothicaires pour les visiter, guérir, panser & soulager. En quoy l'on peult juger l'heur avoir esté d'autant plus grand pour nous après ceste infortune, qu'un tel & si grand Prince, & tant libéral, se soit trouvé pour adoulcir l'aigreur du mal, & survenir à ceste necessité commune. Or maintenant je retourneray au siege de Sainct-Quentin, & diray ce que j'ay peu sçavoir, avoir esté exploitté dehors jusques à l'entiere prise & saccagement d'icelle. Sur quoy faut-il sçavoir en premier lieu, que la nuict précédente l'entreprise de M. le Connestable, & à l'advertissement que M. l'Admiral avoit de luy, il avoit fait tenir les passages, qu'il luy avoit mandé, prests & appareillez, jusques au point du jour à laquelle heure il les feit rompre, afin que les ennemis n'en eussent cognoissance : car autant que le jour duroit, ils ne bougeoient de se pourmener par les marets avec les nacelles. Et à ceste charge avoit commis le Capitaine Saincte-Roman, & quelques soldats avec luy, pour recueillir & conduire ceux qui luy eussent esté envoyez. Lequel Saincte-

Roman luy dit à son retour, que les passa- 1557.
ges qu'il luy avoit donné en charge, estoient si seurement habillez & reparez, qu'il eust pensé mettre en la ville dix mille hommes avant qu'il eust esté jour : aussi à la verité ils se trouverent si bons, que nonobstant tous les empeschements que jay dict cy-devant, M. d'Andelot y entra parlà, & avec luy une trouppe de quatre cens cinquante à cinq cens soldats, forts bons hommes, & cinquante ou soixante Capitaines suffisans. Il y entra aussi quelques Gentils-hommes pour leur plaisir, mais bien peu : comme le Vicomte du Mont-Nostre-Dame, les sieurs de la Curée, & de Nattas : aussi y entra le Seigneur de S. Remy, Gentil-homme fort experimenté en faict de mines, & lequel s'estoit auparavant trouvé en sept (b) ou huict places assiegées. Aussi y entra un Commissaire de l'artillerie, & trois canonniers,

(a) Ce secours, quoique insuffisant, contredit l'Auteur des Mélanges d'une grande Bibliothèque qui (p.325 du volume cité cy-dessus) dit que Dandelot étoit entré seul dans S. Quentin. Il avoit pourtant sous les yeux les Mémoires de Rabutin, & conséquemment ceux de Coligny où se trouve énoncée cette quantité d'officiers & de soldats qui pénétrèrent dans la ville assiégée.

(b) Particuliérement à Mets.

1557. dont il avoient affaire la-dedans : car ils n'en avoient un ſeul auparavant, ſinon de ceux de la de la ville, tels quels. Et combien que la troupe, qui eſtoit deleguée pour mettre dans la ville, n'y peuſt entrer pour les fatigues de l'ennemy, & autres cauſes précédentes : ſi peult-on croire que ce fut l'un des plus grands plaiſirs & contentements qu'euſt ſceu ſouhaiter M. l'Admiral, d'avoir M. d'Andelot ſon frere auprès de luy, pour y avoir un ſecond ſoy-meſme, & ſur lequel il ſe pouvoit du tout repoſer & remettre. Après que M. d'Andelot ſe fut ſeiché & rechauffé, pour ce qu'il avoit eſté bien fort mouillé, & qu'il eut recogneu tout le circuit de la ville, M. l'Admiral & luy derechef repartirent les quartiers avec les gens qu'il avoit amenez. Et après que le ſieur de S. Remy eut bien tout veu & meſuré la contremine que Lanfort Anglois faiſoit, il monſtra à M. l'Admiral des lieux où il luy ſembloit que il falloit contreminer : & pourtant dès l'heure, il y meit des gens en beſogne. D'autre part il renvoya querir le Capitaine Lanquetot, pour remettre la charge de l'artillerie entre les mains du Commiſſaire qui eſtoit entré : dont M. l'Admiral ſe repentit puis après : car elle eſtoit beaucoup mieux con-

duite & gouvernée par ledit Lanquetot. 1557.

Deux jours se passerent avant que M. l'Admiral sceut la route de M. le Connestable, & le sceust par quelques soldats qui s'estoient eschappez des ennemis, & qui se vindrent jetter dans les fossez, qui luy compterent comme le tout estoit passé. Aussi furent veues peu après quelques Enseignes des nostres, que les ennemis meirent en parade sur la teste de leurs tranchées, pour en estre plus apparent tesmoignage, & pour intimider les assiegez. Et n'y a doute que ces nouvelles si fort descouragerent, non-seulement le peuple, mais (si j'ose dire) une bonne partie des gens de guerre, que M. l'Admiral avoit bien fort affaire à les asseurer & remettre : mais surtout les ouvriers : car deslors ils se cachoient dans les caves & greniers, de façon qu'ils les falloit arracher & tirer à force de là dedans, pour les amener aux ouvrages : mesmement qu'aux plus importans lieux l'on n'y pouvoit besongner que de nuict, à cause du grand dommage que faisoit l'artillerie, quand les ouvriers estoient mis en besongne : & encore que l'on eust mis des guets de tous costez, si ne pouvoit l'on faire en sorte, qu'en moins d'une heure tous se desroboient. Entre toutes les plus grandes necessitez que

1557. les assiegez eussent, c'estoit de traverses: pource que la courtine où les ennemis adressoient leur artillerie, estoit si veuë par flancs des pieces que ils avoient logées sur la plate forme d'Isle, qu'il y avoit peu d'endroits où l'on ne fust descouvert depuis les pieds jusques à la teste : à quoy toutefois lon remedioit le mieux qu'il estoit possible. Et ne se doit sur ce propos obmettre une invention de M. Dandelot, de lever une traverse, qui estoit de grand advantage & commodité : ce fut qu'il se servit de vieux bateaux, qui avoient esté autrefois faicts pour passer les rivieres, quand une armée marche : lesquels il arrangea les uns sur les autres à force de bras, & les faisoit remplir de terre, tellement qu'en un jour il feit ce que tous les ouvriers ne eussent pu faire en un mois. Non en cela seulement, mais en toutes autres choses il s'employoit & faisoit mettre la main, comme personne de jugement & comme Chevalier sage & experimenté en toutes louables & vertueuses entreprises : & se peult dire, que sans luy M. l'Admiral à la longue n'eust peu satisfaire, & fust demeuré soubs le faix au travail qu'il luy falloit supporter en ce siége. En ceste sorte passoient les affaires là dedans : maintenant puis-je dire quelque chose de ce qui se faisoit au dehors

c'eſt que peu de jours après ceſte malheureuſe 1557. route & desfaite, le Roy Philippes arriva en ſon camp, & avec Sa Majeſté pluſieurs Princes & grands Seigneurs : à l'arrivée duquel furent faites par toute ſon armée maintes allégreſſes & ſalues, en ſigne d'aiſe & resjouiſſance, tant de ſa venue, que pour le triomphe de ſa victoire : eſtant offert à Sa Majeſté grand nombre de priſonniers (a), & pluſieurs enſeignes, & autres deſpouilles de guerre. Ce qu'il eut à grand contentement & plaiſir, & deſlors redoubla tous efforts pour en bref ſe faire rendre & obtenir ceſte ville de S. Quentin, renforçant la batterie d'autre plus gros nombre d'artillerie, & munitions qu'il feit amener de Cambray : & faiſant en toute diligence continuer & pourſuivre les mines commencées, & en entamer autres nouvelles. Bref il ne s'y perdoit aucun tems, qu'on ne l'employat pour advancer la priſe de ceſte ville : afin qu'il eut moyen d'attenter & entreprendre autre choſe avant que l'armée du Roy fuſt raſ-

(a) Ces trophées étoient de nature à flatter Philippe. On lui offrit cinquante drapeaux, trente cornettes, vingt guidons, dix huit pièces d'artillerie, & un ſi grand nombre de priſonniers, que pour éviter l'embarras de les nourir, on renvoya les ſimples ſoldats. Ce fut une faute dont le Duc de Nevers profita.

1557. semblée, & assez forte pour l'en divertir.

Cependant M. de Nevers estoit tousjours à Laon donnant ordre d'amasser gens pour munir les villes à l'entour, depeschant nouvelles commissions à divers Capitaines pour lever soldats (car alors le Roy luy en avoit donné toute puissance) mesmement envoya M. de Jours pour lever la legion de Champagne, dont auparavant il avoit esté Colonel; feit venir de Metz, quatre ou cinq enseignes de la garnison, & au semblable de toutes les autres villes de la frontiere en tira quelque nombre des vieilles compagnies, & au lieu d'icelles en feit entrer d'autres nouvelles, pour s'en aider où l'affaire & la necessité le pressoit plus fort. D'autre part le plus souvent & d'heure en heure envoyoit gens en pays pour recognoistre l'ennemy, & descouvrir ses entreprises, & pour y remedier: & faut dire, qu'encore que les compagnies, qui estoit à l'entour de luy, fussent desjà des précédens voyages fort harassées & desfaites, si ne leur donnoit il guéres de respit & loisir pour se reposer: mesmement le Prince de Condé avec la cavallerie légère estoit ordinairement à cheval, & jour & nuict à la suite des ennemis, pour leur rompre les vivres, & les travailler d'infinités de fatigues. Dequoy ils estoient si

irritez & faschez, que tous les jours M. de 1557.
Nevers n'oyoit autres nouvelles, sinon que partie de l'armée, bien advertis du peu de gens qu'il avoit avecques luy, le venoit desfaire. Et est chose veritable, que les espions luy rapporterent comme trois ou quatre mille chevaux s'estoit desbandez, sans sçavoir pour quelle cause, & depuis l'on sceut qu'ils estoient venuz sonder les passages des rivieres qui estoient entre S. Quentin, la Fere, & Laon. Sur lequel advertissement ce Prince envoya cinquante ou soixante chevaux de sa compagnie, conduicts par un homme d'armes d'icelle, nommé la Brosse, auquel il commanda donner le plus avant qu'il pourroit, jusques à se faire prendre, pour luy en rapporter certain advis. Et d'un autre costé estoit allé M. le Prince de Condé, pour les tenir de près, & pour en apprendre quelque chose.

Cependant l'on advertit chacun de se tenir prest, & sur ses gardes en armes, & meit l'on bons guets sur toutes les advenues. Toutefois il n'advint rien de toute ceste doute, & fut trouvé qu'après s'estre approchez jusques sur le bord de la riviere d'Oyse, ils s'en estoient retournez. Il fut dit depuis, qu'une compagnie de chevaux légers, Anglois, des nostres, qui s'étoit révoltée devers les ennemis, &

1557. qui avoit ſaccagé & emmené les chevaux & meilleures hardes de leur Capitaine, nommé Crey, avoient eſté autheurs & cauſe que les ennemis avoient attenté ceſte délibération. A la vérité, & pour en faire une brefve concluſion, ce Prince eſtant là, s'expoſoit à divers dangers, en ſi petite compagnie qu'il ſe retrouvoit pour lors, ſi l'ennemy le fuſt venu trouver : *mais il ne fut jamais mal dit, que celuy eſt bien gardé que le Seigneur Dieu tient ſoubs ſa main.* Le Comte de Sancerre, & Monſieur de Bordillon, en leur endroit faiſoient ordinairement ſorties ſur le camp de l'ennemy, & le plus ſouvent deſtrouſſoient leurs vivres & charrois, & tailloient en pieces leurs fourageurs, ramenans chevaux & priſonniers : deſquels il apprenoit toujours quelque choſe de nouveau, combien que ce n'eſtoit advertiſſemens fort certains, & ne parloient la pluſpart, ſinon qu'ils vouloient aller prendre Paris. Ce néantmoins en donnoient advis à Monſieur de Nevers, qui le mandoit au Roy : lequel de ſon coſté n'eſpargneroit rien de ſa diligence & ſollicitude pour avancer le ſecours qu'il attendoit avoir de ſes alliez & amis, n'y à mettre ſus celuy que de nouveau faiſoit lever en ſes pays. Mais les moyens les plus requis eſtoient

adonc si courts, & les affaires se présentoient 1557.
en tant d'endroits, mesmement que ce Baron de Polleville avec une grosse armée marchoit & entroit déjà ès limites de ce Royaume, sans cognoistre où il se vouloit addresser, que sa Majesté se trouvoit quelquefois fort attediée, (a) & en doute, ausquelles le plus promptement devoit entendre.

Maintenant je pourrai retourner au siege de saint Quentin, pour dire, que Monsieur l'Admiral ayant eu cognoissance de ce nouveau appareil que les ennemis redressoient & de ce grand train d'artillerie qui de renfort estoit arrivé, & qu'ils redoubloient leurs trenchées, & rebastissoient gabionnades, & terreplains, il advisa & contrepensa plus que jamais, au moyen qu'il pourroit avoir de faire entrer gens de guerre là dedans, principalement de harquebusiers. Tant y a, que par l'advertissement de quelque pescheurs; il sceut qu'il y avoit un endroit dans le marest qui n'estoit gueres plus creux que jusques à la ceinture d'un homme: & pour en estre plus certain, il l'envoya recognoistre par des soldats, qui lui rapporterent ainsi estre: parquoy ayant sceu qu'il se devoit addresser en ses nécessitez à Monsieur de Nevers, & au

(a) Fort ennuyée.

1557. au Seigneur de Bordillon, il feit en forte qu'il en advertit Monſieur de Bordillon, pour le faire ſçavoir a Monſieur de Nevers, leur mandant la facilité de le ſecourir, le beſoing qu'il en avoit, & que ſi ils lui envoyoient gens, le moyen qu'ils avoient à tenir avec les guides qui le conduiroient. De cas fortuit Monſieur de Nevers ſe trouva à la Fere, quand Monſieur de Bordillon receut ſes lettres: lequel meſmes luy feit reſponſe & luy manda qu'il luy envoyeroit trois cens harbuebuſiers, qui eſtoit tout ce qu'il pouvoit faire, l'advertiſſant du jour qu'il les luy envoyeroit, qui eſtoit (ce me ſemble) le xxij. ou xxiij. du mois d'Aouſt. Pour ceſt effect (en eſtant le Roy adverty) incontinent après ce Prince aſſembla à Crecy en Valois le Prince de Condé, Meſſieurs de Montmorancy & de Bordillon, & autres Chevaliers de l'ordre, & Capitaines, pour éxécuter ceſte entrepriſe, & eſſayer d'y faire entrer ces trois cens arquebuſiers: & furent ordonnez pour leur faire eſcorte, & les souſtenir (ſi d'adventure ils eſtoient forcez & chargez) du coſté de Mouy, le Seigneur de S. Simon, avec la compagnie de Monſieur de Nevers, dont il eſt guidon: & du coſté devers la Fere, le Seigneur de Chaſteluz, avec la compagnie

de

de Monſieur de Bordillon, de laquelle il eſt 1557.
Lieutenant. Leſquels harquebuſiers furent bien & ſurement conduicts juſques ſur le bord & entrée des paſſages qui avoient eſté mandez : ou ceux qui leur avoient eſté donnez pour eſcorte, attendirent tant longuement qu'ils peurent juger iceux pouvoir eſtre entrez : car de le voir, ils ne pouvoient à cauſe de la nuict & de l'allarme, qui eſtoit par tout le camp des ennemis. Toutefois depuis Monſieur l'Amiral a dit & eſcrit, que luy les attendant au lieu par lequel ils devoient entrer, pour leur faire donner le ſignal qu'il avoit mandé, quand il ſeroit temps, environ une heure après minuict, il ouyt l'allarme qui ſe donna au guet des ennemis, par où il falloit qu'ils paſſaſſent, & que ſans point de faute, Meſſieurs Dandelot, de Jarnac, & luy qui eſtoient enſemble, ouyrent clairement le nombre des ennemis eſtre petit & avec effroy, mais après s'eſtre recogneus : & voyans qu'il n'y avoit perſonne des nommez qui les chargeaſſent, donnerent ſur eux, & les maſſacrerent de telle façon, que de trois cens harquebuſiers qui eſtoient ordonnez, il n'y en entra que ſix vingts, encore tous déſarmés, & gens nouveaux, qui ne luy apportoient pas grande faveur. Quant au chef qui

1557. les conduisoit, il n'y entra point, mais un fergent feulement, ne cuidant pas qu'ils deuffent venir fi mal accompagnez : à cela alleguant davantage, qu'ayant veu affeoir les guets des ennemis deux ou trois fois enfuivans, il avoit entre autre chofe mandé audit feigneur de Bordillon, par l'advis des Capitaines qui eftoient avecques luy, qu'il falloit envoyer des gens de cheval avecques des gens de pied, qui euffent donné aux ennemis à gauche & à droict du paffage, cependant que ceux qui devoient entrer, pafferoient. Ce qui fe pouvoit faire fans danger : car il n'y avoit point trente chevaux defdits ennemis au guet, & environ foixante ou quatre-vingt hommes de pied : & fi ne falloit point craindre qu'il leur vint renfort d'ennemis fur les bras, pour ce qu'il n'y avoit que les enfeignes qui eftoient logées au fauxbourg d'Ifle, qui eftoient fix ou fept, bien loing du paffage. Tout le refte eftoit pafsé l'armée : & n'euffent paffé de nuict fi toft les deftroits dès chauffées, que noz gens de cheval fe fuffent retirez : & cependant s'il y euft eu moyen d'envoyer encore plus grandes forces, tant plus aifément fuffent entrez, ne trouvans aucuns empefchemens. Toutefois fur tout ce propos il ne faut douter que Monfieur de Ne-

vers, & Monsieur de Bordillon n'en ayent 1557.
fait leur plein devoir, & n'y oublierent rien qui peust donner bonne issue à ceste conduicte : (6) mais en cela, & en la faute qui en advint, est plustost à accuser & reprendre la défaillance de cueur & couardise d'aucuns de ces soldats, qui aymerent mieux se perdre & noyer, que d'entrer : & les autres se cacherent & absenterent à l'obscurité de la nuict, comme gens de mauvaise volonté. Depuis ceste heure là Monsieur l'Amiral ne peut recouvrer à faire sçavoir de ses nouvelles à Monsieur de Nevers encore qu'il l'eust essayé en plusieurs sortes, & par divers personnes : mais le guet & les gardes des ennemis estoient si fortes & espesses, que nul ne pouvoit passer.

Enfin fut cette belle & riche ville de sainct Quentin conquise & prise le vingtseptieme jour d'Aoust mil cinq cens cinquante sept, en laquelle ils trouverent de grands butins & richesses, pour estre icelle ville un magazin de diverses marchandises, qui se transportoient ès bas pays, & qui estoient aussi de ces lieux apportées, pour le commerce & trafique de pardeçà : sans y comprendre encore plusieurs bons prisonniers qu'ils y recouvrent, tant de ceux de la ville, que des

1557. chefs & Capitaines qui y estoient entrez pour la défendre. Quant à en nommer de ceux de la ville, il m'est fort difficile, pour en avoir bien peu de cognoissance. Quant aux gens de guerre, je pourray mettre icy les noms de ceux dont j'ay esté adverti, tant de ceux qui y sont morts, que faits prisonniers. Monsieur l'Admiral comme principal chef (ainsi que lon a peu voir cy-devant) fut emmené prisonnier : toutesfois depuis a esté quelque bruit qu'il fut au hazard (a) de se sauver par la conduite d'un Espagnol : mais n'estant ce mystere bien dressé & entendu, il fut referré, & l'Espagnol pendu & estranglé. Monsieur Dandelot y fut pris aussi : mais se resentant encore du mauvais traitement qu'il avoit receu d'eux en sa prison d'Italie, aima mieux adventurer sa vie, que retomber une autre fois en ceste captivité & misere : de façon que luy aidant la grace de Dieu, il se coula par dessoubs les bords d'une tente, & de nuict

(a) Nous ne trouvons cette anecdote que dans les Mémoires de Rabutin. Nos Historiens n'en parlent point. L'Auteur de la vie de Coligny l'omet également, & dans les mélanges d'une grande bibliothèque où l'on a consigné l'extrait des Mémoires manuscrits attribués à l'Amiral, on n'y fait pas la moindre mention de cette évasion projettée, & du salaire que reçut le soldat Espagnol.

après avoir fondé divers guez & passages dans 1557.
le marets, trouva moyen de sortir de leurs guetz & gardes & se sauva à Han. Monsieur de Jarnac y demeura prisonnier, aussi firent les Seigneurs de sainct Remy, de Humes, de la Garde, de Cuzieux, de Moulins, les Capitaines Breuil de Bretagne, de Rambouillet, Sancte Roman, S. André, Lignieres, & Soleil. Ceux-cy y furent tuez, & y moururent comme l'on m'a dit: le fils du seigneur de la Faiette, le Capitaine Sallevert, Enseigne de la compagnie dudit sieur de la Faiette, les Capitaines Ogier, Vicques, la Barre, l'Estang, & Gourdes. Plusieurs autres y ont esté tuez, ou faits prisonnier, les noms desquels me sont incogñuz, & ne les ay peu sçavoir, pour leur faire part de quelque Mémoire de leur vertu: toutefois j'ai opinion, que quelqu'un cy après en pourra encore mieux escrire que moy, qui ne les laissera en oubly & suppléra mon défault, en ce que pourrois avoir obmis.

Durant le temps de toutes les exécutions cy-devant déclarées, monsieur de Nevers n'estoit bougé de Laon: attendant d'y recueillir & amasser toutes les forces du Roy, & pour pourvoir aux autres entreprises, que d'ailleurs les ennemis pouvoient mettre sus: & sur tout

1557. de fournir & munir les villes circonvoisines de saint Quentin, non seulement de soldats, selon qu'il luy estoient envoyez, & y arrivoient, mais aussi de toutes autres commoditez & provisions : afin qu'ils peussent par courses d'autant plus affoiblir & rompre l'ennemy, en luy coupant les vivres, & massacrant les soldats aux fourrages, & s'asseurassent & tinssent forts de bonne heure, s'ils estoient assiegez, prévoyant mesmement l'obstinée continuation des ennemis au siege de ceste ville, laquelle il doutoit à la longue estre prise & emportée, ne pouvant estre de luy en autre sorte secourue, dont il ne fault douter qu'en son esprit il ne supportast un fort grand & triste regret, ainsi que son visage & ses gestes le faisoient paroistre. Et pourtant d'heure à autre advertissoit le Roy de tout ce qu'il sçavoit, & luy estoit rapporté estre advenu dedans, & dehors ce siege : tellement que le jour de la prise de ceste ville, le Roy luy faisoit response à ce qu'il luy avoit escrit, s'il advenoit que l'ennemy emportast St. Quentin, qu'il auroit à faire, luy avoit mandé que le mieux de sa charge & de son faict seroit de pourvoir Guise, la Fere, & Peronne, sans oublier Corbie : où il escriroit au sieur de Villebon se retirer, & faire

ſi diligemment travailler au rempliſſement du 1557.
boulevert, & rehaulſement du retranchement, que bien toſt ils ſe retrouvaſſent en en leur perfection. Oultreplus il l'advertiſſoit derechef, que ſelon qu'il luy mandoit par le ſieur de Sanſac, ſi ſainct Quentin tenoit, qu'ils dreſſaſſent une forme de camp à Han, pour retrencher encor plus eſtroittement les vivres aux ennemis : & là où ils le prendroient, que retirant des places qu'il avoit laiſſé derriere, toutes les garniſons, il les ſuiviſt à la queuë, & envoyaſt les Lanſquenetz qu'il avoit à Soiſſons, Villers - Cottretz, & Dommartin (a), pour ſe retirer la part (b) où il ſeroit. Et quant aux François, que leſdites quatre places pourvues, il les départiſt à Laon, & à Couſſy, avec quelques bons chefs: luy laiſſant le ſurplus de la charge de pourvoir à Compienne, où oultre les quatre compagnies qu'il avoit ordonnées des Capitaines Certeau, & Fontaines, il ſe délibéroit d'y envoyer encor' celles du Capitaine Buchet, & une autre du Capitaine Antoine de Novion. Or quant à ce camp, dont il eſt fait cy-deſſus mention devoir eſtre dreſſé à Han, eſt à ſçavoir, que deux ou trois jours précé-

(a) Dammartin.
(b) Du côté.

1557. demment, entre autres memoires que le Roy avoit envoyé à ce Prince, luy enchargeoit & l'advertiſſoit, qu'il entendoit fortifier un camp à Han : où ſe devoient trouver pour le conſidérer & entreprendre avecques luy, les Seigneurs de Sanſac, d'Eſtrée, & de Villebon, & autres expérimentez Capitaines : ſuivant ce que Monſieur le Mareſchal St. André en avoit desjà fait déſigner, pour la fortification du camp, qui un peu auparavant y eſtoit. Et d'autant qu'en ceſte entrepriſe l'on craignoit que les ennemis, ſe mettans entre ledit Han, & les vivres, & empeſchaſſent ceſte entrepriſe, & contraigniſſent ceux qui ſeroient là-dedans, de venir à la bataille, l'on avoit pourveu d'avoir cinq cens muiz de bled en farines, que le Sieur de Chaulne, Gouverneur de Corbie, preſtoit au Roy, pour la nourriture des forces qui entreroient dedans, ſuffiſans pour un long temps à xxv. ou xxx. mil bouches : oultre laquelle quantité de farines, on en avoit encores autres quatre cens muiz. Toutefois ces délibérations n'eurent aucun effect, & fut autre changement d'advis, par la priſe de St. Quentin, plus ſoudaine & plutoſt advenue que l'on n'eſperoit. Car incontinent après, Monſieur de Nevers n'avoit autres choſes aux oreilles, qu'adver-

tiſſemens des Gouverneurs, & chefs des pla- 1557.
ces des environs, que l'ennemy tournoit devers eux, ſe plaignans de leurs defaults & néceſſitez & demandans ſecours, ou d'hommes de vivres, de pouldres, ou de quelques autres munitions : de ſorte que l'on ne ſçavoit auſqnels premierement entendre, & là où eſtoit le plus proche & urgent beſoing. Monſieur de Bordillon, qui eſtoit à la Fere, encore que ce Prince euſt mis gens dans ceſte place autant qu'il luy avoit eſté poſſible, & l'euſt munie au mieux que le moyen s'eſtoit peu recouvrer : ce néanmoins craignant la longueur du ſiege, & ne voulant attendre l'extreſme néceſſité, vouloit en avoir plus que moins, & demanda à Monſieur de Nevers ſecours de vivres & de gens. Parquoy fut commandé au Préſident Bourgeois (que le Roy avoit envoyé à Laon pour eſtre Commiſſaire general des vivres) de luy envoyer des munitions qui eſtoient dans ceſte ville de Laon, tant de farines, que de vins : & d'un meſme train lúy furent envoyées, une ou deux des vieilles compagnies de gens de pied, qui eſtoient venues nouvellement de Mets. Au Comte de Sancerre, qui eſtoit à Guiſe, ſe plaignant d'avoir faute d'hommes, pour avoir eſté ceſte place accrue d'une nouvelle fortifi-

1557. cation, disant que par la revue qu'il avoit faite de ses gens, ne se trouvoit avoir que deux mil, & trois ou quatre cens hommes de pied, où il estoit nécessaire de plus de trois mil cinq cens, fallut encore luy renvoyer autres quatre des vieilles compagnies, lesquelles aussi estoient venues de Metz. Le Capitaine la Motte rouge, Gouverneur de la Capelle, envoya aussi advertissement à ce Prince, comme par ses espions il avoit sceu que les ennemis, après la prise de Sainct Quentin, délibéroient aller assieger Guise ou la Capelle, & pource qu'il estoit besoing le secourir de gens. Ainsi, encore que Monsieur de Nevers eust bien fort peu de compagnie de gens de pied auprès de sa personne, & toutes celles qui y estoient, estans encore nouvelles, si fut il force luy en envoyer deux, des Capitaines Fouquault, & Brumes. Monsieur d'Humieres, Gouverneur de Peronne, d'autre part disant avoir entendu pour vray, qu'au partir de St. Quentin les ennemis tiroient droit vers luy, demandoit encore plus grand nombre d'hommes qu'il n'avoit: combien que sa ville fust desjà pourvue de soldats en la sorte que j'ay dit cydevant, l'on y renvoya les compagnies du Capitaine Vezigues. Certainement il y avoit de grandes opinions & conjectures, que les

ennemis s'addresseroient à ceste ville, pour 1557.
beaucoup de causes : entre autres, pour de tant plus renforcer sainct Quentin, & la tenir en seureté : estans ces deux villes voisines l'une de l'autre, & pour estre maistre d'une grande partie de la riviere de Somme, qui leur serviroit comme d'une barriere. Mesmement Monsieur de Bordillon avoit mandé à Monsieur de Nevers, qu'il avoit sceu de l'Enseigne de Monsieur l'Admiral, estant prisonnier au camp de l'ennemy, qu'ils pourparloient desjà de tirer-là : ayans esté advertiz par un Italien & un soldat du Capitaine Vicques, de l'endroit où ils la devoient battre : qui estoit depuis la porte de Bourgongne jusques à une tour qui est pendente, & depuis le chasteau jusques à un flanc où le terroüer & le rempart ne valloit rien, pour ces causes estoit bien requis y pourvoir à temps & heure. Et en cela se peult voir, si ce Prince avoit guères de repos, sans que je fasse ici plus ample narration d'infinité d'autres fatigues, où sa personne & son esprit estoient incessamment tendus, que je laisseray à descrire à ceux qui l'ont peu voir comme moy.

Or le Roy Philippes avec son armée estoit tousjours campé à l'entour de St. Quentin, sans qu'on peust sçavoir à la vérité, ce que

1557. de nouveau il vouloit attenter. Seulement après que ceste pauvre ville eust esté d'un bout à autre fouillée & saccagée (a), & vuide de tant de biens qui y estoient, commencerent à la retrencher : pour donner commencement à la fortifier. Toutefois depuis, sur la fin de ce mois d'Aoust, M. de Bordillon advertit Monsieur de Nevers, comme son espion luy avoit rapporté que les ennemis avoient tiré de leurs trenchées devant St. Quentin, quelques pieces d'artillerie, & estoit le bruit par tout le camp, que c'estoit pour aller assieger le Castellet. Ce qui fut trouvé véritable : car peu de jours après l'on sceut que pour vray il estoit enveloppé : & que le Comte d'Aramberg (autrement dit Brabanson) chef de ce siege, estoit campé avec mil ou douze cens chevaux le long du marets, & devers l'Abbaye de St. Martin. Au-dessus de luy estoient logez trois regimens d'Allemans, à sçavoir, Monichuissen, avec dix enseignes : & plus haut sur le chemin de St.

(c) » Les habitans de ce pays-là (lit-on dans l'Histoire de la ville de Paris, Tome III, p. 286) » chassés de leurs » maisons, vinrent en foule se réfugier à Paris; & la » ville pourvut à leur subsistance. Mais comme la guerre » dura long-tems, on ne put avoir dans la suite la même » attention pour eux.

Quentin, un autre regiment de Poris-van- 1557.
holf, de ſept enſeignes : où ſe faiſoit une batterie de quatre pieces. Plus haut encore entre les chemins de St. Quentin & de Cambray, s'eſtendoit un autre regiment de Claes Holſtat de ſept enſeignes : & là eſtoit la plus groſſe baterie de xvj. pieces, qui tiroient aux deux bouleverts & à la courtine, avec une furieuſe & admirable tempeſte, comme les nouvelles couroient parmy nous, & auſſi que le tonnerre & retentiſſement en eſtoit le plus ſouvent entendu. Dedans eſtoit Gouverneur (comme j'ay desjà dit) le Baron de Solignac (7), Gentilhomme, duquel la valeur & bonne opinion que chacun avoit de luy, faiſoit croire qu'il ne rendroit ceſte place qu'à l'extremité, & eſprouveroit le dernier danger avant que ſuccomber de ſon honneur : meſmement tant de braves entrepriſes qu'il avoit executées ſur les ennemis durant le ſiege de S. Quentin (entre autres avoit deſtrouſſé quelque argent qu'on apportoit à leur camp) luy redoubloient une fort grande & louable reputation. De quoy s'aſſeurant M. de Nevers, & luy eſtant confermée (a) ceſte confidence par les advertiſſemens que le Baron de Solignac luy mandoit de garder ceſte

(a) Confirmée.

1557. place tant longuement que le Seigneur Dieu luy presteroit la grace, & jusques au dernier souspir de sa vie, en donna advis au Roy: dont Sa Majesté eut grand espoir & contentement. Et ce que confirma la responſe, que sur cela en feit M. le Cardinal de Lorraine, escrivant à ce Prince, que le sieur de Ricourt, cousin & parent du Baron de Solignac, avoit asseuré le Roy & luy, que ledit de Solignac mourroit plustost dans le Castellet, que le rendre sans extremité irremédiable. Ceste espérance, que pour le moins il tiendroit quinze jours ou trois sepmaines, faisoit faire toute diligence d'amasser & rassembler les forces que le Roy proposoit mettre sus de nouveau : de sorte que Sa Majesté avoit mandé & fait responſe à M. de Nevers qu'il s'asseurast que dans ce temps-là il auroit auprès de luy une autant belle armée que la premiere pour empescher que l'ennemy n'entrast en pays. Et de faict, c'est chose certaine que l'on faisoit haster à grandes journées le secours des Suisses, & les bandes nouvelles d'Allemans, que les Colonels Reichroch & Reisberg amenoient. Pareillement l'on avoit sceu que M. de Guise s'achemineroit bientost de pardeçà, & d'autre part journellement arrivoient à l'entour de Laon

quelques compagnies de cavallerie & fanterie : eſtans toutes les autres places bien pourveues, y ayant ce Prince mis un tel & ſi bon ordre, qu'elle eſtoit hors de doute, ainſi que chacun le ſçait. Mais tout le rebours de tout ce qu'on propoſoit, advint : car dès le ſix ou ſeptieme de Septembre, ſur le ſoir vindrent autres advertiſſemens de M. de Bordillon, comme le Caſtellet eſtoit rendu. Ce que M. de Nevers ne vouloit croire aucunement, pour autant que ce jour meſme le Baron de Solignac luy avoit de rechef mandé qu'il n'eſtoit encore preſt à ſe rendre, & qu'il déliberoit y mourir, ou y faire un ſi grand ſervice au Roy, qu'il en auroit à jamais mémoire. Et encore que les rapports redoublaſſent, ſi en demeura il tousjours en doute, & ne luy pouvoit tomber en l'entendement, juſques à ce que toute la nuict il envoya recognoiſtre & ſçavoir la verité : & fut trouvé qu'il eſtoit ainſi, & que davantage (comme l'on rapporta) s'eſtoit rendu à bien petite occaſion, veu qu'il n'y avoit breche raiſonnable pour donner l'aſſault, lequel pour le moins il devoit endurer, eſtant place de marque, encore qu'elle ſoit petite, autant deſenſable qu'il en ſoit ſur ceſte frontiere, autant bien 1557.

1557. pourveue de munitions (comme l'on dit que M. d'Estrée l'asseura) qu'il estoit possible. Ainsi ceste reddition si soudaine & au despourveu, fut trouvée fort estrange de chacun, veu l'espérance précédente, & que l'on n'avoit point ouy plaindre ceux qui estoient là-dedans, d'aucun defaut. Pour ce mescontentement & souspeçon estant iceluy Baron de Solignac depuis à Paris, le Roy le feit arrester prisonnier : lequel se voulant justifier, a allegué sur ceste si soudaine reddition de la place qu'il avoit en garde, les causes cy-après declarées : à sçavoir qu'il avoit esté frustré du secours par luy requis, & nécessaire à la conservation de sa place, qui estoit de deux mille hommes de garde, comme le Seigneur d'Estrée, auparavant Gouverneur, attendant le siege, les avoit autrefois eus. Davantage, qu'ayans trouvé les ennemis ce chasteau sans fossé du costé que ils commencerent leur principale batterie, & un bastion demeuré bas & à revestir, exploiterent tellement, que les soldats ordinaires à la garde de ce bastion, furent bientost contraincts l'abandonner, pour la grande quantité de bricque & terrain qui de la courtine neufve les endommageoit, & tomboit ordinairement sur eux, estant si furieuse

furieuse & violente la batterie, qu'en peu 1557.
d'heure elle feit voye & chemin pour monter à cheval sur ledit bastion, estant facile pour venir de là à la bresche. Laquelle combien que elle ne fust de tout suffisante, s'aggrandissoit dans deux vollées de canon, & s'estendoit de six vingts pas ou plus : s'inclinant & courbant desjà le mur en ceste longueur, & le terrain ouvers d'un pas en largeur, & de la longueur d'une picque en profond. Ce que voyans les soldats qui ne se trouvoient là-dedans en nombre de trois cens, ny la moitié d'eux en force & santé, prindrent tel & si grand estonnement & desespoir de resister, que pour quelques remonstrances que leur sceussent faire leurs Capitaines, avec offres de mourir avec eux des premiers, ne les peurent asseurer & remettre en volonté de combattre & attendre l'assault : réservé quelques Gentilshommes & vieux soldats qui se presenterent à toute fortune, & s'offrirent à tout devoir. Les autres prindrent resolution de quitter là tout, abandonnans la breche, & declarerent ouvertement au Gouverneur, qu'ils ne combattroient aucunement : ne cognoissans (comme ils alleguoient) moyen ny apparence aucune de pouvoir resister & garder

1557. cette place, ny faire un seul service au Roy: & pourtant qu'il valloit mieux reserver leurs vies à un autre qui seroit de plus grande importance. Qui fut un autant plus grand desplaisir & crevecueur audit Gouverneur & autres Capitaines, que plus de réputation ils avoient acquis, tant ès guerres précédentes, que freschement aux saillies de ceste place sur les ennemis, & jusques à renverser de leurs gabions, & leur faire abandonner leurs trenchées. Durant le siege du Castellet, le iv de Septembre, M. de Bordillon advertit M. de Nevers qu'il avoit sceu que le Roy Philippes ne deslogeroit d'auprès de S. Quentin, jusques après avoir veu qu'il adviendroit du siege du Castellet selon qu'il l'avoit peu apprendre de quelques soldats qui avoient esté pris ce jour là à Vandueil. Lesquels luy avoient asseuré que la batterie devant le Castellet commençoit le lendemain. Ces soldats là faisoient escorte à leurs fourrageurs, desquels en avoient esté tuez plus de quarante en ce lieu, & en furent emmenez force chevaux par ceux de la compagnie du Comte de Villars, que M. de Bordillon y avoit envoyé, avec quelque nombre d'harquebusiers à cheval de la compagnie du Capitaine Lamenaz, qu'il

faisoit soustenir par deux ou trois cens harquebusiers à pied le long du marets. La compagnie de chevaux-legers du Prince de Condé & une d'Escossois, estans en embuscade près du grand Essigny, feirent rencontre de quelques gens de pied qui venoient à l'escorte des fourrageurs; desquels environ vingt furent executez & mis en pieces, & sans leurs gens de cheval, qui leur vindrent à secours, estans iceux gens de pied bien cinq cens, on eust fait carnage de tout cela. 1557.

Après la reddition du Castellet, M. de Nevers eut quelque opinion que les ennemis tournassent à Guise, ayans pris ce chasteau pour s'asseurer de ce qui estoit à leur doz: & pour aussi rendre le chemin de S. Quentin à leur camp libre & sans danger: afin que de l'un à l'autre on peust envoyer tout secours. Toutefois se tenant fort bien asseuré du Comte de Sancerre (vaillant Chevalier s'il en est point au monde) & que la place estoit seurement pourveue & munie d'autant vaillans Capitaines & soldats qu'il estoit possible les eslire, & generalement de toutes les autres provisions & munitions de guerre il en avoit un grand repos & contentement en son esprit: s'asseurant que s'ils s'y ad-

1557. dressoient, ils trouveroient de la besongne taillée pour un long sejour : & cependant luy resteroit tousjours le loisir de recouvrer gens, & si pourroit de plus en plus fortifier les autres places circonvoisines, & finalement se presenteroit quelque propre occasion pour leur appareiller une strette (a), qui leur feroit sentir combien seroit dangereux en pays d'ennemy s'estendre & eslargir. Toutefois il n'advint rien de ce que ce Prince en espéroit : car peu de jours après la prise de ce chasteau, les ennemis sans passer plus oultre, prévoyans à mon advis autant clairement que nous, leur interests & advantage, se retirerent à Fonssomme, où jà estoit campé le Roy Philippes, avec l'autre partie de l'armée. Et estoient là, à mon jugement, sur le poinct de la delibération de ce qu'en après ils auroient à poursuivre : aussi que l'on disoit que le Roy Philippes attendoit responce de l'advertissement qu'il avoit envoyé en Espagne à l'Empereur Charles son pere, pour le resjouir de sa prosperité, le suppliant en oultre luy commander & ordonner de ce qu'en après auroit à entreprendre. Il est facile à juger que selon leurs mutations & diversitez d'entreprises, il falloit

(a) Un échec.

aussi que M. de Nevers changeast & accommodast les siennes : car alors ils estoient les plus forts, & noz forces encore si naissantes & petites, que c'estoit tout ce qu'on pouvoit faire que ruiner pays au devant d'eux & à l'entour, où l'on sçavoit qu'ils se vouloient eslargir & estendre, & au surplus fournir les villes où l'on craignoit qu'ils deliberassent s'attaquer, pour temporiser & les amener ou jusques à l'hyver, ou les faire consommer temps en si petits exploits que l'on peust cependant reunir nouvelles forces pour aller au-devant d'eux. Or desjà en ce temps commençoit à s'engendrer entre eux un mutinement, mesme entre les Allemans & les Espagnols, tant pour le sac & butin de S. Quentin, que pour les prisonniers de la journée de S. Laurent : de sorte qu'on disoit parmy nous que le Roy Philippes & le Duc de Savoye se voulans vendiquer (a) & dire leurs les Princes & grands Seigneurs de France prisonniers, desquels la rançon excederoit certaine somme limitée & les voulans retirer & avoir presque comme de force, des mains des Princes & grands Seigneurs d'Allemagne qui estoient en ce camp, les mutinerent tellement, qu'ils dé- 1557.

(a) Revendiquant.

1557. libéroient se départir & s'en aller, expirant le serment de leur service : ce que estant sceu de nous, estoient practiquez & retenus au nostre, & dès-lors peu-à-peu à la file s'y en retiroit. Avec cela les Anglois (a) ayans esté fort maltraittez en ce voyage, aussi qu'ils avoient sceu comme les Escossois remuoient mesnage en leur pays, & leur faisoient une forte guerre, avoient desjà demandé congé, & s'en vouloient retourner. Toutefois pour remedier à toutes surprises qui peuvent advenir soubs la credence de telles nouvelles & bruits apportez, l'on ne delaissoit à pourvoir à toutes choses : mesmement pour la doute qu'on eust peu avoir que ces Anglois, en eux retournant, ne feissent quelques raffles & destrousses improvistes, l'on contremanda M. de Senarpont, lequel auparavant l'on vouloit retirer de pardeçà, pour se mettre dans Abbeville, de ne bouger de son Gouvernement de Boulongne & de Montereuil, pour tenir celle contrée en asseurance : au lieu duquel y fut commandé M. de Sansac, avec sa

(a) Les succès de Philippe II allarmoient avec raison les Anglois. Ils craignoient pour leur liberté, & ils colorèrent leur retraite du motif de l'invasion des Ecossois en Angleterre.

compagnie & celle de feu M. d'Anghien. 1557.

Ayant le Roy Philippes pour quelques jours campé à Fonlfomme, tant (à mon jugement) pour les caufes précédentes, que pour eftre certainement adverty de noz forces & des empefchemens qu'il trouveroit ou que luy pourrions donner, s'il entroit avant en pays, prit derniere refolution d'aller affieger Ham (a), où feit prendre le chemin à fon armée, fçachant la fituation de cefte place fort commode à eftre fortifiée : de laquelle un commencement eftoit desjà projetté & deffeigné, & toutefois fi imparfaict & delaiffé, qu'il ne luy pourroit faire grande refiftance. Et s'affeurant l'obtenir en peu de temps, propofoit en parachevant la fortification, la rendre l'une des plus belles places de guerre qui fe peuft veoir fur toute la frontiere, & qui feroit comme le fecours & appuy de la ville de Sainct-Quentin : qu'il déliberoit auffi rendre inexpugnable, pour avoir de fes Pays-Bas les ftances (b) & journées raifonnables de retraittes pour entrer & fortir dans le Royaume de France, quand bon luy fembleroit. Or

(a) Ham.

(b) Ce mot fignifie ici lieux où l'on peut camper en fureté.

1557. pour dire un mot de la ſituation de Han, elle eſt entierement plaine & deſcouverte, ſans qu'il y ayt rien qui luy commande : flanquée d'un coſté de la riviere de Somme, & de l'autre d'un marets, d'eſtendue en certains endroits de plus de cinq cens pas, ſans que il y ayt que bien peu de plaine & terrouer ſec pour y arriver. Il y a la villette & le chaſteau. La villette, en l'eſtat qu'elle eſtoit pour lors, ne pouvoit tenir en ſorte que ce fuſt : & combien qu'il y euſt quelques ſondemens & ſorties de boulevers, ſi eſt-ce qu'ils eſtoient ſi peu apparens & mal deſenſables qu'il n'en falloit faire aucun eſtat. Le chaſteau eſtoit d'aſſez bonne apparence, & ſe repreſentoit aſſez furieux, ſelon les anciennes fortifications, ayant la forme quarrée, flancqué de quatre gros bouleverts ronds, avec une groſſe tour quarrée & maſſive de large eſpeſſeur, ſervant de plate-forme aux courtines qui luy eſtoient alliées, & commandant en tout & partout ce chaſteau : mais le tout eſtoit à ſec de pierres & maçonnerie, ſans qu'il y euſt aucuns rempars & terreplains, ny autres fortifications, ſelon les modernes inventions, pour ſouſtenir & defendre une place longuement contre l'eſmerveillable tempeſte & furie de

l'artillerie de maintenant. Toutefois pour ne laiſſer du tout le chemin libre & ouvert à l'ennemy de entrer encore plus avant, s'il ne trouvoit quelque arreſt, M. de Sepois, qui en eſtoit Gouverneur, avoit donné advis au Roy qu'on bruſlaſt la vilette, ſi l'on voyoit que le ſiege y vint, pour ne laiſſer lieu à l'ennemy de s'y pouvoir loger : mais quant au chaſteau, l'on le pourroit tenir & garder pour quelques jours, cependant que l'on ſe fortifieroit en avant : car il eſtoit facile à juger qu'ayant pris Han, il ne planteroit là ſon but, ains ou paſſeroit plus oultre, ou ſe jetteroit à droite ou à gauche, & s'addreſſeroit tousjours aux lieux foibles & faciles à eſtre en bref occupez, pour ne perdre & mal employer la ſaiſon qui luy eſtoit fort propre. Ces choſes eſtans ſceues de M. de Nevers, de Laon envoya pour renfort le Seigneur de Helly (a), Chevalier ſage & bien experimenté, pour eſſayer d'y entrer, comme il feit, encore qu'il fuſt desjà enveloppé, ayant combattu & paſſé ſur le ventre de quelques ennemis qui le vouloient retenir & empeſcher. Et d'autre part M. de Montmorency prit le chemin à Amiens avec ſa compagnie & celle de M. le Conneſ- 1557.

(a) De Piſſeleu, Seigneur de Heilly.

1557. table, son pere, & les quatre mille Allemans que le Roy avoit mandé à M. de Nevers luy envoyer : combien qu'en ceste ville d'Amiens fussent desjà le Vidasme (a) d'icelle & les Sieurs d'Anguessant & de Morvillier, avec leurs compagnies. Et à Soissons alla le Prince de Condé avec une partie de sa cavallerie legere, départant le surplus le long des rivieres, pour en defendre les guez & passages aux ennemis, envoyant le Baron de Clere (b) à Noyon avec sa compagnie & une autre d'Escossois. Le Roy (comme j'ay cy-dessus dit) avoit desjà pourveu à Compienne, envoyant oultreplus à Beauvais le Seigneur de Marrivault (c), pour y recevoir & mettre dans la ville quelques compagnies de gens de pied françoises : desquelles il en devoit envoyer deux à Montdidier, avec des farines & autres provisions. A Senlis aussi avoit esté envoyé le Seigneur de Race (d). Quant à Chauny & Coussy d'un costé, l'on a veu cy-dessus comme elles estoient pourveues selon

(a) Antoine d'Ailly, Vidame d'Amiens.

(b) M. de Thou (Liv. IX) l'appelle le Baron de Lery.

(c) De l'Isle, Seigneur de Marivaux.

(d) De Rasses, selon M. de Thou (Liv. XIX.)

qu'elles le pouvoient comporter, & que 1557.
l'on estimoit qu'elles pourroient tenir : comme aussi de l'autre part en estoit de Peronne, de Corbie & d'Amiens, comme aussi de toutes les autres places le long de la riviere de Somme. En ceste sorte & au mieux qu'il avoit esté possible, l'on avoit garny les places circonvoisines de Han, afin que les ennemis estans à ce siege, ne se peussent eslargir & escarter, pour recognoistre & empieter davantage d'estendue : aussi pour faire tousjours le gast (a) devant eux, & les affamer en leur rompant & coupant les vivres.

En cest endroit, & pendant que le Roy Philippes séjournera au siege de Han, il m'a semblé n'estre point trouvé mauvais, n'y hors de propos, faire une brefve digression d'autres particularitez & accidens advenus és autres endroits de l'Europe, & toutesfois appartenans & provenans de ces guerres : d'autant ou qu'ils tendoient à un mesme effect, ou estoient prédictions & présages de troubles régnans, adversités présentes, & de l'issue qui en devoit succéder. L'on a peu veoir, & selon que l'ay descrit briefvement, les causes pourquoi monsieur de Guise fut

(a) Faire le dégât.

1557. envoyé en Italie : qui estoit (comme la plus commune opinion se publioit) pour le secours du Pape, adonc reduit en fort estroitte puissance. L'on a pu sçavoir aussi les exploits & éxécutions qu'y a fait ceste armée, (8) & l'advantage & profits qui en sont revenus & réussis au Roi & à son Royaume, dont je n'ay fait aucune mention, pour estre mal certain de la vérité: aussi que l'occasion de la faulte (comme il est incroyable) redonde entièrement, & est rejettée, par la voix publique, sur les plus proches du conseil du Pape, & le mauvais ordre, que trouva monsieur de Guise, à son arrivée en Italie : de quoy pareillement je ne veux traiter aucune chose, & délibère m'en taire, délaissant à le déduire à ceux qui l'ont vu, & le peuvent mieux sçavoir que moy, & reprendray ce que j'ay desjà dit. Le Roy avoit mandé incontinent après ceste routte de sainct Laurent, (a) à M. de Guise, qu'il pacifiast de pardelà & accordast de toutes choses, le plus advantageusement, & sagement qu'il se confioit de luy: mesmement pour le repos du saint Pere ; pour, cela le faict, se retirer de pardeçà avec

(a) Relativement au rappel de M. le Duc de Guise en France on peut lire les Mémoires de Montluc, T. XXIV, de la Collection, p. 420 & 421.

ses forces, où il en avoit bon besoing. Ce 1557.
Prince incontinent le fit sçavoir au Pape, & luy donna à entendre la necessité qui le rappelloit & revoquoit en France, & les affaires qui environnoient le Roy : qui estoient cause de luy faire supplier sa sainćteté le licencier, & permettre qu'il se peust retirer après avoir toutefois composé & transigé à son profit de ses affaires, selon son bon advis, & conseil. Le pape à donc desjà desireux de terminer ceste guerre, de laquelle il savoit celle de pardeçà estre procédée, comme il cognoissoit évidemment, & laquelle il doutoit prendre fin par la ruine de l'un de ces grands Princes, & finalement par la sienne, avec une confusion de l'estat Ecclésiastique, & avec infinité de maux & dépopulation universelle, proposa (a) plus qu'au paravant s'appointer avec le Roy Philippes. Et dessors qui étoit le huictième de Septembre en cest an, envoya les Cardinaux Carlo Caraffe, Sainćte Fleur, & Vitel (b), accompagnez de grands Seigneurs Romains, & Gentils-

(a) La paix de Paul IV ne fut pas difficile à faire, puisque les conditions étoient projettés d'avance, comme on l'a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars ; nous y avons discuté ces évênements de manière à n'y pas revenir en ce moment. (b) Vitellozo.

1557. hommes, avec bon nombre de Cavallerie, devers le Duc d'Albe, Lieutenant général d'iceluy Roy, qui estoit lors à Cavy : place assise en la campagne Romanesque, assez près de Pilastrine, (a) pour en conclure & resouldre une pacification amiable. Tous lesquels s'étant assemblez à Genassan, lieu assez proche de là, en peu de jours tombèrent d'accord : & le mardy ensuivant, qui étoit le quatorzieme de ce mois, les susdits Cardinaux retournerent à Rome, avec la paix entre le Pape & le Roy Philippes, à telles conditions que s'en suit. Premierement, « que » de la part du Roy Philippes, le Duc d'Albe » fera les obéissances & hommages qui seront » convenables à nostre sainct pere le Pape, » comme devot fils & en signe d'obeissance » & humilité, pour impetrer grace & par» don de lui : aussi que le Roy envoyera » homme exprès vers nostre sainct Pere, » pour faire le semblable. Et que le Pape, » comme bon pere & clement, les recevra » & acceptera pour bon fils & obeissant, » & du sainct siege Apostolique, en le fai» sant participant des graces communes aux » autres Princes Chrestiens. Qu'icelui sainct » Pere renoncera à la ligue faite avec le tres-

(a) Palestrine.

» chrestien Roy de France, & qu'il sera 1557.
» également pour l'advenir pere commun &
» neutre. D'autre part, que le Roy Philippes
» rendra desarmées sur le champ au sainct
» siege Apostolique, toutes les cités, villes,
» chasteaux, & villages, assis en quelques
» païs que ce soit, qui auroient esté occupez
» depuis le commencement de ceste guerre,
» jusqu'au jour ci-dessus declaré. Que par
» même moyen l'on rendra tant d'un costé
» que d'autre, l'artillerie qui a esté prise &
» transportée en ceste guerre, en quelque
» maniere & lieu que ce soit: & que de la
» part tant du sainct Pere, comme du Roy
» Philippes, on remettra à toutes communautez
» & personnes particulieres, Ecclésiastiques
» & séculieres, de quelque estat,
» degré, ou condition que ce soit, toutes
» coutumaces & peines, tant spirituelles que
» temporelles, esquelles ils pourroient avoir
» encouru à cause de ladite guerre, en leur
» faisant pardon & grace générale de leur
» rendre leurs estats, degrez, dignitez, jurisdictions,
» fortereſſes, villes & chasteaux,
» offices, benefices & facultez, & autres
» biens immeubles, desquels ils ont esté
» privez & despouillez, ou empeschez en
» quelques maniere que ce soit, pour occa-

1557. » sion de ladite guerre seulement, & non
» pour autre : en déclarant expressément
» que cet article n'y comprent point & n'ap-
» porte aucun support au seigneur Marc An-
» toine Colonne, & Ascanio de la Cornia,
» ains resteroient aux contumaces où ils se
» trouvoient alors, & à la franche volonté
» & disposition du sainct Pere. Oultreplus,
» que Pallian seroit remis en l'estat qu'il se
» trouvoit, au seigneur Jean Bernardin Car-
» bon, confederé & approuvé des deux par-
» ties : lequel jureroit fidelité au sainct Pere,
» & au Roi Philippes, d'observer toutes les
» conventions passées entre le Cardinal Ca-
» raffe, & le Duc d'Albe, pour le service de
» leurs Princes : & demeureroit à la garde
» dudit Pallian, avec huict cens hommes
» de pied, les frais desquels se fourniroient
» par moitié. Adjoustant à tous ces articles,
» tresves pour un certain temps, contenans
» passeport, (a) & saufconduit à monsieur
» de Guise, & à tous les Princes, Seigneurs,
» Gentilshommes, Capitaines & generalement
» à tous soldats du party du Roy Philippes,
» tant sur terre que sur la mer. » Toutes

(a) M. de Thou (Liv XVIII) en rapportant ce traité, ne parle point de ces dernières conditions; & il y a lieu de douter de leur auteuticité.

ces

ces conventions eſtant approuvées & accor- 1557.
dées entre toutes les parties, le Dimanche, dixneufieme de ce mois, le Duc d'Albe entra dans Rome, environ une heure de nuit, avec fort grandes démonſtrations & ſignes de joie, tant par les ſaluës de l'artillerie, qu'avec un nombre infini de fuſées & autres allégreſſes, que l'on a accouſtumé faire (meſmement de pardelà) à la bien venue & amiable réception de quelque grand Prince, & en preuve & apparence de rejouiſſance. Le Lundy en ſuivant l'on tint Conſtoire, où furent eſleuz & deputez deux Legats, pour traiter la paix univerſelle, l'un qui eſtoit le Cardinal Trivolce : devers le très Chreſtien Roy de France : & l'autre le Cardinal Carlo Caraffe, vers le Catholique Roy Philippes.

En ce meſme temps, que ſe traittoit ceſte ſuſdite paix, M. de Guiſe eſtoit parti d'Italie, pour s'acheminer de pardeçà, s'embarquant à Hoſtie dans les galleres & vaiſſeaux de France, qui l'attendoient là, avec une partie des grands Seigneurs & Capitaines, & quinze cens ou deux mille harquebuziers eſleuz. L'autre partie de l'armée, ſoubs la conduite de M. d'Aumalle, retourna par les terres du Pape devers Bolongne, & à Ferrare, & de

(a) Trivulce.

1557. là par les Grisons & les Suisses. Et ainsi demembrée retourna ceste armée du voyage d'Italie.

En ces mesmes jours aussi advindrent de par de là estranges déluges & inondations de rivieres à Rome & à Florence. Celuy de Rome advint ce mesme jour de la paix, quatorzieme de Septembre : s'estant le Tybre (l'un des plus renommez (a) fleuves de l'Europe) grandement enflé, comme s'il eust voulu menasser Rome de nonpareille ruine & démolition, croissant d'heure à autre, la nuict ensuivant commença à s'espandre par les plus prochains & bas lieux de Prato, & des vignes qui sont à l'entour. Le lendemain s'estant eslargi & desbordé par la ville, & regorgeant par tous les conduits des rues & édifices, la creuë se trouvoit encore en plusieurs lieux de la ville, de la haulteur d'un homme & d'avantage : principalement en la place d'Agone, à la Rotonde & à la Doane. Tant y a que ceste merveilleuse & espouvantable inondation ne donna pas loisir au peuple de se rejouir de ceste paix, ains le rendit encore plus triste, esbahi & désolé qu'auparavant : qui fait croire cela estre advenu

(a) Renommé en raison des événements dont il a été le témoin, & non pas à cause de la beauté de ses eaux.

comme un ſigne & advertiſſement de Dieu, 1557.
ou pour les choſes préſentes, ou pour les futures, ou à mieux dire, pour nous eſmouvoir à converſion & amendement de noz pechez. Or ceſte creuë & furie d'eau dura tout ce jour, & juſques à quatre ou cinq heures de nuict, qu'elle commença un peu à s'abbaiſſer & decroiſtre : tellement que le matin enſuivant, ſur le poinct du jour, l'eau eſtoit déjà abbaiſſée de plus d'une palme, & ainſi petit à petit décroiſſant, après midy chacun pouvoit aller facilement à ſes affaires Pour parler de la haulteur & de la crue, aucuns ont dit, qu'en pluſieurs endroits elle a paſſé la marque qui en fut faite à l'autre grand déluge, qui advint l'an mil cinq cens trente. Les autres ont voulu dire qu'il s'en falloit bien une palme : ſurquoy ils alleguoient beaucoup de raiſons, entre autres, que les caves qui ont eſté faites & cherchés dans Rome (car elle eſt augmentée en édifices d'un tiers) auroient en s'abreuvant receu & englouti une grande partie de ces eaues. Aucuns ont jugé, que le grand nombre des rues neufves a eſté cauſe de la creue : & les autres afferment, que la terre qui a eſté rehaulſée depuis ce temps là, faiſoit ſembler l'eaue plus haulte qu'elle n'eſtoit. Mais

1557. quoyque ce soit, il fault croire par la commune opinion, que ceste inondation a esté plus grande & impétueuse que la précédente : veu qu'en la ville d'Horta, & Narni, & tous autres lieux où elle passa, elle délaissa un admirable abbatiz & ruine, ayant emporté la moitié du pont sainɛte Marie, avec l'excellente chappelle que le Pape Jules troisieme y avoit fait édifier. Elle mina & remua certaines grosses pierres de marbre, & gros quartier de pierre, qui défendoient le pont du Chasteau sainɛt Ange. Elle démolit & renversa une grande partie des bouleverts & bastions qu'on avoit fait édifier depuis un an joignant ce chasteau. Elle abbatit en oultre la moitié du temple & la plupart des édifices du monastere sainɛt Barthelemy, qni est assis en l'isle Tyberine. A bref conclure, il n'y eut dans Rome, (a) rues, palais, ny édifices, où cest impiteux (b) orage d'eau eust passé, qui ne portast marque & tesmoignage du

(a) M. de Thou (Liv. XVIII) en faisant le récit de ce débordement, & des maux qu'il causa dans Rome, dit qu'il y périt beaucoup de bestiaux, qu'à peine le peuple, qui habitoit les parties basses de la ville eut le tems de se sauver sur des bateaux. Il évalue la perte en denrées & marchandises à plus d'un million d'or.

(b) Impitoyable.

courroux & violence de ceſt élément irrité. 1557.
Quant au déluge de Florence (6) par le desbordement du fleuve Arno, l'on le juge encore avoir eſté plus grand que celuy de Rome, & avec trop plus importantes & incomparable ruines & pertes, tant en démolitions d'édifices, qu'en ſubverſion & dépériſſement d'or, d'argent, marchandiſes & toutes ſortes de meubles : ſans encore (qui eſt plus à plaindre) la mort & ſuffocation de pluſieurs perſonnes. Il ruina en premier lieu, & démolit ès plus entieres parties les couvents & monaſteres des pauvres filles de ſainćte Verdiane, des Recluſes & de ſainćte Marie nouvelle. Il emporta les ponts de Rubaconde, & de la Trinité. Il abbatit quaſi du tout & juſques à la prairie, & du coſté de ſainćt Pol, le bourg d'Ognisanti : comme il fit du Marché neuf, où s'exerce l'art & artifice de filer & tiſtre la ſoye : de ſorte que tous les magazins & boutiques furent la plus part dépéries & gaſtées, qui eſtoit perte fort grande. Le palais du Duc n'en fut exempt, & s'en trouva offenſé en pluſieurs endroits. Quant à la région circonvoiſine, le grand chemin de Cazentin fut creuſé & enfoncé de telle façon, qu'il ne ſe pouvoit plus raconſtrer pour y paſſer : & y mourut au bourg, ſeptante quatre perſonnes

1557. emmenant les maisons entieres à Pontasienne, & demourans abysmez Pereole & S. Donin, & plusieurs autres édifices, le long de ce fleuve Arno. Au surplus, pour parler de la marque où monta l'eaue, sur la place de S. Croix, elle exceda quatre bons doigts de creue le deluge & inondation qui advint à Florence en l'an mil trois cens quarante-sept qui fait juger que cette moderne estoit fort grande, veu que la précédente estoit comme admirable & incroyable. Il y avoit la haulteur d'une toise & demie à saincte Croix : par la rue Belline quatre toises ou environ ; vers S. Ambroise, & S. Pierre majeur, trois toises : joignant Monteoro, deux toises : à Cestel, une toise & demie, & autant vers Nostre-Dame de l'Annunciade : par la rue des Servi, deux toises : du costé de saincte Marie de la Fleur, deux toises ou environ, & autant quasi à sainct Jan : aux Palais des Antinori, & Strossi une toise : & ainsi conséquemment à sainct Marie nouvelle, & par toute la ville de Florence. Or pour faire évidente preuve, que les esmerveillables & incogneuz miracles & faits prodigieux de Dieu l'Omnipotent, ne sont éxécutez & demonstrez en un seul lieu, je pourrai encore icy adjouter, qu'au mesme mois, & presque jours semblables, advint

de pardeçà un autre Déluge en la bien antique ville de Nismes, (a) en Languedoc : toutefois différent des autres, en ce que ce n'estoit par desbordemens & ingurgitations de fleuves & rivieres, mais par un esclatement de nuées, & ouvertures des portes célestes (comme les philosophes l'ont voulu appeler) lequel accideut advint le neufieme de septembre en cest an, avec tonnerres, corufcation, esclaires, & fouldres si horribles & espouvantables, que tout le peuple pensoit ce jour estre le dernier periode de ce siecle. Persévérant ceste fureur céleste jusques après huict heures de nuict, il tomba une si merveilleuse abondance d'eaue, que ces miférables citoyens pensoient subitement eux avec toute leur ville devoir estre engloutiz & abysmez. Et combien qu'il ne fust de longue durée, comme de douze ou quinze heures, si est-ce qu'il apporta un tres grand dommage & intérest à ceste ville : laquelle en fut en 1557.

(a) Ces grands orages suivis de pluyes violentes arrivèrent à Nimes le 11 Octobre, selon M de Thou (Liv. XVIII). Cet Historien remarque qne la même année plusieurs autres parties de l'Europe essuyèrent des fléaux de ce genre ; & qu'en Chine une inondation submergea sept villes, beaucoup de bourgs & de villages, dont il ne se sauvat qu'un enfant trouvé vivant sur le tronc d'un arbre.

1557. plusieurs endroits & lieux, tant publiques que privez difformée & empirée, & le territoire circonvoisin fort dégasté & appauvri, d'autant que les champs & labourages en furent pervertis, encavez & creusez, ou couverts de pierres, & autres ruines, qu'un ravage d'eauës entraine & délaisse, où sa force & violence cesse & diminue : & les oliviers (dont cette province est grandement abondante, & qu'elle cultive soigneusement, pour le grand emolument & profit qu'elle en tire des huilles) tous froissez & dérompuz, & les vignes desracinez, arrachées & sablées, avec infinité d'autres dommages & calamitez. Bref, l'on estimoit n'y avoir eu guerres chose qui n'eust senti la pésanteur de la main de Dieu. Par ce déluge aussi furent descouvertes plusieurs antiquitez cachées & ensevelies soubs terre, pour le moins depuis que les Gotz mirent à sac ceste ville, mil cent ans sont passez, comme l'on le trouve, oultre le temps qu'elles pouvoient avoir esté faites auparavant comme anciens sépulchres & monumens, grande quantité de médailles de bronze, & quelques unes d'or & d'argent : grandes collonnes d'une piece également proportionnées : testaments & épitaphes de pierre dure, escrits & gravez en lettres Cancellates.

& Romanesques (a). Se descouvrir sembla- 1557.
ment de beaux & riches pavez, & les plans de salles basses, chambres, & portiqnes, desquels se trouvent encore des entablemens de marbre, & porphyre, & jaspe, marquetez à la Mosaique. Et d'avantage l'on a touvé des fragmens de vases antiques, & quelques uns entiers, d'une terre rouge, si très fine & déliée, qu'elle même porte son verniz : lesquels les Anciens faisoient apporter de Samos en Grece, enrichis d'histoires ou ramages rustiques, fort plaisans & récréatifs à l'œil. Plusieurs autres singularitez & choses rares y furent déterrées, & mises en lumiere, qui ont donné grand esbahissement à ceux qui les ont veues : lesquelles seroient trop prolixes & longues à icy particulariser. L'on a voulu dire & affermer autres citez & lieux avoir esté frappez de semblables deluges, mesmement venise : dont je ne feray description, pour n'en avoir rien sceu à la vérité, ny leu par mémoire ; & me suffira dire, que plusieurs autres signes ont esté démonstrez & sont apparuz : comme de la comette de l'an précédent, des collonnes de feu, & en aucuns lieux une chasse de chiens abboyans (b)

(a) Ce sont des lettres Romaines majuscules.

(b) On a laissé subsister ces contes populaires, parcequ'ils marquent l'esprit du tems.

1557. en l'air : & en d'autres, hommes armez combattans, & les deux Soleils rouges & enflammez, qui ont esté veuz en Allemagne : sans que je parle de plusieurs portentes (a), & monstreux ouvrages de Nature produits en ce temps sur la terre. Tous lesquels signes je ne puis juger estre autre chose que menasses, & messages du couroux divin, nous admonestant ou à volontaire recognoissance & amendement, ou à prochaine vengeance & punition de noz iniquitez.

Puis que j'ay le plus briefvement qu'il m'a été possible, discouru aucunes particularitez & accidens advenuz ès autres endroits, mesmement en Italie, pour démonstrer que si en une sorte nous estions affligez de pardeçà, les autres nations pareillement en autres varietez en resentoient leur part : maintenant je retourneray au siege de Han, qui ne fut long, & où ne furent faites éxécutions de grande importance (au moins dont j'aye esté adverti) & qui méritent grande longueur de propos : car ayant le Roy Philippes d'abordée dressé une très furieuse & soudaine batterie contre ce petit chasteau, où il n'y avoit (comme j'ay dit) aucuns rempars ny fortifications, & y estant toutes les murailles à sec,

(a) Production extraordinaire.

après avoir enduré quinze cens ou deux 1557.
mille coups de canon, ayant fort grande & large bresche, tant à la grosse tour, qu'à la courtine, luy fut rendu le douzieme jour de Septembre.

Quand l'on vit que l'ennemy prenoit ce chemin, la diversité & abondance des doutes commença à croistre. Car s'estant advancé jusques là, sans trouver grand contredit ny résistance, estoit encore en pouvoir de pousser plus avant, & suivre le chemin de Compiegne (a) & de là droit à Paris : ou suivant la riviere de Somme, tourner à main droite devers la Picardie, & le Boulonnois : ou voltant à la gauche devers Coussy, Soisson & Laon, se retirer en Champagne. Mesmement le Roy en avoit eu divers advis & advertissemens, lesquels il avoit fait sçavoir à Monsieur de Nevers : entre autres, que ce Baron de Polleville (duquel j'ay déjà parlé cy dessus) au partir de Saverne, avoit esté mandé du Roy Philippes, de le venir trouver en son camp, avec sa trouppe, qui pouvoit estre alors de vingt enseignes d'Allemans, & de douze à quinze cens chevaux, pour de là l'envoyer en Angleterre : & qu'au demeurant la résolution dudit Roy estoit, après avoir

(a) Compiegne.

1557. prins Han, de faire une grande (a) cavalcande jusques à Compienne, & en passant bruller & ruiner Chauny & Noyon. L'autre advis estoit, que le Roy Philippes, les choses susdites exécutées, avoit délibéré de faire passer sadite armée entre la Fere & Laon, & de là suivre les brisées de Champagne, jusques aux environs de Mesieres, pour de là la licencier & rompre : & par ce moyen ruinant les pays du Roy, sauver les siens. Ainsi encores que noz forces fussent si petites adonc & foibles, que toutes ensemble ne fussent à la moitié près suffisantes pour luy présenter teste, & nous opposer à ses entreprises, si falloit-il néantmoins luy faire paroistre & croire le contraire, & luy donner à entendre, qu'en quelque lieu qu'il s'adressast il trouveroit qui lui respondroit. Mais ce qui advenoit le plus mal, c'estoit qu'il falloit de contrainte escarter & séparer nos troupes de loing, pour prévenir ces accidens douteux : tellement que pour remédier à ce dernier advis il fut de besoing renvoyer monsieur de Jamez en Champagne, avec sa compagnie, & pareillement M. d'Eschenetz avec la sienne Et à M. de Jours, auquel (comme j'ay touché cy dessus) avoit esté donné la commis-

(a) Une excursion.

sion de lever huict enseignes de la Legion de 1557. Champagne, dont au paravant il estoit Colonnel, fut mandé de costoyer ceste frontiere & se jetter incontinent dans la premiere ville où il seroit adverti que ce Polleville (a) se voudroit attaquer. Et d'autre part, pour fournir Soissons de soldats, estant l'une des plus belles villes, & en autant commode assiette qu'il en peult estre en toute ceste contrée, & le long du cours de ceste riviere d'Aisne, pour estre fortifiée selon que déjà elle est bien commencée & avancée; y fut envoyé monsieur d'Estree, avec deux autres compagnies de gens de pied levées nouvellement; oultre celles qui y estoient auparavant, & quatre vingts harquebusiers à cheval, soubs la charge du capitaine Faverolles. Et pour remédier aux advenues de Compiegne, le Prince de Condé avoit du bord de deçà ceste riviere d'Aisne estendu toute sa cavallerie légere, & avoit fait rompre tous les ponts & passages: pour lequel mesme effect, le Roy avoit de rechef envoyé les sieurs de Charmazel, & de Gondrin: estant au surplus la ville de Compiegne bien pourvue & munie de gens de guerre & toutes munitions pour arrester l'ennemy en sa premiere furie. Quant aux autres

(a) Le Baron de Polwiller.

1557. endroits M. de Nevers ne voulut point encore bouger de Laon, qu'il ne veiſt qu'elle addreſſe ſuivroit le Roy Philippes, après ce dernier exploit de Han : craignant ſur tout ce retour de Champagne,

Quant à la partie d'Amiens & de Picardie M. de Montmorency y eſtoit, Seigneur autant pourveu de ſens & d'experience qu'il en peut eſtre pour ſon aage, accompagné de tous ces vieux & ſages Chevaliers que j'ay ci-deſſus nommez : & les villes de cette frontiere eſtoient parfaitement garnies d'hommes, & toutes autre choſes néceſſaires. Que ſi l'ennemy ſe fuſt voulu tourner à l'un de ces trois endroits, la réſolution eſtoit priſe (à mon jugement) qu'en bruſlant (a) au devant de luy le plat pays, & ce qui ne luy pouvoit réſiſter, luy laiſſer en front toutes les villes fortes : auſquelles s'addreſſant, c'eſtoit le moins qu'il y pourroit conſumer de temps, que de trois ſemaines ou un mois, dans lequel ſéjour certainement noz forces pouvoient eſtre ſur pied : & leſquelles à reiterez & redoublez mandemens l'on faiſoit haſter & avancer, pour interrompre tous ces deſſeings & délibérations dont l'on ſe doutoit. Toute-

(a) Reſſource deſtructive & bien triſte pour le peuple des campagnes qui en étoit la victime !

fois après la prise de Han, le Roy Phippes, 1557.
sans pousser son armée plus avant en campagne, s'arresta à poursuivre & continuer le commencement de la fortification de ceste place, l'améliorant néantmoins, & y adjoustant ce que peult estre y avoit esté oublié. Vray est, que cependant pour s'eslargir & accommoder des lieux circonvoisins, qui luy pourroient servir, & estoient propres pour la faveur & appuy d'icelle, & qui estans occupez de nous, luy seroient grandement nuisibles, & suspects, les envoya saisir: la plus-part desquels il trouva déjà bruslez & ruinez, & abandonnez, pour ne les sentir tenables, ou pour n'y estre les nostres assez forts. L'une des premieres entreprises qu'il fit, fut celle de Noyon, dedans laquelle ville furent surprises les compagnies de chevaux légers du Baron de Clere, & une autre d'Escossois: pensans des ennemis habillez de semblable parure que d'autres compagnies Françoises & lesquels ne portoient croix ny escharpes, blanches ny rouges, que ce fussent amis & des leurs. Ainsi trouvant les portes ouvertes leur fut après fort facile de se rendre maistres de cette ville: laquelle toutefois ne leur apporta grand advantage, pour avoir esté dé-

1557. jà auparavant bruſlée. Ils ſe ſaiſirent auſſi de Chauny, non (là mon advis) qu'ils euſſent en délibération de le fortifier pour attendre le canon, pour eſtre en ſituation fort difficile & commandée de deux ou trois endroits & ſubjecte à autres imperfections : ains en y logeant bonnes & fortes garniſons, pour de tant plus facillement faire la récolte des vendanges, & amas de vin, (pour y avoir en ceſte contrée en vignoble de grande eſtendue) ainſi que la ſaiſon eſtoit arrivée : & conſéquemment tant pour la conduite de tous autres vivres, qu'ils vouloient retirer en leurs places fortes, que pour y avoir une fort grande aiſance des meilleurs moulins qui ſoient ſur ceſte riviere. En ceſte ſorte s'arreſterent les ennemis aux fortifications de S. Quentin, & de Han, faiſant cependant les garniſons des uns & des autres, courſes ordinaires, deſtrouſſes, & rencontres, ſelon que les occaſions & cas fortuits les addonnoient : continuans en ceſt exercice & *guerre* (*a*) *guerroyable* le ſurplus du mois de Septembre, & le commencement de celuy d'Octobre enſuivant : & ne veux oublier qu'en ces entrefaites peu à peu l'armée du Roy Philippes

(a) C'eſt ce qu'on appelle la petite guerre.

s'affoibliſſoit

s'affoibliſſoit journellement : tant pour le (a) le retour des Anglois, que pour le départe- ment d'autres garniſons : auſſi que (comme j'ay déjà dit cy-deſſus) beaucoup d'Allemans, expirant le terme de leur ſervice, ſe reti- roient à noſtre party : & ce qu'ayant M. de Nevers ſait ſçavoir au Roy par le ſieur de Montereuil, luy avoit mandé qu'il avoit fort aggréable, & que l'on en retiraſt le plus qu'il ſeroit poſſible : tellement que noz bandes d'Allemans, auparavant fort desfaites, ſe trouverent en peu de jours bien complettes, & du ſurplus l'on en dreſſa nouvelles compa- gnies. Et ne ſçay ſi ſur cela de ma ſeule opi- nion j'oſerois dire, que ce mécontentement précédent & affoibliſſement couvert & non ſceu de l'armée du Roy Philippes, ſeroit cauſequ'il n'auroit peu, ou auroit douté d'en- treprendre & d'entrer plus avant : toutefois requerant ceſt argument plus ſubtile & mieux advertie diffinition que la mienne, je n'en diray pas davantage pour ce coup. Tant y a, que pour la conſidération de ces choſes, & que l'Hiver s'approchoit, le Roy redoubla toute diligence & ſolicitude de remettre ſes forces enſemble & redreſſer une autant belle & forte armée que ſon ennemy l'euſt peu avoir en 1558.

(a) Il faut lire le départ.

1557. l'assaillant, afin d'avoir sa revenche sur luy. Et pourtant de rechef fut envoyé au devant des Suisses le sieur de Varassieux, pour haster ceux qui venoient de leur pays freschement lesquelles estoient déjà sur les marches des Duchez de Bourgongne & de Champagne: & les sieurs de Mandosse & Bois Rigault, furent envoyez à Lyon au devant des quatre mil qui venoient de Piedmont. Pareillement en ce temps qui estoit environ la my-Octobre, le sieur de Marolles ordonné commissaire pour recevoir & conduire les Allemans nouveaux de Reisberg, manda qu'ils estoient arrivez à Issutille, sur les lizieres de Champagne. Et de aileurs, MM. de Guise & d'Aumalle estoient au chemin de leur retour, que l'on esperoit estre en bref, selon que les nouvelles en estoient récentement arrivées, & lesquels encore se hastoient pour ne défaillir à la nécessité. Estans toutes ces choses rangées en telle disposition que l'ay cy dessus narré, & mieux encore que ne le pourrois exprimer, le Roy manda à M. de Nevers se retirer à Compienne, où il avoit proposé recueillir son armée : auquel lieu incontinent que ce Prince fut arrivé, s'employa à rendre ceste ville forte & defensable adjoustant au naturel l'artifice : d'autant qu'il

falloit qu'à la nécessité, & pour l'heure, elle 1557.
servist de frontiere à la France : faisant en premier lieu eslever deux fort larges & hautes plateformes, & autant belles qu'il en soit en tout ce Royaume : l'une, pour commander sur toute la planure qui est entre la forest & la ville, & l'autre sur tout le bas & le cours de la riviere, & le long de la prairie & au surplus départant toute diligence à remparer ceste ville, flanquer de bastions, cazesmattes, terrasses, cavaliers, & traverses, de sorte qu'y arrivant le siege, l'artillerie de l'ennemy y eust trouvé à manger & despendre pour un long temps. Avec tout cela feit desseigner & relever de trenchées l'enclosture d'un camp, si large & spacieuse, qu'une armée de cent mil hommes y eust peu loger avec tous équippages & provisiôns, & aussi seurement que dans une ville, avec toutes aisances tant de la rivierre que d'estendue.

Pendant que M. de Nevers entendoit à fortifier la ville de Compiegne, & y dresser le camp, & l'enclorede trenchées, ne délaissoit pourtant (selon qu'il avoit accoustumé d'en user à Laon) d'envoyer journellement voir & recognoistre l'ennemy, mais je dy de si près, qu'il faisoit peu souvent délibérations & sorties que ce Prince incontinent ne le

1557. sceust. Aussi sur ce propos veux-je bien, & puis affermer de luy qu'il n'y a Prince en tout le monde qui face plus grande despense, n'y meilleure récompense aux espions, & à ceux qui luy font certains rapports que luy. Qui est cause, qu'estant seurement adverty, il ne met rien au danger, & n'entreprend gueres de besongnes dont il ne vienne heureusement à fin. Mais pour ne donner opinion à personne que je veuille blandir & flatter, je diray qu'entre autres entreprises que ce Prince ayt fait à Compiegne, estant un jour (dont je ne suis records (a)) adverty que la garnison de Chaulny, qui estoit fort grosse, de quatorze a quinze cens chevaux ordinairement avoit accoustumé de sortir en campagne, & ne se contentoit seulement de venir voller & faire destrousses bien avant en païs, ains trouvans nos garnisons de Coussy & de Soissons, pour estre en plus gros nombre & les plus forts, les rembarroient jusques dans les bois proches dudit Coussy, sans qu'ils les osassent attendre : proposa de leur dresser une cargue, & de s'y trouver si à poinct, qu'en une fois les recompenseroit pour toutes. Parquoy pour mieux celer ceste conduicte, voulut aller à Soissons,

(a) Que je ne me rappelle pas.

soubs couleur d'allervoir dix huit enseignes de 1557.
Suisses qui y estoient arrivées : duquel lieu manda incontinent à M. de Bordillon, se trouver à certain jour & endroit, en embuscade, avec deux cens harquebusiers à pied & partie de ce qu'il avoit de cavallerie à la Fere : & luy d'autre costé, avec deux cens hommes d'armes, & les Reitres : & le Prince de Condé avec sa cavallerie légere, à ce mesme jour se trouverent embusquez dans ces bois assez près de Chaulny. D'où fut envoyé le seigneur de Janliz (a) avec sa compagnie de cavallerie pour semoudre ceste garnison à sortir, comme elle faisoit précédemment, & pour les attirer à l'escarmouche : comme il feit fort bravement & hardiment, & ne faillirent ceux qui estoient demeurez, au nombre de trois à quatre cens chevaux, & quelques Espagnols à pied, à sortir : estimans que c'estoient seulement leurs voisins ordinaires qui les venoient voir, & se jugeoient assez forts pour les recevoir. Lesquels aussi feirent fort bien, comme pareillement le Seigneur de Janliz sceut sagement & cautement les soustenir, prenant sa cargue de loing en les attirant, & essayant d'amener au combat tout le surplus de ces douze ou quin-

(a) François d'Hangest, Seigneur de Genlis.

1557. ze cens chevaux qui s'y estoient autrefois veus, & qui coustumierement en sortiroient pour de tout cela à un coup faire desfaitte & routte, & en rendre la victoire plus glorieuse & belle, selon que tout le fait estoit seurement dispofé & appareillé. Mais de malheur ce jour mesme estoient partiz pour aller à leur camp, où ils avoient esté mandez, & ne s'y trouva que ce nombre que j'ay dit cy dessus. Tous lesquels soldats à la vérité démonstrerent fort grand devoir & hardiesse à se bien défendre : ce néantmoins se sentans foibles, ne s'esloignoient par trop de leur fort. Ce qu'estant apperceu de M. de Nevers, & qu'ils venoient à l'escarmouche plus froidement qu'ils ne (a) souloient, & autrement que l'on ne luy avoit fait entendre, commanda au Comte de Barbize (qui estoit adonc chef des Reitres) qu'il marchast & se monstrast avec ses troupes, & qu'il se meist en veuë des ennemis : & d'autre part les chevaux légers se meirent & gaignerent entre la ville & eux de sorte qu'ils se trouverent enveloppez : où fut pris un Capitaine Albanois, chef de la cavallerie qui estoit demeurée dans Chauny, & le surplus de ses gens furent tuez ou pris. Et quant aux gens de pied Espagnols, qui

(a) Plus froidement qu'à leur ordinaire.

s'eſtoient coulez le long d'une trenchée, ſe voyans enfermez & enclos de tous endroits, ſe jetterent dans une petite maiſon à cent pas de la ville ; laquelle ils percerent pour ſe défendre à coups d'harquebuſades, & y reſiſterent ſi longuement qu'ils peurent, & tant que le Prince Condé feit deſcendre à pied la compagnie d'harquebuſiers du ſieur d'Alligny, pour les aſſaillir : ce qu'il feirent de telle ardeur & promptitude, qu'ils les forcerent & rendirent aux abbois, & en telle extrémité, que le Capitaine ne voulant mourir là dedans miſérablement, ſortit hors de ceſte maiſon l'eſpée nue au poing, & une targe (a) en l'autre bras, qui fut incontinent ſaiſi, eſtant le ſurplus de ſes gens exécutez ou priſonniers. Et ainſi qu'il requeroit & vouloit rendre ſa foy, le Capitaine Launay le vint tuer aſſez prés du prince de Condé. Lequel comme prince de grand cueur, & ne voulant ſupporter ceſte oultrecuidé outrage en ſa préſence, en voulut d'autant recompenſer le Capitaine Launay : qui pour éviter ceſte fureur allégua pour ſes excuſes, que ce Capitaine Eſpagnol avoit bleſſé à mort le plus vaillant de ſes ſoldats & qu'il ſçavoit de vray qu'il avoit fait fort mauvaiſe guerre aux 1557.

(a) Eſpèce be bouclier.

1557. François prisonniers à la journée de S. Laurent : suppliant très-humblement ce Prince, pour ces causes luy pardonner son impatience & prompte cholere, comme il feit. En après M. de Nevers feit sonner la retraite, reprenans son chemin à Soissons, & faisant marcher au pas & en ordonnance ses forces, sans aucune perte n'y rencontre : comme aussi feit M. de Bordillon à la Fere. Depuis l'on a sceu que l'allarme en fut donnée bien soudaine & eschauffée au camp des ennemis, qui n'estoit qu'à quatre lieues de là : tellement que ce jour, quand les nouvelles y arriverent, desbanderent plus de quatre mil chevaux, pour se mettre à la suite des nostres : mais ils n'y perdirent que temps & peine, & y arriverent trop tard : combien que le lendemain pensans que l'on y retourneroit, & qu'ils pourroient avoir leur revenche, s'y embusquerent, & y apresterent *la bienvenue & réception :* mais ce fut en faute, & demeurerent toujours les frais sur eux : car ce ne fut celle (a) part que M. de Nevers les alla revoir, ains devers Noyon.

En telles & semblables courses & entreprises se passa la pluspart de ce mois d'Octobre pendant que les ennemis fortifioient S.

(a) Ce ne fut de ce côté.

Quentin, Han, & le Castelet : ou il besongnoient à bras desployez, & en assiduité continuelle, voyans leur armée journellement affoiblir par diverses causes & accidens, & pareillement que l'importune saison d'Hyver approchoit fort : & doutans que l'armée de France, se trouvant forte & bien tost complette, comme ils sçavoient & voyoient à l'œil qu'elle s'engrossissoit ordinairement, de premier œuvre s'y addresseroit : où trouvant les ouvrages imparfaits, seroit aisé à recouvrer, ce qu'avec grand fraiz auroit acquis & amélioré. Le Roy Philippes dessors (comme l'on disoit) s'estoit retiré à Cambray, & à Bruxelles, avec la plusspart des Princes, & grands Seigneurs qui ont accoustumé de le suivre. Et le Roy estoit aussi à sainct Germain en Laye, donnant ordre de remettre & renforcer son armée de tous équipages : laquelle adonc se faisoit fort grosse, & multiplioit tous les jours : car la plusspart des Suisses estoient arrivez, aussi estoient les bandes nouvelles d'Allemans : avec ce, l'on y avoit fait venir les autres vieilles compagnies qui estoient à Amiens. Et journellement s'y assembloient & venoient compagnies nouvelles de toutes les parts de ce Royaume : tellement que l'on n'attendoit plus pour la 1557.

1557. rendre du tout complette, que le fecours qui retournoit d'Italie, que l'on faifoit féjourner en Breffe & Lyonnois, coftoyant ce Baron de Polleville, duquel j'ay tant de fois parlé cy deffus. Et pour ce qu'il tombe à propos, & que le fuccez de fes entreprifes tout autre qu'il ne le fe promettoit, advint en cefte mefme faifon, j'en diray icy un petit mot. C'eft qu'après qu'il eut fon armée dreffée, au nombre (comme l'on eftimoit) de dix à douze mille hommes de pied, où il y avoit fix mille corfelets, & de douze à quinze cens chevaux, paffant par les montagnes de Vaulges, & le Comté de Ferette, & lifant le Baffigny, entra dans la Franche-Comté, entre la Comté de Montbeliard & Langres : où MM. les Comtois, foubs couleur qu'ils difoient y eftre par luy contraincts contre les promeffes & pactions de leur neutralité, luy donnerent paffage, vivres, & autres provifions de camp Et delà vint defcendre en la Breffe, efpérant en peu de jours la faifir, & s'en rendre maiftre, par le moyen de certaines intelligences qu'il avoit avec quelques gentilshommes de cefte province, & autres de leurs voifins mal intentionnez envers le Roy. Et d'abordée alla planter le fiege devant Bourg, qui en eft la principale ville, eftimant la trouver

desſpourvue de toutes choſes & défenſe, & en 1557.
bref luy eſtre rendue. Ce que toutesfois il ne trouva : car le ſeigneur de la Guiche, qui en eſt Gouverneur, & le Baron de Digoine, qui y eſtoit ſon Lieutenant, eſtans advertiz de ſa venue, ou s'en doutans, y avoient desjà fait entrer la compagnie dudit ſeigneur de la Guiche, & quelques autres compagnies de gens de pied. Et d'autre part l'on a peu voir cy deſſus, comme le Seigneur d'Eſchenets avec ſa compagnie le ſuivoit continuellement de près, comme auſſi faiſoit le ſeigneur de Jours avec ſes huit enſeignes de la Légion de Champagne : leſquels lui tindrent tousjours ſi prochain voiſinage, qu'auſſitoſt que luy ſe trouverent près de Bourg, où ils entrerent : en quoy ils firent un fort grand devoir, & ſervice au Roy, & à la République : & ainſi ſe trouva fruſtré de ſa premiere opinion. Pendant qu'il arreſtoit & entreprenoit ce ſiege, l'armée du Roy qui retournoit de Italie, arriva toujours à la file : & eſtans déjà venus deux mille harquebuſiers fort braves, & ſoldats eſleus, conduicts par M. le Viſdame de Chartres, furent conduicts & entrerent dans ceſte ville. Et d'ailleurs l'on y feit approcher couvertement, & ſans faire bruit, quatre mille Lanſquenets : eſtant toute la gendar-

1557. merie, qui eſtoit arrivée, & arrivoit journellement, arreſtée & logée ès environs de luy, tant en la Breſſe, que Lyonnois, & Maſconnois, en intention de luy faire ſentir le payement de ſa téméraire & malfondée délibération. Enfin, après qu'il eut par trois fois remué ſon camp devant ceſte ville, ſe doutant, à mon advis, & prévoyant ſon danger advenir, le xvj de ce mois d'Octobre, le Seigneur d'Eſchenets feit ſortir de ceſte ville ſur l'entrée de la nuict cinquante harquebuſiers, pour aller recognoiſtre ſon camp, & la contenance & aſſeurance de ſes gens. Leſquels harquebuſiers ayans tué d'arrivée les ſentinelles, donnerent & eurent telle hardieſſe, que d'enfoncer leurs corps de gardes qu'ils maſſacrerent en partie (10) & tournerent l'autre en fuite : mettans en tel effroy tout le reſte de leur armée, que dès l'heure elle deſlogea, & feit ſi grande diligence à marcher & ſe retirer, qu'avant que les noſtres en ſceuſſent certaines nouvelles & fuſſent preſts à les ſuivre, ils avoient déja cheminé & paſſé quatre ou cinq grandes lieues ſans regarder derriere eux, laiſſant pluſieurs malades, vivres, meubles au lieu d'où ils départirent : & reprindrent le chemin de la Franche-Comté, d'où ils eſtoient

venus. Bien toſt après l'on ſceut qu'ils ſe rompoient d'eux meſmes & abandonnoient ce baron de Polleville leur chef : pour ce qu'il ne leur avoit rien ſeu tenir de ce qu'il leur avoit promis. Voilà l'iſſue & l'effect de l'armée du Baron de Polleville, que le commun populaire appelloit le ſecours que le Roy de Boême envoyoit au Roy Philippes, & d'autres, *l'entrepriſe du Duc de Savoye.* Après qu'il eut eſſayé de mutiner le peuple de Breſſe, & de Savoye, parmy lequel je peux bien dire qu'il y en avoit beaucoup de très-mauvaiſe volonté envers le Roy, & la France : deſquels les aucuns s'efforcerent la demonſtrer alors, & les autres la diſſimulerent. 1557.

Incontinent après la retraite de ce Baron de Polleville, toutes ces forces qui eſtoient de pardelà, prindrent le chemin, & ſe retirerent à Compienne, où ſe faiſoit le plus gros amas à l'aſſemblée generale de l'armée du Roy : & eſtoit Monſieur de Guiſe desjà quelques jours de retour d'Italie, & arrivé à S. Germain en Laye, où il vint trouver le Roy. Lequel après y avoir quelque temps ſejourné, le feit ſon Lieutenant general ſur tout ſon Royaume & l'envoya en ce lieu de Compienne, pour diſpoſer & commander ſur toute

(a) Près de Sa Majeſté.

1557. ſon amée : retirant riere Sa Majeſté Monſieur de Nevers, pour luy donner intermiſſion & repos, après avoir ſupporté toutes les fatigues & labeurs que l'homme peult ſouſtenir & ſouffrir pour la tuition de ce Royaume, avec tant d'heur, moyennant la grace de Dieu, que ſa prévoyance & magnanime conſtance, avec bien petites forces, a tousjours prevenu l'ennemi en ſes déliberations, & a tenu ſoubs bride & en doute la proſpérité de ſon pouvoir dont pour le moins l'Eternel lui fera condigne retribution, & la France luy ſera à jamais redevable.

Fin du neuvième Livre.

MEMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.
LIVRE DIXIEME.

De la prise de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye : par le preux & triumphant Prince & Duc de Guise. De la prise du fort Chasteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois : Et des grands estats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Pasques.

SE trouvant l'armée du Roy assemblée à Compienne, dans le mois de Novembre, & parfaitement accomplie de tout attirail & munitions, pour être employée & mise en besongne : fut mis en conseil & considération, que de premier exploit, l'aller heurter & presenter aux rempars & fortifications de Han, & sainct Quentin pour essayer & faire effort de les reprendre, ce feroit adjouter seconde ruine à la premiere, & commencer besogne au souhait (peult estre) de l'ennemy. Eu esgard que se doutant de ceste 1558.

1558. deliberation, il auroit muni ces places tellement, que sans remuer les armes, ni desgainer espées, il seroit spectateur seulement de nous voir desfaire & combattre du froid & de la famine : estant desjà l'Hyver du tout venu & le païs circonvoisin de fond en racine degasté, bruslé, & destruict, sans que nullement il y eust ordre d'y recouvrer vivres, mesmement pour les chevaux : oultre ce que la plupart de nos forces (& sur tout la gendarmerie) estoit fort debiffée & harassée, tant de ce voyage d'Italie, que pour les fatigues de l'Esté précédent. Parquoy fut jugé le plus certain avis abuser l'ennemy en ses opinions, & entreprendre tout au contraire de ce qu'il pourpensoit, selon que luy-même par expérience nous l'avoit demonstré : qu'il valoit mieux s'adresser ailleurs où l'on le pourroit tirer de son fort & l'esloigner, que s'arrester à ce qu'il avoit parfaitement appareillé pour nous amuser & nous laisser nous mesmes consommer. Ainsi fut remise celle entreprise à autre saison plus propre, pour mettre en avant celle de Calais, que l'on a voulu toutefois dire dès long temps auparavant practiquée & menée, mesmement par la sage conduite & intelligence du seigneur de Senarpont, prudent gouverneur du Boulonnois, (1) & toutefois

fois tousjours retardée & empeschée par diverses & survenantes occasions : de sorte qu'il m'a esté dit pour chose véritable que s'il eust pleu à Dieu departir tant de grace à Monsieur le Conestable, que retourner heureusement le jour S. Laurent, le lendemain ou jours suivans, il partoit pour parachever ceste entreprise. Ce nonobstant qu'à ceste fois elle a eu un Prince autant vaillant & prompt executeur qu'il en peult être en ce monde, comme l'effect en est sorty & apparu universellement. En narrant laquelle exécution, je suis contrainct suivre & réitérer à peu près ce que desjà en a esté escrit & publiée, pour n'y avoir esté present, toutefois en ayant eu autres certains advertissemens : Ce que néantmoins j'ay bien voulu faire pour en conserver & continuer plus heureuse mémoire, comme d'un œuvre autant grand & mémorable qu'il en advint en France depuis deux cens & dix ans, que, cette très-forte ville avoit esté prise & possedée des Anglois : comme d'une entreprise si promptement & soudainement exploitée, en chose que l'on reputoit comme imprenable & presque impossible que l'on le nombre *entre les miracles, & cas esmerveillables de ce siécle :* principalement estant advenue en ceste saison d'Hyver, où les marets 1558.

1558. (dont ceste ville est en la plusspart environnée) sont inaccessibles.

Doncques pour conduire ce fait plus couvertement, (a) & pour en oster toute congnoissance & suspicion aux ennemis, fut donnée une partie de ceste armée à Monsieur de Nevers, comme dixhuit ou vingt enseignes de Suisses, & autant d'Allemans, & douze ou quinze de François, & cinq ou six cens hommes d'armes, & quelque nombre d'artillerie, pour mener en Champagne : faisant courir le bruit, que c'estoit pour aller prendre Luxembourg, & Arlon. Et monsieur de Guise avec l'autre partie demeuroit en Picardie, tant pour empescher l'ennemy d'avitailler S. Quentin, & Han, que pour tenir en assurance les places de la frontiere, comme il feit, pendant que Monsieur de Nevers s'acheminoit en son voyage, pendant aussi que de nouveau l'on recognoissoit le moyens & advenues pour donner bonne issue au faict de Calais, & que l'on considéroit s'il y seroit point intervenu quelque

(a) M. de Thou (Liv. XX) dit qu'avant tout on chargea Strozzi d'aller reconnoitre la place, que le 2 Novembre Strozzi, avec Maxime d'Elbene s'y rendit déguisé, & que sur le rapport de cet officier l'expédition fut résolue.

obstacle & empeschement, & quels soldats 1558.
& garnisons estoient dedans. Les ennemis estans advertis du département de Monsieur de Nevers, & sçachans le Duché de Luxembourg degarny de gens de guerre, avec ce qu'il n'estoit pas fort, & en la pluspart enclos de ville & garnisons Françoises, departirent quant & quant ún secours de gens & munitions pour y envoyer en toute diligence. Estant Monsieur de Nevers arrivé à Varennes, & à Clermont en Argonne, & à l'entour de Stenay, après y avoir fait temporiser pour quelques jours sa petite armée, voyant qu'il ne se rencontroit rien de soudaine prise, selon qu'il avoit esté ordonné, renvoya ses forces de pardeçà, devers Monsieur de Guise: lequel s'estoit desjà avancé vers Amiens, feignant vouloir avitailler le chasteau de Dourlan, & lequel ayant entendu nouvelles du bref retour des forces de monsieur de Nevers, passa encor plus oultre, soubs ombre d'aller pareillement munir & renforcer Ardes, & Bouloigne: retenant en ceste sorte l'ennemy en doute de ce qu'il vouloit tenter (a) tout

(a) Le projet des François n'avoit pas échappé à Philippe. Il en avertit la Reine Marie, offrit de jetter du seours dans Calais. Le ministère anglois se défioit de Philippe, & le refusa.

1558. à un coup. Après qu'à grandes journées les troupes de monfieur de Nevers, furent arrivées & rejointes à monfieur de Guife, ce Prince ayant fon appareil preft, fuivant fa très-grande promptitude, le premier jour de Janvier fe préfenta devant le fort Nieullay. Où d'arrivée trouvant un petit fort paliffé & relevé de terre, que les Anglois avoient bafti à fainĉte Agathe, petit village proche & fur le commencement de la chauffée qui va au pont de Nieullay, le fit affaillir par deux ou trois mille harquebufiers efleuz, foutenuz de vingt cinq ou trente chevaux, avec telle furie & hardieffe, qu'ayans remis & rechaffé une enfeigne de ceux qui le gardoient, fortie à l'efcarmouche à la faveur du canon & du maretz, accompagagnée & couverte de foixante ou quatre vingts chevaux, finalement les contraignirent l'abandonner, & fe retirer au grand fort de Nieullay (a). Ce qui donna, à mon advis, pour le premier bond, grand eftonnement aux Anglois: car je crois qu'ils ne fe cuidoient pour l'heure eftre fi près d'eftre affiegez, & ne jugeoient les forces des François fi grandes & fi voifines : & au contraire, cefte premiere victoire, augmenta le courage

(a) Newnam Bridge, c'étoit ainfi que les Anglois appelloient ce fort.

aux noſtres, & grand eſpoir de venir au-deſſus 1558.
du principal, quand ils virent les ennemis de premiere lutte ne les avoir peu ſoutenir.

Tout ſur l'heure, encore qu'il fut desjà tard, monſieur de Guiſe & monſieur de Thermes, recognurent ce fort de Nieullay, & à l'inſtant furent commencées les approches & trenchées, & l'artillerie amenée & logée en diligence pour commencer dès que le jour poindroit, à le battre. Et pource que tout le fruict & l'effet requéroit une trèſgrande promptitude, afin de rendre les aſſiegez entierement étonnez, & ſans loiſir de s'aſſeurer & recognoiſtre, & hors d'eſpoir de pouvoir eſtre ſecouruz : (a) de meſme train ce Prince avoit fait marcher une partie de ſon armée & artillerie à main gauche, le long des Dunes pour les occuper, & pour ſe préſenter & gaigner un autre fort qui eſt à la pointe deſdites Dunes, appellé Risban (b) : lequel commande & tient ſubject tout le port, & empeſche qu'il n'y peult aborder aucun vaiſſeau ennemy. Ainſi il eſtoit neceſſaire pour obtenir après la ville de Calais, ſe ſaiſir tout à un coup de ces deux

(a) De Thou, & la Popeliniere, en décrivant les opérations de ce ſiège, ont ſuivi la relation de Rabutin.

(b) Risbank.

1558. extremitez & forts : l'un desquels (qui est celuy de Nieullay) garde & defend toutes les chaussées, & advenues par terre (estans celles parties marescageuses) afin de retrencher ce passage aux Flamens de la pouvoir secourir : & de l'autre, qui est Risban, pour aussi ne laisser prendre terre & port au secours qui leur pouvoit estre envoyé d'Angleterre, n'estant ce port de Calais, que Cesar appelle en ses Commentaires (a) ITIUS PORTUS, distans du premier port d'Angleterre, qui se nomme Douvres, que trente mille pas. Parquoy ayant monsieur de Guise toute la nuict avec d'Aumalle son frere, le Mareschal Strossy, les sieurs de Thermes, d'Estrée, grand Maistre de l'artillerie, de Sansac, de Tavanes, Dandelot, & de Sarnapont, revisité & recognu ces Dunes, approcherent encore de plus près ce fort de Risban. Et tout à l'instant la mer estant basse, fit conduire le jeune Alegre & un autre Gentilhomme par le sieur de Rendan, en un endroit du port où il avoit sceu y avoir un passage, pour le sonder, comme il fut fait & trouvé : sur le champ fut resolu avec tous les Capitaines, de battre & assaillir ces deux forts ensemble. En quoy

(a) *Iccius Portus.* il s'en faut bien que tous nos érudits s'accordent sur ce projet.

monſieur d'Eſtrée ſe rendit ſi ſoigneux, & fit 1558.
de telle aſſiduité travailler & Vaſtadours & Canonniers, que le lendemain quatrieme de ce mois, ſon artillerie ſe trouva trois heures devant le jour preſte & braquée en tous ces deux endroits, & dès que le jour apparut, en meſme temps commença à tonner & fouldroyer d'une part & d'autre. Ce qui eſpouventa tellement les aſſiegez, que ceux du port de Nieullay, à la premiere ou ſeconde vollée quitterent la place, & à la haſte ſe retirerent dans la ville de Calais. L'on a voulu dire depuis qu'ainſi leur avoit eſté mandé, pource que la ville eſtoit mal fournie d'hommes. Et s'eſtant monſieur de Guiſe en ceſte ſorte ouvert ceſte premiere entrée & advenue, fit incontinent entrer & loger les François là dedans, où il trouva force artillerie, pouldres & munitions. En après, pour fermer le pas à tout ſecours qui pouvoit venir par terre dans la ville & le maretz, derriere les chauſſées, vingt enſeignes de Fanterie Françoiſe, & les Allemans du Ringrave, avec huict cens Reitres, deux ou trois cens hommes d'armes, ſoubs la conduite du Price de la Roche-ſur-Yon : laiſſant au ſurplus monſieur de Thermes avec autres compagnies de Cavallerie & Gendarmerie, & les Suiſſes, ſur l'advenue de Gui-

1558. nes aux Dunes, où ce Prince avec le demeurant de l'armée, alla camper. Une heure ou deux après la prise du fort Nieullay, ceux qui estoient dans celuy de Risban, se rendirent à la discrétion de monsieur de Guise, duquel ils furent traitez humainement: & demeura ainsi ce Prince saisi & emparé en un mesme jour des deux principales places qui luy estoient très importantes & nécessaires, pour jouir de sa pleine victoire. Parquoy tenant & poursuivant de près ceste heureuse occasion, que la favorable fortune luy présentoit, le Mardy en suivant, quatrieme de ce mois, fit amener & loger six canons, trois longues coulevrines devant la Porte à l'eau, pour rompre les flancz & defenses, & fait là remuer terre, & relever terreplains & gabionnades, comme s'il eust voulu en cest endroit, dresser sa principale batterie: ayant avec plusieurs vollées de canon desarmé ceste porte, & ouvert & fracassé en cest endroit quelques tours qui pouvoient nuire aux assaillans d'aller à breche qu'il délibéroit entamer, tenoit ainsi les assiegez en opinion que ce seroit celle part (a) qu'ils se devroient le mieux defendre: sans se douter du Chasteau, qui estoit creux & à sec, & sans aucuns rempars, où tout à un

(a) De ce côté.

coup l'on addreſſa autres quinze canons en batterie : chargeant & deſchargeant tout le jour ceſte tempeſte d'artillerie, de ſi eſmerveillable furie, que ſur le ſoir la breche ſe fit fort large & apparente. 1558.

A l'heure meſme avant que la nuict fuſt venue monſieur de Guiſe fit paſſer monſieur Dandelot avec douze ou quinze cens harquebuſiers & corcelets, une infinité de Gentilshommes, pour aller inveſtir & ſe fortifier au long du quay, & l'eſtendue du port, qui eſtoit entre les Dunes & la ville, & pour auquel lieu aller falloit paſſer quelque peu d'eau: luy ordonnant en oultre, que ſi toſt qu'il s'en ſeroit rendu maiſtre, il fiſt beſongner chacun à creuſer une trenchée & traverſe avec des outils qu'il fit lors bailler, à tous les ſoldats, qui traverſaſt & allaſt reſpondre à la douve & muraille du foſſé en ceſt endroit, que l'on feroit rompre en après : par où s'eſcouleroit l'eauë des foſſez dans le port, & par où auſſi l'on pourroit aller à couvert depuis ledit port juſques eſdits foſſez, ſur ce propos fault il auſſi que je die, que de ſi longue main avoit eſté pourvu aux artifices, & choſes néceſſaires pour ce ſiege, qu'expreſſément pour paſſer les hommes & autres munitions ſur les glaces & lieux mareſcageux, l'on avoit fait porter par

1558. mer grande quantité de clayes poissées afin que l'eauë ne pust mordre & les transpercer & corrompre. Et pour couvrir les harquebusiers, à cause que le sable & la greve estoit découverte & en vue l'on avoit fait amener pareillement grand nombre de pierriz & pailliz de bois très sec, pour estre plus forts & legers, de la haulteur d'un homme, & de l'espesseur de demy pied, couverts au dehors de trois ou quatre doigts de papier collé l'un sur l'autre, chose que l'harquebusade ne peut faulser aisément : lesquels avoient par le bas un appuy, au bout duquel estoit une pointe de fer longue d'envion un pied & demy bien asserée, pour le planter, afin qu'il enstrast plus facilement en terre quelque dure qu'elle fust. Et derriere iceux pailliz (que l'on (a) a appellé Postes) les harquebusiers pouvoit tirer plus assurément par une petite lumiere qui estoit au milieu. Voyant monsieur de Guise que la breche s'ouvroit fort, & pouvoit estre raisonnable dans deux ou trois vollees de canon, se délibéra au plustot d'y faire donner l'assault. Cependant pour tenir tousjours les ennemis en allarmes, & les empescher de s'y rempa-

(a) M. de Thou (Liv. XX) nous apprend que les clayes poissées dont on vient de parler, & ces boucliers nommés Postes, étoient de l'invention de Senarpont.

rer, fit paſſer ſur les huict heures du ſoir, 1558.
après la retraite de la mer, le ſieur de Grandmont avec deux ou trois cens harquebuſiers, des plus aſſurez & juſtes, pour aller recognoiſtre la contenance des aſſiegez, & pour avec force harquebuſades, deſloger ceux qui s'y préſenteroient, & monſtreroient le nez. Et de meſme ſuite le Mareſchal Stroſſy avec autres deux ou trois cens harquebuſiers conduits par le Capitaine Sarlaboz, & cent ou deux cens pionniers, alla gaigner l'autre bout du port, pour s'y loger en des petites maiſonnettes qui y eſtoient : & là ſe fortifiant avec une trenchée, y demeurer du tout ſupérieur & commander à tout ce port. Toutefois les boulets y pleuvoient ſi eſpeſſement, qu'après y avoir eſté tuez vingt ou vingt-cinq, que ſoldats que pionniers, furent contraints s'en retirer, & ſe rendre vers monſieur de Guiſe, lequel n'en eſtoit loing, s'eſtant desjà avancé & paſſé près du bord, avec meſſieurs d'Aumalle & Marchis (a) d'Elbeuf ſes freres, & meſſieurs de Montmorency, & de Bouillon, ſuivis de pluſieurs Gentilshommes. Sur ces entrefaites, ayant ce Prince fait recognoiſtre la breche par deux ou trois fois, tant par le ſeigneur Brancazzo, (b) que par autres, &

(a) Le Marquis d'Elbœuf. (b) Brancas.

1558. eſtans adverti qu'il eſtoit temps, & qu'elle ſe trouvoit preſte à eſtre aſſaillie : ſans attendre plus longuement, fait donner le ſignal, & fait avancer le Seigneur de Grandmont des premiers avec ſes harquebuſiers, ſoutenuz d'autant de corcelets, conduits par le Mareſchal Stroſſy : ſuivis encore deux ou trois cens ſoldats. Et luy d'un autre coſté ayant paſſé dans l'eauë juſquà la ceinture, ſe mit le premier devant toutes les autres troupes juſques au pied de la breche : laquelle les François aſſaillirent de premiere furie de ſi grande hardieſſe & impétuoſité, qu'après avoir taillé en pieces ceux qu'ils rencontrerent des premiers, contraignirent en peu d'heure le ſurplus leur quitter la place de ce chaſteau, & les chaſſerent & rembarrerent dans la ville. Ainſi les noſtres à vives forces s'advantagerent de ce paſſage & premiere entrée, dans Calais : où monſieur de Guiſe leur commanda ſe fortifier, & ne s'en laiſſer débouter pour le ſurplus de la nuict : leur laiſſant pour chefs & conducteurs, meſſieurs d'Aumalle & Marchis d'Albeuf ſes freres : & luy, pource que la mer s'enfloit, repaſſa de l'autre part en l'armée afin de leur renvoyer ſecours incontinent qu'il ſeroit jour, & afin qu'il n'y advint déſordre.

Quand les Anglois ſe furent un peu reco- 1558.
gnuz, & eurent repris leurs ſens, ſe repentant de la grande faute qu'ils avoient faite, d'avoir abandonné ſi ſoudainement ce chaſteau, par où ils voyoient l'ouverture aux François dans leur ville : ils retournerent avec une plus grande hardieſſe que celle de l'aſſault, pour recouvrer ce chaſteau : jugeant que ceux qui ſeroient là dedans ne pourroient ſouſtenir longuement, & ne ſeroient ſecouruz, à cauſe que la mer étoit haulte & enflée. Pourtant la teſte baiſſée vindrent à r'aſſaillir les noſtres où il y eut fort aſpre & obſtiné combat : mais ils y trouverent ſi grande & rebelle réſiſtance, que finalement ils en furent auſſi reculez qu'auparavant. Ce nonobſtant demourans opiniaſtres à regaigner leur chaſteau, amenerent deux ou trois pieces d'artillerie ſur l'autre bout du pont devers la ville, pour enfoncer la porte, & en chaſſer ceux qui s'y mettroient en défenſe: & d'une plateforme qui eſtoit ſur l'un des coings de la grande place, faiſant tirer en plomb là dedans infinies cannonades, leur ſembloit qu'homme du monde ne s'oſeroit y monſtrer, rechargerent un autre aſſault encore plus furieux que le premier. Où s'il y fuſt bien aſſailli, encor mieux défendu : car les ayant repoulſez vivement, & y

1558. eſtans demeurez ſur le champ morts ou bleſſez plus de deux ou trois cens de leurs plus braves hommes, malgré eux & à leur nez, les noſtres fermerent les portes, & tout ſoudain les remparerent par derriere. Dont après, tout courage & eſpoir défaillirent aux Anglois, tellement qu'il adviſerent deſlors à parlementer & traiter de quelque compoſition graſcieuſe & honneſte, que cuider davantage reſiſter, & l'obtenir par force. Parquoy le lendemain au matin le Millord Dunfort, (a) qui en eſtoit Gouverneur, envoya devers monſieur de Guiſe, deux des principaux de la ville, qui demanderent fort groſſes & advantageuſes conditions : toutesfois finalement ils ſe rangerent, & reçurent les capitulations & articles qui s'en ſuivent. « Qu'ils auroient » la vie ſauve, ſans qu'aux perſonnes des » hommes, femmes, filles, & enfans, il fuſt » fait force, ny aucun deſplaiſir. Se retire» roient les habitans de ladite ville la part » que bon leur ſembleroit, fuſt en Angle» terre ou en Flandres, avec leurs paſſeports » & ſaufs-conduits néceſſaires pour leur ſeu» reté & paſſages : demeurant ledit Millord » Dunfort, avec autres cinquante perſon» nes, priſonniers de guerre, tels que

(a) Le Lord Wentvorth.

» monsieur de Guise voudroit choisir. Et 1558.
» quant aux autres soldats & gens de guerre,
» seroient tenus passer en Angleterre: laisseroient l'artillerie, pouldres, boulets, armes, enseignes, & généralement toutes munitions, tant de guerre que de vivres, en ladite ville, sans en rompre, brusler, cacher ny endommager aucune chose. Quant à l'or & argent monoyé ou non monoyé, biens, meubles, marchandises & chevaux, le tout demeureroit en la discrétion de mondit sieur de Guise, pour en disposer ainsi que bon luy sembleroit. Toutes lesquelles choses estant transigées & accordées le huitieme (a) de ce mois de Janvier, ce Prince commença à faire sortir & mettre hors la ville une grande partie de ce peuple : & le lendemain le reste suivit, ainsi qu'il leur avoit esté promis, sans leur estre fait aucun tort ny d'estourbier, n'y demeurant un seul Anglois : mais bien une incroyable quantité de pouldres, artillerie, munitions, laines, & vivres qui

(a) M de Thou date cette capitulation du 10 Janvier : mais cet Historien convenant que le siége commença le premier de ce mois, & qu'il ne dura que sept jours, il s'ensuit qu'il a mal daté le jour où la capitulation se fit.

1558. » ont esté reservez & retenuz, & le surplus
» (a) fut donné en proye aux soldats.

En ceste sorte en moins de six ou sept jours fut reconquise toute la ville de Calais, que l'on estimoit pour le présent comme imprenable : devant laquelle (ainsi que le tesmoignent les Chroniques de France) regnant Philippes sixieme, dit de Valois, & en Angleterre Eduard iij, l'armée anglesque tint le siege l'espace d'un (b) an entier. Finalement estans les assiégez reduicts à telle necessité & famine, que de manger les ratz, & les cuirs de beuf, estans dedans Capitaine & chef un vaillant chevalier nommé messire Jean de Vienne, leur fut rendue le troisieme d'Aoust en l'an mil trois cent quarante sept. Et de la quelle ville iceux Anglois ont jouy depuis le terme de deux cens dix ans : tellement que maintenant l'on peult dire qu'en ayant esté par eux depossedé un *Philippes* Roy de France *estant un Philippes* Roy d'Angleterre, elle a

(a) Le Duc de Guise partagea le produit de ce riche butin entre les officiers de son armée. Quelque besoin qu'on eut d'argent, on n'osa pas désapprouver ces libéralités : c'étoit ainsi que le Duc de Guise s'attachoit ceux qui servoient sous ses ordres.

(b) Ce fameux siège, soutenu par Jean de Vienne dura onze mois & quelques jours.

esté

esté reduite & remise ès mains de son vray & naturel Seigneur. Ainsi les faits esmerveillables de l'Omnipotent surpassent toutes les puissances & préméditations des hommes quelques grands qu'ils puissent estre. Il ne faut douter que lorsque les Anglois l'usurperent, elle ne fust de beaucoup moins forte qu'elle n'est pour le jourdhuy : car adonc, je pense, & comme encore l'on le peult veoir, qu'elle estoit seulement fermée & close de murailles de pierre, avec force tours rondes, proches les unes des autres, percées pour tirer flesches, & tous autres coups de traicts sans feu, à la vieille mode, sans aucun rempars, ny autres artifices & fortifications inventées contre l'esmerveillable tempeste de l'artillerie, dont à present l'on bat les forteresses. Mais en l'estat où elle est maintenant, est jugée l'une des plus belles & fortes villes de guerre de l'Europe : d'autant qu'oultre ce que naturellement elle est situéé en lieu inaccessible, pour estre environnée des trois parts de riviere, ruisseaux, & marescages, & de l'autre, flancquée de la mer, avec un fort grand & spacieux port : sans estre en rien subjette ny commandée, artificiellement ils luy ont donné une forme plus quarrée qu'autrement, revestue par le dehors de remparts fort larges, & massifs, & bien conroyez : 1558.

1558. ayant aux trois coings devers les marets trois gros bouleverts en pointe, & triangulaires, bien flancquez & armez pour courir & defendre les courtines : & à l'autre quarré devers les Dunes, est le chasteau, par lequel (pour n'en avoir pas esté cogneu ou pour n'avoir remedié à l'imperfection) est advenue ceste derniere prise. Oultre plus ceste ville est en tout environnée de fossez larges & fort creux à fonds de cuve, tousjours pleins d'eauë, à cause qu'il y a une petite riviere qui vient devers Hames, laquelle passant à travers la ville les abbreuve & remplit : aussi que tous les autres petits rüisseaux qui resourdent dans ces maretz, y tombent & s'y escoulent la pluspart. Mais, ce qui est encore plus à louer en une ville de guerre, il y a une des plus belles places publiques qu'il est possible, en laquelle pour le moins l'on mettra en bataille de quatre ou cinq mille hommes. Pour conclure, je croy que ceste ville est accomplie de la meilleure part des perfections requises en une forteresse inexpugnable : & si le profit & le grand revenu du port l'ameliore encore davantage, pour estre l'un des principaux & renommez de la mer Oceane : auquel sont apportées de toutes les parties du monde infinies & inestimables richesses, & toutes sortes de marchandises, & de la aussi en après départies

& distribuées én divers pays & regions : de 1558.
laquelle trasicque & commerce revient journellement grand denier & emolument. En ce port à la prise de ceste ville furent trouvez, prins & saccagez, quelques vaisseaux pleins & chargez de marchandises, & autres meubles de bonne estoffe & valeur : & dit on que d'autres se cuidans sauver à voile en mer, furent combattuz & arrestez. Toutefois il est fort difficile le spécifier & déduire plus apertement, d'autant qu'en tels saccagemens & pillages, le tout y est si confus, que le plus souvent le faux y prècéde le vray. Pendant aussi que l'on combattoit ceste ville, le tonnerre & bruit de l'artillerie estant entendu d'Angleterre, ou bien estans advertis de ce siége, furent armez force navires, & remplis de soldats & toutes munitions pour y envoyer secours. Mais quand ils approcherent, & qu'ils recogneurent les enseignes & croix blanches plantées & venteler (a) desjà sur la tour de Risban, & les murailles de la ville, sans approcher davantage, s'en retournerent, pour reporter advertissement de ceste mauvaise (2) adventure en leur pays.

Estant la ville de Calais surprise & emportée en si peu de jours qu'a esté dit cy dessus,

(a) *Venteler*, c'est-à-dire s'agiter au gré du vent.

1558. par la tres prompte diligence de M. de Guiſe : fut en après diſputé & conſulté, auquel des deux l'on s'adreſſeroit ou à Gravelines, ou à Guines : d'autant que ces deux forthereſſes ſembloient eſtre comme les deux eſpaules & appuis de ceſte ville, & comme deux forts bouleverts & obſtacles, pour clorre les deux principales advenues : à ſçavoir Gravelines pour Flandres, & les Pays-Bas, & Guines pour France. Toutefois toutes cauſes amplement debattues & eſpluchées, la plus ſaine opinion réſolut (à mon jugement) que Guines importoit plus pour la conſervation de Calais que Gravelines, encore qu'elle fuſt plus forte & de difficile oppugnation (a). Selon lequel advis ce Prince d'invincible courage, & auquel le travail de la guerre eſt comme exercice couſtumier, propoſa l'aſſiéger, & n'en départir qu'il ne l'euſt ou de gré, ou de force. Parquoy ſans donner grand loiſir à l'ennemy de reſpirer & penſer aux remedes, pourſuivant de près ſa victoire, le treiſieme de ce mois enveloppa & alla aſſiéger Guines : là dedans eſtant chef, un grand Seigneur Anglois nommé Milord Grey (b), avec

(a) Attaque.

(b) Le Lord Gray, Gouverneur de Guines fut moins ſcrupuleux que le Lord Wentworth. Il demanda

force gens de guerre, & toutes autres munitions. D'arrivée noz ſoldats François trouvans la ville abandonnée, s'y logerent, pour s'en aider à battre & aſſaillir la forteresse qui eſtoit joignante : mais les Anglois les ſurprenans ſur un commun deſordre (a) des logis, firent une ſortie par une poterne du chaſteau, & les en debouterent de premiere furie, & maugré (b) eux mirent le feu par la meilleure part des maiſons, puis ſe retirerent. Tantoſt après M. de Guiſe, ſuivant ſon accoutumée celerité & promptitude, fit commencer les tranchées encor que l'eſpouvantable & incredible tempeſte de l'artillerie luy donna tous les empeſchemens qu'il eſtoit poſſible : ce nonobſtant d'une obſtiné aſſeurance, sans intermiſſion fit pourſuivre l'œuvre, où luy meſme pour augmenter les courages, & pour ſervir d'exemple à chacun, ſe preſentoit le 1558.

du ſecours à Philippe, qui lui envoya ſix cens Eſpagnols. (Voyez M. de Thou, & Belleforeſt.)

(a) C'eſt-à dire occupés au pillage.

(b) Cette priſe de la ville ne décidoit rien, puiſque c'étoit le château qu'il s'agiſſoit de forcer. Tavannes dans ſes Mémoires (T. XXVI de la Collection, p. 174) en racontant que deux jours après la conquête de Calais on s'empara de la ville de Guines, a voulu parler ſans doute de l'évacuation que les ennemis firent d'eux-mêmes.

1558. premier, & avoit auſſitoſt la main à l'outil & à tirer & pouſſer le canon, que le moindre pionnier de toute la troupe. Et tellement continua à remuer terre & dreſſer gabionnades, que dans deux ou trois jours après il approcha & mit les bouches de ſon artillerie au nombre de trente cinq pieces, en batterie, juſques ſur le bord & contreſcarpe des foſſez pour battre tant de droit fil, qu'en croiſſant & traverſant en trois endroits: principalement l'addreſſant à l'un des plus grands & principaux bouleverts qui flançquoit d'un coſté la courtine de la porte, & de l'autre part leur grand boulevert, qu'ils appelloient le grand boulevert de la Cuve: entreprenant le plus fort de ces bouleverts, ſoubs eſperance d'obtenir en après à bon marchè les moindres & plus petits. Autant ou plus ſoudainement commença la batterie, laquelle dura ſans ceſſe deux jours & demy, en ſi eſmerveillable furie & tonnere, que le commun bruit eſt tel, en ſi peu de jours y avoir eſté deſchargez de huit à neuf mille coups de canon. De ſorte qu'eſtant ce gros boulevert deſarmé & ouvert, apparut dans le vingtième de ce mois raiſonnable pour l'aſſaillir & forcer. Ce neantmoins M. de Guiſe bien inſtruiƈt, & ſçachant en combien de ſortes & artifices ſe peult racouſtrer & réparer une breche, & les

moyens & ruſes que l'ennemy peult inventer 1558.
pour y attrapper l'aſſaillant, & ſe fortifier au dedans : avant qu'y hazarder ſes ſoldats voulut à plus que d'une fois faire recognoiſtre la breche & l'accès pour y aller. Et pourtant du premier coup envoya quatre ſoldats des plus diſpos qu'il peut eſlire, ſuivis d'une vingtaine d'autres braves & vaillans, qui en furent incontinent retirez par ſon commandement. Le lendemain de rechef y renvoya cinq ou ſix autres ſoldats non moins hardis & adventureux que les premiers : leſquels donnerent bon eſpoir & advenue de ceſte breche. Ce nonobſtant ce Prince très humain, ne ſe fiant à tous ces rapports, pour ne vouloir expoſer à crédit & à une ſoudaine fricaſſée (a) la vie de ces vaillans hommes, qui ſont volontiers des premiers en un bon affaire, encore une autrefois pour gaigner & preoccuper des premiers le deſſus, & le plus hault du parapect, qui eſtoit du coſté des aſſaillans, afin de couvrir & ſouſtenir certain nombre de pionniers, qu'il y feit monter par meſme ſuite, pour applanir & adoucir la montée de la breche qui eſtoit encore haulte & roide. Et com-

(a) Expreſſion du tems qui ſigniffioit la boucherie qui réſultoit de l'effet des mines & feux d'artifices employés par les aſſiégés dans un aſſaut.

1558. manda toutefois à ces six vingt soldats n'attenter n'y entreprendre au par dessus de leur charge, & ce qui leur avoit esté commandé : à quoy ils obeirent, executans hardiment & vaillamment ceste entreprise : & se peult croire que ce ne fut sans experimenter & se soubsmettre à infinis dangers qui sont ordinairement prests & préparez à ceux qui sont les premiers essaiz des assaults. Combien que ce Prince les ayant en fort grand espargne, estimant leurs vies fort cheres, pour les soulager, les faisoit rafreschir & recharger de fois à autre. Enfin estant certain que le chemin estoit abbaissé & preparé, commanda à M. Dandelot, General sur toute la fanterie (a) Françoise, se tenir prest avec ses soldats, pour quand il donneroit le signe se presenter promptement à l'assault. Et luy pour speculer & veoir à l'œil le commencement & l'issue de ce qu'il en adviendroit, & s'il estoit possible, le dedans de ceste breche, & l'appareil que nos gens y trouveroient, monta sur un tertre, & colline assez haulte : d'où il descouvrit, que pour soustenir & defendre ceste breche ne se presentoient tant d'hommes qu'il doutoit & avoit en opinion. parquoy tout à l'instant ce mesme jour xx de ce mois, feste

(a) On disoit autrefois *fanterie* au lieu d'infanterie ; & ce mot est familier à Rabutin.

S. Sebaſtian, feit avancer & marcher droit à la breche (pour ouvrir le premier paſſage) un regiment d'Allemans (a) eſleus : leſquels de grande aſſeurance & ſans crainte s'y enfournerent ; par meſme moyen feit ſigne à M. Dandelot qu'il ſuiviſt avec ſes troupes, comme il feit. Et tout cela enſemble feit un merveilleux effort pour entrer, ſe plongeans la pluſpart des ſoldats & entrans dans l'eaue (b), & les creux des foſſez profonds de ſeptante pieds de hanlteur, de telle ardeur & deſesperée hardieſſe qn'ils en oublioient tout danger, fuſt de l'eauë ou du feu : encore que M. de Guiſe euſt fait baſtir des ponts à travers ces foſſez de pippes & vaiſſeaux vuides attachez les uns aux autres, ſur leſques lon avoit fait jetter & lier des planches & clayes : ce nonobſtant la véhemente furie les précipitoit & pouſſoit tellement, qu'ils n'avoient eſgard 1558.

(a) Choiſis.

(b) Rabutin en voulant peindre l'intrépidité des ſoldats françois n'a pas fait attention que s'ils s'étoient jettés dans des foſſés de ſoixante dix pieds d'eau, la plupart ſe feroient noyés. M. de Thou plus ſage dans ſon récit, qui au ſurplus s'accorde avec celui de Rabutin, dit que le Duc de Guiſe fit traverſer le foſſé en queſtion par l'infanterie ſur des clayes & tonneaux qu'on lia enſemble. (Voyez Liv. XX de ſon Hiſtoire.)

1558. n'y à ponts n'y à passages pour le seul desir d'y entrer. Toutefois leur impetuosité ne peut estre si grande & furieuse, que de premier bond ne fussent repoulsez par les ennemis, s'aidans fort bien de leur feux artificiels, & combattans pour leur tuition avec une estrange & incroyable obstination. Ce qu'appercevant M. de Guise descendit incontinent de celle montagnette : & se representans au milieu d'eux reprenant les uns sollicitant les autres, leur remit de telle sorte le cueur en ventre, que retournans visages & recommençans de plus belle, redoublerent un extreme devoir, & s'y esvertuerent de telles forces, que les assiegez defaillirent soubs le faiz, ne pouvans davantage soustenir ceste derniere recharge : & estans ainsi renversez abandonnerent l'entrée & la breche aux notres, âvec perte des leurs de plus de trois à quatre cens hommes, entre lesquels se trouverent près de de quatre vingt ou cent Espagnols des plus braves & de réputation qu'ils eussent ; le surplus tourna le doz, & furent ou tuez à la furie, ou faits prisonniers. D'un autre costé ce jour mesme les Allemans du Colonel Reichroch (b), conduits par son nepveu, forcerent & emporterent deux autres petits bouleverts,

(a) Pour leur défense. (b) Reckrod.

qui aussi avoient esté battus, où l'on avoit 1558.
fait breches. Et ainsi fut ce jour du tout gagnée la basse court du chasteau. Le Mylord Grey avant ceste perte & prévoyant ce danger arriver, s'estoit retiré avec un sien fils, dans le vieil chasteau & leur principal fort, qu'ils appelloient le boulevert de la Cuve, comme aussi estoient les principaux Capitaines & meilleurs soldats : & avec eux avoient transporté leurs plus riches & précieuses bagues & meubles. Tous ceux là ayant quelque peu pourpensé à leur fait, ne se sentans assez asseurez & forts pour esprouver de rechef ceste *effrenée & comme enragée* furie des François, delibererent de parlementer. Et envoya le Mylord Grey ce jour mesme deux gentils-hommes vers M. de Guise, lui remonstrer, qu'en defendant ceste place de marque & d'importance, à la garde de laquelle il avoit esté commis il ne devoit trouver estrange n'y mauvais, s'il s'estoit comme homme fidele & selon son devoir bien defendu, & jusques à endurer l'assault, faisant autrement que c'eust esté contre son honneur & sa foy : le requerant enfin luy octroyer une honneste composition. Ce Prince, après avoir entendu ses propositions, en remit la responce au lendemain. Et non sans que depuis beaucoup d'hommes

1558. de bon jugement ne se soient grandement esmerveillez, comme ce Mylord Grey que l'on a tenu entre les plus estimez & experimentez Capitaines de sa nation, perdit si tost cognoissance & entendement, & que si soudainement le cueur & le courage luy assoupirent, se rendant si legerement : sans adviser & considerer qu'il estoit encore sur pieds, & presque aussi fort qu'en premier, ayans encore ce vieil chasteau sain & entier de très forte & très ancienne matiere, environné de fossez fort creux & pleins d'eauë : où il eust fallu faire nouvelle batterie, & où aussi il se fust peu retrencher, estant la place assez spacieuse. Oultre cela luy restoit ce gros & large boulevert de la Cuve, qui commandoit à tous les autres : le tout garny d'artillerie & munitions, defendu des mieux advisez & plus vaillans hommes qui fussent. Mais en cela ne faut donner autre responce, *sinon que ce sont œuvres de Dieu, lequel quand il luy plaist déprime & rabaisse les grands, & fait faillir le sens & science aux sages, & extolle & esleve de mesme les petits & infirmes.* Or le lendemain, qui estoit le xxj de ce mois, M. de Guise accorda ceste composition qui s'ensuit au Mylord Grey, » que les soldats sortiroient » avec leurs armes, mais que leurs enseignes

» demeureroient dans la place, avec toute 1558.
» l'artillerie, pouldres, boulets, & toutes
» autres munitions tant de guerre que de vi-
» vres. Quant au Mylord Grey, & tous les
» Capitaines & hommes de qualité qu'il avoit
» avec luy, ils demeureroient prisonniers de
» guerre, en la puissance du Roy, & de M.
» de Guise ». Estant cette capitulation receuë & approuvé des assiegez, le jour ensuivant sortirent de ceste place de neuf cent à mil hommes de guerre: partie Anglois, partie Bourguignons, & quelque uombre d'Espagnols, sans le menu populaire: qui prinrent tous tel chemin qu'ils voulurent sans leur faire aucun mal ny desplaisir, & resterent ou furent en tout (par leur dire mesme) des leurs, de morts ou blessez de quatre à cinq cent. Le Mylord Grey fut (a) retenu prisonnier aussi fut un Capitaine Espagnol que l'on appelloit *Mont-dragon*, lequel auparavant ayant esté prisonnier en la Bastille à Paris, s'estoit sauvé & depuis s'estoit renfermé là dedans. Cela fait M. de Guise, pource que ceste place sembla dangereuse si elle estoit re-

(a) On a vu dans les Mémoires de Tavannes Tome XXVI de la Collection P. 174 que le Duc de Guise fit présent de ce prisonnier à Tavannes, & qu'il en tira une forte rançon.

1558. prise, & grandement nuisible au chemin de France à Calais, mesmement pour estre fort proche d'Ardres, aussi que ce seroit double despence de la garder, ayant fait mettre hors toute l'artillerie, munitions & vivres, la feit ruiner & démollir. A ce propos j'ay bien voulu cy adjouster, qu'il est escrit aux chroniques de France, qu'en l'an mil trois cent cinquante & un, la ville & le chasteau de Guines furent prinses par les Anglois, nonobstant les tresves qui estoient alors, pour la conspiration & trahison d'un nommé Guillaume de Beaucouroy, Lieutenant du Capitaine du dit lieu, lequel pour ceste cause, & selon qu'il le meritoit, en fut decapité, & après pendu. Doncques ne restoit plus de tout le Comté d'Oye qu'un petit chasteau appellé Hames, qu'il ne fust remis entierement en l'obeissance du Roy. Et pour ce que ce chasteau, encore qu'il soit petit & non remparé, n'y fortifié d'artifices, est neantmoins naturellement en telle, difficile, & comme inaccessible forte assiete (pour estre environné de paluds (a), viviers & marescages) qu'il est presque impossible d'y approcher n'y avoir artillerie, n'ayant qu'une bien estroitte chaussée pour y aborder, encore traversée en plusieurs en-

(a) Marais.

droits de ponts de bois rompus & oftez ; l'on 1558.
eftoit en fort grand doute en quelle maniere & invention l'on le pourroit affieger. En ces entrefaites M. de Sipierre, qui avoit efté commis avec la compagnie de M. de Lorraine, dont il eftoit Lieutenant, & quelques autres, pour garder cefte chauffée, advertit Mr. de Guife que ceux qui eftoient dans Hames, effroyez & efpouvantez de la prife de Guines, l'avoient abandonné, & s'en eftoient fuis cefte nuict là par certains fentiers qu'ils fçavoient dans ces marets. Et ainfi fut fort aifé à s'en faifir, où l'on trouva force artillerie & provifions. En après demeurerent les François en tout & par tout les maiftres, & n'y eut forts ny chafteaux, qui ne leur fuffent ou rendus, ou abandonnez : eftant chofe manifefte qu'en ces places que M. de Guife a conquis fur les Anglois, oultre les riches butin qui y ont efté trouvez & pris, ont efté gaignées & recouvrées plus de deux à trois cent pieces d'artillerie de fonte montées fur rouës, & autant de fer. En quoy fera clairement cognue la fertilité & richeffe du pays, & combien cefte gent Angloife curieufement travailloit, & eftoit fongneufe à cultiver, augmenter, & garder cefte province : laquelle (à mon (a)

(a) Comme ces fortes de difcuffions font étrangères

1558. opinion) eſt celle dont la ſeule ville de Calais porte le nom maintenant, & laquelle Ceſar eſcrit en ſes commentaires avoir conjuré avec les Belges contre les Romains, & qui envoya en ceſte guerre dix mil hommes de ſecours.

Au meſme temps que M. de Guiſe entreprenoit & eſtoit en ce voyage, M. de Nevers qui n'ayme à eſtre oyſif & ſéjourner longuement en repos inutile, ayant envoyé au long de la frontiere de Champagne, tant pour ſçavoir comme toutes choſes y paſſoient & eſtoient conduites, que s'il s'y pourroit recouvrer aucune occaſion d'entreprendre ſur l'ennemy de ce coſté : fut adverty que la pluſpart des garniſons & forces ordinaires du Duché de Luxembourg eſtoient retirées où eſtoit leur plus groſſe armée, ou en leurs maiſons, tellement que les places fortes eſtoient fort vuides & deſpourveues. Sur lequel advis voulant déliberer & fonder une bonne exécution, ſecrettement & le plus couvertement qu'il fut poſſible, advertit les Gouverneurs & Capitaines qui eſtoient reſtez ès places de ſon

aux Mémoires de Rabutin & aux objets qui y ſont traités, nous renvoyons le Lecteur à la nouvelle hiſtoire de Calais, ouvrage ſavant, & plein de recherches en ce genre.

Gouvernement,

Gouvernement, qu'ils eussent à tenir leurs compagnies prestes, & au meilleur équipage que faire pourroient : & oultre plus, de recueillir & amasser tant d'hommes de guerre & soldats de cette contrée qu'ils en sçauroient recouvrer. Et d'ailleurs manda aux chefs & membres des compagnies de Messieurs de Bouillon & de Jamets, qu'ils eussent à faire retirer en leurs garnisons tous les Gentilshommes de leurs compagnies avec armes & chevaux, pour estre prests à estre employez quand ils seroient advertis : commandant oultre plus au sieur de St. Simon, Guidon de sa compagnie, qui lors estoit près de luy, mander & reserrer le plus qu'il pourroit de ceux de sadite compagnie, mesmement de ses voisins (car le surplus avoit eu congé pour se retirer ès vieilles garnisons) afin de l'accompagner & se trouver en ce voyage. Ainsi ayant diligemment pourveu à toutes choses M. de Nevers, partit en poste d'une sienne maison près de Chaalons en Champagne, le ij de Fevrier, feste de Nostre-Dame de la Chandeleur, & arriva le Vendredy ensuyvant à Yvoy : où ce jour mesme avoient assignation & estoit le rendez-vous à tous les susdits Capitaines, & où aussi se trouva ce bon vieillart & sage Chevalier M. 1558.

1558. de Jamets. Auquel lieu, & en présence de tous lesdits Capitaines qui s'y estoient desjà assemblez, le Seigneur de Haulcourt, Gouverneur de ceste ville d'Yvoy, remonstra en bons termes, *sentans son sage & bien advisé Capitaine*, à M. de Nevers, qu'il n'avoit pour l'heure place plus dommageable & nuisible à ceste frontiere, que le chasteau de Herbemont, pour estre le principal lieu où s'amassoient toutes les assemblées des Ardennes, & où se dressoient toutes les entreprises que ils appareilloient ceste part, & où aussi après ils faisoient leurs retraites. Parquoy estoit la premiere place où il falloit, & où estoit le plus necessaire s'addresser : en laquelle prenant, on couvroit non-seulement ceste ville d'Yvoy & toute ceste lisiere, mais aussi l'on s'estendoit & avoit-on entrée de plus de six ou sept grandes lieuës dans le pays de l'ennemy. Sur lesquelles remonstrances, après avoir advisé de tous moyens, fut résolu par M. de Nevers, d'attenter (a) cest exploit, & de partir ce jour mesme à minuict. A quoy le Seigneur Despots (qui pour lors commandoit en toute ceste frontiere, en l'absence de ce Prince & de M. de Bordillon) avoit donné si bon ordre,

(a) d'entreprendre.

que desjà eſtoit preſt un bon nombre de che- 1558.
vaux, pour trainer ſix canons & une longue coulevrine, & par meſme moyen avoit levé certain nombre de payſans & manœuvres, pour ſervir de vaſtadours & pionniers : eſtans avec tout cela les compagnies de gens de pied & de cheval (ſi peu qu'on en avoit) preſtes à marcher, l'on commanda aux ſieurs de Trouſſebois, Gouverneur de Meſieres, de Chambry, Gouverneur de Maubert-Fontaine, & à celuy de Bouillon, que dès ce ſoir ils allaſſent le plus ſoudainement & diligemment qu'ils pourroient enclorre & envelopper ce chaſteau : & par le chemin de Sedan, avec autres compagnies de gens de pied, & quelques chevaux-legers, on fit marcher une partie de l'artillerie. D'un autre coſté le ſieur de Haultcourt eut la conduite du reſte de l'artillerie & des munitions, dont eſtoit Commiſſaire le Capitaine Jacques (a) Tolf : le tout conduit avec une ſi grande promptitude, que M. de Nevers le Samedy à ſept heures du matin avec ſes petites forces & équipage ſuſdit, ſe trouva campé devant ce chaſteau : & non ſans avoir eu grandes fatigues & difficultez à faire paſſer l'artillerie oultre la riviere de Semois, qui a ſon cours

(a) M. de Thou l'appelle Jacques Wolf.

1558. au-deſſoubs de ce chaſteau, à cauſe des grandes neiges & glaces. D'arrivée fut de près recogneue la place avec force eſcarmouches, & où le Capitaine Caumont avec ſa compagnie feit fort bravement, ayant gaigné maulgré toutes les harquebuſades & canonnades de ce chaſteau, une petite baſſecourt & encloſture où les bonnes gens & payſans faiſoient la retraite de leur beſtail. Tantoſt après fut affuſtée & logée une partie de l'artillerie pour canonner & battre l'un des flancs de ce chaſteau, mais pour ce que l'on cognut la petite exécution qu'elle y faiſoit, à cauſe de la difficile & mauvaiſe aſſiette où elle eſtoit, l'on fut contraint, & la feit on planter & braquer droit au front & à la teſte, pour battre un boulevert qui y eſtoit, & qui couvroit & defendoit la ſeule advenue pour y aller & entrer. Laquelle y tira ſi furieuſement, & y beſongna ſi bien en peu d'heure, que ce faiſant & monſtrant preſque la breche raiſonnable pour y donner l'aſſaut, le Capitaine ſe préſenta à parlementer, requerant quelques conditions : mais eſtant du tout debouté de ſes demandes, & luy eſtant faite briefve reſponſe par ce Prince, « qu'il falloit parler d'autre compo- » ſition que de ſe rendre à ſa volonté &

» discretion, autrement que s'il ne se haſ- 1558.
» toit bientoſt, il le feroit, avec tous ceux
» qui eſtoient avec luy, tailler en pieces :
iceluy Capitaine craignant tomber en ce
danger (encore qu'il ne luy fuſt ſi proche
que faute de cueur le luy repreſentoit) ſe
confiant en l'humanité de bonté de ce Prince
ſe rendit à ſa miſericorde. Et laquelle auſſi
aux prieres de M. de Jamets, il trouva &
experimenta : uſant M. de Nevers de telle
clemence & douceur que le renvoyer avec
ſa femme & famille, & generalement tous
les ſoldats qui eſtoient là-dedans, vies &
bagues ſauves, & ſans eſtre pillez ny ran-
çonnez. Cela fait, ce Prince envoya quelque
nombre de chevaux-legers & harquebuſiers à
cheval, pour recognoiſtre les forts de Ja-
moigne, Chigny, Roſſignol & Villemont,
partie deſquels ils trouverent desja aban-
donnez, & les autres à la premiere ſemonce
ſe rendirent. L'on eſtoit ſur les arres, & en
deliberation de pouſſer encore plus avant
& donner juſques à Neufchaſtel ès Arden-
nes : mais les pluyes, neiges & grandes
froidures interrompirent ſes deſſeings. Or la
ſeule priſe de ce chaſteau de Herbemont ne
doit eſtre miſe & nombrée entre les moin-
dres : car oultre ce qu'il eſt naturellement

1558. fort & facile à estre rendu inexpugnable, comme estant situé sur un hault & dur rocher, de tous endroits inaccessible, forts que par l'advenue, où il fut battu & pris, & hors de batterie, encore estoit-il fort propre & convenable pour couvrir & asseurer toute ceste advenue des Ardennes en toute la Champagne : & secondant le fort chasteau de Bouillon, pour commander & assubjectir toutes les Ardennes : il appartient au Comte de Billistin & de Rochefort, à la garde duquel fut ordonné Capitaine le sieur de la Croix, Lieutenant de M. de Haultcourt. De ceste prise advenue le *vj* de Fevrier, M. de Nevers advertit incontinent le Roy par le sieur de Sainct-Simon, Guidon de sa compagnie, lequel en fut très-aise & content, & en rendit (comme j'estime) graces à Dieu, de ce qu'estant la fortune contraire changée en un mesme temps & en divers lieux, luy ottroyoit de si belles & amples victoires, qu'elles sembloient à tout le monde comme miraculeuses, tant estoient admirables.

Le Roy, sur ce prospere commencement qu'il avoit pleu au supresme Dieu tout-puissant luy départir, délibera s'évertuer davantage, & employer jusques au bout toute

sa puissance, pour contraindre son ennemy 1558.
par un dernier effort, se retirer des limites de son Royaume, ou il avoit empieté, ou accepter une amiable paix, ainsi que par plusieurs fois luy avoit présentée, & acquérir avec les armes le repos universel à tout son peuple. Pour ce faire, tant pour déclairer & demonstrer publiquement son entiere affection & intention, que pour requerir & convier chacun à le secourir de ses moyens, voulut convoquer & assembler en sa capitale ville de Paris (4), tous les estats de son Royaume, au sixieme jour de Janvier en cest an. Auquel jour se trouverent au Palais Royal plusieurs Prelats & Ministres de l'Eglise, deputez & envoyez pour toute la generalité, comme aussi feirent autres grands Seigneurs & Gentilshommes pour la noblesse : & generalement autres pour la justice & le populaire, tant des villes que du labeur. Et où mesmement le Roy voulut comparoistre & assister avec François, son premier fils, Daulphin de France, pour declairer par sa propre voix & parolle à son peuple & subjects, les parfaites & cordiales affections qu'il avoit envers eux, & qu'au réciproque il esperoit & attendoit d'eux, avec un grand contentement du passé : &

1558. finalement pour leur affermer & asseurer le desir qu'il avoit de les conserver & defendre, & d'user envers eux de tous offices d'un bon Roy. Doncques estans tous les deputez de ces estats arrivez & assemblez en l'une des salles de ce Palais, appellée la salle Sainct-Louys, furent les Prelats & Ministres Ecclesiastiques, vestus de leurs rochets & surplis, assis sur des sieges qui leur avoient esté preparez à dextre & à senestre : & en un siege hault eslevé du costé droict, estoient les Baillifs, Seneschaux & autres pour la noblesse. Sur un banc bas couvert de fleurs de lis estoient les Présidens des Parlemens : au bout duquel sur un autre plus petit du mesme costé, estoient les gens du Roy du Parlement de Paris, les deux Avocats & Procureur du Roy. Au milieu du parquet y avoit une petite table quarrée, couverte d'un tapis de toille d'argent, près de laquelle estoient assis trois Secretaires des commandemens, à sçavoir l'Aubespine, Duthier & Clausse ; & deux pas plus avant, sur un banc bas au pied de la chaire du Roy, estoient assis les Thrésoriers-Generaux des Finances : au-dessus desquels, & au plus éminent & apparent lieu de ceste salle, estoient deux chaires, l'une, & la plus haute,

couverte de velours violet, femé de fleurs 1558.
de lis d'or, qui eftoit le fiege du Roy : & à un pas & demy près d'un mefme rang, y en avoit une autre plus baffe, couverte de toille d'or pour M. le Daulphin, fon fils : & au-deffus eftoit un ders (a) de mefme partre que le couvert de la chaire royale. Le Prevoft des Marchands de Paris & les Efchevins, les Deputez de Rouen, ceux de Lyon, ceux de Tholoze, & confécutivement des autres villes, furent rangez du cofté des Evefques, où la place eftoit plus fpacieufe. Toft après arriverent les Chevaliers de l'ordre de France, ayans au col leur grand ordre : à fçavoir, M. de Nevers, M. le Prince de la Roche-fur-Yon, le Comte de Sanferre, Meffieurs Durfé & de Bordillon : lefquels monterent du cofté droiɑ au-deffus de toute la nobleffe, auprès du Duc de Lorraine & autres jeunes Princes. Peu après vindrent le Roy & M. le Daulphin fon fils, accompagnez de Meffieurs les Cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Guife, de Chaftillon & de Sens : eftant le Roy affis, s'affirent M. le Daulphin & lefdits Cardinaux du mefme cofté & rang. Le Roy commença

(a) Un dais : autrefois on écrivoit ders. (Voyez le Cérémonial de Godefroy, p. 321, 335, &c.)

1558. le premier à remonſtrer « que depuis ſon
» advenement à la Couronne, il avoit con-
» tinuellement eu la guerre contre les an-
» ciens ennemis de France, les Anglois &
» les Bourguignons : laquelle il fut contraint
» commencer pour le recouvrement des pla-
» ces frontieres que leſdits ennemis avoient
» uſurpées & occupées, comme le Boulon-
» nois & autres, & que pour fournir aux
» frais d'icelle guerre, il avoit eſté contraint
» vendre ſon domaine, & depuis impoſer
» ſur ſes ſubjects pluſieurs ſubſides, deſquels
» à ſon très-grand regret, ils ont eſté fort
» travaillez. Que pour l'eſgard & commiſé-
» ration de eux il s'eſtoit offert d'obtenir la
» paix, encore que ce fuſt à conditions
» dommageables pour luy, mais pour le
» deſir ſingulier qui l'eſmouvoit de tenir
» ſon peuple en pacifique repos : lequel a
» tousjours trouvé fort fidele & enclin à ſon
» obeiſſance & ſervice. Et pource qu'il
» avoit eſté adverty que ſeſdits ennemis eſ-
» toient en plus grande déliberation que
» jamais d'entreprendre & aſſaillir le Royau-
» me de France, il avoit toute ſa fiance
» après Dieu, en la fidelité & ſecours de
» ſeſdits ſubjects : & pourtant il propoſoit
» comme contraint par la neceſſité, de faire

» une forte, grande & extresme guerre pour 1558.
» recouvrer une bonne paix. Mais d'autant
» que l'argent est le principal nerf de la
» guerre, il prioit bien fort un chacun des
» Estats le vouloir maintenant secourir pour
» resister à l'ennemy, & qu'en après il se
» mettroit en tout devoir d'acquerir & con-
» server à ses subjects une tranquilité : pro-
» mettant en foy de bon Roy & Prince, les
» traiter d'ores en avant si gracieusement,
» & remettre toutes choses en tel ordre,
» que chacun auroit occasion de se conten-
» ter : que pour tesmoignage de sa bonne
» volonté & affection, il avoit voulu faire
» telle promesse en public & en presence
» de son fils, afin que tous deux y fussent
» compris & obligez ». Le Roy ayant finy
son propos, M. le Cardinal de Lorraine
tenant le premier lieu, & parlant pour
l'Estat de l'Eglise, commença une oraison
& harengue fort docte & gravement pro-
noncée, qui dura l'espace d'une heure,
tant à la louange du Roy, que pour le re-
merciement de sa volonté & promesse :
concluant pour le Clergé, « que tous leurs
» corps & biens ils soubsmettoient à son bon
» plaisir & disposition ». M. de Nevers par-
lant pour la Noblesse, en peu de paroles

1558. dit, « qu'elle estoit tant affectionnée à son
» service & à la defense du Royaume,
» qu'elle presentoit au Roy, non-seulement
» les corps & les biens, mais la vie ». En
après M. de St. André, Premier-President
de Paris, respondant pour la Justice, estant
à genoux, & tous les Presidens des autres
Parlemens de France, a en premier lieu
remercié le Roy « du bien & honneur qu'il
» avoit pleu à Sa Majesté leur faire, érigeant
» un quart estat de sa justice, & aussi de
» manifester à ses subjects sa bonne volonté
» & affection, avec plusieurs autres propos
» & remerciemens, tendans à louer sa gran-
» deur, & sa promesse de vouloir magnani-
» mement soustenir la guerre, pour en re-
» poulsant l'ennemy acquerir une longue,
» & perpetuelle paix à ses subjects : & puis
» redresser toutes choses en leur ordre, &
» bonne suitte, au repos & contentement de
» chacun : offrant pour cest estat, & pour
» y survenir, non seulement les biens, mais
» les corps des officiers de sa justice ». Pour
le dernier estat du populaire, & des deputez
de villes, M. du Mortier se leva, & ayant
fait trois grandes reverences, « remercia le
» Roy très-humblement de sa bonne volonté
» qu'il porte à ses subjects, les voulant con-

» ferver en paix, après avoir refifté à l'en- 1558.
» nemy : fpecialement luy approuva & loüa
» grandement ce grand defir qu'il avoit de
» pollicer la France, laquelle a fouffert quel-
» ques défordres pour la neceffité des guer-
» res : que neantmoins encore que le pauvre
» peuple fuft desjà fort attenué & affoibli
» de puiffance, fi eft ce qu'il le faigneroit
» encore pluftoft foy-mefme, pour après luy
» avoir expofé les corps, & les biens, luy
» facrifier les vies, pour la tuition du Royau-
» me ». Après que tous les deputez eurent parachevé leurs dires, & propofitions avant que le Roy fe levaft de fon Tribunal, M. le Cardinal de Sens, Garde des Seaux de France, fe mit à genoux devant le Roy, inclinant fa tefte fort bas, puis fe levant fe retourna devers les affiftans, & dit « que
» le Roy luy avoit commandé porter ce pro-
» pos à tout le peuple, que pour commencer
» de remettre toutes chofes en bonne dif-
» pofition, pour le foulagement & repos de
» France, un chacun des deputez des villes
» euft à rédiger par efcrit toutes leurs do-
» leances, & mettre par articles les poincts
» ayans befoing de reformation, & iceux
» rendre entre les mains dudit fieur du Mor-
» tier : fur lefquels le Roy, avec les Sei-

1558. » gneurs de son Conseil, ordonneroit par-
» ticulierement à un chacun ce qu'il verroit
» estre à faire par raison, & dans tel temps
» qu'il leur seroit dit : & que les deputez
» n'eussent à s'en aller de la ville jusques
» à ce que ils eussent entendu la volonté
» plus ample du Roy ». Ces choses dites
le Roy se leva & s'en alla, puis tout chacun
se departit. Quelques jours après les deputez
des villes furent mandez au logis de M. le
Cardinal de Sens : où se trouva M. le Cardinal de Lorraine, avec autres Seigneurs du
Conseil privé : & là iceluy Cardinal de Lorraine declaira, & remonstra ausdits deputez
des villes, la fin & le but de ceste assemblée, qui estoit, « que le Roy vouloit em-
» prunter trois millons d'or, & qu'il vou-
» loit trouver trois mille personnes en son
» Royaume, qui luy prestassent chacun mille
» escuz : declairant que le Clergé avoit desjà
» offert mille hommes qui en presteroient
» chacun mille : qu'il falloit que les villes
» de France nommassent & trouvassent deux
» mille hommes, & qu'on leur constitueroit
» une rente au denier douze ». Et dit davantage ledit Seigneur, « que le Roy vou-
» loit diminuer les tailles pour le soulagement
» du menu peuple qui estoit fort travaillé,

» & qu'on ne mettroit plus de subsides sur 1558
» la marchandise, pour l'entretenement du
» commerce : enchargeant ausdits deputez
» de faire deux choses, l'une de bailler cha-
» cun à part soy des roolles des aisez, qui
» fourniroient argent, & l'autre de mettre
» & donner par escrit entre les mains du
» sieur du Mortier tous les articles qui bons
» leur sembleroient pour la réformation des
» affaires ». Au partir de là, les députez
adviserent ensemble, « que pour le devoir
» de leurs charges ne devoient bailler au-
» cun roolle : parce qu'il est impossible de
» pouvoir cognoistre la faculté des particu-
» liers : car tel a reputation d'avoir argent
» qui n'en a point ». Et pour se descharger
de donner tels roolles, le mesme jour furent
devers M. le Cardinal de Lorraine, auquel
remonstrerent*, » qu'il estoit possible accom-
» plir & rendre certainement tels roolles,
» à raison qu'on ne peult sçavoir & cognoistre
» la puissance & moyen des habitans : parce
» que tel a des biens en apparence, qui n'a
» point d'argent : & pour le regard des mar-
» chands qui font leur train sur le crédit, tel
» fait grand monstre, & traficques exterieu-
» rement, qui est fort proche de faire banc-
» queroutte ». Depuis MM. du Conseil

1558. privé mirent ce faict en délibération : fur quoy confiderans qne les deputez des villes ne pourroient fournir tels roolles veritables, pour l'incertitude des facultez des perfonnes, conclurent qu'on chargeroit & cottiferoit en chacune ville tant d'hommes qui prefteroient argent, & s'ils ne pouvoient prefter mille efcuz (5), qu'ils en prefteroient cinq cens : en augmentant le nombre des perfonnes. Le quart Eftat depuis bailla les articles pour la réformation des affaires (a) felon le temps préfent. Le dixieme du mois de Janvier, le Roy, la Royne, le Dauphin, plufieurs Princes & grands Seigneurs, & géneralement toute la cour, furent ouyr Meffe en la faincte Chapelle, pour rendre graces à Dieu de la prinfe de Calais : pour lefquelles bonnes nouvelles, tous les Eftats enfemble accreurent de plus grande volonté d'aider au Roy à pourfuivre fa victoire : tellement que deflors l'Eftat Ecclefiaftique accorda au Roy en pur don un million d'or, oultre les decimes. Et le quart Eftat deux millons, *luy declairant que fi cela n'eft fuffifant pour fouftenir la guerre, & contraindre l'ennemy fe ranger à quelque*

(a) Il eft probable qu'on ne s'occupa point par la fuite de ces réformes : au moins l'hiftoire n'en fait-elle aucune mention.

bonne

bonne paix, ils exposeroient tout le demourant de leurs biens & personnes pour son service. Ce que j'ay bien voulu declairer & deduire amplement (a), encore qu'il ait esté desjà publié. mais pour en rafraichir la memoire, & la rendre plus durable & exemplaire à la posterité : faisant demonstration & representant le bon naturel & très grande humanité d'un grand Roy envers ses subjects affligez : voulant pour leur tuition exposer, non seulement ses avoirs & puissance, ains sa propre vie. En quoy aussi sera veuë *la très affectionnée & très fidele obeissance d'un bon peuple, ne refusant, ains presentans les biens, les corps, & les vies, pour aider & secourir son Prince.* 1558.

Le quinzieme de ce mois, le Roy faisant sa déliberation d'aller veoir sa ville de Calais pour la fortifier, voulut premierement aller au palais pour tenir le siege de la justice : & y demeura depuis huict heures du matin jusques à unze, accompagné de M. le Daulphin, & de cinq Cardinaux, avec les autres Seigneurs de son privé conseil. Où devant Sa Majesté furent leuz & publiez plusieurs

(a) Cet enthousiasme du tiers-Etats est un des plus beaux traits de nostre histoire. Il doit rendre cette partie nombreuse de la nation chère à jamais à ses Souverains.

1558. Edicts (6), & autres constitutions touchant l'ordre politique. Quelques jours en suivant il parfit sondit voyage de Calais, & visita d'un bout à austre ceste belle & tres forte ville, pour adviser & disposer tant de la fortification qu'il y pouvoit adjouster, que de toutes autres necessitez, pour la conserver & garder : ordonnant pour y commander & y estre son Lieutenant & Gouverneur, M. de Thermes, Chevalier de son ordre, autant sage & digne de ceste charge, qu'il en eust peu eslire en tout son royaume.

Je ne veux oublier à dire, avant que faire fin à ce livre, que M. de Guise attendant la venue du Roy, & temporisant avec l'armée en ceste nouvelle conqueste du Comté d'Oye, commençoit tousjours cependant à fortifier & ameliorer Calais : & d'autre part parachevoit de ruiner Guines, ainsi s'accommodant & appropriant de ce qu'il voyoit necessaire, & ruinant ce qui estoit nuisible, pour aprés avoir sceu le bon plaisir & volonté de Sa Majesté, donner & passer oultre, ou à Gravelines, ou à S. Omer. Toutefois l'hyver s'aigrissant & empirant en froidures, & toutes rigueurs du temps, l'on advisa de rompre camp, pour mettre une partie de l'armée ès

garnisons, & villes fortes de la frontiere, & 1558.
renvoyer le surplus se rafreschir & reposer, pour se trouver prest de nouveau, à l'Esté en suivant.

Fin du dixième Livre.

MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.
LIVRE ONZIEME.

Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecosse. De la prise de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choses advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.

1559. AYANT le Roy (ainsi qu'a esté declairé cy-dessus) pourveu & donné ordre de recouvrer deniers, comme la premiere & plus nécessaire chose pour venir à bout de toutes autres, il voulut en second lieu de bonne heure s'asseurer d'hommes, mesmement d'Allemans, sur tout des Reitres & Pistolliers: pource que l'an précédent, les plus grandes forces que son ennemy eust, & dont l'on estimoit qu'il s'estoit peu le plus advantager sur luy, estoit par le moyen de ces Reitres

(qu'ils ont depuis appellé *Harnois noirs*) 1559.
lesquels se trouvans tous chargez de pistolles (armes de traict à feu, furieuses & espouventables) sembloient estre inventez pour l'estonnement & roupture de la gendarmerie Françoise. Et pourtant afin d'en affoiblir d'autant son ennemy, & pour accoustumer & apprendre aux François à estre usagiers & asseurez de telles armes, voulut en retirer à son service, & pratiqua celeément (a) & couvertement en estre faite en toute l'Allemagne la plus grande levée qu'il seroit possible : n'y espargnant la solde ny l'accoustumée liberalité des Rois de France : aussi que la premiere entreprise où il vouloit entamer son ennemy, advenoit en tel endroit, que ceste nation y estoit la plus proche & moins suspecte. Par mesme moyen ordonna aux Capitaines de ses vieilles Enseignes, qui estoient en garnison ès villes fortes le long des frontieres, qu'ils eussent à tenir leurs compagnies complettes & bien armées : départant oultre plus à nouveaux Capitaines, nouvelles commissions, pour faire levées de soldats & gens de guerre, specialement en la Guyenne, & ès provinces les plus esloignées de deçà, & que ce fust

(a) Secrettement.

1559. le plus tacitement & fans bruit que fe pourroit faire : leur enchargeant très-expreffément ne mettre rien aux champs, fans fpecial commandement de luy. La gendarmerie, afin de ne rien eventer, n'en fut pluftoft haftée ; ains felon l'ordonnance ordinaire fut advertie de fe trouver avec tout équippage aux monftres generalles qui ont accouftumées eftre faites fur la fin du mois d'Avril. Ainfi le Roy de bonne heure affigna les arres (a), & dreffa fon premier eftat, pour raffembler & mettre aux champs fon armée à l'efté prochain.

En après avant commencer tout autre œuvre, voulut eftre parfait & accompli le mariage de François fon premier fils Dauphin de France & de Marie Stuart Royne heritiere d'Efcoffe (1(l'une des plus belles & vertueufes Princeffes de l'Europe : fille de Jacques de Stuart V du nom, & dernier Roy d'Efcoffe, & de Marie de Lorraine, auparavant veufve du Duc de Longueville. Moyennant lequel mariage (2), l'on dit que par le confentement des Eftats, ce Royaume d'Efcoffe feroit comme uny & joint

(a) Par ces expreffions l'Auteur entend une gratification qu'on donnoit aux troupes. C'étoit une forte d'arrhes de la folde qu'on leur avoit promife.

à la Couronne de France : & auquel suc- 1559.
cederoient par cy-après les premiers fils & Daulphins : & deslors leur fut donné ce tiltre *de Roy Daulphin*. Ceste memorable solemnité fut celebrée en la fameuse ville de Paris, le vingt-quatrieme d'Avril en cest an 1558 avec très-opulentes & très-magnifiques pompes, & triomphes qui seroient trop prolixes à ici particulariser : où se trouverent plusieurs Prelats, & grands Princes de ces Royaumes, comme les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, de Chastillon, & de Sens, & le Roy & Royne de Navarre, les Ducz de Lorraine, de Guise, de Nevers, de Nemours & d'Aumalle, les Princes de Condé & de la Roche-sur-Yon, & plusieurs autres Princes & grands Seigneurs François. Du Royaume d'Escosse y vindrent l'Archevesque de Glasco, Metropolitain de ce Royaume, le Reverend Prelat Robert Reid, Evesque des isles Orcades, & premier President d'Escosse, lequel déceda à Dieppe, en retournant, le Prieur de Sainct-André, fils naturelle du dernier Roy. Le Comte de Rothes, le Comte de Cassellès, le Milord Flemyng, le Milord Setoni, le Baron de Dun, & autres Seigneurs & Gentilshommes de ce pays : lesquels estoient fort aises &

1559. contents de se trouver & veoir ceste très-grande & indissoluble alliance de ces deux Royaumes. Durant ces festins & jours de bonnes cheres vindrent quelques nouvelles de proposition de paix, moyennée par la Duchesse Douairiere de Lorraine (a) laquelle estant lors près du Roy Philippes son Cousin, pour sa vertu, de Sa Majesté grandement favorisée, faisoit tout devoir, & employoit jusques au bout son gentil esprit, pour accorder & unir ces deux grands Princes : & auquel tant sainct œuvre elle s'est rendue si ententive & perséverante, que Dieu luy a fait la grace par son moyen, l'issue en avoir esté heureuse, ainsi que l'on verra cy-après.

Ceste très-illustre Princesse, dessors comme mere très-affectionnée & desireuse de la veue & présence de son fils, le Duc de Lorraine, qui estoit en France, obtint sauf-condit de ces deux Princes, à ce qu'il l'allast veoir à Peronne, où elle l'attendoit, comme

(a) Les propositions avoient été discutées par le Connétable dans sa prison : il étoit vraiment l'ame de la négociation ; & les démarches de la Duchesse de Lorraine servoient de voile pour couvrir le mistère (Voyez Tomes XXIV de la Collection, p. 449, Tome XXVII, p. 281, Tome XXXI, p. 400, & les Observations sur le dixième Livre des Mémoires de Boivin du Villars.

il fit accompagné de M. de Vauldemont fon 1559.
oncle : & où peu de jours enfuivans fe trouva auffi M. le Cardinal de Lorraine, que le Roy y envoya pour entendre fur quels moyens & articles l'on pourroit entrer en termes de paix. Toutefois que pour l'heure les chofes ne peurent trouver bon fondement, & s'en retourna ledit fieur Cardinal fans aucun effect: & avec un bruit qui s'efleva de par-deçà, que les ennemis l'avoient voulu arrefter & furprendre par les chemins : depuis il fut fceu que c'eftoient les garnifons de Sainct-Quentin, & de Han, & quelque autre petit amas d'armée, qui s'eftant mis aux champs avoient desfaits ceux de Nelles, & faifi & prins cefte petite ville. Au mefme temps vint d'autre part advertiffement, comme une armée de mer (a) Anglefque avoit efté defcouverte fur la cofte de Normandie, au nombre de fept à huict-vingts vaiffeaux, que l'on doutoit faire defcendre au Havre de Grace, ou à Dieppe, ou en quelque autre endroit qu'ils fentiroient defpourveu & mal gardé. Parquoy foudainemeet & en diligence y fut envoyé le Duc de Bouillon, pour y pourvoir & commander : mais eftans desjà les communes adverties, felon qu'elles

(a) Angloise.

1559. ont accoustumé s'assembler & mettre en armes au signal que l'on fait de garde en garde, ceste armée marine ne print point terre, & ne fit descente en aucun lieu, ains se jetta en haute mer. l'on a voulu dire depuis, que les Anglois avoient mis en mer ceste armée pour empescher l'avitaillement que l'on faisoit à Calais, ou bien pour la doute qu'ils avoient que nostre armée-mesme, qui portoit cest avitaillement, en après ne fist descente en leur pays.

Dès le commencement du mois de May ensuivant M. de Bordillon fut envoyé à Metz pour secrettement recognoistre encore une autre fois les moyens & endroits par où se pourroit (a) assieger Theonville : & pour entendre quels vivres & gens de guerre estoient dedans, soubs couleur & un bruit que l'on faisoit, que le Roy l'avoit là en-

(a) Dans les Mémoires de Vieilleville, Vincent Carloix prétend que ce fut son maître, & non pas Bourdillon qui investit Thionville. Notre Observation, n° 4 sur le septième Livre des Mémoires de Vieilleville Tome XXXI de la Collection p. 398, contient la discussion de ce fait sur lequel les Ecrivains comtemporains ne sont pas d'accord. Nous ajouterons ici que M. de Thou (L. XX) fait en même tems investir cette ville par Bourdillon & Vieilleville; & cette opinion est la plus vraisemblable.

envoyé pour aller au-devant & recevoir 1559.
certains grands Princes d'Allemagne qui venoient devers Sa Majesté. Et par mesme moyen pour à l'improviste faire envelopper ceste ville par les forces d'Allemagne, qui y devoient bien-tost arriver, comme il fit : car tost après estant venu des premiers l'un des fils du Duc de Lunebourg, les Colonels Grombak, Scheneveux, Baudo-pré, & Henry Stoup, avec chacun quatre cornettes de Reitres, comme aussi Reifberg avec quatre autres cornettes dont il estoit Lieutenant, pour l'un des fils du Lansgraf de Hess, qui sont en tout de quatre à cinq mille chevaux. Et les Regimens de gens de pied des Colonels Rocquendolf, Reichroch, de Lussebourg fils dudit Reicroch, & celuy dudit Reifberg, chacun de dix Enseignes, avec celuy de Waldebourg, qui n'estoit que de quatre : montant le tout au nombre de treize à quatorze mille hommes de pied. Avec toutes ces troupes alla des premiers environner & enclorre ceste très-forte place : où alla pareillement M. de Vieilleville, Gouverneur de Metz, avec sa compagnie, & une partie des vieilles Enseignes Françoises qui estoient là en garnison : & d'autres furent tirées aussi des plus prochaines garnisons, comme de

1559. Verdun, de Thoul, & (a) Danvillé. Peu de jours ensuivans, le dixhuictieme de ce mois de May, M. de Nevers partit de Chaalons en Champagne pour se trouver à ce siege, & alla passer à Stenay, afin d'y amasser le surplus des vieilles Enseignes, où l'on les avoit mandées se rendre : & semblablement pour faire marcher l'artillerie, pouldres & munitions qui y estoient, & que desja en ce lieu l'on avoit assemblées pour ceste entreprise. Au partir de là M. de Nevers print le chemin du (b) Pont Camouson, où se trouva aussi M. de Guise : & de-là ensemble allerent au coucher à Mets, d'où ils departirent le premier (c) jour de Juin environ minuict, pour aller recognoistre ceste ville, & adviser & conclure avec tous les Capitaines, des moyens que l'on devroit tenir pour l'obtenir & recouvrer.

Un jour ou deux ensuivans, ces deux Princes se départirent le commandement de l'armée, M. de Guise demeurant campé deça la riviere de Moselle, vers Florenges, pour

(a) Damvilliers.

(b) Pont-à-Mousson.

(c) M. de Thou adopte la même date; mais l'Auteur de la relation du siège de Thionville la contredit (Voyez le Tome XXIV de la Collection p. 433.)

commander en la bataille, & comme Lieu- 1559.
tenant-General pour le Roy : & M. de Nevers passa de l'autre part, & alla loger en un chasteau appellé *la Grange aux poissons*, pour commander en l'avant-garde. M. de Nemours avec la cavallerie legere, campa un peu plus avant sur le chemin de Luxembourg, au-dessoubs d'un mont qu'on appelle Mont d'Estrain : & M. de Jametz avec quelques compagnies de gendarmerie & Reitres, encore plus avant sur l'advenue & chemin de Metz. Dès le commencement furent les premieres approches & trenchees faites deçà la riviere, & prises d'assez loing, fort larges & creuses, & au-dehors devers la ville, relevées fort haultes : ayans les terrains & gabionnades en façon de platteformes, tant pour estre à couvert contre la fouldre de l'artillerie qui tiroit incessamment de la ville, que pour donner plus aisément à plomb là-dedans, & pour de tant plus facilement descouvrir les endroits où il falloit battre, & rompre les defenses. Là-dessus furent logées trois ou quatre longues coulevrines, & cinq ou six canons renforcez, qui tiroient de droict fil aux parapects d'un gros boulevert qui estoit en teste, & taschoient à demonter trois ou quatre pieces que les enne-

1559. mis avoient mises sur une tour au-dedans de la ville, lesquelles pieces battoient & descouvroient tout le circuit, & faisoient de grands meurtres par nostre camp. D'autre part au couvert & seurté de ces premieres trenchées, en furent reprises & recommencées la nuict ensuivante deux autres aux deux bouts, le long desquelles l'on fit tant que l'on coula & affusta en chacune cinq ou six canons, pour rompre en croisant & traversant les flancs & defenses de ce boulevert, & des platesformes qui estoient aux deux coings de ceste courtine. A la faveur desquelles trenchées, l'on en approcha d'autres plus près de la riviere, où furent logées autres dix ou douze pieces en batterie : & n'est à douter que ce ne fust avec un grand labeur, & hazard de M. d'Estrée, & des Commissaires & canonniers : voire des Princes & grands Seigneurs qui s'y trouvoient le plus souvent des premiers, y pleuvant les boulets aussi espais que la gresle : dont estoit fait grand massacre de ces miserables pionniers & vastadours.

Tant y a que nonobstant tous ces dangers, le cinquieme jour de Juin l'on commença à battre ceste ville de trente cinq grosses pieces : qui estonna fort pour le premier

advenement les assiegez, voyant que contre 1559.
leur esperance, & malgré toute la tempeste de leur artillerie, en si peu de temps l'on en avoit approché la nostre, en telle quantité & en tel endroit qu'ils ne se doutoient pas, & ce que desjà les faisoit craindre & debattre, & mal esperer de ce siege : mais surtout pour le principal default, qui estoit d'hommes, sur lequel au despourveu avoient esté enveloppez. Parquoy de-là en avant tous les efforts des ennemis tendoient à recouvrer secours, tellement que dès le troisiesme de ce mois, environ minuict, le Comte de Horne (a) y estant en personne (b), pensant surprendre nostre guet, essaya d'y faire entrer trois Enseignes de vielles bandes Espagnols : mais trouvans les advenues bien gardées & les guets renforcez, fut contraint se retirer avec sa courte honte : ne trouvant à son retour au logis le nombre de ses gens aussi complet comme il l'avoit mené. Et de-

(a) Philippe de Montmorency comte de Hoorn.

(b) Les Mémoires de Montluc, & de Vieilleville ne parlent point de cette tentative du Comte de Hoorn pour jetter du secours dans Thionville, ni de l'autre tentative dont il va être question. Il en est fait mention dans M. de Thou & dans nos autres Historiens qui ont copié le récit de Rabutin.

1559. rechef un jour ou deux après, à la diane & & changement du guet, se vindrent presenter quatre Enseignes de gens de pied Wallons Namurois, soustenuz de cinquante hommes d'armes : lesquels pour la seconde fois ne se retirerent à si bon marché encore que les premiers. Après que par deux jours entiers l'on eut tiré aux desenses, & qu'elles semblerent assez rompues & desarmées, l'on commença (a) le huictieme jour de tirer en batterie, fort furieusement & soudainement : estant principalement l'artillerie addressée à à ce gros boulevert rond, & à la courtine joignante, de telle sorte que dans deux ou trois jours ensuivans, ce boulevert fut en la meilleure part escartelé & ouvert, & la muraille abbaissée & ruinée de près de quarante pas de long. Toutefois la breche, pour en parler à la verité, estoit fort douteuse & non raisonnable pour estre assaillie : d'autant que, oultre ce qu'il falloit passer la riviere de Moselle à gué, pour y aller encore que l'on la voulust dire gueiable en cest endroict, elle davantage estoit bien haulte,

(a) Selon M. de Thou Liv. XX on commença à battre la ville de front : mais auparavant on avoit renversé les défenses extérieures & cela peut se concilier avec Rabutin.

&

& le rempart derriere bien peu offensé. 1559.

Or du costé de M. de Nevers, à l'un des coings de la courtine estoit une tour ronde assez basse qui servoit d'un flanc, & au-dedans de la ville, en l'encoignure estoit une plateforme plus haute qui commandoit dans ceste tour : mais elle estoit si mal percée, & la plateforme si inegalement appropriée, & sans contremines, que l'une apportoit bien peu de secours & d'advantage à l'autre : de façon qu'estant tout cela bien consideré de M. de Nevers, M. de Guise & luy adviserent ensemble qu'il n'y avoit ordre d'emporter ceste ville (a) si ce n'estoit par cest endroit. Parquoy fut conclud de faire une trenchée de ce costé pour gaigner le pied de ceste tour : & nonobstant que les marets y fussent fort humides & abreuvez d'eauë, l'on les plancha d'ais, & de clayes, & furent les costez & entredeux affermis & conroyez de gazon, de paulx & de joncs, de telle industrie & diligence, que contre l'opinion

(a) Voilà bien la tour, ou tourrillon contre lequel on disposa les batteries ; & Rabutin en dit assés pour montre que le plan de l'attaque fut changé. Mais il en attribue le projet aux seuls Ducs de Guise & de Nevers, tandisque Vincent Carloix le revendique exclusivement pour son maitre.

1559. de beaucoup de gens, ces trenchées se trouverent autant belles & seures, que si elles eussent esté en terre ferme. En quoi il faut dire & confesser que M. de Nevers ne s'y employoit point seulement en qualité de Prince, pour non-seulement y commander, mais comme le moindre soldat de toute la troupe n'en bougeoit & jour & nuict : & avec telle promptitude continua ceste œuvre, que nonobstant les boulets d'artillerie qui y gressoient innumerablement, qui estoient cause que l'on n'y pouvoit besogner que deux ou trois heures de la nuict dans bien peu de jours il approcha ces trenchées fort près du but & jusques-là où il vouloit aller. Aussi avoit-il tellement gaigné le cueur des hommes, qu'estant suivy de plusieurs Gentils-hommes & soldats, il n'y avoit celuy depuis le grand jusques au petit, qui volontairement n'y meist la main.

Pendant que l'on travailloit à ceste besongne, M. de Guise, tant pour sçavoir si la breche commencée estoit ou se pourroit parachever raisonnable, & quels flancs & defenses restoient encore aux ennemis, que pour considérer & recognoistre l'asseurance des assiegez, le soir du ix de ce mois après minuict envoya cinq ou six cens soldats des

plus braves & experimentez harquebusiers 1559.
& corcelets, soubs la conduite des Capitaines Cypierre le Jeune Sainct-Estef, Millas, Sarlaboz, & Jacques y donner un faulx assault: avec commandement de ne rien hazarder, & entreprendre, si ce n'estoit avec bien grand advantage. Estans arrivez au pied de la breche, & crians de toutes parts *Escalle*, *Escalle*, comme s'ils eussent voulu combattre & assaillir generalement, ils effroyerent tellement ceux de la ville qui y estoient en garde, ou les trouverent si endormis, que cela leur présenta occasion de poulser encore plus oultre, & sans grande resistance, gravirent & monterent jusques au hault du rempart: éxécutans à la premiere rencontre ceux qui se presenterent des premiers, de sorte qu'en cest effroy inesperé, ils se faisoient maistres de toute la ville, si tous les soldats eussent esté aussi hardis, & courageux que les Chefs, & les eussent suivis. Mais estant l'allarme générale par toute la ville, & s'addressans celle (a) part tous les gens de guerre qui estoient là-dedans, ne fut possible aux Chefs & plus hazardeux soldats soustenir ceste recharge, & furent ainsi repoulsez & renversez: y restans plusieurs des plus vaillans sol-

(a) De ce côté.

1559. dats des noſtres tuez & bleſſez, & des plus vaillans ſoldats des noſtres tuez & bleſſez, & des principaux Capitaines : entre leſquels fut tué le Capitaine Jacques, ſoldat fort eſtimé & plaïnct, & le Capitaine Sainct-Eſtef fort bleſſé au bras, comme auſſi fut l'Enſeigne du Capitaine Cypierre. Les aſſiegez voyans qu'on les tenoit & ſerroit de ſi près, que les aller forcer dans leur ville, par ſi petite entrée : & que d'un autre coſté l'on fouilloit & cherchoit-on un autre paſſage & entrée pour aſſaillir leur ville, en lieu qu'ils jugeoient inacceſſible, preſumerent mal, & préveurent dèslors leur futur danger, s'ils n'eſtoient en brief ſecourus. Et pourtant en toutes les ſortes qui leur eſtoient poſſibles, chercherent moyens d'advertir ceux de Luxembourg, les vouloir ſecourir : toutesfois ils ſe voyoient de ſi près tenus, & enveloppez, & les paſſages ſi occupez, qu'ils ne pouvoient y envoyer perſonne, ſinon avec un grand hazard. Ainſi après avoir fait pluſieur ſignals de nuict, avec feux & torches allumées, & cognoiſſans que pour tout cela ne leur arrivoit rien de renfort, ils entreprindrent de faire une ſortie, à la faveur de

(a) C'eſt là l'aſſaut auquel nous fumes repouſſés, ſelon les Mémoires de Vieilleville.

laquelle ils envoyeroient gens pour advertir 1559.
le Prince Mansfel (a), Gouverneur de Luxembourg, de leurs neceſſitez, & pour entendre de luy ce qu'ils auroient à faire : principalement ſoubs couleur que l'un des premiers Chefs de ceſte entrepriſe ſe diſoit avoir cognoiſſance au Duc de Lunebourg, que ils ſçavoient ou avoient eſté advertis avoir ſon regiment de Reitres en garde en l'endroit où ils vouloient paſſer. Parquoy ſuivant ceſte déliberation, le xi ou xij de ce mois, entre trois & quatre heures, après midy ſortirent de là dedans environ de trois à quatre cens hommes de pied, & cent ou ſix-vingts chevaux à l'eſcarmouche: partie deſquels tirans droit le chemin de Luxembourg furent arreſtez ſur cul, & là eſcarmouchans & combattans, l'un d'eux commença à crier, & demander le Duc de Lunebourg, pour parlementer avecques luy de la reddition de la ville, & cependant ſe parforceroient de faire gaigne- chemin à leurs gens. En quoy eſtant deſcouverte leur fraude & intention, furent ramaſſez & recueillis de telle ſtrette, que ſans leur donner loiſir de paſſer oultre,

(a) Le Comte de Mansfeld que Rabutin gratifie du titre de Prince.

1559. furent remis, & rembarrez jusques dans leurs portes.

Quand les trenchées de M. de Nevers furent parachevées, & parvenus jusques à la contrescarpe, & entrée du fossé, l'on commença à y relever, & terrasser une gabionnade, & y furent approchez cinq ou six canons pour rompre la caze-matte d'un ravelin, qui estoit & joignoit ceste tour, à l'encoignure de la courtine : & de mesme suite de l'autre costé de la riviere, l'on creusa & approcha une trenchée, bien fort près du bord, & là pareillement l'on amena cinq à six canons, pour rompre le costé & flanc de la plateforme de devers Metz, qui pouvoit cognoistre & voir jusques au pied de ladite tour. Tout à l'instant l'on amena en ces trenchées cinq ou six cens harquebuziers, les plus seurs & justes que l'on peut eslire : lesquels estans couchez sur le ventre, & ayans fait avec des gazons, de petites lumieres, par dedans lesquels ils prenoient leur mire, tiroient à couvert si justement & espessement, que il n'y avoit homme des assiegez qui s'osast presenter, n'y seulement se descouvrir sur le hault de ceste tour n'y de la plateforme, à qui ils

ne fiſſent faire le ſaut : de maniere que le 1559.
ſeizieme de ce mois ſur les neuf heures du ſoir, d'une furie & hardieſſe incredible, ils entreprindrent & gaignerent le pied de ceſte tour, fort près de une paliſſade qui eſtoit enjoingnante, & fermoit l'un des bouts de de ceſte contreſcarpe : de laquelle ils arracherent les pieux & pallis, larges de quatre pieds, & d'un en eſpeſſeur, qu'ils mettoient devant eux, & s'en couvroient contre les harquebuſades & mouſquetadas (a) que ceux de la ville leur envoyoient en infinité. Nonobſtant toutes leſquelles, s'y fortifians & couvrant d'une petite trenchée qu'ils y releverent incontinent, occuperent oultre plus ce ravelin qui y eſtoit joignant : où ils ſe logerent ſi près des ennemis qu'ils ſe pouvoient de main à main tirer coups de pierres & de picques. En après l'on fit paſſer quarante ou cinquante mineurs & pionniers, pour enſapper & derocher les fondemens : mais pour ce que le ciment, & maſſonnerie eſtoit fort dure & eſpeſſe, & qu'avec leurs pics & marteaux, ils n'en pouvoient guères

(a) Ce combat décrit dans les Mèmoires de Montluc & auquel il eut bonne part, a été adopté par M. de Thou ; & ici il a ceſſé de ſuivre Rabutin dans les détails de cet évênement.

1559. elocquer & arracher, l'on amena un ou deux canons jusques dans le fossé, au plus près du pied de ceste tour, desquels ayant esté tiré trois ou quatre volées, le pertuis commença fort à s'aggrandir & ouvrir.

Cependant de l'autre part l'artillerie qui tiroit en batterie ne se refroidissoit, ains se reforçoit d'heure à autre, tonnant sans intermission faisoit voller esclat des murailles & maisons, remplissoit de toute horreur ceste ville : avec noz soldats travailloient continuellement les assiegez d'innumerables harquebuzades, de maniere que d'un costé & d'autre, on ne voyoit que fouldres, feuz, & esclairs. Estant l'ouverture de ceste tour continuée, & une partie de la muraille, sur laquelle estoit posé le parapect de ceste tour abatue, fut question en après de l'occuper & gaigner : & ce que fut par noz soldats aussi-tost entrepris que commandé : toutefois que la resistance des ennemis s'y trouva tant desesperée, que pour la premiere & seconde fois, en furent reculez. Ce neantmoins le danger évident & la terreur des feuz & artifices, ne les peut tant intimider & affoiblir de courage, qu'ils n'y retournassent aussi hazardeusement, que le premier coup : & là certainement fut veuë la vertu, & valeur

des Princes & Chefs, & la militaire & bien 1559.
affectionnée obeissance des soldats : car & M. de Guise (a), & M. de Nevers, chacun endroit soit, sans avoir respect, & oublians le degré, & authorité qu'ils tenoient, & faisans autant bon marché de leurs personnes que le moindre de tous ceux à qui ils commandoient, les morions en teste, & les grandes targes d'acier au bras, se presenterent les premiers pour monstrer le chemin à chacun. Aussi ne se peut-il dire qu'ils ne fussent bien suivis : & croy qu'il ne peut estre leu, n'y avoir esté veu soldats mieux faire & combattre qu'à ceste fois : pource que d'autant que les assiegez résistoient & se parforçoient de toutes leurs forces, & avec toutes sortes de feuz artificiels, & en toutes inventions, les repoulser & renverser, il sembloit que d'une rage furieuse, les nostres en fussent davantage enflammez & poulsez, grimpans les uns le long de leurs picques, les autres avec eschelles, & quelques pieces de bois & perches, batissoient des taudis,

(a) Montluc & Vieilleville y eurent part : ils se signalèrent par leur bravoure : pourquoi n'en point parler ? mais on l'a déjà dit. Alors, comme de nos jours, on ne s'oublioit pas & on oublioit les autres.

1559. & se chafaudoient les uns sur les autres comme maçons : & où les armes leur defailloient aux mains, arrachoient les pierres des murailles pour les ruer.

En ce très-furieux combat se passa toute ceste nuict, esclairée de divers feux, tant d'artillerie & harquebuserie, , que d'autres artificiels, comme trompes à feu, grenades, & plusieurs fricassées qui se appareillent à un assaut. Tant y a que l'obstinée resistance des ennemis ne sceut estre si ferme & opiniastre, que les nostres ne demeurassent maistres : & furent veuës ce matin les Enseignes Françoises plantées sur le parapect, & le hault de ceste tour. Il ne se faut esbahir si les assiegez employoient tous leurs efforts à debouter & repousser les nostres de ceste advenue, s'asseurans & comme un jour ou deux précédemment ils avoient recogneu à une sortie ou deux qu'ils avoient faite, sitost que ceste tour seroient gaignée & occupée, facilement tomberoient en prise : d'autant que là l'on pouvoit sapper & miner le pied de ceste plateforme, & la faire sauter sans qu'ils y peussent remedier : n'ayant aucunes contremines & caze-mates, ainsi qu'il en fut fait : car tost après que les nostres s'en furent

saisis, l'on y fit entrer force mineurs & pionniers, qui commencerent à grotter (a). Ce matin ainsi que ces Princes estoient encore en ses trenchées, délibérans & concluans de tout ce fait, M. le Mareschal de Strossy fut (b) attaint d'une harquebusade au-dessus du tetin gauche, M. de Guise parlant à luy, & ayant l'une des mains sur son espaule : duquel coup ce vaillant Seigneur décéda bien peu après, fort regretté de chacun depuis les grands jusques aux petits (c), pour beaucoup de bonnes vertus, qui reluisoient en luy : estant l'un des bons serviteurs dont le Roy eust sceu faire perte. Les grottes & mines dessoubs ceste tour & plateforme, s'en alloient prestes à y mettre le feu, quand les assiegez 1559.

(a) C'est-à-dire travailler sous terre.

(b) Cela ne s'accorde pas avec le récit des Mémoires de Vieilleville où l'on fait périr le Maréchal Strozzy avant qu'on eût changé l'attaque, & conséquemment avant la prise de cette tour. Montluc est plus croyable, en plaçant cet événement au moment où l'on se disposoit à cette nouvelle attaque. Mais Carloix, pour honorer son maître & le faire valoir, ne se piquoit pas toujours d'exactitude.

(c) Strozzy a été loué par les uns, & déprimé par les autres. (Voyez le Vol. XXIV de la Collection, p. 432 & suiv.

1559. le xxi (a) de ce mois, environ les neuf heures du matin, feirent monter un trompette devers la porte de Luxembourg, pour demander à parlementer : pour leur reddition, lequel estant entendu, fut accordé que pour cest effect le sieur de Caderobbe qui en estoit Gouverneur (b) pourroit à fiance venir devers ces Princes, pour en traitter & transiger. Pour la seureté duquel, & comme en maniere d'hostages, pendant le pourparler furent envoyez dans la ville le Seigneur de Haultcourt, Gouvèrneur d'Yvoy, & le Capitaine Cadiou, Gouverneur de Montmedy: cependant toutefois l'on ne laissoit à poursuivre la batterie, & la continuation des mines n'estoit intermise. Finablement, après que les vaincus eurent esté entierement deboutez de plusieurs frivoles demandes & réquisitions,

(a) Ce fut le 22 Juin. (Lisez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 185.)

(b) M. de Thou (Liv. XX) observe avec raison que cette conduite du Gouverneur étoit contraire aux usages militaires. Un Gouverneur ne doit jamais sortir de la ville où il commande; Montluc, qui étoit témoin oculaire, se tait sur cette particularité. Il dit seulement qu'on se donna de part & d'autre quatre ôtages & qu'on régla les articles de la capitulation (Tom. XXIV de la Collection p. 120.)

leur fut ceste capitulation proposée & approuvée d'eux, à tels articles qui s'ensuivent. 1559.

« Premierement, Que le Seigneur de » Caderobbe & les Capitaines mettroient » & delivreroient presentement en l'obeissance du Roy & des Princes là presens, la » ville & forteresse de Theonville au mesme » estat qu'elle se trouvoit, sans y rien ruiner, » ny demollir. Laisseroient en icelle toute » l'artillerie, pouldres, boulets & munitions » tant de ladite artillerie que de guerre, sans » plus en consommer, gaster, cacher n'y » demolir aucune chose, n'y ès choses susdites proceder de male foy. Laisseroient » pareillement leurs armes, avec les Enseignes, tant de cheval que de pied, de » quelque langue & nation que ce fust, & » sans en rien gaster, comme dessus. En ce » faisant sera permis ausdits Gouverneur & » Capitaines, & generalement aux gens de » cheval, d'en sortir avec leurs armes, & » aux soldats avec leurs espées & dagues, » pour toutes armes, & les uns & les autres

(a) Si l'ón en croyoit Vincent Carloix, il n'y auroit point eu de capitulation : mais on a prouvé qu'il s'est trompé. (Lisez le Tome XXXI de la Collection, p. 398.)

1559. » avec ce qu'ils auront d'habillemens & » argent, ſans qu'ils fuſſent fouillez ne qu'il » leur fuſt fait aucun deſplaiſir. Sortiroient » pareillement les Doyen, & gens d'Egliſe, » Gentils-hommes, & Bourgeois, avec tout » ce qu'ils pourront emporter d'or, d'argent, » & autres leurs meubles. Et leur ſera baillé » au ſortir de ladite ville bonne & ſuffiſante » conduite : ſans qu'il leur fuſt fait tort en » leurs perſonnes & biens meubles, or n'y » argent, *n'y toucher à l'honneur des femmes » & des filles : que ces Princes ſur leur foy » promeirent conſerver de tout leur pouvoir.* » Et ſeroient ſemblablement accommodez » de bateaux & chariots : pour emporter » leurs malades, la part que bon leur ſem- » bleroit, & recevroient en ladite ville tels » perſonnages qu'on leur voudroit envoyer, » juſques au nombre de quatre, & en en- » voyeroient leſdits Gouverneur & Capi- » taines quatre autres des principaux d'entre » eux, devers les Princes, pour ſeureté & » accompliſſement de la préſente capitula- » tion ». Laquelle fut ſignée de la main deſdits Princes, & d'iceux Gouverneur & Capitaine, le xxij de Juin, mil cinq cens » cinquante-huit.

Ces choſes ainſi paſſées & accordées, ce

jour mesme sortirent de la ville près de trois 1559.
à quatre mille personnes du populaire, hommes, femmes, filles & petits enfans : comme aussi feirent le lendemain les gens de guerre, au nombre de quatorze à quinze cens, la plusparτ blessez & fort mal de leurs personnes. En quoy se pouvoit cognoistre le travail & continuel dommage que nostre artillerie leur faisoit. Au mesme instant M. de Nevers entra dans ceste ville pour policer & donner quelque commencement d'ordre à ceste nouvelle conqueste : & pour empescher qu'il ne survint aucun mutinement & meurtre, ainsi que bien souvent l'on voit advenir ès recherches & pilleries que font les soldats, où ils pensent & esperent recouvrer quelques butins & profits. Et d'autre part M. de Guise estoit demeuré au-dehors, à ce qu'il ne fust fait aucun grief & tort aux miserables & pauvres habitans, n'y aux soldats aussi, selon qu'il leur auroit esté promis : usant (a) encore

(a) Voilà un démenti formel donné à Vincent Carloix qui reproche au Duc de Guise de s'être comporté dans cette circonstance avec inhumanité : non seulement cette imputation est contredite par les contemporains : mais le caractère connu du Duc de Guise ne permet pas d'y croire. L'ambition, qui le dévoroit, n'exclut jamais de son cœur la noblesse & la générosité.

1559. ce Prince envers eux de sa tant accoustumée pitié & clémence, que retenir les plus malades & blessez pour les faire penser & guerir : ordonnant expressément Chirurgiens & autres gens pour ceste charge. Oultre plus commande une bonne & forte escorte pour la conduite de ceux qui estoient sains, & qui pouvoient s'acheminer, afin que par les champs ils ne fussent devalisez & brigandez : & par mesme moyen feit serrer & amasser tant de chariots & bateaux, que faire se peut, pour emmener & transporter le résidu des blessez & malades & le meilleur de leurs meubles. Ainsi gracieusement furent traitez ceux de Theonville après la reddition de leur ville : dans laquelle l'on feit depuis entrer neuf ou dix Enseignes de fanterie Françoise : & en fut donné le Gouvernement (a) à M. de Vieilleville, pour estre ceste place fort voisine, & comme un secours de Metz. Au recouvrement de laquelle le Roy borna fort bien & seurement sa frontiere celle part (b). Estant en ce qu'elle comporte, l'une des fortes villes & de naturel & d'artifice,

(a) Cette erreur a été commune à plusieurs écrivains du tems, qui ont confondu Vieilleville avec son Lieutenant, à qui ce Gouverneur fut donné.

(b) Dans cette partie.

qui

qui peult eſtre en toute l'Europe, & comme de toute ancienneté elle en a auſſi la réputation : combien que ce ſeul defaut s'y ſoit trouvé dont la priſe ſeroit advenue. Mais ſur cela, il faut confeſſer que les eſprits des hommes ſont pour ce jourd'huy ſi ſubtils & aigus, que je croy n'eſtre rien impoſſible maintenant aux hommes, meſmement où la volonté & permiſſion divine s'entremeſle. Auſſi faut-il confeſſer que l'effect de ce ſiege fut tenu de ſi près, & pourſuivy avec tant de promptitude, & le torment (a) des aſſiegez tellement redoublé, qu'à peine leur donnoit-on loiſir de reſpirer: qui eſt le principal moyen pour rendre toutes choſes difficiles & laborieuſes, traitables & faciles. 1559.

Ceſte ville encore que quelques-uns qui ſe ſont eſſayez de la portraire (b), luy ayent donné forme ronde, me ſemble toutefois pluſtoſt pentagone qu'autrement, à parler plus familierement, preſque de la vraye forme & deſſeing d'une eſcarcelle (c): ayant du coſté de la riviere de Mozelle à

(a) Le tourment.

(b) D'en donner le plan.

(c) L'eſcarcelle étoit une grande bourſe de cuir qui ſe fermoit avec un reſſort de fer.

1559. l'endroit où on la battoit, une courtine de trois à quatre cens pas de profil & diametre : aux deux bouts de laquelle sont deux plateformes fort belles & massives, mais non encore accomplies comme il seroit requis pour le mieux, à cause que elles ne sortent assez en dehors, & qu'en cest endroit il y a faute de flancs : lesquels encore si peu qu'il y en avoit, furent tantost ostez & rompuz, n'ayant ceste courtine en tout pour la flanquer, que ceste tour ronde, qui fut aussi batue, comme a esté dit cy-dessus. Aux autres trois encoignures sont aussi trois plateformes fort bien terrassées, desquelles les defenses paroissent aucunement en dehors, mais c'est si peu, & de si facile oppugnation, qu'elles ne pouvoient empescher d'y assaillir une breche. Il est vray, & c'est mon advis, ou ceux qui l'ont fortifiée ont eu plus d'esgard, qu'en la pluspart de ce circuit elle est close de marets & de petits ruisseaux qui les abbreuvent & s'y escoulent : qui faisoit penser & croire qu'il n'y avoit lieu d'y pouvoir approcher & loger artillerie : & par ainsi qu'à si peu de rempars qu'on adjousteroit dedans la ville, la difficulté & naturel du lieu inaccessible, leur serviroit au surplus assez de defense : mais,

ſuivant ce que j'ay dit cy-deſſus, les 1559.
inventions des hommes ſont en ce regne
ſi eſtranges & incredibles, que l'uſage &
longue experience y ſont novices & comme
apprentives. Au demeurant ceſte ville eſt
au-dedans autant parfaitement remparée &
terraſſée, que l'on peut dire & ſouhaiter,
n'eſtant aucunement commandée n'y ſubjećte
à aucune montagne ou colline, en tout ſon
contour & environ : qui me fait dire pour
concluſion, que c'eſt l'une des plus belles
oppugnations (a) d'une très-forte ville,
que le Roy ce France peut avoir faite pour
eſtendre ſes limites, & autant (b) duiſible
pour la conſervation des frontieres de ſon
Royaume. Je ne veux oublier à dire, avant
davantage (c) m'eſlongner de ces termes,
que M. de Guiſe incontinent après ceſte
priſe envoya devers l'Eveſque de Treves,
qui eſt l'un des Electeurs de l'Empire, n'eſ-
tant la ville de Treves diſtant de Theonville
que neuf ou dix lieuës, ce me ſemble, pour
l'aſſeurer & oſter de toute crainte & ſuſpi-
cion de l'armée du Roy, la Majeſté duquel
ne vouloit en aucune ſorte entreprendre ſur

(a) Que c'eſt un des plus beaux ſiéges.
(a) Convenable.
(b) Eloigner.

1559. ses terres, biens & appartenances, ains plustost le conserver & ayder de son pouvoir & faveur, & tout ce qui estoit & attentoit au Sainct-Mmpire.

Quelques jours après la prise de ceste place, l'armée Françoise demeura campée à l'entour, tant pour faire reparer & racoustrer les breches, pour la rafreischir de nouveau, que pour attendre le surplus de la gendarmerie qui arrivoit tous les jours à la file : aussi que le nombre des estrangers que le Roy avoit asseuré & retenu à sa solde, n'estoit pour lors encore complet & venu : mesmement l'on attendoit l'un des freres du Duc de Saxe, qui dès ce temps, s'estoit acheminé de son païs pour venir au secours & faire service au Roy & à la couronne de France, en recognoissance des plaisirs & faveurs que leur maistre en avoit receu. Pendant lequel temps l'on envoya deux ou trois mille chevaux recognoistre la ville de Luxembourg, estant adonc la deliberation en termes & mise en avant si on l'iroit assieger ou non. Sur quoy aucuns alléguoient estre le plus expédient, qu'adonc l'on pourroit entreprendre, jugeans que ceste grande villasse non aucunement forte, pleine de populaire, pauvre & effrayé, ne tiendroit jamais vingt quatre heure, & encor' que l'on

ſceut bien que le Prince Mansfel & (a) comte 1559.
d'Horic, & pluſieurs autres Seigneurs & Capitaines fuſſent dedans avec force gens de guerre, ſi eſt-ce que la terreur générale des hommes, ſurpaſſeroit & ſurmonteroit l'aſſurance du plus petit nombre, outre ce que il ſeroit fort difficile que les vivres qui eſtoient là dedans puſſent longuement ſuffire pour toute la multitude que s'y eſtoit reſervée (b) : par ainſi que c'eſtoit le meilleur au plutôt les aller aſſaillir en ceſt effroy, avant leur donner loiſir de penſer aux remedes, & ſe pourvoir & fortifier. Autres remonſtroient tout le contraire, diſans que nonobſtant que ceſte ville fuſt foible & peu fortifiée, ſi eſt-ce qu'elle eſtoit ſi grande, & d'eſtendue ſi diverſe & ſéparée, qu'il faudroit une fort grande armée pour l'enclorre & envelopper entierement. Laquelle encore il faudroit démembrer & ſéparer en lieux où il y auroit difficulté de ſe pouvoir ſecourir les uns les autres : eſtant meſmement garnie & pourvue comme l'on l'avoit peu ſçavoir certainement, de bons Chefs,

(a) Selon ſon uſage, Rabutin nomme toujours *prince* le Comte Erneſt de Mansfeld. Quant à ce Comte d'Horie, dont il parle ici, de Thou l'appelle le Comte *d'Oye* ne ſeroit-ce point plutôt le Comte de *Hoya* ?

(b) *Réſervée* ſignifie refugiée, ſauvée.

1559. & gens de guerre expérimentez, entre autres du nombre des vieilles Enſeignes Eſpagnolles que le Prince Mansfel y avoit fait venir, en ferme aſſeurance de defendre & garder la capitale ville de ſon Gouvernement. Au ſiege de laquelle pour le moins ſe conſommeroit un long-temps qu'il vauldroit beaucoup mieux employer en plus longue eſtendue & recouvrement du territoire circonvoiſin : pendant lequel temps, ceux qui ſeroient dedans ceſte ville, mangeroient leurs vivres, ou ſeroient contraints vuider & ſe deſcharger de nombre : & cependant l'on apprendroit tousjours quelque choſe de leur faict & neceſſitez, pour ſelon que l'on verroit pour le mieux, reſouldre de ce ſiege.

Selon ceſt advis, ainſi que j'en puis juger par l'apparence qui s'en eſt demonſtrée, l'armée Françoiſe au deſlogement d'auprès de Theonville, alla camper auprès du Mont St. Jean : dont elle départit le premier jour de Juillet s'approchant près de Arlon : dedans laquelle ville le bruit eſtoit, eſtre environ cinq ou ſix cens Enſeignes de gens de pied, & quelques gens de cheval. Ceſte ville, le deuxieme de ce mois, fut ſommée de ſe rendre : toutefois ceux qui eſtoient dedans voulans contrefaire *des braves*, & ſe perſua-

dans reporter quelque honneur en leur red- 1558.
dition, voulurent parlementer, proposans certaines conditions assez audacieuses & téméraires, dont ces Princes irritez, ou plustost se mocquans, soubs fainte de ce parlement, eur appareilloient couvertement une camisade, pour leur faire sentir l'effect & payement de leurs réquisitions, ayans ordonné dix-huict Enseignes Françoises pour leur en aller porter tesmoignage par certains endroits que l'on avoit recogneuz faciles à estre eschellez : mais ceux qui estoient dedans, se doutans ou advertis de cest appareil, en ces entrefaites sortoient par une potérne, en un endroit où l'on ne se doutoit point, & abandonnerent ainsi la ville, après y avoir mis le feu par tout. Ce qu'estant apperceu des François, à la foule entrerent là-dedans, & essayerent en toutes sortes d'esteindre ce feu, pour seulement recouvrer les meubles & butins qui brusloient : toutesfois il estoit desjà si embrasé (a) qu'il n'y eut ordre d'en sauver la meilleure partie. Trois ou quatre jours après, quand

(a) Ces détails sont bien plus simples que le récit de Montluc (Tome XXIV de la Collection, p. 131 & suiv. Montluc met le plus grand appareil à la prise de cette ville que les ennemis évacuèrent. Vieilleville raconte le fait avec la même simplicité. Cependant on remar-

1559. la plus grande violence du feu fut amortie, l'on fit sapper & demolir les fondemens des murailles & fortifications, & fut ainsi demantelée & ruinée, en la meilleure part, afin d'oster en après toutes occasions à l'ennemy de soy pouvoir reloger & fortifier de ce lieu. Derechef M. de Nevers avec trois ou quatre mille chevaux, la plusparț Reitres, alla recognoistre Luxembourg, où furent dressées de fort braves & furieuses escarmouches, & sortirent ceux de dedans de fort grande asseurance au combat, & en grand nombre : faisans suffisante démonstration de n'avoir aucune crainte, & d'avoir volonté de se bien defendre : avec ce l'infinité de canonnades qu'ils deschargerent faisoit juger qu'ils n'avoient faute de munitions : & la multitude de gens, qui se presentoient en armes sur les murailles, couvertes d'Enseignes, donnoit à penser qu'il y avoit force soldats là-dedans : de ce lieu aussi M. de Haultcourt Gouverneur d'Yvoy, avec cinq ou six compagnies de gens de pied, & cent ou deux cens carabins (qui sont harquebusiers à cheval) & M. de Prie, avec la compagnie de gens d'armes

quera que M. de Thou (Liv. XX) a adopté la substance du récit de Montluc.

du Comte de Villars (dont il eſt Lieutenant) 1559.
y eſtant les ſieurs de Guevant, Enſeigne, & de Vauzay, Guidon, avec deux pieces d'artillerie, allerent prendre & ſaiſir les chaſteaux de Roſſignol, Villemont, & Chigny, que les ennemis avoient repris depuis le voyage de Herbemont : deſquels les deux, à ſçavoir Roſſignol, & Villemont furent bruſlez & ruinez, & Chigny fut bien gardé & fortifié, pour favoriſer tant Herbemont, que Yvoy.

En ce lieu près d'Arlon commença le premier mutinement entre les François & Allemans : meſmement les Reitres le troiſieſme de ce mois, environ les quatre heures du matin : leſquels eſtoient desjà tellement eſchauffez & aigris, qu'ils s'eſtoient mis en armes, preſts à ſe choquer, ſe couper la gorge les uns aux autres, quand M. de Guiſe & M. de Nevers en eſtans advertis, ſe preſenterent & mirent entre deux & les ſeparerent ſans coup ruer, & dèſlors chercherent tous moyens, & donnerent tout ordre, à ce que tels mutinemens, & ſéditions (qui ſont fort dangereux en une armée) n'advinſſent. Sur quoy je ne puis que je ne die (n'eſtant toutefois aucunement picqué, & tranſporté d'affection naturelle) que ceſte nation, là où elle ſe ſent la plus forte, eſt, ou eſt

1559. devenue la plus présumptueuse & hautaine qui peult estre entre toutes les autres, & laquelle se peult moins converser & hanter sans querelles (a) mesmement pour beaucoup de bonnes complexions qui sont en elle, & qu'ils honorent fort aussi. Je laisseray ce propos odieux & inutile, pour parachever de dire qu'en ce lieu M. de Guise receut une grande perte par feu, lequel fut mis en ses tentes, ne sçay-je comment à la verité : luy furent bruslez & estouffez les meilleurs de ses chevaux de service, & la pluspart de sa vaisselle d'argent dépérie, fondue & perdue, avec plusieurs autres bons meubles, estimez à la valeur de plus de sept ou huit mille escuz : & a-t-on voulu dire davantage, que sa personne fut en danger, avec d'autres Gentils-hommes de sa maison. Il en advint autant à M. de Bordillon, qui fut encore poursuivy de ce

(b) Il y a apparence que Rabutin *par ces complexions* des Allemands entend l'ivrognerie à laquelle ils étoient alors fort adonnés. Tous les écrits du tems, & spécialement les Mémoires de Vieilleville leur font ce reproche. Aussi dans les Mémoires de Tavannes remarque-t-on qu'à la revue générale de l'armée, lorsque Henry y arriva, on entremêla les troupes étrangères & françoises, Tome XXVII de la Collection p. 8.

feu de si près, jusques à bruller son lit de camp. Ce sont les faveurs & largesses que fortune le plus souvent a accoustumé départir à ceuy qui suivent les armes. 1559.

L'armée Françoise demeura campée à l'entour d'Arlon, depuis le premier jour de Juillet jusques au neufieme, tant pour ruiner ceste ville d'Arlon, que les autres forts des environs: pareillement aussi pour adviser, & attendre s'ils se presenteroit quelque occasion d'assieger Luxembourg. Toutefois se representant l'entreprise de plus en plus douteuse, & d'ailleurs estant de longue main, les principaux desseings premeditez & tendans devers la Picardie: où là M. de Thermes devers Calais avoit une petite armée, & M. d'Aumalle à la Fere dressoit un autre amas & assemblée, pour se joindre & assembler à certain lieu ordonné. Au partir delà, le camp s'alla fermer auprès de Vireton, où il fit séjour huict jours entiers: pendant lesquels, le plus souvent se dressoient forces escarmouches devant Luxembourg: quelquefois aussi ceux de là dedans estoient bien si hardis, que de venir escarmoucher & donner allarmes jusques en nostre camp: qui faisoit de plus en plus penser, que ce seroit perdre tems de les assiéger. En ces entrefaites, & pendant

1559. ce séjour, vindrent nouvelles, que M. de Thermes le treizieme de ce mois avoit esté desfaict près de Gravelines, & m'est fort difficile de déduire & narrer certainement tout le faict de ceste adventure, tant pour n'y avoir esté présent, que pour en estre les rapports si différens & partiaux, que la verité s'y trouve le plus souvent masquée & dissimulée : & par ainsi, en la cuidant quelquefois ensuivre, on fait bien souvent tort & injure à qui l'honneur appartient : *oultre ce, que pour* (a) *le jourd'huy à la trop tenir de près, & declairer, il n'y va que de la vie.* Toutefois ne voulant offenser personne, je diray simplement ce que j'en ay appris. Ayant M. de Thermes assemblé à Calais de quatre à cinq cens hommes (b), trois compagnies de chevaux

(a) Cette réticence de Rabutin n'osant pas dire la vérité, *parcequ'il y va de la vie*, n'auroit-t-elle point rapport à l'inaction où resta le Duc de Guise? dans une des notes sur les Mémoires de Montluc (Tome XXIV de la Collection p. 136) on a remarqué d'après M. de Thou que plusieurs personnes prétendirent que cette inaction du Duc de Guise eut pour but de laisser écraser M. de Termes. Quoiqu'il en soit, cette phrase de Rabutin peut donner lieu à des conjectures.

(b) M. de Thou (Liv. XX) évalue ses forces à cinq mille hommes de pied, & quinze cent de cavalerie.

legers Escossoises, quatorze enseignes de gens 1559.
de pied Françoises, & dix huict d'Allemans, où se trouverent semblablement pour chefs & Capitaines MM. de Villebon, de Senarpont, d'Annebault, de Chaulne, & Morvilliers: & estant adverti que la plusspart des villes, selon la coste de la (a) marine, estoient mal pourveuës & garnies de gens de guerre (3), fit une entreprise de s'aller emparer d'une fort belle ville appellée Duinkerke, solon ceste coste, où il y a un fort beau & riche port: délibérant encore d'entrer plus avant; voire entreprendre & essayer Gravelines, s'il s'en offroit quelque occasion. Suivant ceste délibération, & feignant toutefois prendre autre chemin passa au dessus de Gravelines, & alla assieger une petite ville appellée Berghes (b), laquelle il print en peu de temps, & fut pillée, & saccagée, où furent trouvez & prins de grands butins: cela faict sans y faire sejour, il vint assieger Duinkerke: laquelle après avoir tenu quatre jours seulement fut prinse, pillée, & saccagée, & où se trouverent de plus riches, & precieux meubles, & butins, que les précédens: de sorte que l'on disoit qu'il n'y avoit jusques aux *gou-*

(a) De la mer.
(b) Bergues S. Vinox.

1559. *geats, & laquais* (a), *qui ne s'y fussent faits riches.* Durant ces executions M. de Thermes va devenir malade à Duinkerke, ce nonobstant, afin de poursuivre ce bon commencement, & premiere pointe, mesmement en ceste terreur & espouventement où il voyoit tout le pays esbranlé, il fait marcher & approcher l'armée de Gravelines, en remettant la charge à MM- de Villebon, & de Senarpont. Ainsi estant ceste armée campée le long de la marine, & des dunes près de Gravelines quelques jours se passerent en escarmouches & sorties de ceux de la ville, attendant la convalescence, & bonne disposition de M. de Thermes, afin d'adviser & resouldre de ce siege, ou d'autre exploit pour le mieux. Et cependant le Comte d'Aiguemont, qui est Lieutenant pour le Roy Philippes en ces Pays-Bas, assembla les garnisons à la plns grande diligence qu'il peut, & ramassa tant de gens du pays dés communes, que de gens de guerre, jusques au nombre de quinze ou seize mille hommes de pied, & de trois à quatre mille chevaux, y comprins douze ou quinze cens Reitres qui estoient ceste part (b)

(a) M. de Thou accuse Villebon de tous ces excès. *Il étoit* (dit-il) *accoutumé aux pillages & aux incendies.*

(b) Dans cette partie.

en garnison : en intention de venir faire teste 1559.
à nostre armée, & luy retrencher le chemin d'entrer plus avant, ou pour le moins interrompre l'entreprise, & siege de Gravelines, dont il se doutoit. Dequoy l'on dit que Messieurs de Villebon & de Senarpont advertirent M. de Thermes : lequel, encore qu'il ne fust bien sain, luy estant redoublé que le Comte d'aiguemont, avec ses forces marchoit desjà vers eux, se retira la part (a) où estoit l'armée : où il ne fust sitost arrivé, que l'ennemy se trouva desjà fort près & voisin, toutefois sans que les deux armées fissent aucun semblant de venir aux prises. M. de Thermes sentant ses forces inegales, & beaucoup moindres que celles de son ennemy, délibéra se retirer devers Calais : d'autre part l'ennemy, ou s'en doutant, ou en estant adverti, proposa de s'y opposer, & luy couper chemin, & l'enserrer entre Gravelines & luy, & le contraindre de combattre à son désavantage, on l'affamer. Ce que considerant, & prévoyant M. de Thermes, se mist en devoir de prévenir, & de passer le premier la riviere, qui vient devers S. Omer, & passa auprès de Gravelines : toutefois ce ne fut encore si tost, que les ennemis ne

(a) Du côté.

1559. l'euſſent desjà la pluſpart paſſée, & la paſſoient encore, ſe voyans les uns & les autres.

Quand l'avant garde de M. de Thermes fut arrivée à l'autre bord, elle ſe rangea un peu plus avant en bataille, pour couvrir & ſouſtenir le ſurplus de l'armée, qui traverſoit par la riviere au pluſtoſt qu'il eſtoit poſſible, lors que deux trouppes d'ennemis, partie Reitres, partie cavallerie, chacune de douze à quinze cens chevaux, qui eſtoient arreſtez, & ſe preſentoient en front, commencerent à marcher, comme voulans charger: l'une deſquelles, & la premiere s'advançant, donne en teſte à noſtre avant garde, qui fuſt fort bien & vaillamment ſouſtenue, comme auſſi fut l'autre, furent à ce premier choc ſi bien rembarrées & repouſſées, que les noſtres deſlors penſoient avoir gaigné le camp, & eſtre demeurez les maiſtres, crians desjà *victoire, victoire!* Sur cela, & comme ils eſtoient eſcartez, arriva un gros hot (a) de gendarmerie d'autres quinze cens ou deux mille chevaux où l'on dit qu'eſtoit le Comte d'Aiguemont, qui les rechargeant de nouveau, & miſt à vau de routte, eſtant meſmement mal ſecouruz du ſurplus de noſtre gendarmerie, & où l'on accuſe aucuns des chefs, & quelques

(a) Un gros corps de gendarmerie.

compagnies

compagnies avoir fait mauvais devoir, ainsi 1559.
que les ennemis mesmes l'ont rapporté & tesmoigné, disans que si les premiers des nostres eussent esté soustenùz ; & secouruz à la premere charge où ils avoient si bien fait, de deux ou trois cent chevaux seulement, ils eussent tenuz leur armée en ordre, & avoient la victoire en main. An surplus en ce désordre s'estans noz gens de pied mis & serrez en bataillons, quand ce vint à combattre, & que les ennemis se presenterent pour les rompre, les compagnies Françoises soustindrent, & combattirent tant longuement qu'ils se purent remuer, & jusques à ce que les armes, & les vies leur defaillirent : mais l'on dit que les Allemans ne firent aucune résistance, ains se rompans d'eux mesmes, haulserent leurs picques, jetterent là leurs armes : ce que l'on a trouvé bien estrange, & mauvais (4). Voilà comme pour verité l'on m'a fait entendre la desfaite de M. de Thermes prés Gravelines, où estant fort blessé, il demeura prisonnier, comme aussi firent les Seigneurs de Senarpont d'Annebault, de Villebon, de Morvilliers, & de Chaulnes, & beaucoup de gentilshommes & vaillans soldats, les noms desquels certainement je voudrois sçavoir, afin qu'en les nommant icy, par leur mémoire ils peus-

1559. sent servir d'exemple à leurs successeurs : & n'y ay point ouy parler qu'il y soit mort gens de renom de nostre part, combien que je sçache bien, & comme il ne peut estre autrement, qu'il n'y ait eu beaucoup de gens de bien tuez & blessez, lesquels, encore qu'ils n'ayent grand bruit, & ne soient grands Seigneurs, ont autant vertueusement & honorablement combattu, & fait leur devoir, que aucun des chefs mesmes. Toutefois n'en ayant peu recouvrer les noms, je suis contraint les passer en silence, soubs protestation, que s'ils estoient sceuz de moy, je ne serois receleur de leur vertu & merite : ains le declairerois d'autant bonne volonté, que du plus grand Capitaine de ce royaume. Ceste double (a) recharge de fortune adverse, interrompit, comme l'on a voulu dire, beaucoup de belles & advantageuses entreprises qui avoient esté de longue main préméditées & préveuës, pour avoir sa revenche sur l'ennemy : neantmoins que dessors le bruit estoit de quelques propositions de paix, & disoit-on que M. le Mareschal de S. André avoit eu sauf conduit & congé sur sa foy, pour en venir faire l'ouverture, & porter les proposau

(a) Rabutin l'appelle double, parceque ce fut à peu près le second Tome de la déroute de S. Quentin.

Roy, à la sollicitation de ceste vertueuse Princesse la Duchesse douairiere de Lorraine : laquelle ainsi que l'ay touché dès le commencement de ce livre, aura à jamais ceste gloire d'avoir donné le commencement, & fin à ceste paix, & d'avoir reconcilié ces deux grands Rois, si fort irritez. Auquel bon & sainct œuvre chacun sçait bien (a) aussi que ce bon & vertueux Chevalier M. le Connestable s'est employé jusques à tout, voire depuis le temps qu'il fut prisonnier : la vertu duquel en cela, & toute autre chose d'importance, a esté reverée, & en admiration aux ennemis. 1559.

Après avoir sceu ces nouvelles, l'armée françoise fit peu de sejour en Champagne : ains, sans longuement camper ny s'arrester, à raisonnables journées tira & s'approcha de Picardie : mesmement ayant esté rapporté que les ennemis s'assembloient & tenoient desjà camp en grand nombre près de Marolles & Maubeuges, qui n'est fort loing de Guise. Parquoy costoyant ceste lisiere, &

(a) Rabutin veut toujours qu'on ait été redevable de la paix à la Duchesse de Lorraine. Quant au Connétable, il a raison de dire qu'elle fut son ouvrage : mais si Rabutin lui en fait un mérite, on a vu dans les Mémoires précédents & surtout dans Boivin du Villars qu'on ne l'a pas épargné à ce sujet.

1559. passant près de Sedan & de Mesieres, & le long du pays de Tiraſſe : noſtre camp ſe vint dreſſer & loger le vingt-huictieſme de ce mois de Juillet, au lieu de Pierrepont, lieu fort propre & en commode aſſiette pour la *ſtance* & ſejour d'une armée : pour eſtre & de naturel aſſez fort & facile à fortifier, & oultreplus environné de campagnes deſcouvertes de longue eſtendue, où l'on peult ranger & ordonner une armée en bataille : avec ce, de ce lieu l'on peult eſlire telle adreſſe que l'on veult pour y départir ſecours, ſoit en Champagne ou en Picardie.

En ce lieu de Pierrepont, ſur la fin de ce mois, le Duc Guillaume de Saxe, ſecond fils de Jehan Federich, Electeur & Duc de Saxe (a), duquel j'ay desjà parlé cy-deſſus, ſe vint joindre à l'armée du Roy : au ſervice duquel il amena avec luy ſept cornettes de Reitres, montans au nombre de deux mille cent chevaux, à trois cens chevaux pour cornette, fort bien en poinct, & ſe repreſentans hommes hardis & furieux, la pluſpart Pruſſiens. Avec luy vint auſſi Jacob

(a) probablement cette liaiſon avec l'Electeur de Saxe Jean Frédéric donne l'explication du mauvais accueil qu'Auguſte de Saxe fit à Vieilleville. Voyez le Vol. XXXI de la Collection p. 343.

de Ausbourg, vieil ſoldat experimenté aux armes, ayant eſté Lieutenant du Marquis Albert de Brandebourg en toutes ſes guerres fort eſtimé de luy : qui amena pareillement au ſervice du Roy un régiment de dix enſeignes de gens de pied Allemans, bons ſoldats & aguerris, comme ils le demonſtroient en leurs apparences. Le ſeptieſme du mois d'Aouſt, jour de Dimanche, ce Prince Allemant alla à Marchetz trouver le Roy & luy faire la reverence, accompagné de cent Gentilshommes de ſa nation, de ſes plus favoriſez & cognuz. Le Roy luy fit fort bon & honorable recueil, le remerciant de ſa bonne volonté & affection, avec promeſſe & aſſeurance de le recognoiſtre toutes les fois qu'il en ſeroit requis, & que le moyen ſe preſenteroit. Le Roy s'eſtoit approché de ce lieu de Pierrepont, pour veoir ſon armée en ordonnance, & rangée en bataille, y eſtant le lieu fort propre, comme je l'ay dit, pour autant qu'on avoit fait entendre à Sa Majeſté, & comme il eſtoit vray, qu'il ſe trouveroit avoir, & verroit aſſemblée l'une des plus belles & des mieux complettes armées que le Roy de France meit oncques aux champs; n'eſtant mémoire qu'en toute autre précédente s'y ſoient veuz 1559.

1559. tant d'estrangers Allemans, mesmement de cavallerie, montant au nombre de près de huict mille chevaux. Parquoy le huictiesme de ce mois d'Aoust, après que M. de Guise luy eust donné à disner, & à tous les Princes qui accompagnoient Sa Majesté audit Pierrepont, une heure après midy alla trouver & veoir son armée mise en ordonnance en une belle campagne rase, au-dessus de ce lieu. De laquelle ordonnance j'ay bien voulu faire icy ample description, ayant esté de moy diligemment & songneusement veue & considerée, comme de chose rare, & digne de marque (a) & mémoire, & servant d'advertissement à ceux qui suivent les armes. En premier lieu sa forme estoit en demy cercle, ou comme un croissant : ayant les deux cornes de l'avant-garde & arriere-garde estendues comme les deux aisles, & au milieu estant comme le corps & principale force & la bataille. A la corne senestre devers Laon, & sur le chemin de Cressy à la pointe de l'avant-garde estoient les compagnies d'harquebusiers à cheval des Capi-

(a) On a vu dans les Mém. de Montluc (T. XXIV de la Collection p. 137) que cette armée remplissoit une lieue & demie de pays, & qu'il falloit trois heures pour en faire le tour.

taines Faverolles & Trichaſleau, chacune 1559.
de cent chevaux, & celles de chevaux-legers des Capitaines Pieries, Laigny, la Vallette, Rotigotty & Bueil, chacune de cent chevaux, joignant & ſuivant leſquelles eſtoient les quatre cornettes de Reitres du Duc de Lunebourg, qui ſuivoient autres compagnies de cavallerie legere des Capitaines, Comte de Roiſſy, Lombay, Truchepot, Thomas (a) & Comte d'Eu (b), chacune de cent chevaux, reſervé celle du Comte d'Eu qui eſtoit de deux cens, & celle de gendarmerie de cinquante hommes d'armes, de M. de Nemours, qui y eſtoit en perſonne, comme Général ſur toute la cavallerie légere. Tout auprès d'un moulin à vent qui eſtoit là, commençoit la bataille, où eſtoient de premier front les compagnies de gendarmerie de Meſſieurs de Curton, Prince de la Roche-ſur-Yon, de Randan, de la Rochefoucault, de la Vauguyon, de Janlis. De la Roche-du-Maine & de Montmorency, chacune de cinquante hommes d'armes : entre leſquelles & les autres compagnies qui joignoient, eſtoient quatre cornettes de Reitres du Co-

(a) Thomas Albanois.

(b) De Cleves, Comte d'Eu.

1559. lonel Scheneveux (a) : puis s'estendoient de front les compagnies de gendarmerie de Messieurs de Beauvais, Tavannes & de Bordillon, chacune de cinquante hommes d'armes, & celles de Messieurs les Ducz de Lorraine & de Guise, lequel estoit là en personne comme Lieutenant-General pour le Roy, & commandant en la bataille : duquel la cornette estoit au-devant de sa compagnie, & sa garde de cent Reitres soubs la charge du Capitaine Baudopré encore plus avant, comme aussi estoient cent harquebusiers à cheval soubs la charge du Capitaine Ventou. Au-dessoubs de ce Prince estoit le Duc de Saxe avec ses sept cornettes de Reitres : & tout après estoient rangez en bataillon quarré les deux regimens de gens de pied Allemans, des Colonels Reifberg de dix enseignes, & de Waldebourg de quatre, qui flancquoient, d'autre costé quatre cornettes de Reitres du Colonel Henry Stoup. En après s'entresuivoient en file les compagnies de gendarmerie du Comte de Charny & Prince de Salerne, chacune de cinquante hommes d'armes, & celle de cent de M. le Connestable, Au bout de ceste file estoient en bataille les dix enseignes d'Al-

(a) M, de Thou l'appelle de Schenwe.

lemans du regiment du Comte de Rocquen-dolph, & six de Suisses soubs la charge du Colonel Willes Frelich. L'artillerie estoit après attelée & trainée la bouche devant, preste à jouer, montant au nombre de quarante canons, douze coulevrines bastardes & une moyenne, au costé de laquelle estoient arrangez seize enseignes de vastadours & pionniers : & tout au-devant estoient avancées quatre compagnies d'enfans perduz : de l'autre flanc de ceste artillerie, à la main droite, estoient pareillement en bataille huict enseignes d'infanterie françoise : joignant lesquelles, estoit aussi en bataille le regiment du Comte Reichroch de neuf enseignes. A leur costé droit estoient quatre cornettes de Reitres du fils de Lansgraf (a) de Hesse. Puis s'estendoient en front les compagnies de Gensdarmes du Roy, Daulphin & des Ducz d'Aumalle & de Bouillon, chacune de cent hommes d'armes : au-dessoubs desquelles compagnies s'estoient mis en bataille les deux regimens d'Allemans des Colonels Luxebourg & de Jacob d'Ausbourg, chacun de dix enseignes. En cest endroit convenoit l'autre corne, ou, si on veult, l'aisle droite tirant devers Marle, & 1559.

(a) Du Landgrave.

1559. là eſtoit la compagnie de M. de Nevers de cent hommes d'armes, où ce Prince ſe trouva en perſonne, comme commandant pour lors en l'arriere-garde, encore qu'il ſe trouvaſt mal. Toutefois que depuis pour mieux recouvrer ſa ſanté le Roy luy permiſt ſe retirer à Laon, & en ſon lieu fut ordonné M. d'Aumalle. Tout joignant ceſte compagnie, eſtoient celle de M. d'Eſchenetz, de cinquante hommes d'armes, & celle de M. le Mareſchal de Sainct-André, de cent, & au-deſſus d'eux quatre cornettes de Reitres du Colonel Grombau (a). Encore plus hault qu'eux s'eſtendoient en file les compagnies de gendarmerie de Meſſieurs le Marquis d'Albeuf & Duc de Montpenſier. Ainſi eſtoit rangée ceſte belle & furieuſe armée, que le Roy accompagné de pluſieurs grands Princes de ſon Royaume, viſita, & voulut veoir d'un bout à autre. En quoy il ne fault douter que Sa Majeſté print un ſingulier plaiſir & contentement, voyant tant de Princes, grands Seigneurs, Capitaines, Gentilshommes, & generallement tant d'hommes là aſſemblez, ſe preſentans pour ſacrifier leurs vies pour ſon ſervice & pour ſouſtenir ſa querelle. Mais ce qui donna encore plus

(a) Grombach.

grande admiration, & là où on peult cog- 1559.
noistre les estranges & horribles puissances & inventions de ce furieux & sanglant Dieu Mars, ce fut à ouyr tonner & bruire ceste artillerie, & là veoir descharger harquebusiers & les pistollades de ces Reitres : on eust dit proprement que le ciel & la terre s'esclattoient en infinis tonnerres, ou que le Tout-Puissant vouloit à ce coup fouldroyer toute ceste machine ronde. Après ceste reveue generalle, se retirant ce soir mesme le Roy à Marchetz, chacune compagnie retourna en son quartier : se trouvant à mon advis chacun soldat bien las & travaillé d'avoir demeuré depuis le matin six ou sept heures en bataille, jusques à quatre ou cinq du soir, chargé d'armes, & peult estre mal repeuz, & davantage alterez pour la grande chaleur qu'il fit ce jour, la poussiere qui y fut remuée & esmeue, qui sont les exercices ordinaires, que pauvres soldats sont coustumiers avoir.

En cest endroit, & pendant le sejour de Pierrepont, je feray une briefve digression, pour dire comme une armée de mer de six ou sept vingts vaisseaux Flamens & Anglois, ayant costoyé & tasté les endroits foibles de la coste de Bretagne, finablement

1559. le vingt-neufiesme du mois de Juillet précédent en ceſt an, à la pointe du jour comparut devant un havre, nommé le Conqueſt, où eſt ſituée l'Abbaye de Sainct-Mahé (que l'on dit eſtre *in finibus terræ* (a)), leſquels d'abordée ſembloient eſtre plus de quatre cens : mais s'eſtans arreſtez & les voilles baiſſées pour commencer leur deſcente, fut cognu qu'ils ne pouvoient eſtre plus de ſix ou ſept vingts, partie de bien grands, comme vaiſſeaux *Sarragoſſes* & autres du port de mille ou douze cens tonneaux : s'approchans du port environ les huit heures du matin, ils trouverent ſix ou ſept vingts hommes & quelque peu d'artillerie qui leur reſiſterent & tirerent parmy eux : combien que c'eſtoit bien peu envers eux & n'en firent grand cas. A leur premiere arrivée ils ſonnerent une fanfare avec leurs trompettes, laquelle finie, ils deſchargerent toute leur artillerie en façon d'une ſalve. Puis après jetterent quinze bateaux à plat fond, portans chacun cinq cens hommes, tous leſquels arrivans en terre, faiſoient bien le nombre de ſix ou ſept mille

(a) *Aux extrémités de la terre* ceſt-à-dire *de la Bretagne* ce mot populaire, qui étoit alors en vogue, annonce l'étendue des connoiſſances géographiques à cette époque.

hommes, qui donnerent si grand tremeur & frayeur de plein sault à tout le peuple, qu'on leur abandonna tout soudainement. Parquoy se voyans supérieurs & maistres, commencerent à piller & saccager le village de Conquest, où en après ils meirent le feu, mesmement aux temples & Eglises, où davantage ils perpetrerent (a) infinité d'insolences scandaleuses & infasmes. Quatre enseignes de Flamens se jetterent à la campagne pour butiner, lesquelles estans rencontrées de M. de Kersimon, qui en dix ou douze heures avoit amassé des Gentilshommes & des communes jusques au nombre de cinq ou six mille hommes, tant de cheval que de pied, les desfit & en massacra plus de cinq à six cens, avec ce plus de six ou sept vingts resterent prisonniers, l'un desquels prisonniers, qui estoit Hollandois, confessa que trente navires estoient venues d'Hollande par le commandement du Roy Philippes à l'Isle de Huye (b) trouver l'armée d'Angleterre qui estoit au nombre d'environ cent ou six-vingts vaisseaux, où ils pouvoient avoir quinze (c) ou seize chevaux 1559.

(a) Ils commirent.

(b) De Wight.

(c) N'y a-t-il point ici une faute d'impression? car

1559. legers : & que le desseing de toute ceste armée estoit de prendre Brest avant que s'en retourner : ayans commission ainsi le faire à peine d'estre penduz à leur retour : les Anglois qui estoient descendus avec les Flamens, quand ils veirent ceux qui s'estoient advancez des premiers, si mal menez, & si bien estrillez, à touté haste retournerent en arriere pour cuider regaigner leurs vaisseaux, où ils ne laisserent pourtant à estre poursuivis, & sentirent leur part des coups, & où surtout ils beurent plus que leur saoul d'eauë sallée : depuis se tindrent tousjours embarquez devant ledit Conquest. Cependant les Communes de l'Evesché de Leon & de Cornouailles à la conduite des Gentils-hom- s'assemblerent & se presenterent à eux au nombre de trente mille hommes.

Deux ou trois jours après arriva aux ennemis renfort de trente grands navires : & néantmoins tous firent voile & se retirerent 12 ou 15 lieuës en mer, tirans vers l'Isle de Bast (a) , où ils s'arresterent vis à vis du Rofou (b), qui est un havre au mesme Evesché, & n'est de distance du conquest que de huit

avec 15 ou 16 chevaux légers que pouvoit-on faire?

(a) L'isle de Bas.

(b) Roscoff.

ou dix lieuës pour le plus. Les communes 1559. par terre les costoyerent tousjours à veuë d'œil, afin qu'ils ne prinsent terre en quelque lieu au despourveu. M. d'Estampes qui est Lieutenant pour le Roy au Duché de Bretaigne en ayant eu advertissement en toute diligence, meit ensemble sept ou huit mille chevaux, & douze ou quinze mille hommes de pied pour leur faire teste, & les soustenir s'ils se fussent addressez en quelque endroit pour entrer en pays : ayans seulement fait *leurs monstres*. Ce que j'ay bien voulu adjouster icy, pour faire paroistre en combien d'endroits, tant sur terre que sur mer, la guerre se demenoit pour la querelle de ces deux Princes, *& combien aussi de divers estranges maux adviennent au pauvre peuple, par le moyen* & *occasion d'icelles guerres;* maintenant j'iray retrouver l'armée du Roy.

Trois ou quatre jours après ceste reveuë generale, nostre armée decampa de Pierrepont tirant le chemin devers Cressy & la Fere : mesmement pour avoir esté sceu, que l'armée de l'ennemy fort engrossie marchoit en pays, suivant la traicte devers Peronne. Et nonobstant que la paix se traitast à bon escient, & que soubs ceste intention plu-

1559. sieurs allées & venues (a) se fissent d'une part & d'autre, pour adviser & determiner du lieu propre, où se trouveroient les deputez pour cest effect : si est-ce que l'on estoit tousjours en doute, que soubs ce pretexte & dissimulation, il n'advint quelque surprise : ainsi que d'autres fois se trouve avoir esté fait. Parquoy si tost que nouvelles vindrent que l'ennemy s'acheminoit ceste (b) part, estant M. de Humieres adverty (qui en est Gouverneur) on lui envoya de renfort les compagnies de cavallerie legere, des Capitaines Piennes, la Vallette, Tuti, la Ferté, des Barons de Banna, & Trichasteaux, de Laigny, & de Faverolles, avec quatre enseignes de de gens de pied Françoises. Toutefois l'ennemy, sans faire semblant de s'y vouloir arrester, coulant seulement le long de ceste riviere de Somme, reprint le chemin plus à main droite devers Miraulmont, approchant de Corbie, pour de là tirer vers Authie, à deux ou trois lieuës près de Dourlan, qu'ils menassoient fort, selon que les rapports en venoient tous les jours. Nostre armée ayant

(a) Sans doute il s'agit ici des voyages du Connétable qui, de sa prison, vint trouver le Roy : mais Rabutin avoit trop de circonspection pour oser s'expliquer.

(a) De ce côté.

fait

fait peu de séjour à la Fere, & passant près 1559.
de Chauny, vers Nesle, & près Corbie, finalement vint camper auprès d'Amiens, le long de ceste riviere de Somme, où elle arriva sur la fin de ce mois d'Aoust. Et pour remédier à ce que ceste place de Dourlan, où estoient chefs adonc Messieurs de Bouchavanes & de Crevecueur, ne fust surprise & assaillie au despourveu, à cause des advertissement qui venoient, comme les ennemis bastissoient force gabions & dressoient autres préparatifs pour un siege, M. de Guise, dès le dix huitieme de ce mois d'Aoust, avoit commis le Capitaine la Ferté pour y conduire trois ou quatre cens harquebusiers à pied, soubs la charge du Capitaine Drenelle, oultre les compagnies de cheval & de pied qui y estoient desjà. Et incontinent que ces deux grandes armées eurent choisy leurs stances & lieux pour camper : celle du Roy Philippes s'estendant le long de la riviere d'Authie, & celle du Roy le long de la riviere de Somme, au dessoubs d'Amiens, se fermerent & remparerent encore de trenchées flancquées & armées d'artillerie (5), comme s'ils eussent attendu d'estre assiegez l'un de l'autre, & comme s'ils se fustent desjà tout résoluz d'y

1559. faire un long séjour pour se matter & vaincre l'un l'autre par la longueur du temps.

Pendant ce séjour & voisinage de ces deux armées, & que les propositions de paix estoient en termes, le plus souvent neantmoins se faisoient courses, entreprises & escarmouches, les uns sur les autres, mesmement la cavallerie légere, laquelle estant logée le plus près des ennemis, journellement estoit sur leurs bras & à leurs tallons, de façon qu'ils empeschoient bien que leurs fourrageurs ne s'ecartassent & ne vinssent charger vivres du costé de deçà, approchant l'armée du Roy. Toutefois que de les racompter toutes les unes après les autres, il me seroit presque impossible, d'autant qu'elles se dressoient en divers endroits & en divers temps, tellement qu'il n'en venoit à nous que le bruit. Mais bien entre autres je diray que dès le quatrieme de Septembre, Monsieur de Nemours, general sur toute la cavallerie legere, accompagné de Monsieur le Comte d'Eu, fils aisné de Monsieur de Nevers, & des Capitaines le Comte de Roussillon, le Pelou de Pienné, la Vallette, la Ferté, Laigny, Tuty, Puygaillard, & le Baron de Banna & autres Capitaines avec leurs compagnies de cavallerie legere, partit ce soir pour aller donner une

ſtrette & camiſade aux ennemis. En quoy il 1559.
uſa de ſi bonne conduitte (ſelon qu'il eſt Prince de gentil eſprit, prompt & vaillant) & luy fut la fortune ſi heureuſe, qu'ayant eſté les ſentinelles trouvées endormies ou eſtonnées, & depeſchées ſur le champ entrerent bien avant dans le camp de leur cavallerie, & des gens de pied de leur avantgarde : mais je dis avec une telle allarme & effroy à toute ceſte armée, que tout fuyoit devant eux, & leur fut loiſible de donner juſques aux tentes, & en coupper les cordages, voire juſques à l'artillerie qu'ils eurent en leur pouvoir abandonnée près de demie heure. Enfin voyans que les groſſes trouppes commençoient à ſe remuer & qu'ils ſeroient en danger ſi on leur couppoit chemin, ou s'ils eſtoient enveloppez, ſe retirerent de bonne heure ſans aucune perte. Il ne faut pas auſſi que j'oublie l'entrepriſe du Baron de Bueil, pour eſtre ſi brave & hazardeuſe, que d'avoir, avec ſa compagnie, bruſlé un ſoir partie des faulxbourgs d'Arras, ſe feignans Bourguignons, & demandans à repaiſtre & loger.

Je pourray pareillement icy adjouſter comme en ce mois de Septembre Monſieur le Viſdame de Chartres, lors gouverneur de Calais, eſtant Monſieur de Thermes priſonnier,

1559. fit une entreprise d'aller surprendre sainct Omer, par le moyen de quelques intelligences que les François prisonniers là dedans avoient avec aucuns habitans d'icelle ville qu'ils avoient attirez à leurs factions, pour laquelle entreprise mieux couvrir & dissimuler, iceluy sieur Visdame vint à Ardes soubs couleur de vouloir pourvoir & munir ceste place, y temporisant pour ceste cause certains jours : où là estant se devoient trouver à Devre Monsieur de Sipierre avec la compagnie de Monsieur de Lorraine, dont il est Lieutenant, & celles des Capitaines Laigny, chevaux legers, & Thomas Albanois, & une de harquebusiers à cheval, comme aussi le seigneur de Mailly, gouverneur de Monterueil (a), & douze compagnies de gens de pied. Toutefois de malheur, un soldat Espagnol de la compagnie du Capitaine la Lane, ayant esté adverty de toute ceste menée, en diligence en advertit ceux de sainct Omer, soubs esperance d'en recouvrer toute bonne retribution & récompence. A l'arrivée à Devre, Monsieur de Sipierre, avec la compagnie de Monsieur de Lorraine & les autres, desfeit vingt ou vingt-cinq chevaux de la garnison de Ranty, qui estoient là venus *pour voller la vache & piller*

(a) Montreuil.

le pauvre païsant, selon qu'ils ont accoustumé 1559.
par toute ceste frontiere. Estans ceux de sainct Omer advertis, sans faire bruit, meirent gardes & guets par tout, & donnerent tout bon ordre pour n'estre surpris. Ce nonobstant les prisonniers François, non sçachans que tout leur fait fust descouvert, ne laisserent à poursuivre & exécuter leur délibération, & d'abordée tuerent deux ou trois corps de gardes: cela fait se retirerent & gaignerent le chasteau où ils se renfermerent. Ceux de la ville, pour les avoir & pour enfoncer les portes qu'ils sçavoient n'estre remparées, menerent deux canons, desquels ayans tiré cinq ou six vollées & estant faite ouverture, taillerent en pieces, à l'arrivée, la plupart de ceux qu'il y trouverent. Et ainsi n'eut bon effect ceste entreprise, combien que Monsieur le Visdame, encore qu'il sceust toutes ces choses, ne laissa de s'y aller présenter, & au partir de là bien fasché, & ennuyé de si mauvais exploit, s'en retourna à Calais, & toutes les autres compagnies au camp.

Depuis le partement de l'armée Françoise de Pierrepont, & pendant qu'elle s'acheminoit & séjournoit près d'Amiens, elle s'augmenta & engrossit de beaucoup plus qu'elle n'estoit à la reveue generalle: car il s'y joi-

1559. gnit autres dix enſeigres de Suiſſes, oultre les ſix qui y eſtoient. D'autre part Monſieur de Iours s'y vint aſſembler avec huit ou dix enſeignes Françoiſes de la legion de Champagne, lequel depuis fut envoyé à Calais. Semblablement y arriverent dix ou douze enſeignes vieilles retournans de Ferrare, que l'on nommoit le tiers de l'Italie, ſoubs la charge du Colonel la Molle, que j'ay bien voulu icy nommer, pour avoir eſté ces compagnies trouvées fort belles, remplies de vieils ſoldats aguerris, à ſçavoir celles des Capitaines de Moneſtier du Daulphiné, du Baron de Dorade Gaſcon, Bourdet, Berthelemy, Colincourt, Iaulnay, Mazey, Vallefenieres, la Chapelle, qui fut tué près de Ferrare, & celle de Beguin qui fut depuis caſſé. Oultre cela y vindrent encore les compagnies de gendarmerie qui s'eſtoient trouvées à la deſfaite de M. de Thermes : leſquelles eſtant quelque peu ſéjournées & refaites, y furent mandées. Je ne feray point icy de nombre de pluſieurs grands Seigneurs & Gentilshommes qui s'y trouverent pour leur plaiſir, comme auſſi toute la maiſon du Roy & ſes gardes, qui donnoient accroiſſement à ceſte armée. L'on diſoit auſſi que l'armée du Roy Philippes s'eſtoit de beaucoup ren-

forcée, & qu'y eſtoient arrivez beaucoup de 1559.
regimens de gens de pied d'Allemans, & force Reitres. Pour concluſion, il ſembloit que ces deux grands Rois deuſſent aſſembler en ces lieux toutes leurs forces, pour à ceſte derniere fois départirent toutes leurs querelles, avec une trés-cruelle & ſanglante bataille, y eſtans là en perſonne, où ſe contraindre l'un l'autre d'accepter les conditions de paix. Mais le Seigneur dominateur & tout puiſſant, lequel void de ſon ſiege celeſte juſques au bas, voire le dedans des cueurs des hommes, & ſans le vouloir duquel toutes choſes ſont impoſſibles aux humains, voyant ſon pauvre peuple affligé de tant d'autres calamitez, adoucit & refrena l'ire & fureur de ces Princes, & ne voulut permetttre que la vie & le ſang de tant de milliers d'hommes terminaſt leur courroux, ou les irritaſt davantage : ains toutes armes depoſées, & ceſſant toute hoſtilité, divinement inſpirez, ſe rengerent unanimement de recevoir une amiable paix & union entre eux, uſant d'une reciproque équité, ſe faiſant juſte (a) reſtitution : par le moyen de laquelle ceſſeroient & ſeroient aſſoupies

(a) Avec la permiſſion de Rabutin il nous doit être permis d'obſerver que les François n'eurent pas la por-

1559. toutes vieilles querelles, pour estre de-là en après unis & pour donner repos à leur peuple presque desjà exanimé.

Pour donner commencement & proceder à ce sainct œuvre, fut approuvé & designé le lieu & Abbaye de Cercamp, limitrophe & comme située en la séparation d'Arthois & Picardie, & là se trouverent Deputez pour le Roy, environ la my-Octobre, M. le Cardinal de Lorraine, Archevesque de Reims, & premier Pair de France : Anne de Montmorency, aussi Pair & Connestable de France : Jacques d'Albon Seigneur de Sainct-André & Mareschal de France : Messire Jean de Morvilliers Evesque d'Orleans, Conseiller au Conseil-Privé du Roy & Claude de Laubespine, Chevalier, Seigneur de Haulterme, Conseiller aussi du Conseil-Privé, & Secretaire d'Estat des Finances du Roy. Et de la part du Roy Philippes, Dom Fernando Alvarez de Toledo Duc d'Alve, que nous disons en France d'Albe, Grand-Maistre de son Hostel : Guillaume de Nassou (a) Prince d'Oranges Chevalier de l'Ordre de la Toison :

tion avantageuse : il n'y a qu'à lire les neuvième & dixième Livres de Boivin du Villars, pour s'en convaincre.

(a) Nassau.

Rigomez (a) de Silva, Comte de Melito, Eſchançon de la Majeſté : Meſſire Antoine Perrenot Eveſque d'Arras, & Meſſire Vigilius (b) de Zubicher, Chevalier & Preſident du Conſeil-Privé du Roy Philippes : Eſtans ſur toute ceſte aſſemblée tenus (c) & receus de chacun de ces deux Princes, la Ducheſſe Doairiere de Lorraine, & le Duc de Lorraine ſon fils, comme neutres, & vrais mediateurs de tous leurs différens. Et ne veux oublier à dire ſur ce propos, qu'avant que ceſte aſſemblée ſe fermaſt, M. le Cardinal de Lorraine avoit fait un voyage devers le Roy Philippes, comme pour adoulcir & regler les plus grandes difficultez amiablement entre eux, avant entrer plus avant en parlement. Depuis encore M. le Conneſtable ayant com- 1559.

(a) Ruy Gomez.

(b) Ulric Wiglius de Ayta, Seigneur de Swichen en friſe.

(c) M. de Thou (Liv. XX) ajoute que pour la Reine Marie y aſſiſtèrent Thomas de Thyrlebi, Evêque d'Ely Thomas Howard d'Eſtingam, premier Gentilhomme de la chambre de cette Reine, & Nicolas Woton, Doyen d'Yerck. Thomas Languſci de Stropiano, & le Préſident de la Cour d'Aſt y ſtipuloient les intérêts du Duc de Savoye. Le ſeul Roi de Navarre n'avoit perſonne pour défendre les ſiens.

1559. posé de sa rençon, estant remis en pleine liberté, estoit venu trouver le Roy en ce lieu d'Amiens, pour conferer avec Sa Majesté, & (comme l'on disoit) pour quasi conclure & resouldre de sa derniere intention sur chacun des principaux articles. Lequel après avoir esté bien receu (a) & caressé de son Maistre (selon que le mérite un tel bon & fidele serviteur) un jour ou deux après, estant seurement informé de la volonté du Roy, s'en retourna pour entrer en ce parlement : délaissant à chacun une très-grande esperance, que la départie ne se feroit, qu'avec une ferme & longue paix. Et ce qui en donna encore plus grande confirmation, fut, que presque en ce mesme temps les deux armées s'esloignerent & départirent, par l'advis & opinion (ainsi que le bruit couroit) des Deputez : à ce qu'estant ces deux armées proches & voisines, par le moyen de quelques courses, ou telles autres entreprises, les choses ne vinssent à s'aigrir & changer.

L'armée du Roy Philippes au partir d'Authie, coula le long de la riviere devers

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, Tom. XXVII de la Collection p. 9, ceux de Montluc, Tome XXIV, p. 440, & les Mémoires de Boyvin du Villars.

Abbeville, puis tout-à-coup se retourna 1559.
devers S. Omer, & s'alla rempre en Artois: parquoy afin d'éviter toute suspicion, & afin de luy oster toute occasion d'entreprendre au despourveu, l'on la feit tousjours costoyer de ville en ville, de dix-huit Enseignes Françoises, jusques à ce qu'elle fust du tout rompue. Nostre armée semblablement fut (a) separée & escartée en divers endroits: car la gendarmerie, la plusspart fut renvoyée se rafreschir & reposer en leurs maisons, & non sans sans cause, estant autant mal menée & travaillée qu'elle eust peu estre, non pas des corvées & autres fatigues militaires, mais de l'indispositiou & rigueur du temps (b) de la cherche & faute de vivres, mesmement pour les chevaux, & à bref dire, pour tant d'autres necessitez, que sans le repos de la paix, il estoit à douter qu'elle ne succombast soubs la pesanteur du faiz. Quelques compagnies d'icelle gendarmerie, des plus loingtaines ou travaillées, furent logées ès plus prochaines garnisons, pour

(a) Ce fut, nous le répetons, une grande faute en politique que fit Henry II. Le licentiement de son armée rendit les Espagnols plus intraitables; & ils reculèrent alors le traité de paix.

(b) Voyez l'observation cy-dessus, n° 5.

1559. ſe rafreſchir, attendant les monſtres : & les gens de pied François furent auſſi departiz & mis en garniſon ès villes & places fortes & le long de la frontiere. Quant aux eſtrangers, les Allemans, tant Reitres que Lanſquenets, demanderent M. de Nevers (pource qu'il eſt Prince de l'une des plus anciennes Maiſons de la Germanie) pour les mettre hors limites de France, & pour leur eſtre ſeureté d'une grande partie de leur ſolde, qui leur eſtoit deuë. Ce que ce Prince débonnaire accepta volontairement, pour d'autant plus demonſtrer ſa parfaite affection au ſervice du Roy & de France : & en quoy il s'acquitta ſi bien, que nonobſtant la rigueur qu'ils tindrent, de vouloir eſtre payez en *or*, il moyenna & reigla ſi prudemment tout ce fait, & pluſieurs autres occaſions de mutinemens qu'ils cherchoient, qu'enfin, contents & paiſibles, il les convia & licentia hors des pays du Roy, dont toutefois ſon Comté de Thetelois ſupporta les principaux frais. Les Suiſſes furent plus gracieux, car ſoubs Commiſſaires qui leur furent ordonnez, vivans paiſiblement par eſtappes, qui leur furent eſtablies & dreſſées, à journées raiſonnables ſe retirerent en leur pays. Sur le rompement de ceſte armée, je ne veux laiſſer

au bout de la plume, comme ce jeune Comte 1559.
de Lunebourg (a), que l'on a veu cy-dessus avoir amené des Reitres au service du Roy, fut au camp près d'Amiens arresté & saisy prisonnier, & depuis amené en la Bastille à Paris, pour avoir mis la main aux armes contre M. de Guise, lors Lieutenant-Général pour le Roy, & représentant Sa Majesté, n'en pouvant dire autre plus certaine cause.

Pour retourner à l'Assemblée des Deputez, le principal effect de la paix estoit assis sur un si bon fondement, qui estoit sur les mariages de Dom Carlo seul fils du Roy Philippes, & Prince d'Espagne, avec Madame Elisabet fille aisnée du Roy : & de M. de Savoye avec Madame Marguerite, sœur unique du Roy, que par telles & si estroittes alliances, chacun proposoit voir toutes ces grandes Maisons réunies & rassemblées. Et quant au surplus,

(a) Dans une note sur les Mémoires de Tavannes (Tom. XXVII de la Collection p. 6) nous avons nommé ce Seigneur Allemand le Baron de Lawembourg. Nous devons déclarer que nous avions suivi à cet égard quelques Historiens modernes. Au surplus ce Comte de Lunebourg, que de Thou (Liv. XX) appelle le Duc de Lunebourg eut probablement cette querelle avec le Duc de Guise dans ce moment de trouble où les Allemands se mutinèrent.

1559. les courages de ces deux Princes sembloient estre si conformes, & divinement inspirez en toutes restitutions, reciproques & amiables, que, pour conclusion, toute la Chrestienté se promettoit obtenir une paix universelle : quand sur le poinct que l'on n'attendoit plus que la ratification & promesse de toutes ces choses, la Royne Marie d'Angleterre, & les Anglois, envoyerent de nouveau brouiller les cartes, & pervertir tout ce bon commencement, pour le fait de Calais : demeurans opiniastres à la ravoir, alleguans sur cela infinité de vieilles querelles, qui seroient icy trop longues & ennuyeuses à dechiffrer : & lesquelles aussi je ne pourrois certainement déduire, pour n'avoit leu n'entendu tous ces droicts, & n'estant curieux & studieux de telles matieres. Tant y a, que ces nouvelles propositions, accompagnées de plusieurs autres difficultez que ceste Royne meit en avant à son mary, remeirent toutes conclusions en premiere doute, & à recommencer : & d'autant plus essoignées des premiers termes, qu'elles sembloient estre proches d'avoir bonne issue. Pendant toutefois que chacun des Deputez de son costé songeoit à inventer quelques expédients pour transiger & appointer de ceste article de Calais (pource que

le Roy n'estoit rien moins que résolu de le 1559.
garder & ne le point rendre, que la Royne d'Angleterre & les Anglois estoient importuns & pertinaces (a) à le demander) icelle Princesse passe de ce siecle transitoire, en l'autre des bienheureux, sur la fin du mois de Novembre (b) : laquelle peu de jours après suivit ce bon Cardinal Pol (c) de la Maison d'Yorck, duquel j'ay tant de fois parlé en mes livres précédens. La mort desquels suscita nouveaux troubles en Angleterre, de sorte que les institutions de l'ancienne Religion Ecclésiastique, que de nouveau ladite Royne & ce vertueux Cardinal avoient à grande difficulté remis sus, furent de rechef abolies & depravées, pour r'introduire & adhérer à la nouvelle doctrine qu'ils ont appellé *Evangelique.*

La Princesse Ysabelle (d) fille du Roy Henry dernier de ce nom, Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulan (une simple Damoiselle qu'il espousa pour son plaisir, & qu'il feit en après décapiter (6) laquelle

(a) Opiniâtres.

(b) Le 17.

(c) Par rapport au Cardinal Pole, lisez l'Observation n° 2 sur le dixième Livre de ces Mémoires.

(d) Elisabeth.

1559. auparavant avoit efté tousjours captive, fut appellée de tous les Eftats du pays, & efleuë pour Royne, & coronnée le xv (a) du mois de Janvier enfuivant. Ces foudaines & inefperées mutations furent caufe de faire féparer cefte affemblée fans aucune réfolution : d'autant que le decès de cefte Royne femme du Roy Philippes luy importoit de beaucoup, & où il y avoit beaucoup de chofes à demefler, qui requeroient tems & fejour : parquoy delaiffans tous traittez au mefme eftat où ils fe retrouvoient pour lors, les Deputez fe départirent fur le commencement de Decembre, remettant la partie à fe raffembler au Chafteau Cambrefis, pour parachever & conclure du furplus, au mois de Janvier enfuivant, après qu'on auroit veu en quels fuccès fe termineroient beaucoup de varietez & changements qui fe préparoient & fe demonfraient desjà en l'Europe. Mefmement le bruit s'effevoit fort, que les Allemagnes fe difpofoient à convoquer une affemblée généralle (qu'ils ont nommé (b) Diée) en laquelle fe devoit trouver & comparoir l'Empereur & la plufpart des Electeurs, & géneralement beau-

(a) Elifabeth fut proclamée Reine immédiatement après la mort de fa fœur.

(b) Diette.

coup

coup des principaux Princes & plus grands 1559.
Seigneurs de toute la Germanie (a) : laquelle Assemblée se devoit faire en la ville d'Ausbourg, autrement dite Auguste.

Peu de jours après le département de ceste assemblée, nouvelles vindrent de pardeçà, que la nouvelle Royne d'Angleterre Ysabel avoit envoyé un Milord devers le Roy Philippes, pour se soubmettre (7) & son Royaume en sa protection : qui ne fut sans faire penser à plusieurs personnes, & comme la publique renommée le publioit par tout, & faisoit croire que le mariage se pourroit redresser entre luy & elle, pour de tant plus stabiliter les premieres alliances, & rendre ce Royaume de plus en plus fortifié, & mieux appuyé du support de ce grand Roy : combien que le faict semblast fort difficile & estrange, d'espouser les deux sœurs. Il fut dit pareillement, que icelle Royne envoya devers l'Empereur & les Electeurs, pour se soubmettre & ses païs en leur protection, à quoy elle fut reçeuë : & que depuis l'Empereur envoya devers elle le Comte Laderon pour entamer les propos du mariage de l'Archiduc Ferdinand son fils, & d'elle. (8) Toutefois le bruit estoit tel, qu'à sa récep-

(a) Allemagne.

1559. tion & couronnement elle avoit promis & juré, ne prendre à mary aucun prince estranger, ains un qui fust de ses païs & origine. Les causes (à mon advis) pourquoy elle s'asseuroit ainsi de bonne heure des Princes ses voisins, & principallement qu'elle avoit plus à craindre, estoit à raison de la mort du vieil Roy de Dannemarc, qui estoit décédé environ ce temps, (9) ayant délaissé un fils remuant & Martial : lequel elle doutoit luy appareiller à son advenement quelques nouveaux attentats, prétendant le Royaume d'Yrlande : ou bien auroit ce fait pour assentir & apprendre quelque secret de la volonté de ces Princes : se doutant bien que ce changement & réception de nouvelle religion estoit odieuses à beaucoup d'eux, & à d'autres estoit agréable.

Pendant le délay & remise de la résolution de la paix, chacun de ces Princes endroit soy, ne delaissoit pourtant à prévoir aux objects que le temps par occasion leur distribuoit : & selon que les événements succédoient, se parforçoient d'accommoder les remedes. Et d'ailleurs durant ce loisir, mettoient à fin & accomplissoient leurs plus privez & particuliers affaires : afin que quand encore toutes choses changeroient en pis, pour le moins

fuſſent deſchargez d'autant de temps bien 1559.
employé & d'expédition de négoces.

Entre autres œuvres mémorables que le Roy Philippes accomplit en ce mois de Décembre, furent les obſeques de l'Empereur Charles ſon pere (lequel eſtoit mort en Eſpagne au mois de Septembre auparavant, comme l'on m'a dit) qu'il célébra à Bruxelles le vingt-neufvieme de ce mois, avec fort religieuſes & dévotes cérémonies, faiſans ample démonſtration d'une ſinguliere & très-parfaite amitié du fils au pere : magnifiées & extollées auſſi de très-opulentes & riches pompes funêbres, pour déclairer & rememorer univerſellement la haulteſſe & geſtes d'éternelle récordation de ce grand Empereur. A toutes leſquelles choſes icy particulariſer, il me faudroit recommencer un livre à part : & lequel toutefois, ſans en rebaſtir d'autres, ſe vend & publie desjà par tout : mais pour faire un brief extrait des principales ſingularitez qui en ſont eſcrites, cette navire (a)

(a) C'eſt-à-dire que Philippe fit conſtruire pour cette cérémonie funéraire un vaiſſeau à la Proue duquel l'eſpérance étoit debout, la foy aſſiſe ou au mât, & dont la charité tenoit le gouvernail. Par cet emblême allégorique il vouloit montrer que ſon père dans le cours d'une vie auſſi agitée que l'avoit été la ſienne n'avoit eu pour but que

1559. me semble plus à louër, que l'on eust dit estre tirée sur mer par deux monstres marins, conduits par une jeune pucelle, tenant en main une ancre d'argent, paroissant & démonstrant une face joyeuse, comme voulant prendre port : ayant la pouppe enrichie d'excellentes & ingénieuses graveures, & peintures, avec les arbres & tous équippages de noir, & plusieurs enseignes & flammes de diverses couleurs pendues au timon. Tout le dedans de laquelle navire estoit rempli de riches quarreaux sur lesquels estoient posez les escussons & armoiries des Royaumes & païs que possédoit Sa Majesté : & au devant du grand maz, aux pieds d'un riche siege Impérial qui estoit vuide, sur une pierre quarrée, où estoit escrit CHRISTUS, estoit la Foy vestue d'un drap blanc, tenant la Croix rouge en sa main. Derriere sur la pouppe estoit la Charité, qui tenoit en main le gouvernail de ceste navire, comme le voulant addresser à main droite. Tout cela signifiant (comme je conjecture) que toute l'intention & les labeurs de ce grand Empereur, ne tendoient qu'à l'augmentation & accroissement de la foy de Jesus-Christ, y estant con-

de travailler à l'accroissement de la Religion. Telle est l'explication qu'en donne M. de Thou (Liv. XXI.)

duit par une figuliere charité & amour qu'il luy portoit, & aux peuples que Dieu luy avoit ſoubmis pour commander. Aux deux coſtez de ceſte navire eſtoient peintes les victoires (10) qu'avoit en ſa vie obtenu ceſt Empereur, tant contre les voiſins, que contre les barbares infideles & eſtrangers, avec les dictons & trophées mis & appoſez ingénieuſement dans des compartimens, & tables d'attente bien rapportées & inventées. Beaucoup d'autres ſingularitez y furent vuës & remarquées comme elles le méritoient, que j'adjouſterois icy, ſi elles n'eſtoient desjà écrites, & ſi communes, qu'elles ne ſerviroient que de redites. Avant auſſi le retour de ceſte aſſemblée, le Roy voulut eſtre accompli & parfait le mariage de Charles Duc de Lorraine, & de madame Claude ſa ſeconde fille. Et furent ces mémorables & ſolennelles nopces celebrées en la ville de Paris, & capitale de France, avec toutes largeſſes, & feſtins remplis de délices. Les cérimonies & ſolennitez furent parachevées dans ce beau & riche temple de noſtre Dame, en la préſence du Roy & de la Royne, & de pluſieurs Prélats & Princes, comme de meſſieurs les Cardinaux de Lorraine, de Bourbon & de Guiſe, de Chaſtillon, & de Sens : des Ducs 1559.

1559. de Guise, d'Aumalle, Comte de Vaudémont, Marquis d'Albeuf, & grand Prieur de France, les plus proches parens de l'espoux : & d'autres Princes, comme des Ducs de Montpensier, de Nevers, de Nemours, Princes de Condé, de Ferrare, & de la Roche-sur-Yon, le Duc de Longueville, le Comte d'Eu, & autres : ensemble plusieurs grands Seigneurs, qui tiendroient icy un grand roolle à tous nommer. Près de sept ou huit jours durerent ces jours feriaux (a) : èsquels n'estoient veuz & démonstrez que tous plaisirs, & toutes sortes de jeux & passetemps, tant au Palais royal, qu'en ceux de messieurs de ceste maison de Lorraine : èsquels se tenoit maison ouverte, & se faisoient convives (b) & distributions profuses, & à qui en vouloit. Mesmement devant le palais de M. de Guise fut fait un tournoy ouvert à tous chevaliers, pour s'esprouver en lice à la lance, & au combat de toutes sortes d'armes. Beaucoup d'autres choses exquises & de marque y furent erigées & faites, ou que je ne puis pas avoir veuës, ou dont je n'ay pas souvenance : que je délaisseray à descrire à quelqu'un qui les aura, ou mieux considérées, ou mieux

(a) Ces fêtes.
(b) Repas.

retenues que moy. Quelques jours auparavant ces festins, (11) le Roy avoit fait partir M. de Bordillon, & M. de Marillac Archevesque de Vienne (l'un des plus doctes & dignes Prelats du Royaume) pour se trouver de sa part à ceste Diée qui se devoit (a) faire à Ausbourg, dont nous avons parlé cy dessus : & où jà estoit attendant l'Empereur, dès la fin du mois de Décembre. Où pareillement le Roy Philippes avoit envoyé le Comte d'Aramberg (dit Brabanson) pour autant que la commune renommée estoit, ceste convocation & assemblée estre faite pour beaucoup de poincts qui importoient toute la Chrestienté, & les Princes Chrestiens, spécialement pour le faict de la Religion que l'on voyoit presque du tout exterminée : & d'autre part pour adviser à trouver remedes & moyens de resister au Turc. Lequel ne se contentant d'avoir usurpé la Hongrie, & la meilleure part de la Transylvanie, taschoit d'empietter en Autriche, & se fortifier pour ceste occasion à l'entour de Vienne. Et où jà estoit allé le Roy de Boheme avec certaines forces pour le divertir, & interrompre une fortification qu'il s'efforçoit rebastir sur ses frontieres, que les Chrestiens luy avoient desjà 1559.

(a) A la diette d'Ausbourg.

1559. une autrefois abbattue & démolie : & laquelle s'il avoit relevée, porteroit grand dommage à Vienne. Pour ces causes & autres très-nécessaires, & appartenans au bien universel, y estoient mandez les Electeurs, & Potentats des Allemagnes : comme aussi en avoient esté advertis, pour y assister ou y envoyer, tous les autres Princes Chrestiens.

En ce mesme mois de Janvier, le xxvij le Pape Paul fit un Consistoire qu'il ne voulut du tout fermer, ains comme huys à demy ouverts : & en particulier fit appeller le Seigneur Camille Orsin, le Marquis de Montesarche, le Seigneur Ferrand de Sanguine, le Gouverneur de Rome, le Vicegerent de la chambre Apostolique, le Dataire, l'Evesque de Bergamo, le Berego (a), le Fiordebelle, & trois Secretaires. Et estant assis en sa chaize commença son propos par la mauvaise administration qu'il voyoit estre faite des Estats de l'Eglise, qui requeroient une sévere & bien reiglée reformation : se plaignant sur tous, en termes généraux, de ses neveux, toutefois sans nuls nommer. Lesquels il declaira avoir privez de toutes authoritez, qu'il leur avoit com-

(a) Ce *Berengo* ne seroit-il point le Barrisel? quant au Fiordebelle, nous ignorons ce que Rabutin entend par là.

mises & données, à sçavoir le Seigneur Dom 1559.
Joanni Caraffe (qui est le Duc de Palliane) de l'estat genéral de l'Eglise, & de toutes pensions & appointemens qu'il avoit du S. Siege Apostolique : & d'avantage, de la charge des galleres de l'Eglise. Et que quant à celles des Sforces qui étoient en différent, il evocquoit icelle cause à sa personne pour la terminer. Plus Dom Antonio Caraffe, qui est le Marquis de Montebel, de l'estat qu'il avoit, tant de Gouverneur des soldats, que de celuy de la garde de sa personne, & de toutes pensions & appointemens qui luy pouvoient appartenir en quelque maniere que ce fust. En oultre privoit le Cardinal Caraffe de toute administration, de tous pouvoirs, *de motu proprio*, concessions, privileges, & authoritez qu'il pouvoit en sa personne avoir & tenir du S. Siege Apostolique, ensemble de la légation de Bologne : & révoqua & cassa tous Gouverneurs, Nonces, Commissaires, Capitaines des places, & tous autres officiers, excepté ceux qui seroient par cy après de rechef nommez par Sa Sainteté. Voulut que sesdits trois neveux, avec tous leurs serviteurs & famille, eussent à sortir & s'esloigner de la ville de Rome dans le terme de douze jours ; enjoignant expressément au

1559. Gouverneur & Vicegerent, qu'ils eussent à donner ordre, que iceux ses neveux partissent, & que son intention fust sans repliques & excuses, mise à exécution. Et après se tournant vers lesdits Secretaires, leur commanda qu'ils notassent bien en mémoire tout ce qu'il avoit dit, déterminé & prononcé touchant lesdites privations, & tout le demourant ils le redigeassent par escrit, afin d'en laisser une perpetuelle memoire : pource qu'il vouloit dès le soir mesme le voir couché par escrit. Ceste sentence ouye, chacun demeura comme estonné & muet, & n'y eut personne qui osast y repliquer, consideré le courroux avec lequel il l'avoit prononcée. En après il continua son discours fort gravement & elegamment, touchant le reiglement des ministres & administration Eclesiastique, & le bien & utilité que c'estoit d'ainsi user d'un tel chastiment nécéssaire des erreurs qui s'y commettoient. Que pour ceste cause vouloit luy-mesme le premier commencer aux siens, afin que Dieu n'y mist la main pour les punir en après plus aigrement : alleguant pour exemple, Pierre Loys Farneze, & addressant sa parolle au Cardinal de sainct Ange là présent, luy dit que si le Pape Paul troisieme l'eust chastié, faisant sans respect severe demonstration de

ſes abuz & enormitez, Dieu n'en euſt pas fait 1559.
un ſi horrible & manifeſte chaſtiment. Et quant à l'adminiſtration en general, bien toſt Dieu aidant, il pourvoiroit en ſorte, que commençant à ſoy meſme le premier, il feroit exemple aux autres. Et de ceſte heure là ordonna au Seigneur Camille Orſin de prendre la charge de toutes choſes appartenantes au faict de la guerre, & qu'il adviſaſt en quoy il ſe pourroit aider du Marquis de Monteſarche, & du Seigneur Ferrand de Sanguine (a). Le lendemain fut audience publique, que Sa Sainćteté tient une fois le mois, & qu'elle meſme a inſtituée : en laquelle avant que commencer autre choſe, elle appella les ſuſdits Camille, Marquis & Ferrand, diſant *qu'elle avoit ordonné cette audience afin qu'un chacun peuſt venir à ſa Sainćteté, & luy dire librement ſon affaire, & avoir ſatisfaćtion d'eſtre ouy de ſon Prince. Parquoy ils adviſaſſent que toute perſonne, de quelque condition qu'elle fuſt, n'euſt à eſtre empeſchée de ſe trouver & offrir en ſa préſence :*

(a) Cela ne s'accorde pas avec les dépêches de l'Evêque d'Angoulême, puiſqu'on y lit que Ferrand de Sanguini eut ſon audience de congé comme tous ceux qui étoient amis, ou dépendants des Caraffes. (Voyez l'Obſervation n° 12.)

1559. *que s'il y en avoit quelqu'un si osé d'empescher le moindre pauvre ;* Veh illi ! *malediction à luy qu'il luy donneroit telle punition, que ce seroit une exemple à tout jamais.*

Après s'adressa à Messire Marc Anthonio Borguese, advocat des pauvres, luy disant hault & clair, » qu'il ne pouvoit luy faire » plus grand plaisir, ne service plus agréable » à Dieu, puisque il estoit advocat des pau- » vres, que de faire cest office entierement, » prenant garde que nul de ceux qui alloient » luy porter des requestes ne demourast ex- » cluz & debouté, pour autant que son in- » tention estoit, que ceste audience servist » de syndicat pour tous ses ministres : & que » chacun d'eux cognoissant que tout pauvre » qui se sentiroit grevé de quelque injure, » se pourroit aller plaindre à Sa Sainsteté : » par ainsi, si jusques à l'heure il n'y avoit eu » bon ordre, qu'il vouloit qu'elle y fust à » l'advenir : dont toutefois il avoit grand re- » gret & repentance, que de meilleur heure » la faute n'estoit venue à sa cognoissance ». En ceste sorte, ce bon pere commença à procéder à la réformation des abuz des ministres de l'Eglise Romaine : & ce que je n'ay voulu faillir de réiterer & rememorer icy, encore qu'il soit desjà imprimé & publié partout (12).

Mais comme un exemple autant notable qu'il en peult eſtre veu ny leu. Et à la mienne volonté que pluſtoſt les paſteurs & conducteurs de ce troupeau eccleſiaſtique euſſent ouvert les yeux pour ſe recognoiſtre, & adviſer les lourdes & ſi evidentes fautes, qu'eux & leurs collateraux & ſubſtituts miniſtres ont commiſes en leurs charges, qu'elles ont eſté un thème & argument (en reprenant icelles) de cauſer & formaliſer divers ſciſmes & ſectes en noſtre religion. Depuis, ce bon paſteur, pour donner moyen autant aux petits qu'aux grands, de luy faire entendre & ſçavoir leurs doléances, fit mettre un tronc dans l'Egliſe S. Pierre, duquel luy ſeul tient la clef, où chacun pourra mettre par eſcrit en billets & requeſtes ce qu'il aura à requerir & remonſtrer a Sa Sainčteté, & ce qu'ils n'oſeroient expoſer en public. Le Seigneur Dieu luy doint la grace de continuer & parachever ce bon commencement, à ce que par l'aveuglement des miniſtres, & confuſion des abuz, le pauvre populaire ne ſoit plus ſeduit & mené en la foſſe de tenebres: ains que la lumiere ſoit eſlevée ſur le tonneau, illuminante & eſclairante à tout le monde. 1559.

Maintenant, après avoir quelque peu parlé des mutations qui regnoient & eſtoient adve-

1559. nues en l'Europe, je retournerai à ceste derniere résolution de la paix entre les Princes, tant desirée & attendue par tout le monde, que tous les peuples Chrestiens incessamment tendoient les mains au ciel, pour la requerir à celui qui est la paix luy mesme. Et croy que tous les autres Empereurs & Rois, tant Chrestiens qu'infideles, estoient escoutans & attendans l'issue : sçachans certainement que ces deux grands Rois unis & alliez feroient trembler & ranger tout le reste de cest Hemisphere soubs eux. Or sur la my Fevrier seulement se trouverent au Chasteau Cambrezis les mesmes deputez de ces deux Princes que j'ay nommez cy dessus, comme aussi fit Madame la Douairiere de Lorraine, & où alla aussi M. de Lorraine, lequel depuis alla trouver Madame Claude sa nouvelle espouse, pour le singulier desir que madame sa mere avoit de la voir : laquelle encore passa plus avant jusques à Mons en Henault où estoit le Roy Philippes, duquel elle fut magnifiquement & dignement honorée, & estrenée de très riches & rares presens. Pour la Royne d'Angleterre se trouverent à ceste assemblée : l'Evesque Thavart (a), Millord & grand

(a) Rabutin se trompe : son Evêque Thavart étoit Thomas Howard, Comte d'Estingham. L'Evêque d'Ory

Chambellan de la dite Royne, l'Evesque 1559.
Dory, & le Doyen de Cantorbie. Du commencement & entrée (à ce que l'on a dit & sceu) les deputez du Roy Philippes se demonstrerent aussi froids & nouveaux, comme si c'eust esté chose nouvelle, & dont jamaiz ils n'eussent ouy parler. Qui dona au semblable, aux deputez du Roy occasion de faire aussi bonne mine & contenance qu'eux, & leur donner à entendre que l'extrême necessité ne contraignoit point le Roy Philippes d'avoir la paix avecques luy, ains plustost une pure & entiere affection d'avoir son alliance pour reunir & rassembler ces deux grandes maisons, desjointes & separées pour petites causes. Et avec ce l'incitoit la pitié & commiseration universelle, tant de la Religion Chrestienne, qui s'en alloit, sans une paix dépérie & comme esteinte, que des pauvres peuples ruinez & destruits : à quoy l'on devoit avoir plus d'esgard que à toutes autres particulieres & privées affections. L'on a jugé que ce qui au commencement tenoit les deputes du Roy Philippes si roides, estoit pour raison que leurs affaires alloient bien du costé d'Italie, &

étoit l'Evêque Ely, & son Doyen de Cantorbie étoit le Docteur Wotton.

1559. estoient les (a) plus forts en Piedmont : ayans conquis de nouveau quelques places sur le Roy. Enfin estans ces deux Princes rangez en une mesme volonté, comme inspirez d'une mesme grace de Dieu : & y estans davantage sollicitez & induicts par ceste vertueuse princesse de Lorraine, les deputez de chacun party rentrerent plus que auparavant à la détermination & conclusion d'une bonne & stable paix. Et pource que comme l'on a veu cy dessus, le Roy Philippes estoit de nouveau veuf, & que pour plus estroite & ferme alliance, le mariage de luy, & de Madame Elisabeth fille aisnée du Roy, estoit plus traitable & de plus grande authorité que du fils : les deputez adviserent aux moyens pour le contracter, ce que heureusement parfirent : pareillement celuy de M. de Savoye avec Madame Marguerite, sœur unique du Roy : qui estoient les deux principaux poincts où consistoit tout le but & effect de ceste paix. Mais quand ce vint à diffinir en après de plusieurs autres particularitez, comme de la reddition des villes, réparation des torts, restitution

(a) Cela n'étoit point surprenant. On a vu dans les derniers Livres des Mémoires de Boyvin du Villars, qu'on laissoit le Maréchal de Brissac manquer de tout.

des

des dommages & intérefts de plufieurs Princes & autres qui avoient efté deftruits, ou fort endommagez en ces guerres, pour la reftitution des foruffis (a) & exilez, pour la tuition & protection d'aucuns qui auroient efté en ces guerres ennemis de l'une des parties, il s'y trouva tant d'efpines & difficultez, qu'à tous coups (b) l'on difoit que tout eftoit rompu, & que la paix ne fe feroit pas : de forte que quelquefois les deputez fe font trouvez prefts à fe départir fans aucun effect. Mefmement le Duc de Savoye (tout le bien duquel eftoit occupé de ces deux Princes) infiftoit fort (& à bonne caufe) à ce que, avec toute fureté & l'un & l'autre luy en feiffent reftitution : & avec tel accord & confentement unanime, ratifié par tous deux à cefte fois, que par cy après ils ne euffent plus à y rien quereller & demander : voulant demeurer neutre, parent & amy à tous deux. Ainfi & en ce feul faict y pouvoit avoir beaucoup de difputes & altercats : efquels fe paffa tout le 1559.

(a) On défignoit par ce nom de *Foruffis* tous ceux qui pour fuivre les intérêts de la France avoient abandonné Naples, Milan & les autres fouverainetés d'Italie dont ils étoient originaires.

(b) Ces difputes n'étoient que pour la forme : on étoit convenu de tout.

mois de Mars que l'on n'attendoit la paix qu'en doute. Sur la fin de ce mois toutes difficultez s'en alloient appoinctées & finies, reservè un seul article, de la jouissance de quelques villes en Piedmont, pour certain tems, que chacun de ces Princes vouloit : sur le quel article se trouva tant grande contrarieté d'opinions, & si mal accordantes, que l'on veit l'heure que l'assemblée se departoit aussi mauvais amis qu'auparavant. Mais le Seigneur Dieu qui guidoit à mon advis ce sainct œuvre, voulant monstrer aux quelques grands esprits & sçavans qu'ils soient, *que sans son vouloir leur science n'est que folie*, ayant entendu de son throsne celeste les clameurs de tant de misérables peuples attendans ceste paix, enfin les rassembla & leur suggera & enseigna les moyens pour pacifier toutes choses : de maniere que le troisieme d'Avril, en l'an mil cinq cens cinquante & neuf, en ce lieu de Chasteau Cambresis, en cette belle maison de l'Evesque de Cambray, Messieurs les deputez susdits pourveus & garnis de tous pouvoirs de leurs Princes & maistres, conclurent une alliance & amitié perpetuelle entre eux, avec une paix & communion entre leurs peuples & subjects, pour aller, venir, negocier & traficquer, comme amis, & sans aucun

danger, pour converser ensemble & exercer tous commerces & marchandises par terre, mer, rivieres & toutes eauës douces : ensemble appoincterent & transigerent de plusieurs autres leurs differents & discords, ainsi que l'on pourra veoir par les articles qui sur tout ce fait ont esté passez & redigez par escrit.

Quatre jours après, le Roy en advertit la ville de Paris, pour en loüer, & en rendre tres-dignes & tres-devotes graces à Dieu afin aussi de s'en resjouir, & celebrer les feux de joie : ainsi qu'il en fut fait, & là & partout le royaume de France. Estant ceste tant heureuse & tant desirée paix autant bien venue & receuë avec actions de graces à celuy de qui elle vient, & avec autant de joye & allegresse extérieure, que pour toute autre felicité qui pourroit advenir ne doutant point qu'au semblable n'en soit fait autant des estrangers. La tres-haulte & celeste Trinité, de qui elle est fille, la nous veuille envoyée, non point faite des hommes, ou selon le monde, mais d'en hault & selon son vouloir & nous la veuille continuer si longuement, que noz cueurs convertis à malice & iniquité, puissent estre fleschis & frappez d'amendement, en recognoissant celuy qui nous invite & appelle avec toute bonté & douceur. Et finalement

1559. soit occasion, & donne pouvoir aux Princes Chrestiens, de relever l'Eglise de Dieu chancelante & vacillante, & d'extirper & reformer tant de herésies & scismes qui y regnent: & en augmentant la foy de Dieu partout le monde, puissent maintenir eux & leurs peuples en tranquillité & heureux repos. Amen.

Fin de l'onzième & dernier Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE NEUVIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Le message de ce Héraut d'armes, & la manière dont il fut reçu, sont de ces faits qui tiennent essentiellement à l'Histoire des mœurs & des usages de ce Siècle. Pour suppléer au récit trop succinct de Rabutin, nous consignerons ici le procès verbal de cette réception. Le 7 de Juin 1557 (dit-on dans le recueil de (a) Ribier) le Roy estant à
» la ville de Rheims en champagne, en l'Ab-
» baye saint Remy, arriva au logis dudit Sei-
» gneur, Guillaume Nory Héraut d'armes
» d'Angleterre vestu d'un manteau de drap
» noir, sans autrement se faire connoistre,
» ny déclarer sa qualité, jusqu'à ce qu'il fust
» à la porte du conseil du Roy, où il demanda
» à parler à M. le Duc de Montmorency Pair

(a) Lettres & Mémoires d'Estat, Tome II, p. 690.

» & Conneſtable de France; lequel après le
» conſeil tenu, le fit entrer en ladite ſalle, où
» il demanda audit Nory l'occaſion de ſa
» venue : à quoy il reſpondit *eſtre deſpeché*
» *de la Reine d'Angleterre ſa maitreſſe pour*
» *dénoncer & déclarer la guerre au Roy*, monſ-
» trant à ceſte fin une petite lettre en parche-
» min ſcellée du grand ſceau de ladite dame
» Reine du premier jour de ce dit mois, con-
» tenant en ſubſtance pouvoir audit Héraut
» de faire ladite déclaration, ſur quoy mon-
» dit ſieur le Conneſtable luy dit *qu'il ſe reti-*
» *raſt, & qu'il luy ſeroit entendre ce qu'il auroit*
» *à faire, après avoir ſceu ſur ce l'intention du*
» *Roy*. Et pour ce que le meſme ſoir le Roy
» partoit pour aller à la chaſſe à deux lieues
» de cette ville, d'où il ne revint que le jour
» d'hier bien tard, fut remiſe l'audience du
» héraut à ce jourd'huy 9 dudit mois que
» mondit ſieur le Conneſtable environ midy
» a fait venir par devers lui en ſa chambre
» iceluy Hérault : auquel en préſence d'au-
» cuns Seigneurs, Chevaliers de l'ordre &
» gens du Conſeil privé du Roy, il a de-
» mandé *s'il ſçavoit bien ſon eſtat* (a), &

(a) Les Héraults d'armes, vêtus ſelon le coſtume de leur état, & portant leur écuſſon ſur la poitrine, devoient en pareille circonſtance notifier la commiſſion,

» *quelle estoit la charge d'un Héraut, aussi*
» *par où il estoit entré en ce Royaume, à*
» *qui des Gouverneurs des frontieres il avoit*
» *declaré sa qualité, & l'occasion de sa ve-*
» *nue, & comme il avoit esté si téméraire de*
» *venir si avant, sans autrement se déclarer*
» *ny découvrir portant avec luy une telle*
» *commission; qui estoit autant que de se*
» *venir précipiter & mettre en danger d'estre*
» *pendu & estranglé, comme il avoit mérité.*—
» A quoy ledit Héraut a fait response, *qu'il*
» *estoit venu à Boulogne, & passé outre,*
» *ayant toujours eu son écusson à l'estomac,*
» *sans que personne luy ait rien demandé, &*
» *qu'il ne pensoit pas avoir failly, d'autant*
» *que la paix n'estoit pas rompue; ayant esté*
» *chargé de sadite maitresse ainsy, & d'ap-*
» *porter quelques lettres à son Ambassadeur*
» *résident par deçà, ainsy qu'il avoit fait.*
» Et comme mondit sieur le Connestable
» eut répliqué *que tant mieux méritoit-il*
» *d'estre puny, & qu'il estoit venu à la dé-*
» *robée, feignant d'estre serviteur dudit Am-*

dont ils étoient chargés, au Gouverneur de la première place frontière où ils se présentoient. En se conduisant ainsi, leur personne étoit sacrée. Il paroît que le Hérault de Marie n'avoit point rempli ces formalités, & que le Connétable lui en faisoit un crime.

» *baſſadeur, dont s'il n'avoit affaire à un*
» *Roy très-clément & débonnaire, il ſeroit*
» *en évident danger de perdre la vie; mais*
» *pour montrer par iceluy Seigneur ſa grande*
» *bonté, & excuſer cette faute qu'il ne vou-*
» *loit prendre à la rigueur, il l'ouyroit très-*
» *volontiers.*

» L'ayant mondit ſieur le Conneſtable
» laiſſé en ſa chambre, accompagné de deux
» Roys d'armes, s'en alla trouver le Roy,
» auquel il fiſt entendre tout ce que deſſus,
» & combien ledit Hérant s'eſtoit oublié, &
» avoit beſoin de ſa miſéricorde; uſant de
» laquelle en ſon endroit, & pour faire
» connoiſtre ſa magnanimité & grandeur,
» ledit Seigneur, ſans avoir eſgard à tout
» cela, l'a envoyé querir par un Capitaine
» de ſes Gardes grandement ſuivy; & ayant
» devant luy leſdits deux Roys d'armes, a
» eſté amené par ledit Capitaine des Gardes
» en la ſalle dudit Seigneur, qui y eſtoit
» accompagné de la perſonne de Mgr le
» Dauphin, ſon fils aiſné, de MM. les Car-
» dinaux de Lorraine (a), de Guiſe, de Chaſ-

(a) Le Chancelier Bertrand que Paul IV eut beaucoup de peine à nommer Cardinal, ſous le nom du Cardinal de Sens. Le Pontife prétendoit » que la dignité » de Cardinal eſt ſi grande, qu'elle n'admet en compa-

» tillon & de Sens, Garde des Sceaux de
» France, de MM. les Ducs de Lorraine,
» de Longueville, de Nivernois (a) & de
» Montmorency, Conneſtable, du Prince de
» Mantoue, & de pluſieurs autres Princes,
» Seigneurs, Chevaliers de ſon ordre, Eveſ-
» ques, Prélats, Capitaines & Gentilshom-
» mes en grand nombre, préſens les Am-
» baſſadeurs de noſtre St. Pere le Pape, du
» Roy de Portugal, de la Seigneurie de
» Veniſe, du Duc de Ferrare, & autres;
» où après pluſieurs révérences faites par
» ledit Héraut ainſi conduit que deſſus, &
» eſtant à genoux ſa cotte d'armes ſur le
» bras, luy a eſté demandé par le Roy à
» haute voix, *de par qui il eſtoit envoyé &*
» *pourquoy?* Et ayant reſpondu que c'eſtoit

» gnie aucun office ſéculier, & qu'un Cardinal ne de-
» vroit pas accepter un Royaume, à cauſe que c'eſt
» une dignité temporelle & ſéculière, & ne pouvoit ni
» devoit eſtimer autre dignité plus grande que la ſienne,
» ni en accepter, ſi ce n'étoit le Pontificat... Malgré ces
raiſonnements, Paul IV, *par amour pour le Roi*, accorda
le Chapeau au Chancelier. (Voyez les dépêches de M.
de Selve dans le recueil de Ribier, Tome II, p. 682 &
ſuiv.)

(a) Le Duc de Nevers : on voit qu'on lui donnoit
indifféremment le titre de Duc de Nivernois.

» la Reyne, sa maitresse, & présenté son dit
» pouvoir que ledit Seigneur a fait lire pu-
» bliquement, luy a dit : *Héraut, je vois*
» *que vous estes venu icy pour me dénoncer*
» *la guerre de par la Reyne d'Angleterre : je*
» *l'accepte : mais je veux bien que tout le*
» *monde sache que j'ay observé envers elle*
» *sincerement & de bonne foy* (a) *ce que je*
» *devois à l'amitié que nous avons ensemble,*
» *comme j'ay deliberé de faire, & feray tant*
» *que je vivray à l'endroit de tout le monde,*
» *autant qu'il appartient à Prince grand de*
» *vertu & d'honneur; & espere, puisqu'elle*
» *y vient avec si injuste cause que Dieu me*
» *fera, s'il luy plaist, cette grace qu'elle*
» *n'y gagnera non plus que ses prédécesseurs*
» *ont fait, quand ils se sont attaquez aux*
» *miens, & qu'ils ont fait dernierement à moy*
» *dont la mémoire* (b) *est récente; & qu'il*

(a) Ce n'étoit pas là ce dont Marie convenoit, puisqu'elle réprochoit aux représentans de Henri (MM. de Noailles) d'intriguer en Angleterre, tant qu'ils pouvoient, pour lui susciter des embarras. Ce qu'il y a de vrai, c'est que leur correspondance imprimée ne désavoue pas plusieurs de ces griefs.

(b) Hénri vouloit parler de la prise de Boulogne. Au surplus sa prédiction s'accomplit par la conquête de Calais qui fut réuni à la France.

» *monſtrera en cela la juſtice de ſa grandeur*
» *ſur celuy qui a le tort, & eſt cauſe des*
» *maux qui procéderont de cette guerre : vous*
» *défendant ſur la vie de parler plus avant,*
» *parce que c'eſt une femme ; & ſi elle eſtoit*
» *autre, j'uſerois auſſy d'autre langage :*
» *mais vous vous en irez hors de mon Royau-*
» *me le pluſtoſt que vous pourrrez...*

« Cela fait, a eſté reconduit par les ſuſ-
» dits, & accompagné juſques au logis de
» l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; où le Roy
» plein de libéralité luy a envoyé pour pré-
» ſent (a) une chaiſne de deux cens eſcus ;
» afin que par-là ce qu'il a veu & ouy de
» la bouche dudit Seigneur, il puiſſe porter
» plus de teſmoignage en ſon pays de la
» vertu & généroſité dudit Seigneur desjà
» aſſez connue de tout le monde ».

(2) Marie, pour plaire à Philippe, ne cherchoit qu'à engager l'Angleterre dans une guerre avec la France. Le Monarque

(b) Quoique ce préſent fut conforme aux anciens uſages, le Monarque eut bien de la bonté de s'y prêter. La conduite de Marie l'en exemptoit. Le jour même où le Hérault d'armes faiſoit cette parade, le Manifeſte de Marie, contenant une déclaration de guerre, étoit affiché à Londres.

Espagnol lui avoit signifié que, si elle n'y parvenoit pas, il ne remettroit plus le pied à Londres. Il en falloit moins pour exalter la tête de cette Princesse qui, malgré l'âge mûr auquel elle atteignoit, brûloit de l'amour le plus ardent pour un mari qui n'y répondoit guères. Le Conseil de Marie, & particulièrement le Cardinal Pole, s'opposoient à une rupture. Dans son désespoir elle les menaça de choisir d'autres Ministres. Un évènement qui survint, ou qu'on fit survenir, la servit à souhait. L'administration despotique de Marie faisoit tous les jours éclore contre elle des trames & des complots. Quelques mécontens voulurent s'emparer de Scarborough. Le nom du Roi de France fut mêlé dans cette conspiration. Marie aussi-tôt lui déclara la guerre. Il faut lire dans M. Hume (a) les expédiens odieux qu'elle employa, pour recouvrer les fonds nécessaires. Nous n'en citerons qu'un trait : le croira-t-on ? En raison de la cherté des denrées, Marie ne savoit comment approvisionner la flotte qu'elle équipoit contre la France. Elle se saisit de tous les bleds des provinces de Norfolk & de Suffolk, sans en payer la valeur

(a) Hist. de la maison de Tudor Tome III, édition in-4°. p. 525.

aux propriétaires. Voilà bien un de ces actes du pouvoir arbitraire, dont heureusement les annales des nations de l'Europe fournissent peu d'exemples ; & cet acte fut l'ouvrage d'une femme que des Ecrivains mercenaires n'ont pas rougi de louer.

(3) Cette Maison de Marchez étoit passée des mains de Longueval, Comte de Bossu, dans celles du Cardinal de Lorraine. Sous le regne précédent on avoit accusé Longueval, créature de la Duchesse d'Etampes, d'avoir à son instigation averti Charles-Quint de se porter sur Château-Thierri, où il trouva des vivres dont son armée manquoit. Après la mort de François Ier, Longueval fut recherché pour cette trahison. On a prétendu que le Cardinal de Lorraine le sauva de l'échaffaud, moyennant la cession que ce malheureux lui fit de sa belle maison de Marchez.

(4) D'après l'aveu que fait ici Rabutin, on a confronté exactement sa relation du siége de St. Quentin avec les Mémoires concernant ce siége, rédigés par l'Amiral de Coligny sous le titre de *Discours*. Il a été facile de se convaincre que Rabutin a copié

l'ouvrage de l'Amiral, & que l'unique différence qui se trouve entre l'un & l'autre, c'est que le copiste a ôté au tableau sa couleur originale, pour y substituer la sienne. En conséquence on n'a pas balancé à supprimer des Mémoires de Rabutin un morceau qui ne lui appartient pas. On a cru avec raison que le Lecteur aimeroit mieux entendre Coligny s'exprimer lui-même, que par l'organe d'une bouche étrangère. Car (nous l'avons déjà dit) notre intention est de publier immédiatement après les Mémoires de Rabutin, ceux de l'Amiral de Coligny, & d'y joindre quelques opuscules (a) de ce genre qui clôront le regne de Henri II. Si dans le texte de Rabutin on a laissé sub-

(a) Le volume, dans lequel nous insérerons ces Mémoires de Coligny (la seule production authentique que nous sachions être sortie de sa plume) contiendra les Mémoires de Salignac sur le siège de Metz, & ceux de la Chastre concernant l'expédition du Duc de Guise en Italie, la prise de Calais & de Thionville. Par ce moyen nous finirons le règne de Henri II; car les Mémoires de Rochechouard & de Mergey, qui nous y rameneront un moment, doivent plutôt se classer sous les règnes de François II de Charles IX & de Henri III: ceux de Mergey s'étendent même jusqu'à celui de Henri IV, puisque l'Auteur y parle de la mort du Comte de la Roche-Fouault tué en 1597 au combat de S. Yrié.

ſiſter un foible fragment des Mémoires de l'Amiral, nous obſerverons que cette portion y eſt enchaſſée de manière qu'on ne peut l'élaguer ſans mutiler Rabutin lui-même. Au ſurplus, ce fragment ſe réduit à peu de choſe.

(5) Si l'on s'en rapporte à Guichenon (a), qui ne cite point ſes autorités, le Duc de Savoye engagea l'action, malgré les principaux Officiers de ſon armée qui lui donnèrent leurs avis par écrit. Le Prince (prétend-il) mit les avis dans ſa poche, & s'écria: *Sonnez Trompettes!..* Se tournant enſuite vers les Capitaines Eſpagnols: *Meſſieurs*, leur dit-il, *ſi j'échappe du combat, je rendrai compte de mes opérations à Sa Majeſté Catholique; ſi j'y meurs, elle n'aura pas droit de ſe plaindre de moi, puiſque j'aurai payé de ma perſonne...* L'anecdote ainſi racontée eſt brillante (b); mais il faut ſuppoſer que

(a) Hiſt. généalogi. de la royale maiſon de Savoye, Tome I, p. 671.

(b) Il s'en faut bien que Mathieu, dans ſon Hiſtoire de Henri II, p. 169, confirme ce fait. Car il prétend que le Duc de Savoye, après avoir chargé le Comte d'Egmont de l'exécution, » demeura dans le camp, » pour tenir toujours les aſſiégés en bride. (ce ſont là ces expreſſions) Nous ajouterons que l'honneur de ce ſuccès

dans une circonstance aussi urgente on se soit amusé à rédiger des avis par écrit. L'opinion commune nous semble plus probable ; c'est que le Duc de Savoye prit son parti sur le champ, & que le Comte d'Egmont, voyant la cavallerie françoises mise en désordre par les valets & goujats qui se précipitèrent sur elle, détermina le Prince à commencer le Combat. Quant aux causes de la déroute des françois, il paroit clair que le Connétable ne se retira pas assés promptement, que le défilé, par lequel on pouvoit lui couper la retraite, fut mal gardé, & que l'apparition subite de l'ennemi d'ébouchant en force par ce défilé produisit tout le mal. M. de Thou & Mathieu ont adopté le récit de Rabutin. ainsi il n'y a rien à apprendre d'eux sur ce sujet. Nous nous bornerons donc à renvoyer le lecteur aux mémoires de Tavannes (a). On y à rapproché les différentes opinions (b) ; & elles se résument à ce qu'on vient de dire.

a eté attribué au Comte d'Egmont seul par beaucoup d'écrivains. Mais le Duc de Savoye n'eut-il que le mérite du projet, & des dispositions qui se firent en conséquence, il y auroit de l'injustice à l'en dépouiller.

(a) Tome XXVI de la Collection, p. 235.

(b) Les Mémoires de Jean sieur de Mergey nous rameneront encore à cet évènement.

(6) L'auteur de la vie de (a) Gaspard de Coligny attribue le mauvais succès de cette entreprise (b) au Duc de Nevers, qui *par là cherchoit à faire sa Cour à la Duchesse de Valentinois. Le Duc de Nevers* (dit cet écrivain) *étoit un de ceux qui n'étoient pas des amis de l'Amiral; & il se mettoit plus en peine que la chose réussît selon les désirs de Diane, que selon le bien du Royaume . . . .* Il résulteroit de cette imputation odieuse que la Duchesse de Valentinois vouloit qu'on sacrifiât l'Etat, & que le Duc de Nevers auroit eu la bassesse de se prêter à ses vues. Heureusement pour la mémoire de ce Seigneur les faits historiques déposent en sa faveur. On sait qu'il n'embrassa jamais aucun parti, & que l'amour du bien public fut l'unique mobile de ses démarches. Vivant dans un tems où il falloit tenir à quelqu'une de ces factions que l'intrigue nourrissoit au pied du trône, & qui sous les règnes suivans se développèrent d'une manière monstrueuse, la neutralité procuroit beaucoup d'ennemis & peu d'amis. le Duc de Nevers étoit dans ce cas; & en lisant la plupart de nos histo-

(a) P. 189 & 160.

(b) On verra cet écrivain démenti par Coligny lui-même dans ses Mémoires.

riens, on peut s'en convaincre. A l'exception de M. l'abbé Garnier, qui lui rend justice, à peine les autres font-ils mention de ce Seigneur: l'auteur de la vie de Gaspard de Coligny n'est pas plus exact dans cette imputation, que lorsqu'il reproche au Duc de Nevers de n'avoir rien fait depuis la déroute de St. Quentin. Que vouloit-il donc que ce Seigneur fit avec les foibles débris d'une armé battue & épouvantée? il jetta des garnisons dans les places voisines, il en imposa à l'ennemi par sa contenance, & il donna à la France le tems de respirer. Si quelqu'un eut droit de se plaindre, ce fut lui assurément qui pour prix de tant de services, se vit peu de tems après subordonné au Duc de Guise. La faveur & le crédit l'emportèrent sur ses services: mais le Duc de Nevers goûta cette jouissance que fait apprécier le vrai patriote, c'est la conscience d'avoir fait son devoir.

(7) Quelques écrivains, & particuliérement un moderne (a), ont désigné ce Baron de *Solignac* sous le nom de *Salignac*: il nous semble que le dernier auroit du prévenir le

(a) Melanges tirés d'une grande Bibliothèque (Mémoires militaires du seizième siècle, article Rabutin.

lecteur que Rabutin, dont il faisoit l'extrait, l'appelle constamment le Baron de *Solignac*. Nos Principaux (a) Historiens n'ont point varié à cet égard ; & on peut le voir dans le récit qu'ils font des moyens (b) de justification employés par le Baron de Solignac, après la prise du Catelet. Si cette discussion au premier coup d'œil paroit minutieuse, nous répondrons que la confusion des noms en fait d'histoire, entraîne aprés elle beaucoup d'inconvénients & qu'on doit l'éviter autant qu'il est possible.

(8) Dans les Observations sur le huitième livre des mémoires de (c) Boyvin du Villars on a discuté les causes qui s'opposèrent aux succès du Duc de Guise. Ce général joué par le Pape, ou plutôt par ses neveux, ne trouva ni les troupes, ni les munitions que ceux-

(a) Voyez M. de Thou, Liv. XIX; la Popeliniere, Tome I, Liv. IV, fol. 193, verso; le Père Daniel, édit. de Griffet, Tome IX, p. 842, & la nouvelle Histoire de France de M. l'Abbé Garnier, édit. in-12, T. XXVII, p. 414.

(b) Ces moyens sont les mêmes que ceux énoncés par Rabutin.

(c) Voyez aussi les Mémoires de Montluc T. XXIV de la Collection, p. 418 & suiv.

cy avoient promis à la Cour de France. Contraint d'agir offensivement, & de se porter sur le royaume de Naples avec des forces inférieures à celles que le Duc d'Albe avoit rassemblées, le Prince Lorrain échoua devant les murs de Civitella. Si alors il ne s'étoit pas replié prudemment dans les états du Pape, il *n'auroit eu* selon l'expression de la Chastre, *d'autre issue qu'une Royne pareille à celle qu'avoit eu M. de Lautrec.* Le Duc d'Albe sentant sa supériorité, ne manqua pas de le suivre, & sagement évita la bataille que son adversaire lui présentoit. Le Duc de Guise malgré ses grands talens & la bravoure des troupes qu'il commandoit vit enlever plusieurs places sous ses yeux. Le Duc d'Albe fit une démarche forcée sur Rome qui trembla à son approche. Aussi cessa-t-on à Rome de ménager le Duc de Guise. Paul IV même se permit des sarcasmes sur sa capacité militaire. On ignore comment ce Seigneur se seroit retiré de la position embarassante dans laquelle il étoit, si les ordres de Henri II, après la déroute de Saint-Quentin, ne l'eussent pas sur-le-champ ramené en France. Le désastre de sa patrie fut pour lui un évènement heureux : on l'y rappella comme l'Ange tutélaire de

l'Etat. La fortune, qui sembloit ne s'occuper que de sa gloire & de son élévation, lui prépara à son retour des triomphes, au lieu d'humiliations dont il avoit la triste perspective, s'il étoit resté en Italie. En publiant les Mémoires de la Chastre, cette suite d'évènements reprendra sa place naturelle.

(9) Un Moderne (Riguccio Galluzzi) fait une peinture effrayante du débordement de l'Arno, & des ravages qu'il occasionna. « Les » pluies énormes (raconte-t-il) (a) qui » étoient tombées en Septembre dans le Mu- » gello & dans le Casentino, causèrent une » désolation générale dans les campagnes & » dans la Capitale. Ces deux Provinces si- » tuées, l'une au pied de l'Appennin, l'au- » tre sur monts-mêmes, déchargèrent leurs » eaux dans l'Aarno. Les pluyes devenues » aussi violentes dans l'une que dans l'au- » tre, augmentèrent tellement les eaux de

(a) Istoria del Gran-Ducato, Tomo I°, Liv. 2°, p.326. Nous empruntons d'autant plus volontiers le texte de la traduction Françoise de cet ouvrage important, & trop peu connu, que nous avons été à portée, en la vérifiant sur l'original, de nous convaincre qu'elle est littérale : on la trouve, rue & hôtel Serpente, à Paris.

» ce fleuve, qu'elles s'élévèrent au-dessus
» de leurs rives, renversèrent les bords,
» les digues. Rien ne put tenir contre l'im-
» pétuosité du flot. Les moulins, les mai-
» sons, tous les édifices voisins du fleuve
» furent renversés de fond en comble ; &
» les habitants périrent malheureusement
» dans cette inondation. Les courans s'ou-
» vrirent des nouveaux lits dans les champs ;
» & aucune terre ne fut plus propre à être
» ensemencée. Cette inondation si subite se
» porta jusqu'à la ville, rompit les levées,
» renversa le troisième pont ; & les ruines
» formant une espèce de digue, occasion-
» nèrent l'expansion & le transport ultérieur
» des eaux. Elles s'élévèrent en quelques
» contrées à la hauteur de onze brasses.
» Tous les lieux souterains en furent rem-
» plis, & les vivres, qu'on y conservoit,
» furent perdus. Les fondements, les voû-
» tes des édifices en souffrirent beaucoup.
» Plusieurs habitans de la ville y périrent.
» La ville même fut remplie de fange. La
» terreur devint général, & fut suivie de la
» corruption de l'air & de la plus grande
» disette. La chaleur du mois de Septem-
» bre, faisant fermenter les dépots limo-
» neux, produisit beaucoup de fièvres ».

— Riguccio Galluzzi, en confirmant les calamités ſurvenues à Rome par des cauſes ſembables, dit que le Pape fut ſur le point de ſe retirer en Lorette.

(10) M. de Thou (a) raconte différemment l'iſſue de l'expédition du Baron de Polwiller en Breſſe. George de Mions, Gentilhomme de cette Province, pourſuivi comme faux monnoyeur, s'étoit refugié auprès du Duc de Savoye. Sur les Mémoires qu'il fournit, le Prince chargea le Baron de Polwiller de tenter une invaſion dans la Breſſe. Le 13 Octobre (continue M. de Thou) Polviller vint mettre le ſiége devant la ville de Bourg. La Guiche, Gouverneur de la Province, étoit abſent pour cauſe de maladie. Digoine, ſon Lieutenant, appella Deſchenets à ſon ſecours. Celui-ci dans une ſortie fit beaucoup de mal à l'ennemi. Cet échec dégoûta les troupes de Polwiller. Leurs murmures, l'abondance des pluyes, & les ſecours qui marchoient de toutes parts, inquiétoient cet Officier. Il ſavoit que la Guiche & Villefrancon, frère de Tavannes, avoient réuni à Mâçon un corps de troupes, & que Tavannes lui-même s'approchoit à la

(a) Liv. XIX.

tête (a) d'une division de l'armée du Duc de Guise revenant d'Italie. Polwiller prit son parti, & délogea. Sa retraite, ou plutôt sa fuite, se fit avec tant de précipitation, qu'il étoit éloigné de cinq lieues, avant que les assiégés en fussent instruits. Ainsi se termina (remarque M. de Thou) la formidable entreprise de Polwiller. Geerge Mions & ses adhérents furent jugés par contumace. Le Parlement de Chambery ordonna qu'ils seroient livrés au bourreau, exposés à la risée de la populace, leurs corps coupés en quatre quartiers. Eux & leurs descendants notés d'infamie.

(a) Cela ne s'accorde pas tout à fait avec le récit de cet évènement dans les Mémoires de Tavannes, T. XXVI de la Collection p. 170. On y attribue à ce Seigneur la prétendue défaite de Polwiller qu'il ne vit seulement pas. Son approche a été une des causes qui contribuèrent à sa prompte retraite : mais ce fut la vigoureuse résistance de Digoine, du sieur Deschenets, & du Vidame de Chartres qui sauva la Bresse.

Fin des Observations sur le neuvième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE DIXIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) DANS les Mémoires de Tavannes (a) on a obſervé que Monchy de Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit fourni les plans de l'attaque de Calais. Pluſieurs Écrivains ont contredit cette aſſertion. Un Moderne (b) dans l'extrait qu'il a donné des Mémoires de Rabutin, aſſure que ſi l'on en croit l'Amiral de Coligny, ce fut d'après des Mémoires qu'il avoit anciennement dreſſées, que le Duc de Guiſe fit cette conquête. Sans doute cette autorité ne ſuffiroit pas pour qu'on la mit en oppoſition avec l'opinion (c) généralement

(a) Tome XXVI de la Collection, p. 172.

(b) Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque, p. 288, Tome Dd.

(c) Voyez les Mémoires de Tavannes cités cy-deſſus; M. de Thou, Liv. XX; la Popeliniere, Liv. IV, fol. 201,

reçue, qui attribue à Senarpont l'invention du projet, & qui en même-tems atteste que sur le rapport de cet Officier le Connétable auroit executé l'entreprise, s'il n'eut pas été pris à S. Quentin. Ce commun consentement n'a pas empeché trois (a) Historiens de préférer le témoignage de Brantôme : mais ils n'ont emprunté qu'une partie de son récit. » J'ay oui dire (raconte t-il (b)) que l'Admiral » fut l'inventeur de cette entreprise, & que » durant la trève il avoit envoyé M. de Bri- » quemant reconnoitre cette place. Il ajoute ensuite » que le Duc de Guise dépescha le » petit Feuquieres nourri de feu M. le Duc » d'Orléans, pour retirer les plans en question » des mains de Madame l'Admirale, & que

verso, l'estat de la religion & de la république par le Président la Place, p.12 ; le discours de la prise de Calais imprimé en 1558 ; Belcarius, Liv. 28, p. 904 ; les gestes de Henri II, p. 55 ; l'Histoire des cinq Rois p. 55 ; la continuation de la nouvelle Histoire de France, T. XXVII, édit. in-12, p. 425, &c. &c.

(a) Daniel, Hist. de France, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 849 ; Bossuet abrégé de l'Histoire de France, Tome IV, p. 82 ; Hume, Hist. de la maison de Tudor, T. III, édit. in-4°, p. 527.

(b) Tome III de ses Mémoires à l'article du Duc de Guise, p. 55.

» Feuquieres les repporta ». Brantôme dit encore (& c'eſt ce qu'ont omis les Hiſtoriens dont on a parlè) » que Senarpont, Lieute-» nant de Roy en Picardie, faiſoit la choſe » très facile : ainſi on voit que l'anecdote rapportée par Brantôme a pour baſe un ſimple oui-dire, & qu'en adoptant ce temoignage, on n'a pas fait la moindre attention à la ſuite du récit en ce qui concerne Senarpont. Au ſurplus il nous ſemble que Matthieu concilie aſſez bien ces différentes opinions. Nous ignorons pourquoi aucun de nos Hiſtoriens n'en a fait uſage. » On mit ſur le tapis (lit-on dans ſon (a) ouvrage) » ſi on reprendroit les pla-» ces perdues, on ſi l'on feroit quelque nou-» velle entrepriſe, pour réparer le deſplaiſir » de la bataille de S. Quentin, qui le fut par » le recouvrement de Calais. Le Duc de » Guiſe l'entrepriſt ſur le premier deſſein que » Senarpont en avoit formé & propoſé au » Conneſtable & à l'Admiral, qui eſtoient » lors priſonniers ; ceſtuy-cy à l'Ecluſe, » l'autre à Gand, qui fut fort marry que ſa » priſon donnoit à une autre l'honneur d'une » ſi glorieuſe entrepriſe : auſſitoſt qu'il euſt » l'advis que le Duc de Guiſe l'avoit inveſtie,

(a) Règne de Henri II, Liv. III, p. 189.

» il dit *qu'elle estoit prise*, *& la comparoit à* » *une belle Dame*, *qui pour n'avoir jamais esté* » *recherchée*, *est estimée invincible*, *& néant-* » *moins se rend au premier effort d'une vio-* » *lente priere* ». Si nous ne nous trompons point, ce récit fait disparoître la variété des opinions. Il conserve à Senarpont l'honneur de sa découverte. Cet Officier communique son projet au Connétable, qui plein de confiance, comme on le sait, dans l'Amiral, lui en aura fait part ; & l'Amiral à son tour ayant constaté l'utilité de la chose, il ne seroit point étonnant qu'on lui eut donné le mérite de l'invention, & que même à la fin il eût considéré le projet comme lui appartenant.

(2) Si tôt qu'on fût en Angleterre la prise de Calais, il s'eleva un cri universel d'indignation. A Londres on étoit habitué à croire Calais imprenable. Aussi sur une des portes du château de cette ville avoit-on gravé les vers suivants...

Les François à Calais viendront planter le siége,
Quand le fer & le plomb nageront comme liége.

On prétend que quelque tems avant la reddition de cette place, un mauvais plaisant

afficha d'autres vers qui n'étoient pas propres à rassurer. les voici...

Le vent est nord ;
Talbot est mort.
Calais est aux Anglois :
Il sera aux François
Avant les Rois.

Quoiqu'il en soit, si Calais repassa sous la domination Françoise, ce fut le résultat de la parcimonie de Marie & de son conseil. Pour épargner une partie de la solde de la garnison, tous les hyvers on en licentioit les trois quarts. La Cour de France instruite de cette mesquinerie, saisit le moment ; & le Lord Wentvorth, faute du nombre de troupes nécessaires, fut obligé de capituler. Ce Seigneur en avoit écrit fortement à Londres. Mais (dit un (a) moderne) *le conseil de la Reine composé en partie d'Ecclesiastiques, ignoroit entierement tout ce qui appartenoit à la guerre, & n'étoit occupé qu'à extirper l'héréfie du royaume.* Ces Conseillers répondirent lestement au Lord Wentvorth *qu'avec leurs baguettes blanches ils défendroient Calais contre*

(a) Robertson, Hist. de Charles-Quint édit. in-4°, T. II p. 180 & 181.

un ennemi, qui oseroit l'attaquer pendant l'hiver. Ce lazzi pouvoit avoir une sorte de gaité : mais les lazzis n'empêchent point une ville d'être prise. On conçoit que cet événement ne diminua pas le mécontentement de la nation, & que Marie n'y gagna pas du côté de l'amour de son peuple. Quand on apprit cette nouvelle au Pape Paul IV, il ne put retenir la causticité de son caractère. » Sire (écrivoit M. de (a) Salvé à Henri II, de Rome le premier Fevrier 1558) » le Pape » dit avoir à s'en resjouir pour trois raisons » 1° pour le particulier & grand amour qu'il » vous porte ; 2° pour le bien universel de la » Chrestienté dépendant de la paix, laquelle » se pouvoit espérer avec plus de raison & » apparence, maintenant que vostre Majesté » a eu une bonne & grande revanche, de laquelle il monstroit bien connoistre l'importance, disant estimer plus cette conquête » que si Votre Majesté avoit conquis la moitié » du royaume d'Angleterre ; 3° pour l'honneur » & gloire de Dieu, qui avoit voulu monstrer » sa justice & chastier *la superbe* de la Reyne » d'Angleterre, qui contre raison avoit fait » retenir audit Calais un serviteur de Sa Sain-

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome II, p. 725.

» teté qui alloit pour les affaires de la légation
» d'Angleterre (a) & la révocation du Car-
» dinal Poole ; auquel perſonnage l'on avoit
» oſté les écritures & Mémoires avec moins
» de reſpect qu'on ne luy en auroit porté en
» Turquie ; & que Dieu en avoit bien ſceu
» faire la raiſon, & luy en faire porter la pe-
» nitence, auſſi bien que du beau défy qu'elle
» vous envoya faire cet eſté par ſon hérault :
» *appellant la perte de Calais le douaire que le*
» *Roy Philippe luy avoit aſſigné au lieu du*
» *dot qu'elle luy avoit porté en mariage*, &

(a) Paul IV étoit l'ennemi Peraonnel du Cardinal Pool : il ne pouvoit lui pardonner d'avoir contribué à la trève de Vaucelles. Il le manda à Rome comme ſuſpect d'héréſie, le révoqua de ſa légation en Angleterre & nomma à ſa place un Obſervantin de baſſe naiſſance qu'il venoit de revêtir de la pourpre Romaine. Envain Philippe & Marie ſe rendirent-ils les Apologiſtes de Pool, & l'empechèrent-ils d'obéir à la citation du Pape Paul IV ne ſe ſeroit pas modéré ſans la déroute des François à S. Quentin. Le Cardinal reſta en Angleterre ; mais par humilité il ne remplit plus ſes fonctions de Légat. Par la ſuite Panl IV reconnut ſon innocence. Ce Prélat monrut le même jour que Marie. Il fut regretté généralement ſans la crainte qu'il avoit d'irriter Paul IV, le plus intolérant des hommges, il auroit tenté de ramener au ſein de l'Egliſe les Proteſtans par la perſuaſion & par l'exemple de ſes vertus.

doleances. Mais les circonſtances étoient trop urgentes, pour s'aſſujétir à ces formalités. Le Préſident Hénault (a) a fort bien caractériſé cette aſſemblée, en lui donnant le nom *d'aſſemblée de Notables*. Le Clergé y fut repréſenté par des Archevêques & Evêques, la Nobleſſe par les Sénéchaux & Baillis; & le tiers-Etat par les Officiers Municipaux des villes. Henri II y appella les premiers Préſidents des Parlements, & les gens du Roy de celui de Paris. Pour la première fois on détacha ces Magiſtrats du tiers-Etat; & ils le précedèrent pour la ſéance. M. de Thou, Matthieu, la Popeliniere (b), le Préſident la Place, &c. atteſtent, comme Rabutin, que l'ouverture de l'aſſemblée ſe fit le 6 Janvier 1558 dans la ſalle qu'on nomme la chambre de S. Louis. » Le Roy (raconte (c) Matthieu) » dit luî meſme l'eſtat de ſes affaires, » & ne s'en rapporta pas à ſon Garde des » Sçeaux, comme on a fait depuis, ny à un » Mémoire eſcrit & leu par un Sécrétaire » comme faiſoit l'Empereur Charles. Car aux

(a) Abrégé chronologique, édition de 1749 in-8°, p. 367.

(b) La Popeliniere a copié le récit de Rabutin; & les autres en ont pris la ſubſtance.

(c) Liv. III, p. 180.

» choses de telle importance les sujets ont plus » d'attention à ce que dit le Prince, quoique » simplement, qu'à tout ce qu'on pourroit » dire avec éloquence & artifice, & en ceste » sorte Charles V représentant (a) à l'Empe- » Charles IV, le différend qu'il avoit avec » le Roy d'Angleterre, fut admiré & des Sei- » gneurs de France & d'Allemagne qui assis- » terent à ceste assemblée ». Le Roi donc parla en ceste sorte : » Messieurs (b), il n'y » a personne entre vous autres qui ne sçache » que, depuis mon advènement à la Co- » ronne, il m'a fallu faire la guerre en Italie » pour la protection du Duc de Parme & de » la république de Sienne, au Boulonnois » pour r'avoir ce que le Roy d'Angleterre » m'avoit usurpé en Allemagne, en Pied- » mont, & en Champagne contre l'Empereur, » la dépense a esté si grande, que, pour y » fournir, les deniers ordinaires n'estant » suffisans, j'ay été contraint d'aliener le do- » maine de ma Coronne, & charger mes su-

(a) Cela se passa en 1378, lorsque cet Empereur avec son fils vint à Paris.

(b) Quoique le texte de Rabutin renferme la substance du discours du Roy, on a cru que ce discours tel qu'il a été prononcé, étoit un de ces morceaux dont on aime à avoir l'original sous les yeux.

» jets de grandes impositions, dont j'ay eu
» tant de regret, que j'ay souvent désiré de
» pouvoir terminer la guerre par quelque
» voye plus courte, & n'ay jamais refusé les
» conditions qui m'ont esté offertes par l'Em-
» pereur, sinon lorsque mon Conseil y a
» trouvé trop de préjudice pour moy. A la
» fin la tresve fut faite avant que l'Empereur
» se retirast en Espagne, que le Roy Phi-
» lippe son fils trouva si désavantageuse, qu'il
» rechercha tous les moyens (a) de là rom-
» pre ; & voyant que je donnois secours à
» nostre S. Père le Pape contre le Duc d'Albe
» qui le tenoit assiegé à Rome, il a creu que
» je contrevenois au traité de tresve ; &
» voyant que mes principales forces estoient
» de là les monts, assemblant les siennes &
» celles de l'Empereur (b) son oncle, m'est

(a) Si Philippe II avoit été à portée de répondre à cette imputation, certainement il l'auroit contredite. Mais nos Observations sur cet article dans les Mémoires pubiés antérieurement ont éclairci la question.

(b) Le Monarque vouloit parler des troupes Allemandes qui servoient dans l'armée de Philippe II; & il les représentoit comme dépendantes de l'Empereur Ferdinand : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elles étoient à la solde de l'Espagne.

» venu assaillir en Picardie, a pris la ville de » S. Quentin, & défait le secours que M. le » Connestable y conduisoit : ma résolution » est de mourir, ou de r'avoir ce qu'il m'a » pris, & de dresser une armée si puissante, » & de luy faire la guerre si furieusement, » que je le rendrai en tel estat qu'il sera bien » content de me rendre le mien, & que je » le laisse en paix. *cela ne se peut faire sans ar-* » *gent : je n'en ai point : les moyens d'en avoir* » *ne sont pas présens ; & le tems nous presse :* » *voilà pourquoy je vous ay assemblé pour* » *vous prier de secourir vostre Roy, vostre* » *patrie & vous mesmes en une si urgente &* » *pressante necessité, vous jurant en parole de* » *Roy que je ne poserai les armes que je ne vous* » *aye donné une bonne & asseurée paix.* Cela » fait j'espere, avec la grace de Dieu, mettre » un si bon ordre en mon Royaume, qu'on » n'aura pas sujet à l'advenir de se plaindre » du passé. Je dy ceci en présence du Dau- » phin mon fils, qui me dois succeder, afin » qu'il s'en souvienne, & qu'il effectue mes » volontés, s'il plaist à Dieu de disposer de » moi, & desire qu'un chacun croye que le » bien de mon royaume m'est plus cher que » ma propre vie.

(5) Ribier (a) nous a conservé une lettre de M. de l'Hopital au Cardinal de Lorraine, qui donne une idée de la manieré dont se fit la perception de ces taxes personnelles ou emprunts forcés. » Monseigneur, (écrivit l'Hopital (b) au Prélat, Ministre des finances, le 10 Juin 1558) » aussitost que j'ay receu vostre » lettre du 9 (c) de ce mois, par laquelle » vous me commandez de presser en toute di- » ligence les deniers des emprunts de la gé-

(a) Lettres & Mémoires d'Estat, Tome II, p. 743.

(b) A cette époque Michel de l'Hopital n'étoit plus Conseiller au Parlement. Accusé d'être l'auteur des Sémestres, il avoit quitté cette compagnie, pour prendre une charge de Maître des Requêtes. Henri II, par édit du mois de Janvier 1554 créa un office de Président en la chambre des Comptes de Paris, *ponr être Chef & Premier Président en icelle chambre par dessus & outre le nombre des six qui y sont de présent*... L'Hopital en fut pourvu par lettres du 6 Février suivant. Charles IX en 1563 supprima cette charge, lorsque Michel de l'Hopital eut été nommé Chancelier. En lui donnant cette place, à la chambre des Comptes on lui avoit attribué l'inspection sur toutes les ordonnances qui s'expédioient en Finance. Cette particularité, & d'autres ont été omises par ceux qui ont fait son éloge.

(c) Il y a dans l'imprimé le 19: mais cette date impliquant contradiction avec celle de la lettre, nous avons présumé que c'étoit une faute typographyque.

» néralité de Paris, je l'ay communiqué aux
» Commissaires deputez par le Roy, qui
» m'ont dit que pour le récouvrement de
» ce qui reste, ils ont baillé les noms aux
» Quarteniers, chacun en son quartier,
» pour en faire la recherche, *avec com-*
» *mandement sur peine de la garnison ;* ce
» qu'ils ont fait, & sont délibérez mardy
» prochain d'envoyer garnison ès maisons
» de ceux qui se trouveront refusans. Il
» est bien vray que *la plusspart* (a) *sont*
» *menu peuple, & lesquels seront assaillis*
» *les derniers.* Lesdits Commissaires m'ont
» dit que depuis cinq ou six jours ils ont
» envoyé les roolles de Messieurs de la
» Cour des Comptes & Généraux des Ay-
» des, pour estre iceux taxez par le Roy,
» ou son Conseil, & l'exécution de la taxe
» estre commise & baillée à quelques Pré-
» sidens en chacune compagnie ; & lesdits
» roolles ont esté adressez à Messieurs les

(a) Cette classe de citoyens devoit être d'autant plus dans l'impossibilité de payer, qu'on avoit eu beaucoup de mal à lui faire acquitter sa part du contingent de cent mille écus octroyé par la ville de Paris. On verra dans les Mémoires de la Chastre que les Bourgeois les plus pauvres furent taxés à 20 liv. & les plus riches à 120 liv.

» Super-Intendants des finances, dont ils
» n'ont encore response. J'ay aussi mandé
» le Receveur de la ville pour entendre
» quels deniers il a desdits emprunts, qui
» m'a dit que depuis huit jours il a payé
» vingt mille livres sur une rescription de
» M. le Trésorier (a) de l'*Espargne* de
» trente-deux mille livres, & qu'il ne luy
» reste maintenant que cinq ou six mille
» livres en main. L'Eschevin *Martel* m'a
» dit qu'il fait toute diligence pour recou-
» vrer les deniers de ceux qui ont pro-
» mis; & je tiendray la main que les de-
» niers soyent avancez, selon que les affai-
» res du Roy le requierent ».

(6) *Ces Edits & constitutions touchant l'ordre politique*, que Rabutin ne détaille pas, étoient, 1° l'établissement d'un tribunal de l'Inquisition, modélé sur celui que Paul IV

(a) Ce Trésorier de l'Épargne seroit il Alain Veau, cet homme intègre, dont Vigneul Marville (mélanges d'Histoire & de littérature, Tome II, p. 271) rapporte l'épitaphe honorable? la voici... « Cy repose noble » homme Alain Veau, celui auquel l'intégrité & fidelité » au maniment des finances sous les Rois François I, » Henry II, François II, & Charles IX, a pour heureuse » récompense acquis *sans envie* ce beau titre de *Trésorier sans reproche*. Il décéda le 10 de Juin 1575.

avoit érigé à Rome. On y appofa cependant quelques modifications. Un autre Edit détruifit les Sémeftres, & rétablit les Epices. On révoqua l'ampliation accordée aux Préfidiaux. Les Tréforiers qu'on avoit rendus alternatifs cefsèrent de l'être. Ils payèrent une fomme de cent mille livres, dont le Roy leur tint compte en augmentations de gages. Comme on exemptoit ces hommes opulents de la contributiou des deux millions d'écus d'or, impofée fur le tiers-Etat, le Parlement voulut réclamer. Mais cette fomme de cent mille livres, payée dans un moment de détreffe, étoit trop précieufe, pour qu'on eut égard aux repréfentations.

Fin des Obfervations fur le dixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE ONZIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

(1) Depuis long-tems la maiſon de Guiſe deſiroit l'accompliſſement de ce mariage. Les Princes Lorrains comprenoient aiſément qu'en plaçant leur nièce ſur le trône de France, ils ſe donnoient un luſtre & une conſidération, dont ils pouvoient tirer le plus grand parti. Henri II n'étoit pas immortel; & le titre d'oncles du nouveau Roi augmentoit leur puiſſance & leur crédit. La jeune Reine d'Ecoſſe, comme on l'a vu (a), avoit été ammenée en France, *pour y être nourrie avec le Dauphin*; & elle n'avoit fait ce voyage que dans l'eſpérance d'unir ſa main à celle du Prince. Les ennemis de la maiſon de Guiſe n'épargnèrent rien pour retarder, & même pour empêcher la conſommation de ce mariage,

(a) Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes Tome XXVI, de la Collection p. 209 & 210.

Catherine de Médicis. redoutant d'avance l'ascendant que la beauté de Marie obtiendroit sur l'esprit du Dauphin, alléguoit qu'il falloit différer à cause de la mauvaise santé de son fils. Le Connétable & ses partisans représentoient à Henri II que par cette alliance l'Ecosse deviendroit une des Provinces de la France, mais que les habitans de ce royaume, naturellement fiers, & habitués à vivre dans une sorte d'indépendance, ne respecteroient guères les Gouverneurs ou Vicerois qu'on leur envoieroit. Si pour contenir les François dans leur Isle (disoient-ils) il importoit à la France d'entretenir avec l'Ecosse d'étroites relations, il ne falloit pas mettre ce peuple dans le cas de se revolter un jour. Il étoit donc plus sage de marier la jeune Reine d'Ecosse à un Prince du sang qui iroit gouverner en personne. La présence du Monarque en imposeroit aux Barons Ecossois; & par ce moyen on auroit un allié fidèle, toujours prêt à effectuer une diversion en Angleterre. Ces motifs fondés sur une saine politique, & habilement developpés avoient retardé la consommation d'une alliance après laquelle soupiroient les Guises, & la Reine d'Ecosse elle même. Elevée à la Cour de France, Marie Stuart en avoit pris les goûts & quoiqu'elle ne connut le séjour d'Edimbourg

que par relation, le parallèle ſeul l'épouvantoit. Tel étoit l'état des choſes, lorſque le Connétable fut pris à S. Quentin. Sa captivité laiſſa le champ libre aux Guiſes ; & l'autorité ſe concentra dans leurs mains. Malheureuſement il falloit que Henri fut gouverné par les premiers qui le circonvenoient. On profita donc des circonſtances pour l'amener au point où l'on tendoit. La France preſſée par les Eſpagnols avoit encore à ſe défendre contre les Anglois. On auroit bien voulu occuper ceux-cy dans leur propre pays. On propoſa aux Ecoſſois une diverſion. La Régente d'Ecoſſe ſœur des Guiſes, intrigua de ſon mieux, pour que la propoſition fût accueillie. Mais les Seigneurs Ecoſſois commençoient à calculer leurs vrais intérets. Inſtruits par l'expérience, ils ſavoient que l'iſſue de leurs guerres avec l'Angleterre avoit toujours été funeſte à l'Ecoſſe : d'ailleurs à cette époque l'Angleterre ne leur inſpiroit ni crainte, ni défiance. L'épouſe de Philippe II, acharnée à perſécuter les hérétiques, ne manifeſtoit aucune de ces vues ambitieuſes qui inquiétent les puiſſances voiſines. Les intrigues de la Régente d'Ecoſſe ne réuſſirent pas. Comme la France croyoit intéreſſant pour elle d'entrainer les Ecoſſois dans ſa querelle, les Guiſes firent entendre à

Henri II qu'on n'y parviendroit qu'en terminant le mariage du Dauphin avec la jeune Marie. Le Connétable étoit abſent, & preſque oublié en ce moment. Perſonne n'oſa réclamer ; & moyennant quelques terres & châteaux, dont on gratifia Catherine de Médicis, elle ceſſa de parler de la ſanté délicate de ſon fils. Nous examinerons dans l'Obſervation ſuivante la nature des meſures que prit le Parlement d'Ecoſſe, & ce qui en réſulta. Nous nous bornerons à dire que ce (a) mariage (on le préſume bien) occaſionna de grandes fêtes. Conformément au génie de la nation (b), on ne ſongea plus aux malheurs de l'état, à l'épuiſement des finances, & à la poſition allarmante d'un ennemy établi à main armée dans le cœur du royaume. On n'attend pas de nous le détail de ces fêtes. Il ſe trouve dans l'Hiſtoire de la ville de Paris par Felibien.

(a) Les noces furent célébrées à Paris le 28 Avril 1558, ſelon l'Hiſtorien Mathieu.

(b) » Les déſaſtres paſſez (écrivoit Mathieu dans » ſon Hiſtoire de Henri II, p. 181) » n'empêchent » & n'eſtourdiſſent jamais en France les joyes préſentes; » celles pour les nopces du Dauphin & de Marie Stuard » Royne d'Eſcoſſe fuſt auſſi entiere, comme ſi toute l'iſle » euſt été réduite ſous la Coronne de France; & ne ſe » parloit à Paris que de feſtes & de feſtins...

Elles y ſont décrites, ainſi que celle dont la conquête de Calais avoit été le prétexte : on y lit que Henri II demanda à ſouper aux Bourgeois de Paris, pour ſe réjouir avec eux de cet évènement. Le ſouper fut ordonné à l'Hôtel de ville ; & on nomma vingt-cinq bourgeoiſes pour y figurer. Jodelle un des poëtes à la mode de ce tems-là, offrit d'augmenter les plaiſirs de la fête, en y faiſant repreſenter un Drame lyrique de ſa compoſition : on convint du prix ; & on fit l'avance des habits aux acteurs qu'il choiſit. Mais le plus grand déſordre régna daus l'exécution : on n'entendit point les acteurs, parcequ'ils etoient trop enrhumés. La foule des ſpectateurs produiſit la confuſion. Les Pages, & les Officiers ſervants du Roy pillèrent (dit-on) le ſouper. Les Dames de la cour & les vingt cinq bourgeoiſes faillirent être étouffées. Les filoux coupèrent les bourſes ; & chacun comme il put ſe ſauva mourant de faim. Enfin le Poëte Jodelle, au lieu du payement qu'il attendoit, fut réduit à prendre la fuite. On avoit volé aux acteurs les habits empruntés au nom de l'Hôtel de ville ; & on en rendoit le malheureux Jodelle reſponſable : il ne manquoit plus que de lui imputer le pillage du ſouper.

(2) Le Parlement d'Ecosse nomma huit de ses membres pour représenter la nation au mariage de Marie Stuart. Ces Députés, dont Rabutin & les autres Contemporains estropient les titres & les noms, étoient l'Archevêque de Glasgow, l'Evêque de Ross, l'Evêque d'Orkney, les Comtes de Roth & de Cassils, le Lord Fleeming, le Prieur de S. André, & Jean Erskine de Dun. Les clauses du contract de mariage ont été recueillies par plusieurs de nos Historiens. » Le douaire » accordé à la Royne d'Ecosse ; (raconte un d'entre eux (a)) » estoit de soixante » mille livres, si son mary mourroit Roy de » France, ou de trente mille s'il décédoit » Dauphin, & l'assignation sur Touraine & » Poictou, comme l'avoit la Royne Eleo- » nor. Le premier masle qui naistroit de ce » mariage, estoit Roy de France & d'Ecosse ; » & le Dauphin du jour du mariage portoit » le titre de Roy d'Ecosse. Si le mariage » ne produisoit que des filles, la coronne » estoit pour l'aisnée avec quatre cent mille » escus de dot... Mais ce que Mathieu & les autres Historiens de son tems n'ont pas dit

(a) Mathieu Hist. du règne de Henri II, Liv. 3 p. 182.

ce font les particularités qui précédèrent la rédaction du contract de mariage. Un étranger (a), qui a travaillé fur les pièces originales, nous fournit ces faits. On fit figner à Marie » trois actes également injuftes & ir- » réguliers (ce font les expreffions de l'écrivain, » elle y declaroit qu'au défaut d'héritiers » provenus de fon mariage, elle donnoit le » royaume (b) d'Ecoffe en pur don à la Cou- » ronne de France, annullant toutes pro- » meffes à ce contraires que la néceffité de » fes affaires - ou les follicitations de fes fu- » jets, auroient pu, ou pourroient par la fuite » lui extorquer. Il eft à propos d'obferver (ajoute l'Hiftorien) » que ceux qui jouèrent » les rôles principaux dans cette trame (c) de » perfidie & de deshonneur, furent le Roy » lui même, le Garde des Sceaux le Duc de » Guife, & le Cardinal de Lorraine... Il y a lieu de conjecturer que les Députés Ecoffois avoient eu connoiffance de cette manœuvre.

(a) Hift. d'Ecoffe par M. Robertfon, T. I, p. 238.

(b) Cela étoit abfolument contraire aux droits éventuels du Duc de Chatellerault que la Cour de France néanmoins reconnut.

(c) Ces actes furtifs font avoués dans la nouvelle Hift. de France par M. l'Abbé Garnier, Tome XXVII, p. 471.

La conduite, qu'ils tinrent, l'annonce. Ils avoient consenti à ce que le Dauphin prit le titre de Roy d'Ecosse, parcequ'ils regardoient ce titre comme purement honorifique. Mais la Cour de France, qui y attachoit d'autres idées, demandoit *que la Couronne matrimoniale* fut conservée au Dauphin. Cette demande cachoit un sens misterieux que les Députés pénétrérent. Suivant les loix de leur pays, l'homme qui épousoit une héritière, restoit usufruitier de ses biens, s'il lui survivoit, exista-t-il même des enfants nés de leur mariage. On croyoit en France pouvoir l'étendre jusqu'à la Couronne d'Ecosse. Le Garde des Sceaux (Bertrand) sans s'expliquer sur cette interprétation, fit la proposition en général. Après la cérémonie des noces, nous apprend M. de Thou (a), les Députés étant introduits dans le conseil du Roy, Bertrand leur demanda » s'ils avoient apportés la Couronne » & les autres marques de l'autorité souveraine, afin que l'époux de la Reine fut créé » Roy d'Ecosse. Les Députés répondirent » qu'ils n'avoient point eu d'ordre à ce sujet. Le Garde des sceaux ajouta » qu'il ne requeroit d'eux en ce moment que ce qui » dépendoit de leur volonté, mais qu'on de-

(a) Liv. XX.

» firoit qu'ils promiſſent par écrit de faire » ce qu'on leur demandoit. Les Députés (a) (continue M. de Thou) repliquèrent » qu'ils » ne pouvoient excéder les bornes ſtrictes de » leur commiſſion, que par rapport à eux in- » dividuellement ils accorderoient aux Fran- » çois, comme à des alliez & amis, tout ce » qui pourroit leur plaire, mais qu'ils les » prioient de ne rien exiger qui ne fut juſte » & équitable.... quoiqu'il en ſoit cette *couronne matrimoniale*, ſi ardemment ſollicitée par la France (ce qui n'auroit été qu'une puérilité, obſerve M. Robertſon, ſi on n'y eut pas attaché de grands droits) fut accordée par le Parlement d'Ecoſſe. On nomma pour la porter en France le Comte d'Argyll, & Jacques Stewart Prieur de S. André, les deux chefs du parti proteſtant en Ecoſſe. Ils n'accomplirent point leur miſſion : des retards affectés de leur part, & des révolutions ſur

(a) Quatre de ces députés (l'Evêque d'Orkney, le Comte de Rothes, le Comte de Caſſils, & le Lord Fleeming) moururent en s'en retournant. Ils furent enlevés par des fièvres milliaires qui alors étoient épidémiques. On prétendit qu'ils avoient été empoiſonnés, & on chargea la maiſon de Guiſe de ce crime. Mais M. de Thou & M. Robertſon n'ajoutent pas foy à cette imputation odieuſe.

lesquelles les mémoires de Castelnau nous rameneront, en furent les causes.

(3) Le neuvieme Livre des Mémoires de Boivin du Villars contenoit une relation des opérations militaires du Maréchal de (a) Termes à cette époque. Nous l'avons supprimée de notre édition, parcequ'elle n'a aucun rapport à l'ouvrage de Boivin, & qu'elle embarassoit le fil de sa narration. Cette relation fut rédigée par le Maréchal de Termes lui même à Paris le 30 Août 1559, c'est-à-dire lorsqu'il eut recouvré sa liberté. Ce militaire la composa, pour rendre compte de sa conduite au Maréchal de Brissac, son ami, *& son compagnon d'armes.* Malheureusement ce journal finit à un moment bien intéressant ; c'est lorsque l'armée Françoise est aux mains avec celle du Comte d'Egmont. Ainsi les détails de la défaite & les causes qui y concoururent, ne s'y trouvent point. Malgré cette imperfection, on regardera toujours comme précieux un écrit sorti de la plume d'un vieux guerrier que le sort des armes avoit maltraité. Ce sont là des monuments que l'on doit conserver. D'ailleurs, en ce qu'il contient, il

(a) Il venoit d'être honoré du Bâton de Maréchal de France vacant par la mort de Strazzi.

ſuppléera aux omiſſions de Rabutin, & aux récits trop ſuccints de Montluc, de Tavannes, & de Vieilleville. Cette relation paroît encore avoir un genre de mérite qui n'eſt pas commun ; c'eſt celui de la bonne foi & de la ſincérité. Mais laiſſons le Maréchal de Termes s'exprimer lui même.

Diſcours du voyage de Dunquerére (a), *envoyé par Monſieur le Mareſchal de Termes à Monſeigneur le Duc de Guiſe.*

» MONSEIGNEUR, pour l'ennuie que j'aye
» que vous ſçachiez à la verité, comme tou-
» tes choſes paſsèrent en noſtre voyage de
» Dunquerere, je vous en ay bien voulu
» faire ce petit diſcours, qui vous fera en-
» tendre, Monſeigneur, que ſi lorſque les
» legionnaires devoient eſtre enſemble pour
» faire monſtre & marcher quant & quant,
» euſſent eſté preſts, nous euſſions faict une
» ouverture de playe ſi grande & ſenſible à
» l'ennemy, que ſes affaires en euſſent re-
» culé de beaucoup, & le ſervice du Roy
» advancé : mais ayant iceux legionnaires
» tardé de venir plus de quinze jours davan-
» tage qu'ils ne devoient, je ne doute pas
» que noſtre entrepriſe ne fuſt deſcouverte
» par leſdicts ennemis, qui fut cauſe d'une

(a) Dunkerque.

» fort grande consequence pour le service
» de Sa Majesté. Car si deslors qu'elle nous
» commanda de sortir en campagne nous en
» eussions eu le moyen, il est bien certain
» que nous eussions eu nostre commodité de
» faire la plus grande partie de ce que nous
» eussions voulu. Or estans lesdicts arrivez à
» Calais le dernier jour de Juin 1558. Le
» mesme jour nous les fismes marcher avec le
» reste des forces jusques sur le bord de la ri-
» viere, en délibération de la passer le len-
» demain, pour exécuter ce que nous avions
» resolu avant nostre partement dudict Calais,
» qui estoit d'assaillir Gravelines, de laquelle
» nous esperions avoir fort bonne issue, at-
» tendu qu'il n'y avoit dedans que neuf en-
» seignes d'Allemans du regiment du Colon-
» nel Municossen, & une enseigne de Wa-
» lons qui avoient tousjours accoustumé d'y
» estre : toutesfois ainsi que la plus grande
» partie de l'armée avoit passé la dicte riviere,
» & que le reste suivoit à la file, un valet de
» chambre de Sa Majesté nommé la Vau sur-
» vint avec une depesche dudict Seigneur,
» par laquelle il nous faisoit entendre quel-
» ques advis qu'il avoit receus du remuement
» que l'ennemy vouloit faire du costé d'Arras,
» & que pour esviter à tous inconveniens

» voyant que ses forteresses estoient toutes
» desgarnies de gens en ce quartier là, il avoit
» advisé de les en secourir de ceux de nostre
» trouppe, advenant qu'il en receut encore
» quelqu'autre plus seur advertissement, &
» que pour ceste cause, il vouloit que nous
» n'engageassions point nos forces en lieu
» dont incontinent nous ne peussions retour-
» ner en arriere quand il nous commande-
» roit. Qui fust occasion de nous faire inter-
» rompre le dessein qu'avions fait d'attaquer
» ledict Gravelines, & en faire prendre un
» autre pour ne laisser les forces inutiles, &
» conclumes de donner jusques à Dunque-
» rere, & ce faict M. de Villebon passa avec la
» plus grande partie de la cavallerie la riviere
» pour gaigner le devant, & moi je demeuray
» à faire suivre le demeurant des forces, de
» peur que ceux de la ville leur vinssent don-
» ner sur la queuë, & ayant rendu le tout de
» là l'eau, nous advisames d'envoyer un
» petit nombre de cavallerie, battre les che-
» mins de Bourbourg & Dunquerere, la-
» quelle poursuivant son entreprinse; trouva
» un nombre de gens sous trois enseignes, en
» un village nommé Mardicque, où il s'ar-
» resta pour les assieger attendant que nous
» fussions là, avec l'Infanterie & artillerie,

» & nous en ayant le sieur Senarpont aver-
» tis, incontinent nous nous acheminasmes
» avec lesdicts gens de pied & artillerie :
» mais avant que nous y peussions arriver,
» il fist si bien qu'il trouva moyen de les tail-
» ler tous en pieces avec la cavallerie seule,
» de façon que nous trouvant à une petite
» lieuë dudict Dunquerere nous advisames
» estre bon dès le jour mesme l'aller recognois-
» tre : ce que les Seigneurs de Villebon, de
» Senarpont & moi exécutasmes, quelques
» saillies que ceux de dedans fissent pour nous
» en vouloir empescher, & ayant bien à plein
» recogneu que ce n'estoit pas forteresse,
» pour nous faire engager plus haut de deux
» jours, nous résolumes de l'assaillir, &
» aussi tost nous fismes marcher nostre infan-
» terie, & le reste de la cavallerie qui estoient
» demeurez audit Mardecque, avec laquelle
» de prime-face nous fimes abandonner à
» ceux qui estoient hors de la ville, le faux-
» bourg où l'infanterie Françoise se logea
» le soir mesme : & pour n'user d'aucune
» longueur, la nuict les approches furent
» faictes, & l'artillerie mise en batterie,
» qui commença à l'aube du jour, & dura
» jusques entre neuf & dix heures, qu'elle
» fit quelque peu de bresche de la longueur

» de cinq ou six pas, quoy voyant ceux de
» dedans, & que nos soldats estoient desjà au
» pied de la bresche, se trouvant tous eston-
» nez de se voir de si près attaquez, ils de-
» manderent à parlementer, auquel parle-
» ment ils proposerent les choses si esloignées
» de la raison que nous n'y voulusmes aucu-
» nement entendre, & estant sur ces entre-
» faictes ayant nos dicts soldats recogneu la
» commodité qu'ils avoient d'entrer dedans,
» se mirent en devoir & vindrent à chef de leur
» entreprinse, lesquels saccagerent la ville,
» & après les avoir laissez ce jour à faire le sac
» nous les fismes tous retirer au camp soubs
» leurs enseignes, laissant dedans deux com-
» pagnies pour la garde de la ville, en atten-
» dant que nous eussions responſe du Roy, sur
» la depesche qui luy fust portée par le sieur
» de Bazordan qui retourna vers nous le dou-
» ziesme Juillet : & par icelle depesche nous
» mandions à Sa dicte Majesté, qu'il luy
» pleust nous faire entendre sa volonté sur la
» fortification d'icelle ville de Dunquerere,
» que nous trouvions bien fort aisée, &
» durant ceste attente afin que chacun eust
» moyen de s'accommoder des butins qu'ils
» avoient faicts, nous les fismes sejourner un
» jour & le lendemain nous fusmes à une au-

» tre ville à trois lieuës dudiƈt Dunquerere,
» nommée Bergues avec une partie des for-
» ces pour la recognoiſtre, & ayant veu que
» c'eſtoit encores moins que le diƈt Dunque-
» rere; & auſſi que quand nous les envoyaſ-
» mes ſommer ils reſpondirent qu'ils y vou-
» loient tous mourir : nous y laiſſaſmes le
» ſieur de Creſecques, & le maiſtre de camp
» le Breul, avec leſdiƈts légionnaires & quel-
» ques enſeignes vieilles, qui ſe logerent
» bien près de la ville, en intention que
» nous partirions le lendemain de bon matin
» avec le reſte du camp & l'artillerie, pour
» toutes les forces jointes enſemble aſſaillir la
» ville : mais avant que j'y fuſſe ny la diƈte
» artillerie, lediƈt ſieur de Villebon qui s'eſ-
» toit acheminé dès le matin devant, trouva
» que ceux de ladiƈte ville l'avoient la nuiƈt
» abandonnée, y ayant ſeulement laiſſé quel-
» que petit nombre d'hommes qui ſe rendi-
» rent ſoudain : dequoy m'ayant le diƈt ſieur
» Villebon adverti, je fis retourner le reſte
» des forces que je menois avec ladiƈte artil-
» lerie, au meſme lieu dont nous eſtions
» deſcampez. Toutefois ce ne fuſt que moy
» tout ſeul, je ne donnaſſe juſques audiƈt
» lieu de Bergues pour le voir & le recognoiſ-
» tre, & ayant veu qu'elle ne nous pouvoit

» servir, sinon de tenir nos forces separées, » il fust advisé de la bruller : ce qui fut exé- » cuté le lendemain. Cela faict & estans tous » ensemble au camp devant Dunquerere, » voyant que noz soldats estoient si empeschez » des butins qu'ils avoient faicts, & que pour » garder cela ils abandonnoient leurs ensei- » gnes, il fut tenu là dessus un conseil, où » il fut résolu, que l'on feroit passer tout le » butin à Calais, pour donner occasion aux » soldats se tenir près leurs enseignes, & faire » le service du Roy qu'ils laissoient aupara- » vant pour prendre garde à ce qu'ils avoient « gaigné : ce qui fut faict & pour l'escorter le » dict sieur de Villebon, s'en alla jusques sur » le bord de la riviere, & estant là donna » charge à M. de Senarpont de le conduire » avec quelque nombre de cavallerie jusques » auprès de Calais, enquoy il fist si bonne » diligence, qu'àprès avoir rendu le tout en » sauveté, il revint trouver ledit sieur de » Villebon sur le bord de la riviere où il l'at- » tendoit, & s'en viendrent ensemble jusques » au camp, où nous les attendions jusques » au lendemain : Le jour mesme je fus sur- » prins de la goutte qui me tenoit aux deux » pieds, aux deux genoux, aux deux bras & » au col. Tellement que je ne me pouvois

» aucunement foustenir fans estre couché dans
» un lit, comme eux mesmes le sçavent, &
» estant en ceste extremité nous regardasmes
» à ce que nous devions faire pour le service
» du Roy, afin de ne laisser les forces inutiles;
» dont il y en avoit aucuns qui estoient d'advis
» d'aller jusques à Mend-Port. Toutes-fois il
» se trouva une difficulté qui estoit que d'aller
» là, ce n'estoit qu'enrichir nos soldats pour
» n'en tirer après aucun service, & nous lais-
» ser en un incouvenient: cequi fut trouvé
» à propos, & la dessus ledict sieur Villebon
» proposa aller devant Gravelines, en atten-
» la responce de Sa dicte Majesté que nous
» esperions de jour à autre sur la depesché
» qui fut portée par le dict sieur de Bazordan.
» A quoy un chacun s'accorda, & s'en par-
» tit le dixiesme Juillet m'ayant laissé audict
» Dunquerere en l'estat mesme que j'ay dict
» cy-dessus: & le lendemain qu'il fut arrivé
» audit Gravelines, il me manda par le sieur
» Morvillier & un Commissaire de l'artillerie,
« comme il avoit recogneu la nuict la ville,
» & qu'il trouvoit que aisément se pouvoit
» faire bresche, mais que M. de Bugnicourt
» (a) estoit dedans avec quatre mille hommes
» *qu'il ne me sembloit pas raisonnable que six*

(a) Ponce de Lalain, Seigneur de Benicourt.

» *mille que pouvions estre dehors en assaillissent*
» *quatre mille dans une place: & aucontraire*,
» *que j'estois d'opinion qu'il se retirast sur le*
» *passage de la riviere* jusques à l'armée dudit
» S[r] de Bazordan, lequel nous apporta la des-
» peche envoyée de S. M. par laquelle il nous
» estoit mandé de fortifier le dit Dunquerere,
» ayant pour cet effect envoyé deux mille
» escus pour commencer. Toutefois voyant
» que l'ennemy s'estoit renforcé, il nous sem-
» bla pour ceste cause qu'il n'y avoit nul pro-
» pos de nous y amuser pour lors, & m'ayant
» ledit sieur de Villebon adverty, le dou-
» ziesme jour de Juillet par iceluy sieur de
» Morvillier, que les ennemis estoient sortis
» de la ville tous en bataille, & qu'il seroit
» bon & nécessaire que j'allasse jusques au
» camp pour regarder ce que nous aurions à
» faire: je lui fis response que *pour ce jour là*
» *je ne m'y pouvois trouver, mais que le len-*
» *demain de bon matin, j'y serois*, comme je
» ne faillis, & à mon arrivée je trouvai ledit
» S[r] de Villebon qui se vouloit aller promener
» par le camp, lequel ensemble ledict sieur
» de Senarpont, le Maistre de camp, & les
» autres Capitaines fusmes incontinent assem-
» blez, & fust conclud qu'à la marée l'on fe-
» roit passer tout le bagage, pour le faire

» acheminer droict à Calais, accompagné
» d'une trouppe de cavallerie, & que le
» lendemain à la marée du matin nous passe-
» rions avec tout le camp, pour aller loger
» entre Calais, & Gravelines, au mesme lieu
» où nous campasmes à nostre premiere sortie
» de Calais, en intention de n'en bouger
» sans cognoistre ce que l'ennemy auroit dé-
» liberé de faire: car s'il s'en fut retourné
» du costé de Luxembourg nostre dessein es-
» toit de repasser l'eau & rentrer en pays,
» pour tant plus faciliter les entreprinses du
» costé où vous estiez, Monseigneur, &
» ainsi que nous attendions que ladite marée
» fut basse & que ledit bagage se mit en ordre
» pour passer, nous allasmes desjeuner, &
» après avoir beu un coup je montai à cheval
» ayant prins avec moi ledict Maistre de camp
» & quelques autres Capitaines, & allay re-
» cognoistre l'endroit jusques où lesdicts enne-
» mis vindrent. Je trouvay qu'ils avoient esté
» jusques dans nostre camp, & à quatre cens
» pas près du logis d'iceluy sieur de Villebon,
» mettre le feu dans une maison qui estoit là
» à deux mille pas de la ville où l'on les pou-
» voit combattre avec grand avantage qui eust
» voulu, & demandant aufdits Maistre de
» camp & Capitaines à quoy il avoit tenu,

» ils me respondirent *que c'estoit à cause du*
» *mauvais ordre qu'il y avoit, & que personne*
» *ne leur en avoit rien commandé*, & sur cela je
» me retirai au logis dudit Sr de Villebon pour
» faire diligenter le partement dudit bagage,
» où estant l'on nous vint advertir que l'on
» voyoit passer la riviere ausdits ennemis au-
» près de la ville, ou la marée est plustost
» basse d'une bonne heure qu'au lieu où il
» la nous falloit passer; & voyant cela nous
» advisames de là passer aussi incontinent,
» craignant qu'ils ne se voulussent camper
» entre le dict Calais & nous, pour seulement
» coupper le passage des vivres qui nous ve-
» noient. Et là dessus ayant contremandé le-
» dict bagage, afin qu'ils ne passassent point,
» de peur de desordre, le dit sieur de Villebon
» passa le premier avec toute la cavallerie ex-
» cepté les compagnies de MM. de Vassé &
» d'Annebaut, pour mettre le tout en ba-
» taille à mesure qu'ils passeroient. Les vieux
» François passerent les premiers, les legion-
» naires après, & les Allemands les derniers,
» & moi je demeuray avec quatre ou cinq
» cent harquebusiers, & les compagnies des-
» dicts sieurs de Vassé & d'Annebaut de delà,
» tant pour faire diligenter le reste desdictes
» forces & bagage, qu'aussi de crainte que

» de la cavallerie se fit, je commençay à
» voir que les ennemis s'en retournoient
» du costé mesme qu'ils estoient venus, &
» nos gens parmy eux, de façon que je pen-
» sois une fois qu'ils fussent en routte.

» Quoy voyant je m'en allay faire mar-
» cher nos gens de pied pour les mener au
» combat; & pour sçavoir à la verité comme
» les choses passerent audict combat, je m'en
» remets à tous les gens de bien qui y es-
» toient; qui me gardera d'en faire aucun
» discours, pour ne vous ennuyer aussy de
» plus grand langage. Fait à Paris le ving-
» tiesme jour d'Aoust 1559 ».

(4) Nous ajouterons à ce récit de Rabutin quelques éclaircissements d'après M. de Thou. Quand le Comte d'Egmont (raconte cet Historien (a)) eut rangé son armée en bataille, *nous avons vaincu* (dit-il) *pourvu que ceux, qui aiment la gloire & leur pays, veuillent me suivre*... En même tems il poussa son cheval vers l'ennemy. L'Infanterie Gascone, *suivant le courage naturel à cette nation* (ce sont les paroles de M. de Thou) soutint long-tems l'effort des Espagnols; & il y à apparence qu'elle auroit triomphé, si l'infanterie Allemande,

(a) Liv. XX.

& une partie de la cavallerie ne l'eussent pas abandonnée. On accusa surtout les Allemands d'être restés constamment la picque haute, & d'avoir pris la fuite, sans rendre aucune sorte de combat. Il paroît que deux causes opérèrent la défaite de l'armée Françoise. Une division de cette armée, étant séparée de l'autre par la riviere, la secourut trop tard. D'ailleurs dix vaisseaux Anglois qui croisoient sur la côte, attirés par le bruit du canon, mirent les François entre deux feux. Comme il n'avoit pas été possible de prévoir cet inconvenient, l'effet qu'il produisit fut terrible. Bientôt l'armée Françoise fut en déroute ; & la courageuse résistance de l'infanterie Gasconne ne servit qu'à la faire hacher. On reprocha à M. de Termes de ne s'être pas retiré pendant la nuit : mais le mauvais état de sa santé, & la jalousie (a) de quelques uns de ses principaux

(a) Le Baron de Forquevaulx dans sa vie de M. de Fermes (p. 77 de ses vies de plusieurs grands Capitaines) fait les mêmes Observations. Les ennemis du Duc de Guise ont ptétendu qu'il avoit influé dans cet évènement. On s'est fondé particuliérement sur le refus de M. de Termes de servir sous ce Prince dans son expédition d'Italie : si le fait étoit vrai, il couvriroit d'opprobre la mémoire du Duc de Guise. Mais des accusations aussi atroces, pour qu'on les admette, doivent être revêtues de preuves authentiques.

Officiers

Officiers occaſionnèrent ce déſaſtre qui coûta cher à la France.

(5) Nous placerons ici le dernier morceau qui ait été détaché des Mémoires de Boivin. C'eſt un Journal anonime en date du 2 Septembre 1558 de ce qui ſe paſſoit à l'armée du Roy. Il étoit addreſſé au Maréchal de Briſſac ſous le titre *d'advertiſſement.* Il renferme pluſieurs anecdotes négligées par nos Hiſtoriens. On y apperçoit les reſſorts ſecrets que l'intrigue faiſoit mouvoir pour la paix de Cateau Cambreſis. On y voit auſſi les petits moyens employés par le Duc de Guiſe pour relever l'éclat de ſon pouvoir, & la conſidération due à la place de Général en chef qu'il occupoit.

« Advertiſſement du 2 Septembre : que le » Roy eſt depuis le dernier jour du mois » paſſé en ſon camp, qui eſt planté tout au- » près des portes d'Amiens, eſtant derriere » luy la riviere de Somme qui ſéparoit le ſien » & celuy du Roy d'Angleterre, & mainte- » nant entre ces deux armées il n'y a rien » qui puiſſe empeſcher qu'elles ne s'appro- » chent de bien près : la grandeur des tren- » chées eſt telle que nous n'en avons veu de » noſtre aage de ſemblables, & ce qui les

» nous a fait faire telles eſt le grand nombre
» de gens de cheval que nous avons, qui
» n'eſt moindre que de quatorze à quinze
» mille chevaux & pluſtoſt davantage : &
» quant à nos gens de pied, nous les pouvons
» préſentement compter juſques à 35000
» hommes ſeulement : mais ayant fait rentrer
» dans ce camp les compagnies qui ſont en
» garniſons des villes prochaines qui ſont,
» ainſi que nous cognoiſſons, hors de la
» doute du ſiege, nous n'aurons pas moins
» de 40000 hommes de pied. Et eux ſembla-
» blement ont leurs forces qui ſe peuvent
» dire pareilles aux noſtres, logez à 5 lieuës
» de nous ſeulement, & tiennent toute telle
» contenance que nous, ſe retranchans ainſi
» que nous faiſons, comme s'ils avoient
» crainte d'eſtre aſſaillis & de venir com-
» battre. Or ſi par devers eux ils font courir
» un bruit d'une bataille, je vous puis bien
» aſſeurer que tout ce qui eſt de noſtre coſté
» eſt en auſſi bonne devotion de combattre
» & bien faire qu'il eſt poſſible, quand la
» fortune ſe préſentera. Toutesfois il ſemble,
» ſelon l'opinion & jugement de beaucoup
» de nous, que ces deux armées s'en abſ-
» tiendront ; & qu'au lieu de ce faire, quel-
» que bonne paix nous ſera moyennée, de

» laquelle je vous diray comme les fonde-
» ments ſe jettent. Je vous ay mandé cy-de-
» vant que M. le Mareſchal de Sainct André
» eſtoit retourné en Flandres, où il a eu
» congé de communiquer avec M. le Con-
» neſtable, lequel le Roy Philippes a fait
» venir de Gand à Arras, où il a fait loger
» ledit Sieur avec mondit Seigneur le Ma-
» reſchal de Sainct André & M. l'Admiral,
» qui desjà ſont aſſemblez audit lieu avec
» le Conſeil dudit Roy & Madame de Lor-
» raine, pour mettre en avant le propos de
» pacifier nos affaires, de quoy nous atten-
» dons bonne iſſuë, tant pource que noſtre
» Roy en a plus ouvertement que par le
» paſſé declaré ſa volonté à ce coup-cy :
» comme auſſi il n'eſt pas fort vray ſembla-
» ble que ſans une grande aſſeurance d'icelle,
» il euſt eſté permis à mondit ſieur le Con-
» neſtable de s'approcher ſi près de nous,
» ayant moyens de ſe rendre amy de ſes
» gardes pour les amener pardeçà quant &
» luy. Auſſi qu'à bien prendre les affaires,
» ladite paix n'eſt moins neceſſaire à nos
» ennemis qu'à nous meſmes. J'ay bien
» voulu vous prévenir de ces propos pour
» vous faire entendre le préparatif où nous
» en ſommes; car advenant la concluſion

» d'icelle, je remettray cela aux advertiſſe-
» ments qui vous en ſont faits de la part du
» Roy : mais bien vous diray-je que ce qui
» mettra les choſes en plus de longueur ſur
» l'intereſt particulier de M. de Savoye, au-
» quel l'on fit bonne recompenſe pour ſon
» pays de Piedmont, de laquelle s'il ne ſe
» vouloit contenter poſſible que les Eſtats
» de pardelà ne ſe voudront auſſi tant em-
» peſcher de ſon fait qu'il voudroit bien.
» De tout ceſt affaire nous eſperons que dans
» huict jours la réſolution nous en viendra
» par la venuë de l'un des noſtres que je
» vous ay nommez. Mais cependant que
» nous nous tenons ſur nos gardes noſtre
» frontiere eſt fort foulée de la compagnie
» qui y eſt, de laquelle ſi nous avons en-
» cores à y eſtre longuement ſentira une
» grande ruine. Il y a parmy nous beaucoup
» de malades, tant de Seigneurs qu'autres,
» de flux de ventre & de fievres, mais il
» n'en meurt pas beaucoup, Dieu merci. Le
» Roy de ſa part a ſenti le brouillard qui
» court la nuict en ce pays, & en a prins un
» rhume qui luy eſt deſcendu ſur les doigts,
» dont il a eſté mal dès hier, & encores
» aujourd'huy s'en eſt ſenti, qui l'a con-
» traint de garder la chambre. Je ne veux

» oublier à vous dire qu'en ce jour perſonne » n'y a peu entrer ſinon ceux de Lorraine, » qui ont oſté à tous la commodité de le » voir n'approcher. Il a auſſi ce jourd'huy » eſté joué *un miſtere* que je ne veux celér, » c'eſt que ce matin ledit Seigneur eſtant en » ſa chambre l'*on a faiƈt pourmener le Dau-* » *phin parmy le camp avec la cornette du* » *Roy*. Je ne ſçay à quoy peut ſervir cela, » ſinon que ceſte maiſon luy veut faire co- » gnoiſtre ſon crédit pour l'alliance qu'elle » a avec luy ».

(6) Eliſabeth, fille de Henry VIII & d'Anne de Boulen, *n'avoit point toujours été captive*, comme le prétend Rabutin. Dès l'année 1554, par l'entremiſe de Philippe II, la liberté lui fut rendue. Il ne faut pas croire que ce Prince aimât Eliſabeth. Mais ſa profonde politique lui faiſant calculer l'avenir, il avoit vu que Marie, ſon épouſe, pouvoit mourir ſans héritier, & que dans ce cas Eliſabeth ſeule formoit un obſtacle aux prétentions de le jeune Marie Stuart au trône d'Angleterre. L'alliance projettée de Marie Stuart avec le Dauphin devoit néceſſairement lui offrir ſes prétentions ſous un point de vuë allarmant. Il importoit donc à l'Eſ-

pagne qu'Elisabeth les empêchât de se réaliser. Ces motifs engagèrent Philippe à se déclarer le protecteur de cette Princesse ; & s'il ne parvint pas à adoucir la haine de Marie pour elle, au moins en modifia-t-il les effets. Par ses soins Elisabeth devint libre. Afin de se soustraire à l'animosité de sa sœur, elle se retira à la campagne. Sachant bien qu'elle étoit entourée de délateurs & d'espions, cette Princesse se livra entiérement à la lecture & à la méditation. Ce fut là que son esprit, se nourrissant de vérités utiles & fortes, se prépara à cette administration vigoureuse & raisonnée, qui étonna l'Europe, quand elle se trouva à la tête des affaires. Prévoyant les grandes destinées qui l'attendoient, & ne voulant point en conséquence sortir d'Angleterre, elle afficha un goût décidé pour le célibat. Envain lui proposa-t-on des alliances avantageuses; elle les refusa toutes. On prétend encore que ce fut dans cette retraite qu'elle se forma à l'art de la dissimulation, à cette politique adroite qui se prête aux événements & aux circonstances. Si l'on s'en rapporte à un moderne (a),

(a) Nouveaux éclaircissemens pour servir à l'Hist. de Marie Reine d'Angleterre, adressés à M. Hume p. 108 & suiv.

qu'on a déjà cité plusieurs fois, mais dont les autorités s'étayent le plus souvent sur des dépêches (a) manuscrites, Elisabeth chercha même à en imposer à sa sœur du côté de la religion. Feignant (dit-on) d'embrasser le Catholicisme, elle fit célébrer la Messe en sa présence. On ajoute qu'elle écrivit à Charles-Quint, pour avoir des calices & des ornements sacerdotaux. Il s'en faut bien que les Historiens Anglois conviennent de ces faits. Tous s'accordent sur la fermeté courageuse d'Elisabeth pour ne point déguiser sa croyance. Cependant un d'entre eux (b) nous a transmis une particularité qui prouve qu'elle usoit quelquefois d'adresse en ce genre. Le piège ordinaire qu'on

(a) Nous ignorons pourquoi l'Auteur *des nouveaux éclaircissements* n'a pas désigné le dépôt où se trouvent ces dépêches manuscrites. Le continuateur de la bibliothèque historique de France par le Père le Long a suppléé à ce silence. Il nous apprend que le dépôt en question, sous le titre de *Lettres & papiers des ambassades de Simon Renard*, 5 *vol. in-folio*, existe dans la bibliothèque de S. Vincent à Besançon. Il seroit à souhaiter qu'un homme instruit tirât de ce recueil ce qu'il renferme de neuf & de curieux. (Voyez la nouvelle édition du Père le Long, Tome III, p. *66*.

(b) Hume, Hist. de la maison de Tudor, édit. in-4°, Tome III, p. 534 & 535.

tendoit alors aux Proteſtans, pour les découvrir, étoit de les queſtionner ſur le dogme de la préſence réelle. On s'en ſervit, afin de ſurprendre Eliſabeth. On lui demanda ce qu'elle penſoit de ces mots de J. C. .. *Ceci eſt mon Corps . . . , & ſi elle croyoit que ce fût le vrai Corps du Chriſt qui étoit dans le Sacrement de l'Autel.* On aſſure qu'après y avoir réfléchi elle répondit :

Ce fut le Verbe qui le dit,
Il prit le pain & le rompit;
Et ce que le Verbe le fit,
Je le prends comme il l'établit.

(7) Les nouvelles de Rabutin ne valoient rien. Aſſurement la fière Eliſabeth n'étoit pas femme *à ſoumettre elle & ſon royaume ſous la protection de Philippe II.* Mais la poſition où ſe trouvoit l'Angleterre, lorſque cette Princeſſe s'aſſit ſur le trône, exigeoit de l'adreſſe & de la circonſpection. Deux communions, qui ſe haïſſoient reſpectivement, partageoient les eſprits. Une fermentation ſourde agitoit les têtes, & la plus légère étincelle pouvoit allumer un incendie. D'ailleurs la nation étoit engagée dans une guerre qui, en épuiſant ſes finances, lui avoit fait perdre Calais. Il falloit donc qu'Eliſabeth ménageât ſes alliés, & ſur-tout Phi-

lippe II. Elle agit si finement en cette occasion, que le Monarque Espagnol fut sa dupe. Il crut pendant quelque tems pouvoir l'épouser. Par ce moyen il stipula les intérêts de l'Angleterre : Elisabeth mettant les moments à profit eut le tems de négocier avec la France, & de se débarasser d'une guerre qui l'inquiétoit.

(8) L'Auteur des Mémoires se seroit expliqué plus correctement, s'il eût dit qu'Elisabeth notifia son avénement à l'Empereur & au corps germanique, comme aux autres Puissances de l'Europe. Quant à son mariage avec le fils de Ferdinand, il est certain que par la suite il fut mis sur le tapis. Mais cela n'eut pas lieu précisément à cette époque ; & Philippe II n'appuya cette proposition que quand il fut détrompé des espérances dont il s'étoit bercé pour lui-même. Au surplus il n'est point vrai, quoique Rabutin l'affirme, que cette Princesse eût juré de ne pas prendre d'époux parmi les étrangers. Lorsque le Parlement d'Angleterre la pressa de se marier, elle répondit « que dans des » tems antérieurs où l'hymenée auroit pu la » soustraire aux persécutions & à un véri» table esclavage, elle avoit voulu confer-

» ver sa liberté ; qu'aujourd'hui, ayant un
» grand royaume à gouverner, elle avoit
» plus besoin que jamais de cette liberté ;
» *qu'on n'étoit point stérile en faisant par une*
» *bonne administration un peuple d'heureux ;*
» que si elle mouroit célibataire, elle auroit
» soin de se nommer un successeur capable
» de perpétuer la félicité publique ; qu'à
» l'égard de sa gloire personnelle, elle la
» réputeroit bien établie, si sur tombeau on
» gravoit pour inscription : *Cy gît Elisabeth*
» *qui vécut vierge & Reine* ».

(9) Nous ne savons pas ce que Rabutin veut dire avec ce vieux Roi de Dannemarck, qui venoit de mourir, & dont le fils avoit des prétentions sur l'Irlande. L'histoire nous apprend qu'alors Christierne III venoit de succéder en Dannemarck au Roi Fréderic son père, & que ce Monarque avoit un frère nommé Adolphe, à qui l'épithète de *Martial* conviendroit assez. Mais l'histoire ne fait point mention de ses droits sur l'Irlande. Au reste s'il en eût eu, des titres bien autentiques ne les auroient pas établis, à moins qu'on n'eût recouru aux pirateries des anciens peuples du Nord. D'après cela leurs descendants pourroient réclamer une grande

partie de l'Europe. Peut-être Rabutin a-t-il confondu l'anecdote de ce Prince de Suède, avec qui on avoit voulu marier Elisabeth, avant qu'elle fût Reine. En supposant qu'il s'agisse de ce fait ainsi dénaturé, la Suède n'avoit pas plus de droits sur l'Irlande que le Dannemark.

(10) Dans la célébration des obséques de Charles-Quint qui se fit à Rome le 4 Mars 1559, on n'oublia pas d'y rappeller par des tableaux les victoires qu'il avoit remportées. Celle de Pavie sur-tout y fut représentée d'une manière qui choqua vivement les François. Babou, Evêque d'Angoulême, & Ambassadeur auprès du Pape, en rendit compte à Henri II. Les expressions dont il s'est servi & l'importance qu'il y mit prouvent que son cœur étoit vraiment ulceré. « Sire, (écrivoit-il (a) à son Souverain le 22 Mars) » le quatrième de ce mois furent faites icy » les obséques du feu Empereur, en l'Eglise » de S. Jacques avec grand & somptueux » appareil, & plusieurs tableaux, tant de » relief que de plate peinture, représentant » ses victoires & conquestes, non sans plu- » sieurs écriteaux, qui en cinq endroits

(a) Lettres & Mém. d'estat de Ribier, T. II, p. 792.

» l'appelloient, ou *vainqueur des François*, » ou *conquérant de la France*. Mais entre » autres ce qui me scandalisa le plus, ce fut » un trophée mis en lieu éminent & *conspicu*, » auquel il y avoit deux hommes liez les » mains derrière, & attachées à un pillier, » & au-dessous, en grosses lettres : *Prælio* (a) » *Ticinensi Rex Gallorum simul cum Rege* » *Navarræ captus, cæso fusoque exercitu* » *Gallo* —. Et ne faut pas que vous, Sire, » pensiez qu'en la figure par laquelle ils » vouloient représenter le feu Roy vostre » pere, ils se fussent oubliez d'exprimer » son visage le mieux qu'ils peurent, avec » les traits & linéamens dont ils l'ont jugé » plus remarquable à ceux qui l'avoient » veu (b), ou ses pourtraictures ; & afin » que nul, pour ne sçavoir lire, ne peust » ignorer qui estoient ces deux personna- » ges là, les armes de France & de Navarre » n'y estoient pas oubliées ; seize Cardinaux

(a) *Bataille de Pavie où le Roy de France est pris avec le Roy de Navarre : l'armée françoise fut battue, & mise en fuite,*

(b) On ne peut nier que cette ressemblance, & la posture humiliante dans laquelle on plaçoit deux Rois, ne blessassent la décence ; & ce fait prouve qu'alors les Souverains ne savoient pas se respecter entre eux.

» assisterent à cette cérémonie. . . . Je vous
» asseure, Sire, regarderent de très-mauvais cœur telles peintures, & disoient
» qu'il n'y avoit propos de souffrir que celuy qui avoit ruyné & saccagé cette ville
» y triomphast de cette façon du libérateur
» d'icelle, & que ce n'estoit pas donner
» courage aux Roys de France de se soucier, tant qu'ils ont fait par le passé, des
» fortunes & oppressions de ce siége . . . Et
» demandoient aucuns par mocquerie, *pourquoy c'est que les Espagnols n'avoient aussi*
» *bien mis là un trophée de la prise du feu*
» *Pape Clément & du sac de Rome* ».

Babou parle ensuite des plaintes qu'il a portées aux Cardinaux, & ajoute « qu'il n'a
» pas failly de dire que ce grand triomphateur s'estant attaqué à vous, Sire, avoit
» esté si bien festoyé, que pour le meilleur
» party qu'il ait sceu prendre, ç'a esté de se
» faire (a) Moyne ».

(11) Ribier (b) nous a conservé l'instruction qu'on donna à Bourdillon & à Charles

(a) Ce sarcasme fait allusion à la retraite de Charles-Quint dans le monastère de S. Just.

(b) Lettres & Mémoires d'estat, Tome II, p. 785 & suiv.

de Marillac, Archevêque de Vienne, pour ſe rendre à la diette d'Ausbourg. Elle eſt datée du 13 Mars 1559. Ces deux Ambaſſadeurs avoient ordre de voir en paſſant le Comte Palatin, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Heſſe, le Duc Jean Frederic de Saxe, & de les remercier du ſecours qu'en dernier lieu ils avoient donné à la France. Ils devoient propoſer à l'Empereur de vivre en bonne intelligence avec Henri II, d'avoir de part & d'autre un Ambaſſadeur à leur Cour : on les chargea d'adoucir l'eſprit d'Auguſte, Electeur de Saxe, à qui les liaiſons de la France, avec les fils *de l'ancien Electeur Jean Fréderic*, cauſoient de l'ombrage. Enfin on leur recommanda de ſe regler ſelon le tems & les circonſtances, ils eurent ordre, ſi on leur parloit de la reſtitution de Mets, Toul & Verdun, de répondre que c'étoit une affaire à négocier entre l'Empereur & Henri II. L'hiſtoire a remarqué qu'ils remplirent ſupérieurement leur miſſion.

(12) Selon Riguccio Galluzzi (a), cette réſolution dans le gouvernement Romain fut

(a) Iſtoria del Gran-Ducato, Tomo I°, Lib. 2°, p. 353.)

l'ouvrage de Côme, Duc de Florence. C'étoit par la médiation de ce Prince que le Pape avoit réglé les conditions du traité de paix ſigné avec le Duc d'Albe. Le Cardinal Caraffe abuſant des pouvoirs généraux que ſon oncle lui avoit donné précédemment, changea à l'inſu du Pontife quelques articles du traité ; & ces changements avoient pour but de plaire à la Cour d'Eſpagne. Caraffe craignant que la vérité ne perçât, empêchoit l'Ambaſſadeur de Côme d'avoir audience du Pape. Il pouſſa l'inſolence ſi loin que Côme irrité trouva le moyen de faire parvenir ſes plaintes à Paul IV même. Le Pape manda l'Ambaſſadeur Toſcan à ſon audience. Celui-ci lui révéla une partie des iniquités de ſes neveux, & l'engagea, s'il vouloit s'inſtruire des détails, à interroger les Théatins en qui il avoit confiance. Paul IV ſuivit ce conſeil, & apprit des vérités qui l'indignèrent. Il chaſſa ſes neveux. Le gouvernement Pontifical prit une forme différente, & (remarque Riguccio Galluzzi) tout changea de face à Rome. Paul IV ne fut plus un Pontife ambitieux : il déteſta la guerre, & aima la juſtice. Les oppreſſions, la violence & les taxes illégales ceſsèrent.

Enfin le peuple Romain éleva une ſtatue (a) au Pontife. M. de Thou (b) diffère ſur quelques points avec l'écrivain qu'on vient de citer ; il s'accorde cependant quant au fond avec lui & avec Rabutin. D'abord il fait l'énumération des abus d'autorité que les Caraffes, ſous le nom de leur oncle, commirent à Rome. Pendant la guerre avec Philippe II, ils imposèrent le centième, & la moitié en ſus du centième ſur les biens laïques : les propriétés des Eccléſiaſtiques furent aſſujeties à deux Décimes. Ils mirent les charges à l'encan ; & ſous prétexte de réparer l'épuiſement des finances, ils firent argent de tout. Un Théatin, nommé Hieremic, avoit dejà dénoncé au Pape leurs extorſions. Sur ces entrefaites (continue M. de Thou) Côme ayant eu à ſe plaindre perſonnellement du Cardinal Caraffe, acheva d'éclairer Paul IV. Le Pontife ordonna au Théatin Hieremic de lui fournir un mémoire inſ-

(a) La haine du peuple Ronain ſe réveilla à la mort de Paul IV. A peine expiroit-il qu'il la briſa, & la traina dans les rues. (Voyez Ribier Tome II, p. 827 & ſuiv, & Panvinio delle vite de pont. Paolo IV, folio 291, verſo.

(b) Liv. XXII.

tructif. La conduite de ses neveux (a) prouvée par les faits le pénétra d'horreur & d'indignation. Le Cardinal Caraffe eut ordre de sortir de Rome. On ôta au Duc de Palliano le commandement de l'armée & des galères. Le Marquis de Montebello fut privé de la garde du Vatican. Mais c'est dans les dépêches de l'Evêque d'Angoulême à Henri II, qu'il faut lire les résultats de l'indignation de Paul IV contre ses neveux. « Sire, (lui » écrivoit (b) le 22 Mars 1559 cet Ambassadeur) » quant aux neveux du Pape, il ne » se voit rien jusqu'à présent qui promette » leur rappel, la crainte duquel a fait pour » un tems tenir couverte l'extrême joye que » tout le monde avoit conçue de leur disgrace. Maintenant chacun sans aucune dissimulation les blasme & maudit, se plaignant tout haut *de leur superbe*, injustices, » rapines & violences auxquelles donne un » très-mauvais lustre le gouvernement d'aujourd'huy qui *est très-modéré* (c), sans faire

(a) Lisez spécialement les neuvième & dixième Livres des Mémoires de Boyvin du Villars.

(b) Lettres & Mémoires d'estat de Ribier, Tome II, p. 791 & 792.

(c) M. de Thou fait également l'éloge des réformes opérées par Paul IV dans le gouvernement. Autant l'ad-

» aucunes oppreſſions, ny violences ; & » les parties ſont bénignement ouyes tant » au Conſeil qu'à part par le Seigneur Ca» mille (a), qui fait tout ce qu'il peut pour » le contenter; & au demeurant ſe tient ſur ſes » gardes, fait faire des barrieres aux portes » du bourg... Cependant tout autant qu'il » ſe trouve de ſerviteurs des Caraffes, on » leur fait commandement de ſortir de Ro» me ; & le dixième de ce mois en fuſt » chaſſé de vingt-cinq à trente, combien » qu'ils euſſent pris congé de leurs Maiſ» tres..... Brancace, autrefois Nonce en » France, a eſté conſtitué priſonnier à An» cône où il eſtoit Gouverneur ; a eſté fait » de meſme des Gouverneurs de Boulogne » & de Peruſe (b) ; on les a amenez icy avec » ſeure garde. Ferrand de Sanguini a eu ſon » congé ; & en ſomme s'éloignent les uns » après les autres tous les parents, amis

miniſtration des Caraffes avoit été oppreſſive, autant celle qu'il y ſubſtitua fut bienfaiſante. Il n'y eut que l'inquiſition à laquelle le Pontife s'opiniâtra : on remarqua même qu'il s'y livra avec plus d'ardeur qu'auparavant : mais cela tenoit à ſes principes, & à l'âpreté de ſon caractère.

(b) Camille Urſin de Lamentano.

(a) Pérouſe.

» & dépendans des Caraffes ; & n'en a esté
» exempt le propre frere bastard du Pape ...
En voilà assez pour confirmer & pour éclaircir le texte de Rabutin en ce qui concerne cet évènement. A l'exception de quelques particularités, on voit qu'il s'accorde avec ses contemporains.

Fin des Observations sur le onzième & dernier Livre des Mémoires de François de Rabutin.

TABLE
DES SOMMAIRES
CONTENUS
DANS LES MÉMOIRES
DE
FRANÇOIS DE RABUTIN.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE HUITIEME.

advenues en l'an mil cinq cens cinquante-six. T. XXXVIII, p. 302.

LIVRE NEUVIÈME.

Des preparatifs pour le renouvellement de la guerre, d'entre le Roy Philippes & le Roy. Des sieges & prises de S. Quentin, Han, & le Castelet : & de la rencontre & routte des François, advenue le jour S. Laurent : ensemble de plusieurs choses depuis advenues & executées, en ce tems, jusques au mois de Janvier en cest an 1557. T. XXXIX, p. 1.

LIVRE DIXIEME.

De la prise de Calais, Guines, Hames, & de tout le Comté d'Oye : par le preux & triumphant Prince & Duc de Guise. De la prise du fort Chasteau de Herbemont és Ardennes, par le magnanime & victorieux Prince, le Duc de Nivernois : Et des grands estats du Royaume de France, tenus à Paris au mois de Janvier, en l'an 1558, avant Pasques. T. XXXIX, p. 143.

LIVRE ONZIEME.

Du mariage de François, premier fils du Roy, & Daulphin de France, avec Marie de Suart, Royne Heritiere d'Ecosse. De la prise de la très-forte ville de Theonville, & de la ruine d'Arlon. De la desfaite des François près Gravelines, & autres choses advenues depuis. Finalement de la paix faite & accordée entre ces deux grands Rois, en l'an mil cinq cens cinquante-neuf.

T. XXXIX, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires, & des Mémoires de François de Rabutin.

MÉMOIRES

DE

BERTRAND DE SALIGNAC,

SEIGNEUR

DE LAMOTHE-FENELON,

Chevalier des Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit, contenant la rélation du siége de Mets en 1552.

XVIe. SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC,
SEIGNEUR
DE LA MOTHE-FENELON.

Si la maiſon de Salignac eſt recommandable par la nobleſſe de ſon extraction, le goût héréditaire pour les Lettres, qui l'a toujours diſtinguée, lui donne un relief que peu de familles partagent avec elle. Depuis le treizième ſiècle elle a produit des écrivains (a) de ſon

(a) L'énumération des écrivains, qui ont appartenu à cette illuſtre famille, ſe trouve dans le Dictionnaire hiſtorique de Proſper Marchand (article *Salignac*). Nous citerons entre autres Barthelemi de Salignac Auteur d'un Livre intitulé : *Itinerarium Paleſtinæ*... & Bernard de Salignac, qui compoſa un traité ſur l'arithmétique & ſur l'algèbre : mais cette production a moins honoré le dernier que les ſoins qu'il prit pour guider

nom, & pour assurer sa gloire en ce genre, il suffit de citer les ouvrages d'un de de ses membres, *de l'immortel Fenelon*. Bertrand de (a) Salignac, Comte de S. Julien, Seigneur de la Mothe Fenelon, dont nous avons à parler, imita ses ancêtres. Guerrier, négociateur, & homme de lettres, il s'acquit l'estime de ses contemporains, & la confiance des Souverains qui successivement employèrent ses talents. Fils d'Elie de Salignac (b) & de Cathe-

les premiers pas de Rabelais dans la carrière des lettres. Rabelais en a perpétué le souvenir dans une de ses lettres datée du 30 Décembre 1532.

(a) *Bertrand*, & non pas *Barthelemi*, comme on le lit mal à propos dans les mélanges d'une grande bibliothèque (Tome XXVII, C e, p. 298) : probablement l'Auteur des mélanges a copié cette faute dans les jugements sur les Historiens de France par l'Abbé le Gendre (Tome VI de l'édit. in-12, p. 38). Il paroît que le Gendre s'étoit égaré d'après la Croix du Maine ; & qu'il n'avoit pas pris garde à la rétractation postérieure de cet écrivain. Il n'auroit plus manqué à ceux qui ont confondu *Barthelemi de Salignac* avec *Bertrand* que d'adopter la bévue consignée dans la *Bibliotheca Barberina*, où l'on a méthamorphosé le Journal du siége de Mets en *un Journal de mer*. (Voyez Prosper Marchand; le Laboureur, additions aux Mémoires de Castelnau; le Père le Long, &c.

(b) Elie de Salignac avoit sept fils. Bertrand étoit le plus jeune, selon M. le Marquis d'Aubais, Tome III de



rine de Segur, le jeune Bertrand embrassa de bonne heure la profession des armes. Les apprêts du siége de Mets fixoient l'attention de l'Europe entière. Charles Quint annonçoit cette entreprise comme devant être le prélude de la vengeance éclatante qu'il méditoit contre Henri II. Au nom seul de l'homme déjà célèbre, que Henri avoit choisi pour défendre cette place, la Noblesse Françoise accouroit servir sous ses ordres. François de Lorraine, Duc de Guise, n'avoit point encore commandé en chef. Sa taille héroïque, son intrépidité prouvée dans plus d'une occasion, un extérieur grave & réfléchi, mais dont l'austérité étoit tempérée par l'enjouement & la vivacité de son âge, des libéralités toujours bien entendues, & l'amabilité de son esprit, le rendoient l'idole de la nation. A trente-trois ans le Duc de Guise jouissoit d'une réputation que souvent ne procurent pas de longs services, & une continuité d'exploits brillants. Nous ajouterons à ce portrait (a) que la con-

son recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, p. 39.

(a) La fidélité de ce portrait est attestée par tous les écrits du tems. » Le Duc de Guise (dit Davila, Histoire des guerres civiles, Tome I, p. 14) » à la fleur de son âge » joignant à un tempéramment robuste, à une taille no-

duite du Prince Lorrain pendant le ſiége de Mets confirma l'attente qu'on en avoit conçue. Les ennemis de la France admirèrent ſa valeur, ſon intelligence, & applaudirent encore plus à ſon humanité. Quand le ſiége de Mets eut été levé, les bleſſés & les malades de l'armée Impériale trouvèrent dans le Duc de Guiſe un protecteur, & un père. Il ſe ſouvint que c'étoit des hommes, & que ſous ce rapport ils avoient droit à ſes bienfaits. Par la ſuite cet acte généreux valut la vie à plus d'un François ; & l'Eſpagnol vainqueur, tendant la main au vaincu, lui rappelloit *la courtoiſie de Metz*. Ce mot ſeul eſt au-deſſus de tous les éloges ; & il ſeroit même permis de louer avec enthouſiaſme le Guerrier, dont ce mot atteſte la bienfaiſance, ſi depuis ſon ambition n'avoit

» ble, avantageuſe, un eſprit vif, & un génie élevé & » propres aux plus grandes choſes, étoit affable, po» pulaire, & gagnoit par ſes libéralités & par ſa poli» teſſe le cœur du peuple & du ſoldat »... L'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny, qui ne doit pas être ſuſpect s'exprime ainſi (p. 21) ſur le compte du Prince Lorrain « On ne connoiſſoit point de perſonne plus accomplie ; « & de fait pas une des qualités, qui ſont néceſſaires » pour former un grand homme, ne lui manquoit. Outre » qu'il avoit une mine ſi majeſtueuſe, que, quand il » n'auroit pas été Prince, on auroit cru à le voir qu'il » auroit dû l'être.

pas coûté à la France tant de larmes & de ſang.

Bertrand de Salignac, entraîné par l'ivreſſe générale, ſuivit à Mets Jean (a) de Gontaut, père de cet Armand de Biron, dont l'épée & les conſeils aidèrent Henri IV à écraſer le monſtre de la ligue. Salignac, témoin oculaire des évènements, qui ont rendu ce ſiége ſi mémorable, prit la plume, & ſe chargea d'en tranſmettre le ſouvenir à la poſtérité. Cette production, accueillie du public, lui mérita des amis d'un rang diſtingué. On eſt fondé à l'inférer de la correſpondance (b) intime qu'il entretint dès-lors avec le Cardinal

(a) Salignac le dit expreſſément dans la dédicace de ſon ouvrage à Henri II. « A cette cauſe, Sire, (y lit-on) » j'ay propoſé d'autant plus volontiers mettre par écrit » ce qu'eſt advenu au dernier ſiége de Metz, & réduire » de jour en autre ce que j'ay pu voir & apprendre ſous » M. de Biron, un de vos Capitaines, diligent *Enque-* » *reur* & ſoigneux obſervateur de la vérité... Pluſieurs Modernes ſe ſont trompés en confondant dans cette circonſtance Jean de Gontaut avec le Maréchal de Biron ſon fils. (Voyez l'Obſervation n° 3 ſur les Mémoires de Salignac).

(b) Par rapport à cette correſpondance on renvoye le Lecteur à l'Obſervation n° 2 ſur les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXIV de la Collection, p. 423 & 424.

de Ferrare. Cette correſpondance, où il rend compte de la campagne de Henri II dans les Pays-Bas en 1554, fut également imprimée(a). Quelques années après la mort de Henri II uue carrière plus analogue au génie de Salignac s'ouvrit ſous ſes pas. On ſentit à la Cour que le vaſte champ de la diplomatique étoit propre à exercer ſes talents. En 1558 on lui confia l'Ambaſſade d'Angleterre. Pendant ſept ans Salignac en remplit les fonctions. Paſſé du tumulte des camps dans le cabinet des Rois, il ſtipula avec dextérité les intérêts (b)

(a) Cette correſpondance, dont il y a eu différentes éditions, eſt fondue dans les Obſervations jointes aux Mémoires de François de Rabutin. (Voyez l'Obſervation ſur ſon ſixième Livre, Tome XXXVIII de la Collection p. 422 & ſuiv.

(b) On en trouve la preuve dans l'inſtruction envoyée par Henri III à Caſtelnau de Mauviſſière, qui après le retour de Salignac en France, lui avoit ſuccédé en qualité d'Amdaſſadeur à Londres. Comme la Cour pour des négociations importantes y faiſoit repaſſer Salignac, afin d'y ſervir d'adjoint à Caſtelnau, voici comment on s'exprimoit ſur le compte de Salignac. Con» ſidérant combien le ſieur de la Mothe-Fenelon (c'eſt ainſi qu'on le déſigne toujours dans ces dépêches) » s'eſt » très-dignement & au contentement de S. M. acquitté » par l'eſpace de ſept ans qu'il a été Ambaſſadeur en » Angleterre, peut ſervir. . . par le bon accès qu'il a

de

de Charles IX ; il eut l'art en même tems de plaire à la fameuse Elisabeth, qui n'accordoit pas indifféremmunt son estime. On vit constamment Salignac à la tête des négociations les plus épineuses, ou associé à celles qui exigeoient des Ambassadeurs extraordinaires. Ce fut ainsi qu'au mois de Juin 1572 de concert avec le Duc de Montmorency, & avec Paul de Foix Conseiller d'état, il proposa le mariage du Duc d'Alençon, & de la Reine d'Angleterre. Cette négociation (a) dont les détails sont (b) picquants, & à laquelle nous reviendrons dans les Mémoires (c) qui suivront, fut interrompue par des circonstances imprévues. Ces circonstances étoient de nature à exercer l'habileté de Salignac. Le cri des malheureux

par delà, & la bonne opinion qu'eut de lui la Reine d'Angleterre, & ses principaux Ministres... Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, T. III, p. 473.

(a) Le Laboureur l'a consignée dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 650 & suiv.

(b) Paul de Foix, depuis Archevêque de Toulouse, passe pour avoir été le rédacteur du sommaire qui en contient le récit.

(c) On en parlera dans la notice qui précédera les Mémoires du sieur de Castelnau : mais le détail de cette négociation, qui dura jusqu'en 1582, est reservé pour les Mémoires de Cheverny.

égorgés à la S. Barthelimi retentissoit d'une extrémité de l'Europe à l'autre. La nation Angloise indignée ne regardoit le ministère François qu'avec horreur. Charles IX, ou plutôt sa mère Catherine de Medicis, en ordonnant ce massacre, avoit cru dans un seul jour annéantir le Calvinisme. Mais des milliers de Protestans, échappés au glaive des assassins, couroient à la vengeance, & invoquoient le secours des peuples voisins. En traitant ces infortunés comme des proscrits, on leur avoit mis le poignard à la main. Dans une crise de cette espèce, il falloit justifier aux yeux d'Elisabeth les exécutions sanglantes de la nuit du 24 Août. Il falloit déterminer cette Princesse à ne point enfreindre les traités (a) subsistants entre les deux couronnes. Il falloit l'empêcher de secourir une classe d'hommes qu'on vouloit exterminer, & que la politique Angloise sous tous les rapports étoit intéressée à protéger. Enfin il falloit ne pas laisser Marie Stuart en Ecosse succomber sous les efforts d'un parti nombreux dont Elisabeth dirigeoit l'impulsion. On sent combien la position de Salignac étoit embarrassante. On peut s'en convaincre en lisant les dépêches (b) que lui adressoient à

(a) Salignac venoit d'y mettre la dernière main.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, T. III, p. 265 & suiv.

cette époque Charles IX, Catherine de Medicis & le Duc d'Anjou. Ces dépêches, dont on doit la publicité à l'Abbé le Laboureur (a), commencent au 9 Décembre 1572, & finissent au mois d'Octobre 1575. Salignac, remplacé alors par Castelnau de Mauvissiere, revient en France. l'avènement de Henri III au trône, la haine (b) personnelle qu'Elisabeth portoit

(a) Selon ce laborieux Écrivain, à qui notre Histoire a de grandes obligations, ces dépêches sont tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de S. Germain des Prez.

(b) L'inimitié d'Elisabeth ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui ont lu les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 209 & 210. Les Sarcasmes que Tavannes se permit sur ce mariage, autorisent à présumer que le Prince put être aussi indiscret que son confident. Ces conjectures deviennent encore plus plausibles, si on les rapproche des deux faits suivants. 1° Paul de Foix (dans son sommaire cité cy-dessus, T. I des additions aux Mémoires de Castelnau p. 653) rapporte qu'avant de proposer en 1572 à la Reine d'Angleterre la main du Duc d'Alençon, on chercha à pallier ce qui s'étoit passé précédemment entre cette Princesse & le Duc d'Anjou. » La Reine, (dit-il) usa de » plusieurs paroles, pour monstrer qu'elle se ressentoit » des empêchements qui avoient été mis au mariage de » *Monsieur*, ce qu'elle ne put dire *sans s'alterer un peu*... Le second fait vient à l'appui de celui-ci, quoique Catherine de Médicis, en l'écrivant à Salignac, le prétende

à ce Prince, le désordre qui régnoit dans l'intérieur de la France, les guerres civiles prêtes à renaître, forçoient le Monarque François de ménager l'Angleterre. D'ailleurs Henri & sa mère aspiroient à renouer le mariage proposé entre le Duc d'Alençon & Elisabeth. La capacité de Salignac étoit connue ; & on n'ignoroit pas la considération dont il jouissoit à Londres. Dès le mois de Decembre 1575 on l'y renvoya pour se concerter avec Castelnau & le sieur de la Porte, Chambellan ordinaire

faux : mais laissons-la parler elle-même. « Le Comte » de Montgommeri (lui écrivoit-elle le 20 Juin 1574 peu de tems après la mort de Charles IX) » m'a fait » dire, mais ce n'est pas à quoy j'adjoute grande foy, » qu'il sçavoit très-bien que la Reine d'Angleterre luy » avoit dit & asseuré que, pendant que le feu Roy » Monsieur mon fils vivroit, elle continueroit toujours » en parfaite amitié avec nous, mais s'il advenoit » qu'il vint à déceder, qu'elle employeroit tous ses » moyens, & luy dust-il couter sa couronne, pour » faire la plus forte guerre qu'elle pourroit au Roy » Monsieur mon fils qui est à présent, s'il advenoit » qu'il fust Roy, ayant si grande inimitié contre luy, » pource qu'elle disoit qu'il avoit méfait d'elle, lorsque » nous étions en propos de les marier ». Le surplus de la lettre consiste en désaveux les plus formels que Catherine exhorte Salignac à faire valoir auprès d'Elisabeth : c'est au Lecteur à juger de la validite de ces désaveux.

du Duc d'Alençon. La ſuite des Mémoires qu'on publiera, nous apprendra les cauſes qui firent échouer cette alliance projetée. Juſqu'en 1582 elle ſervit d'aliment aux ruſes & à la politique artificieuſe des deux Cours. Eliſabeth joua complettement Catherine de Médicis, ſon fils & ſes Miniſtres. Des Commiſſaires préſidés par trois Princes du ſang de France, allèrent ſolemnellement à Londres ſigner un contract de mariage, qu'on ne devoit point exécuter. Salignac fut du nombre de ces Commiſſaires ; & l'énoncé de ſes titres dans l'acte, porte qu'il étoit Chevalier des deux ordres du Roy. Il paroît qu'au milieu des guerres civiles il conſerva ſa réputation de probité, d'intelligence dans les affaires, & d'amour du bien public. Après la paix de Vervins en 1598, Henri IV le nomma à l'Ambaſſade d'Eſpagne. Salignac n'eut pas le tems de juſtifier le choix de ce grand Roi. En 1599 la mort (a) le ſurprit à

(a) Bertrand de Salignac ne ſe maria point. Pluſieurs de ſes frères, & entre autres l'aîné (Armand de Salignac, Chevalier de l'ordre du Roy Henri II.) laiſsèrent des enfants. (Voyez les notes de M. le Marquis d'Aubais ſur le ſiége de Sarlat, Tome III de ſes pièces fugitives, p. 39.

Bordeaux. Ainſi termina ſes jours Bertrand de Salignac, dont on va lire les Mémoires.

Ces Mémoires contiennent (a) la rélation du ſiége de Mets. L'intervalle qu'ils parcourent dura environ cinq mois. On y voit le Duc de Guiſe arriver à Mets au commencement d'Août 1552, & s'occuper juſqu'au 19 Octobre des fortifications & de l'approviſionnement de la place. A cette époque (b) le ſiége commença ſous les ordres du Duc d'Albe & du Marquis de Marignan. L'Empereur ne s'y rendit en perſonne que le 20 Novembre. Ce fut là le moment où les attaques ſe firent avec la plus grande vigueur. Vers la fin de Décembre, après ſoixante-cinq jours de ſiége, Charles-Quint le leva honteuſement.

(a) La première édition faite à Paris chez Eſtienne 1553 in-4°, eſt intitulée *le ſiége de Mets en 1552*. Collignon réimprima cet ouvrage en 1665 dans le même format. On en a donné une traduction Italienne ſous le titre ſuivant... Metz difeſa da Franceſco da Lorrena Duca de Ghiza, tradotta de Franceſe, in firenze Onofrio 1553, in-4°.

(b) Et non pas à la mi-Septembre, comme l'a écrit l'Auteur des mélanges d'une grande bibliothèque, Tome XXVII Çc, p. 301. Cet Écrivain n'eſt pas plus exact dans ſon extrait des Mémoires de Rabutin (Tome & p. ibid.) en faiſant *approcher l'Empereur de Metz au mois d'Aouſt.*

Le dix Janvier ſuivant Mets étoit libre. Il eſt inutile de répéter ici ce qu'on a dit (a) du mérite de l'ouvrage. En développant les motifs qui nous ont déterminé à inſérer l'original dans cette Collection, au lieu de ſe borner à un ſimple extrait, on a remarqué que ces Mémoires militaires, ſous la forme d'un journal, renferment des particularités qu'on ne rencontre point ailleurs. On les a conſiderés avec raiſon comme un des monuments les plus précieux du règne de Henri II : en général c'eſt là la ſource (b) où nos Hiſtoriens ont puiſé.

Les jugements qu'on a porté de la rélation de Salignac s'accordent ſur un point eſſentiel en fait d'ouvrage hiſtorique. On convient unanimement (c) de la fidélité & de

(a) Voyez l'Obſervation n° 4 ſur le quatrième Livre des Mémoires de François de Rabutin, T. XXXVII de la Collection, p. 426.

(b) Nous ne ſavons pas pourquoi Robertſon dans ſon Hiſt. de Charles-Quint ſemble en faire un reproche au Père Daniel, puiſqu'il a profité lui-même du travail de Salignac. Au ſurplus le Lecteur s'appercevra aiſément que pluſieurs faits intéreſſans par rapport à ce ſiége ont échappé à ces deux Hiſtoriens.

(c) Bibliothèque hiſtorique du Père le Long, T. II, p. 227. Jugements ſur les Hiſtoriens de France, par le

l'exactitude de l'écrivain. Le rapprochement que nous avons fait de son récit avec les écrits du tems, & particuliérement avec l'ouvrage manuscrit de Channatz (a), en fournira la preuve.

Quant au style de l'Auteur, il est simple (b), & assorti à la matière qu'il a traité. On a l'obligation à un Imprimeur de Mets (P. Collignon) d'avoir réimprimé cet ouvrage, qui malgré ses soins n'est pas commun. C'est sur son édition que nous publions la nôtre; & on s'est convaincu qu'il

Gendre, Tome VI, p. 38; Lenglet Meth. historique, in-4°, Tome II, p. 276; & Tome IV, p. 75.

(a) On a déjà fait usage de ce manuscrit dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin.

(b) Au fonds (a observé Collignon dans une épitre qui précède sa nouvelle édition de la relation de Salignac) le langage en est excellent, pour être de l'autre siècle: il est significatif en tous ses termes, fort intelligible, & n'a besoin de commentaires, ni d'aucune interprétation, qui est tout ce que l'on peut desirer; & ne se faut pas plaindre de la façon de parler de ce tems là, puisque c'étoit celle de la Cour & de tout le Royaume, la langue françoise n'étant pas encore parvenue au point de sa politesse; & tout de même que les anciens usoient moins d'or que d'argent, il leur faut aussi pardonner s'ils avoient un peu moins de grace & d'élégance en leurs expressions.

avoit eu l'attention de refpecter l'ancien texte. Les raifons qu'il en donne dans fon Epitre dédicatoire au Maître Echevin de Mets (a) & aux autres Officiers municipaux, font pleines de fens. Il nous femble qu'elles offrent (b) la meilleure réponfe

(a) Le Maître Echevin de Metz étoit alors en 1665) Jean Jacques de Gournay, Chevalier Seigneur de Secourt. Un de fes pères occupoit la même place, quand Charles-Quint vint affiéger cette ville; & il fe fignala (dit Collignon) par fa fage conduite & par fon exemple.

(b) » Je n'ay rien changé (dit-il) en fa forme, ni » en fon langage, eftimant que c'euft efté traveftir un » vieil gaulois que de luy ofter les armures du tems » auquel il vivoit, pour lui en donner à la moderne, » & tomber à peu près dans la mefme faute que ceux » qui reprefentent les anciens héros le piftolet à la » main, au lieu de la flèche ou du javelot : auffi » comme il eft plus féant à un vieillard d'eftre veftu de » l'habillement convenable à fon aage, il femble qu'il » eftoit à propos de laiffer cette Hiftoire dans les ter- » mes qui eftoient en ufage au fiècle auquel elle eft » arrivée; c'eft de cette manière que l'on fait les mé- » dailles, defquelles l'antiquité fait la beauté, & qui » perdroient leur prix & leur valeur, fi les infcrip- » tions en eftoient traduittes ou renouvellées. En- » fin comme les chofes anciennes tefmoignent mieux » de la vérité, je me fuis réfolu de laiffer ce récit en » l'eftat qu'il eftoit; pour ne rendre mon travail fuf- » pect à perfonne; auffi ne m'a t'on pas demandé

qu'on puiſſe faire à ceux dont le goût trop délicat repugne au langage un peu âpre, mais énergique & pitoreſque de nos ancêtres.

» cette Hiſtoire corrigée, ni en autre langage; & je
» ne ſuis pas Auteur pour faire ni l'un ni l'autre, mais
» un ſimple Imprimeur qui publie, & mets de bonne
» foy en lumiere les Eſcrits de ceux qui le ſont; je
» dois reſſembler au miroir fidele, qui comme diſoit
» un ancien, rend les objets tels qu'il les reçoit, &
» n'en altère rien en la forme, ni en la matière, ni en
» la couleur.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC,
SEIGNEUR
DE LA MOTHE-FENELON;

Contenant le siége de Mets en 1552.

APRÈS que le Roy fut de retour des quartiers d'Allemagne qui sont deçà le Rhin, où il avoit marché avec une grosse armée ez mois d'Avril, May & Juin 1552; pour restablir la liberté de la Germanie & favoriser le Duc de Saxe Maurice, celuy de Meckelbourg & autres Princes de l'Empire ses alliez qui estoient en armes contre l'Empereur Charles V, tant pour le regard de leurs franchises, que pour la délivrance des Duc de Saxe (a), & Landgrave de Hesse prisonniers : & que le Roy en retournant eut exécuté plusieurs entreprises au Duché de Lu- 1552.

(a) Il falloit dire de l'Electeur de Saxe (Jean Frédéric) car l'Histoire lui en a toujours conservé le titre même après que l'Empereur l'eut dépouillé de son Electorat.

1552. xembourg & pays de Hainault : Et ce fait (a) rompu ſon camp & ſeparé ſon armée pour prendre quelque loiſir de ſe rafraichir : nouvelles vindrent ſur la fin de Juillet, que l'Empereur s'eſtant reconcilié avec le Duc Maurice & ayant retiré à ſoy la plus part des forces qu'il avoit, faiſoit encore en Allemagne grande levée de gens de guerre qu'on ne pouvoit bonnement juger s'il vouloit employer du coſté de Hongrie (au ſecours du Roy des Romains ſon frere, qui eſtoit fort travaillé des Turcs) où bien convertir ſes forces à faire deſcente en France. Tant y a que le Roy, deſirant de toutes ſortes pourvoir à la ſeureté de ſes frontieres, pour ſouſtenir les premiers efforts que pourroit faire ſon ennemy, pendant qu'il raſſembleroit ſon armée, penſa de plus près au fait de la ville de Mets. Surquoy convient entendre qu'au voyage deſſus mentionné, le Roy à la grande requeſte (1) de l'Eveſque (b), conſentement des habitans

(a) Liſez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX, de la Collection, & ceux de Rabutin, Tome XXXVII *ibid.* p. 280 & ſuiv.

(b) La bourgeoiſie irritée du deſpotiſme de ſes Magiſtrats, les força de recevoir l'armée Françoiſe dans la ville.

d'icelle & accord des Princes (a) de l'Empire 1552.
estans alors en ligue avec luy, l'avoit mise en sa protection, & y avoit laissé pour Gouverneur le Seigneur de Gounor (b), Gentilhomme de sa chambre avec quelque nombre de gens de guerre : & desjà avoit on commencé de besongner à la fortification, mesmement en l'endroit où on retranchoit la ville en y faisant deux boulevars & tirant entre deux une courtine depuis les moulins de la basse Seille jusques à la grande muraille qui regarde la Mozelle, au-devant de l'Eglise des Freres Bandes (c) Cordeliers. Et aussi continué la plate forme de la porte des rats, dont ceux de la ville avoient auparavant fait un dessein. Mais tous ces ouvrages n'estoient guères avancez pour le peu de gens qu'on y employoit, à cause que l'on n'estimoit le danger estre si prochain que bientost après apparut.

(a) Les Princes Allemands consentirent à ce que Henri II, pour entrer en Allemagne, se saisît de Mets, Toul, & Verdun : mais il n'étoit point stipulé qu'il garderoit la propriété de ses places.

(b) Artus de Cossé.

(c) Ce nom de *frères bandes* avoit été donné aux Cordeliers du tiers ordre, parceque possédant des biens en commun ils pouvoient se réjouir. Aussi en latin les appelle-t'on *frâtres gaudentes*.

1552. Or l'Empereur avoit par diverses pratiques moyenné & obtenu qu'aucuns (2) des Estats de l'Empire & mesmement des villes franches luy fournyroient un bon nombre de gens de guerre pour employer au recouvrement de Mets qu'il disoit estre occupé par force, & de fait sous couleur de procurer le bien de l'Empire, on luy voyoit tourner ses desseins pour ravoir cette place : cognoissant de quelle importance elle luy estoit ayant esgard à son Duché de Luxembourg & Pays-Bas. Et jugeoit bien estre necessaire qu'il fist derniere preuve de sa puissance pour la remettre entre ses mains. Dequoy le Roy estant adverty & luy en voulant oster le moyen affin qu'il ne s'en peust aider comme il avoit auparavant tousjours fait, en toutes les armées qu'avoit dressé contre le royaume : délibéra de la garder tant pour estre chose convenable à sa grandeur de conserver ceux qu'il avoit mis en sa protection comme aussi fort requise au bien de ses affaires, & au besoin qui se presentoit d'arrester par ce moyen la puissance de son ennemy qui estoit lors autant grande que de Prince qui print onc les armes contre la France. A tant pour y pourvoir de personnages qui fust non seulement pour le nom & dignité de sa maison aisément obey, mais aussi pour sa prudence &

bonne conduite ſuffiſant à ſouſtenir les efforts d'un Empereur ſi puiſſant. Le Roy fit election de M. le Duc de Guiſe, Meſſire François de Loraine, Pair & grand Chambellan de France pour y eſtre ſon Lieutenant general & donner ordre à tout ce qui ſeroit requis pour la garde & deffence de la ville. 1552.

A cette cauſe M. de Guiſe partit de la cour, ſur le commencement du mois d'Aouſt (a) & paſſa près de Toul, ville de ſa charge, remiſe en meſme tems & par meſmes cauſes que Mets, ſoubs la protection du Roy, où pour lors la peſte eſtoit fort eſchauffée : mais nonobſtant le danger il entra dans la ville pour viſiter les reparations qu'on y avoit commencées. Et trouva qu'à cauſe de la mortalité & de la maladie du Seigneur de Sclavolle, Gouverneur de la ville, on y avoit bien peu avancé. Il y mit le meilleur ordre qu'en telle ſaiſon il eſtoit poſſible : & de là s'en vint à Mets, ayant en ſa compagnie M. le Marquis d'Elbœuf, ſon jeune frère, le

(a) Et non pas *au mois de Mars 1552*, comme on le lit dans l'extrait des Mémoires de Rabutin donné par l'Auteur des mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXVII, Cc. p. 264. Le redacteur de l'extrait avoit ſans doute oublié qu'au mois de Mars 1552 la ville de Mets n'appartenoit pas encore à la France.

1552. Comte de la Rochefoucauld, le Seigneur de Rendan (a) freres, & le Seigneur de Biron (3), Gentilhomme de la chambre du Roy, qui l'estoient venu trouver en chemin, & plusieurs autres de sa maison. Dequoy estans avertis, M. le Duc de Nemours (b), les Seigneurs de Gounor, Vidame de Chartres (c), de Martigues (d), & autres Seigneurs & Capitaines qui estoient dans la ville sortirent au levant avec les compagnies de gens de cheval & de gens de pied, pour les recueillir en la sorte que sa grandeur & le lieu qu'il venoit de tenir le requeroient.

Dès le lendemain, 18 du mois, il commença dispenser si justement le temps au fait ordinaire de sa charge, que tant d'yeux qui ont tousjours eu le regard sur luy jusques à la fin du siege (e), n'ont creu qu'il

(a) Charles de la Rochefoucault, Comte de Rendan, tué depuis au siége de Rouen en 1562.

(b) Jacques de Savoye.

(c) De l'ancienne maison de Vandôme.

(d) De la maison de Luxembourg.

(e) Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Histoire pariculière du Duc de Guise, c'est qu'on lui confia la défense de Mets à trente-trois ans, sans qu'il eut jamais eu d'autre commandement que celui d'une compagnie de gendarmerie. Mais sa taille majestueuse, la noblesse de son port, son affabilité, sa bravoure lui cap-

ait

ait mis en espargne une seule heure pour 1552.
la donner à son plaisir particulier. Comme à la verité le besoing si grand & si présent requéroit bien qu'on usast de ceste extrême diligence. Car la ville, aussi grande qu'elle est, comme de huict à neuf mille pas de tour, n'estoit forte en endroit qu'elle eust, n'ayant un seul pied de rempar en toute la muraille, ni espace pour en faire, d'autant que le tout estoit entierement occupé de maisonnages d'Eglises & autres grands bastimens, sans qu'il y eust aucune plate-forme en estat, fors celle qu'on appelle de Saincte-Marie, ni aucun boulevart que celuy de la porte de Champagne, qui est rond & d'ancienne structure & peu commode pour s'en servir. Outre ce, estoit mal fossoiée en la plusspart & mal flanquée par tout : & au demeurant aissée à battre en plusieurs lieux, & veue presque par tout le dedans, & par courtine des montagnes voisines.

Quatre ou cinq jours après la venue de M. de Guyse, arriva le Seigneur Pierre Strozzi, Chevalier de l'Ordre, personnage de grande suffisance, & que M. de Guyse avoit demandé au Roy, connoissant sa vertu,

tivoient tous les suffrages, Il sembloit, en le voyant, qu'on sentit qu'il étoit né pour commander.

1552. expérience & bon conseil ès choses d'importance : avec lequel & les Seigneurs de Gounor, de Sainct-Remy, & Camille Marin (a) forts experts & entendus en fait de fortifications, il visita diligemment tous les endroits de la ville ; & ayant reconnu les defaux & foiblesses qu'avons dit, commencerent à faire dessein de plattes-formes rampars, tranchées, flancs, & autres deffences qui y connurent estre nécessaires. Mais la difficulté de recouvrer nombre de pionniers pour fournir tous les endroits où il faloit mettre la main, à cause que la saison de mestives (b) où nous estions, & les vendanges qui s'approchoient, avoient tiré aux champs la plusspart des hommes de travail, estans seulement demeurez quelques pauvres femmes & petits garçons à la ville. Néantmoins l'ordre y fut donné si bon, que du premier jour les plus pressées & néces-

(a) Ce Camille Marin est fort maltraité dans les Mémoires de Vieilleville. C'est au Lecteur à prononcer entre le suffrage de Salignac & celui de Vincent Carloix. Il nous semble que l'opinion de Salignac mérite la préférence.

(b) On se sert encore de cette expression en Touraine & dans d'autres provinces de la France, pour désigner la moisson.

ſaires fortifications furent pourſuivies, com- 1552.
me le hauſſement de la courtine & deux boulevars du retranchement dont cy deſſus eſt fait mention, afin d'eſtre à couvert de la montagne d'*Ezirmont*, ou autrement de *la belle Croix*, qui voyoit juſques au pied par le dedans, ou l'on craignoit que l'ennemy deuſt faire ſon premier effort. L'on beſogna auſſi en toute diligence à la platte-forme de la porte à Mezelle (a), pour battre depuis la porte des Allemans, juſques vers S. Pierre des champs, & de meſme à la platte-forme de la fauſſe-braye, derriere l'encogneure de de Saincte Glocine, que ceux de la ville avoient auparavant commencée pour battre vers S. Clement & S. Pierre, & ſervir de flanc le long de la muraille vers la porte S. Thibaud : pareillement à la platte-forme des Rats, pour deffendre du coſté de l'Iſſe. A quoy furent departies toutes les centaines & nombres de pionniers dont on peut finer; & fut donné charge aux gens de pied ſoldats, d'abbatre les plus empeſchans édifices qui nuiſoyent à conduire la beſogne.

Il reſtoit encor le quartier qui prend viſ-à-vis du retranchement juſques à la porte des Allemans, lieu fort ſuſpect, & lequel

(a) La Moſelle.

1552. M. de Guyse estimoit devoir estre promptement remparé, advisant pour le mieux d'en fortifier la fausse-braye, assez ample & large pour mettre nombre de gens à la deffendre, estant favorisée d'un bon & grand fossé, sans donner cest advantage à l'ennemy de le pouvoir gagner. Mais pour ne défournir les autres atteliers, & aussi pour donner exemple, luy mesme entreprint l'œuvre avec les Princes, Seigneurs & qu'il avoit en sa compagnie, portant quelques heures du jour *la hoste :* & monstrant estre bien convenable à un Chef de soustenir au besoin le travail & la sueur en sa personne, comme la vigilance de l'esprit.

Il voulut aussi sçavoir quelles munitions de guerre pouvoient estre en la ville, trouva qu'il y avoit bien peu de grosse artillerie, & mesme que la fonte d'icelle avoit esté conduite par homme non expert, ayant laissé la matiere mal alloyée (a), & sans obsrver les mesures: dont quelques pieces estoient desjà gastées, les poudres quasi toutes vieilles de trente & quarante ans, de moindre quantité qu'il ne suffisoit pour l'exécution qui estoit convenable de faire,

(b.) C'est-à-dire de mauvais aloy. Autrefois aulieu d'allier, on disoit allayer.

advenant quelque grande force, & se fit 1552. bailler l'estat du tout par le Seigneur d'Ortobie, Commissaire ordinaire de l'artillerie, lequel le Roy avoit laissé en la ville depuis le mois d'Avril qu'il y passa. Et outre cest estat, il trouva encores quelques miliers de salpestre au magazin, pour lequel employer il mit ordre que plusieurs moulins à poudre fussent dressez.

Quant au fait des vivres, pource qu'il n'y avoit de la munition que deux mille huict cens à trois mille quartes de bled & que d'en faire amas la chose estoit encore mal aisée, à cause que les laboureurs du pays n'avoyent de coutume battre leurs grains en esté sinon à mesure qu'ils en avoient à faire pour leur vivre, semer, ou payer leur redevances : il luy fut besoing faire plusieurs & diverses ordonnances pour y pourvoir. Et du commencement fit venir les quarteniers du pays & contrée, auquel il commanda assembler les Maires des villages pour leur enjoindre qu'ils eussent à faire battre diligemment les grains & en amener à certain jour, chacun du lieu de son mandement, telle quantité à la ville, qu'ils declareront pouvoir faire, & à quoy ils furent lors cottisez ordonnant que ces grains seroient mis en seure garde, au profit de ceux à qui il appartien-

1552. droit : & ou besoin seroit d'en prendre pour la nourriture des gens de guerre, ce seroit à prix & payement raisonnable : il s'en trouva quelques uns, mais en petit nombre, qui obeirent au premier commandement. Et à iceux mesme les ennemis de la garnison de Thionville & les Marengois (a) plus brigands que gens de guerre, donnoient empeschement, pillans les charettes & chevaux en chemin, & retenant les laboureurs prisonniers. Surquoy, autant ceux qui avoient bonne volonté d'obeir comme ceux qui ne l'avoient, sceurent colorer quelques jours la cause qu'ils prennoient de différer ; mais nos chevaux legers sortirent plusieurs fois aux champs, pour leur donner escorte, & asseurer les chemins : mesme un jour M. de Nemours avec sa compagnie, ensemble les Seigneurs de Gounor, Vidame de Chartres, les Comtes de Martigues, de la Rochefoucaud, les Seigneurs de Rendan, de Biron & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, vers Ennery aux environs de Thionville. Et advint que quelques soldats François partis la nuit du

(a) Païsans du Canton de Moorange, dont tous les Écrivains François à cette époque se plaignent beaucoup.

chasteau de Rodemarh (a), que lors nous te- 1552.
nions, s'en venoient à Metz. Les ennemis en estans advertis les suivirent jusques au chasteau de Dompchamp, où ils furent apperceus par nos gens, estant la riviere entre deux : & non-obstant qu'elle fut bien grosse, le Seigneur Paul Baptiste Fregosse, Lieutenant de M. de Nemours la passa quasi à nage, avec quinze ou vingt chevaux & les alla attaquer. M. de Nemours & ses gens, voulans suivre hasardoient de passer dans un endroit bien profond : mais le peril du trompette dudit Seigneur Vidame, qui avoit premier voulu essayer le gué, & avoit esté forcé du courant & porté à vau l'eau, leur fut advertissement d'attendre celui qui avoit guidé le Seigneur Paule pour leur monstrer un passage plus aisé : en quoy il coula quelque espace de temps. A la fin les ennemis les voyant passer, bien qu'ils fussent en plus grand nombre qu'eux, gagnerent le pont de Ritemont (b), où ils avoient des gens de pied : lesquels ils conduirent dans les bois prochains de là : où les ayant jettés à sauveté, les gens de cheval prirent la fuite à toute bride jusques aux portes de Thionville. Cette sailie

(c) Sur les cartes ce château est appellé Rodemaback.

(a) Richemont.

1552. & autres que nos chevaux legers firent souvent, furent cause que les ennemis ne coururent tant le pays, n'y tindrent les chemins si sujets qu'ils avoient accoustumés, de sorte que la ville commença à se fournir de bleds. Joint que M. de Guise trouva moyen d'en faire porter autre grande quantité, à mesme condition, d'aucunes prevostés & quartier de Lorraine, de Barrois, & de l'Abbaye de Gorze, appartenant à M. le Cardinal de Lorraine son frere, voisins de la dite ville : & furent commis gens à toutes les portes pour tenir registres de la quantité qui entreroit chacun jour, & en rendre compte aux Seigneurs de Piepape & de S. Belin, ordonnés Commissaires & Super-Intendans à toutes les munitions & provisions de vivres : lesquels rapportoient le tout par extrait au Lieutenant de Roy. Aussi se commença t'on à fournir de foin, avoine & paille, par le moyen que certains villages furent dediés particulierement aux compagnies de gens de cheval, qui pour lors y estoient & qui depuis y vindrent, pour en prendre leur provision, en payant le taux qui en estoit fait à prix raisonnable, & quelque chose d'avantage pour la voiture, s'ils prenoient des chariots : n'estans toutefois permis les occuper que les jours de Dimanche

& Lundy, afin que le demeurant de la sep- 1552.
maine fust reservé à semer les terres : & que en nous jettant hors d'une necessité presente, il fut encore pourveu à celle qui pourroit survenir.

Douze Enseignes de gens de pied trouva M. de Guise dans Mets, lesquels pour estre bandes nouvelles, il tascha à dresser & guerir. Entre autres choses il commanda, que les Squades (a) d'une chacune bande qui estoient de garde pour la nuit, se rendissent tous les soirs en armes, marchans en ordonnance, de leur quartier jusques à la place, qui estoit devant son logis, ou se rangeoient les uns près des autres, de façon que tous assemblez avoient forme d'un bataillon, qu'il faisoit quelques fois marcher en avant, puis soudain en arriere, monstrant visage de tous costez, baisser les picques comme pour combattre, ayant fait ficher un blanc à une muraille, où les arquebousiers s'adjoustoient. Et après leur avoir fait entendre ce qu'il vouloit par le Capitaine Favars leur maistre de camp, & donné le mot du guet, les envoyoit en mesme ordonnance en leurs postes & gardes. A quoy ils s'estoient si bien accoustumez, que combien que leur chemin s'addressoit à divers en-

(a) Les Escouades.

1552. droits de la place & qu'aucunes troupes se vinssent croiser dans les autres, toutes fois ils ne se demettoient jamais de leur rangs & files. Au reste furent faites plusieurs belles ordonnances, sur la forme de vivre des soldats, à ce qu'ils eussent à converser paisiblement avec les habitans de la ville, sans leur faire ou dire mal, ne prendre aucune chose qu'en payant, laissant les clefs des vivres & marchandises à ceux à qui elles appartenoient sans retenir leurs meubles, fors ceux qui estoient necessaires pour leur usage ordinaire, & de ne les contraindre en rien oultre leur gré, qui fut chose si bien observée, que les uns vivans avec les autres de si bon accord, sembloient estre cytoyens (a) d'une mesme ville. Au surplus pour eviter mutinations & brigues, furent faictes de par luy defences aux soldats, de ne prendre querelles les uns avec les autres, sur peine d'avoir le poing coupé : en quoy il fut si bien obey, que jamais ne fut veu nombre de gens de guerre demeurer si longuement ensemble, ou il y ait eu moins

(a) Si l'on s'en rappore à Vincent Carloix, il paroît que ce bel ordre ne dura pas long-tems, & que même on y dérogea pendant le siége. Lisez les cinq premiers Chapitres des *Mémoires* de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, p. 270 & suiv.

de querelles & debats. En cette façon les cho- 1552.
ses de Metz commencerent à se réduire en bon
train & conduite : mais afin qu'il n'y eut rien à dire, quand le besoin viendroit, M. de Guise envoya le Seigneur Pierre Strozzy vers le Roy, luy remonstrer par le menu, ce qui pouvoit entierement toucher l'estat, tant des victuailles, artillerie, munitions de guerre, fortifications, faute de pionniers, que du petit nombre de soldats, qu'il y avoit pour defendre une telle & si grande ville : aussi pour entendre comme ledit Seigneur de Guise avoit à se gouverner avec le Marquis Albert de Brandebourg, dont cy après sera plus amplement parlé : lequel estoit desjà arrivé à Treves avec une armée, au cas qu'il s'accostast plus près de Mets. La responce du Roy fut, « qu'il pourvoyroit à toutes choses necessaires, aussitost qu'on pourroit cognoistre la verité, que les entreprises de l'Empereur s'adresseroient à Mets ». Et quant à la particularité du Marquis Albert, » que M. de Guise usast en son endroit, comme de personnage, qu'il esperoit retirer à son service sans toutefois avoir trop grande fiance (a) de luy : & qu'il tachast l'essoigner de la ville & le jetter sur le chemin que l'Empereur

(a) Confiance.

1552. » devoit tenir venant en çà, pour conserver » d'autant plus les vivres au devant de l'armée » qu'il meneroit.

Au commencement de Septembre, les compagnies d'hommes d'armes de MM. de Guise, de Lorraine & Prince de la Roche-sur-Yon, trois des chevaux legers & sept Enseignes de gens de pied, furent envoyées pour estre de la garde & seureté de Mets : lesquelles estant venuz près du Pont-à-Mousson, M. de Guise advisa de les embesongner au fait de la recolte, ne voyant qu'aucun besoing le pressoit encore de les mettre dedans, estimant que ce seroit autant de vivres espargnés. Et pource que les habitans du plat pays se monstroient lents & tardifs à porter leurs grains, il despescha commission le second jour de Septembre, au Seigneur d'Antragues (a), Lieutenant de sa compagnie, au Seigneur de la Brosse (b), Lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, & au Seigneur de Biron, Lieutenant de celle de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, de mener ceste troupe èz terres de la ville, & de l'Evesque de Mets les plus

(a) Guillaume de Balsac, connu sous le nom du Seigneur d'Entragues, quoiqu'il ne possédât pas cette terre, fut le grand père de la fameuse Marquise de Verneuil.

(b) Tué depuis à la bataille de Dreux.

esloignées, pour faire avec la force, si besoing 1552.
estoit, que les commandements de la recolte fussent executés. En quoy ils procéderent si sagement, que du gré du peuple, à qui on permettoit en retenir quelque quantité, pour leur nourriture de certain temps & pour semer, fut amesné de ces quartiers, avant le vingtieme de Septembre, environ douze mille charges de grains, dans la ville.

Et pource que le temps ne nous permettoit assez de loisir, de pouvoir conduire en deffence nos remparts & plates-formes, avant la venue des ennemis, & mesmement qu'estions incertains, par quel endroit ils nous voudroient assaillir, M. de Guise embesogna les Gentilshommes de sa maison à faire une promte provision de plusieurs choses requises pour jetter à une bresche soudainement faite où l'on n'auroit eu temps de remparer, l'un de certain nombre de gabions, un autre assembla deux cens grosses poultres de bois, autres à trouver deux mille grands tonneaux, & de planches & tables ferrées en grand nombre, remplir quatre mille sacs de terres & de sacs de laine autant qu'il s'en trouveroit, sans y omettre ferre, pics, hoyaux, pelles, hottes, moutons, pour abattre les murailles : les autres à la charge des pavesades, des cavaliers de bois pour l'harquebouserie, des parapets,

1552. mantelets, treteaux, barrieres, rateaux, chevilles & autres engins, de chaque espece diverses sortes, pour s'en ayder par teste & aux flancs, selon la diversité des lieux & places, ou l'affaire le requerroit. Au Seigneur de Sainct-Remy se pourvoir de bonne heure de tous artifices à feu, au Seigneur de dé Crenay remonter grand nombre d'arquebuze à croq avec leur appareil & fourniment. Et fut la diligence telle, que toutes les choses se trouverent prestes & assemblées avant que le besoin fust.

Nos soldats n'estoient cependant paresseux à la démolition des bastimens vers la porte Saincte Barbe, portans par terre ce grand nombre d'edifices demeurez hors du retranchement, afin que si iceluy quartier venoit à estre pris, lequel toutesfois on ne délibéroit legerement abandonner, il ne s'y trouvast rien en estat qui peust faire faveur à l'ennemy. Et de mesmes poursuivoient les maisons, joignans les murailles de la ville y faisans une espace tout en long pour mettre gens en bataille & y pouvoir faire rempars & tranchées. Pareillement au dehors de la ville ils abbatoient les faux-bourgs, jardins, edifices de plaisir, & autres murailles qui eussent peu nuire, dont il y en avoit grand nombre jusques dans les fossés, ainsi qu'on void en ces

grandes & riches villes qui ont joüy longue- 1552.
ment du bien d'une profonde paix. Et pourroit-on s'esmerveiller de l'obeissance qu'en telle dommage d'edifices ce peuple de Metz rendoit ? car estant la chose conduite par l'authorité de M. de Guise, & par gracieuses remonstrances dont il usoit, il ne s'en vid un seul qui fist semblant le trouver dur, & la pluspart mettoient d'eux mesme la main à les abbatre, comme concernant le bien public & la perpetuelle seureté de leur ville.

Encore pour ne laisser aucune commodité de couvert à l'ennemy s'il vouloit venir loger près de la ville, ils ruinoient les bourgs de S. Arnoul, de S. Clement, de S. Pierre des champs, de S. Julien, de S. Martin, & autres tout à l'entour : chose qu'il ne faut estimer de petit travail, ni peu hazardeuse, veu la presse du temps, qui ne donnoit le loisir d'y besongner en seureté : de sorte qu'ils y sont demeurez ensevelis & couvers de plus de deux cens pauvres soldats, ou autres qui leur aidoient : vray est que quant aux grandes Eglises tant du dedans que du dehors, ne les voulant M. de Guyse voir mettre par terre si la venue de l'ennemy & le sauvement de la ville n'en monstroient une grande necessité, les pilliers qui en soustenoient les voutes &

1552. pans de mur furent pour lors seulement couppés & estançonnés de bois, mesurans que l'espace d'un jour ou deux nous en feroit tousjours venir à bout, quand le besoin nous y contraindroit, ainsi que depuis avant cinq sepmaines fut mis à exécution. Mais pource que celle de S. Arnould estoit de grande estenduë, & assise en si haut & proche lieu de la ville, que la voute eust peu servir aux ennemis d'un dangereux cavalier sur tout le quartier de la porte Champeneze; on s'advança de l'abbatre, de crainte qu'ils fissent grand effort de s'en saisir avant qu'on y peust remedier. Et usa M. de Guyse de pitoyable office vers l'Abbé & Religieux dudit S. Arnould, ensemble vers les autres gens d'Eglise & de religion de toutes les Abbayes, Convents & Colleges abbatus, qu'il accommoda ès autres Eglises, dont est demeuré grand nombre en estat dans la ville, trouvant suffisante espace pour les y loger tous, avec leurs ornements & joyaux, sans aucun empeschement de pouvoir vaquer au service de Dieu aussi bien qu'auparavant. Et fit transporter en solemnelle procession les corps & reliques de plusieurs Saincts qu'il accompagna, & les autres Princes & Seigneurs avec luy la torche au poing, teste nuë

nuë depuis l'Eglise & Abbaye S. Arnould, 1552.
jusques en l'Eglise des Freres Prescheurs. Il ne faut omettre qu'à mesme jour & procession furent transferés les cercueils esquels gisoient en l'Eglise & Abbaye S. Arnould la Reine Hildegarde, femme de Charles, premier de ce nom, surnommé Charlemagne, Roy de France & d'Austrasie, (duquel royaume d'Austrasie la ville de Mets estoit la Capitale) & depuis Empereur. Le Roy Louis, surnommé Debonnaire, fils des susdits Charles & Hildegarde, aussi Roy des deux royaumes, & Empereur ; qui fut inhumé à S. Arnould l'an huict cents quarante & un : deux de ses sœurs, Hildegarde & Aleide (a) ; & deux sœurs du Roy Charlemagne, Rotaide & Aleide (b) : Droguo (c), qui fut Archevesque de Mets, & frere dudit Roy Louis Debonnaire, ne sçay si legitime ou bastard : Vitro, Duc de Loraine, pere de Saincte Glocine : Beatrix, espouse d'un Hervic, Duc de Mets : Arvalard (d), Arche-

(a) Hildegarde, & Adélaide. Ces deux Princesses moururent fort jeunes.

(b) Adélaide.

(c) Drogo, un des fils naturels de Charlemagne.

(d) On n'en trouve point de ce nom parmi les Archi-Chanceliers de Charlemagne : seroit-ce Archambaud

1552. vesque de Treves, jadis Chancelier de Charlemagne, & depuis canonizé pour Sainct: lesquels furent tous apportés en l'Eglise des Freres Prescheurs (a), & illec enlevés (b) avec telle solemnité & aussi honorablement que faire se peust, & que l'opportunité du temps le permettoit.

Le Marquis Albert de Brandebourg, duquel avons dessus parlé, s'estoit fait Chef d'une partie des meilleurs gens de guerre que les Princes d'Allemagne eussent en leurs armées contre l'Empereur, ayant retiré deçà par le Duc de Zimmeren, parent du Comte Palatin, l'Ansgrau de Lytembourg (c), le Comte Ludovic d'Ottinguen (d), & soixante-deux enseignes d'Allemans, lesquelles il avoit reparties en quatre regimens. Dont Jacob d'Ausbourg, auparavant son Lieutenant, estoit Colonnel de vingt-deux, le

dont l'Auteur auroit mutilé le nom? ou plutôt ne seroit-ce point un Adélard, Ministre de cet Empereur.

(a) On appelloit ainsi les Dominicains, parce qu'ils s'étoient voués particulierement à l'exercice de la chaire.

(b) Et la transporter.

(c) M. de Thou, Liv. XI, le désigne sous le nom du Landgrave de Lichtemberg.

(d) Œttingen.

Comte d'Altembourg de ſeize, Rifemberg 1552.
de douze, & des douze autres Joaſſen (a) Fondalbic, avec huict Squadrons (b) de chevaux, chacun de deux cents, enſemble trente-quatre pieces d'artillerie : & eſtoit venu des hautes Allemagnes en branſchantant (4) & rançonnant (c) le pays, paſſer le Rhin à Spire, & courir toutes les terres d'Auxois, juſques à la ville de Treves, de laquelle il s'eſtoit ſaiſi & mis des gens de cheval dedans, avec le regiment de Fondalbic pour la garder. Maintenant s'eſtoit venu camper au lieu de Rurang[illegible] (d) ſur la Mozelle, près de Thionville à trois lieues de Mets, d'où envoyoit ſouvent demander vivres à M. de Guyſe pour la nourriture de ſon camp, faiſant publier qu'il eſtoit là pour le ſervice du Roy. Et de fait le Roy tenoit auprès de luy l'Eveſque de Bayonne (e), pour traitter la condition du payement qu'il luy faudroit en ſe ſervant de luy. Or n'oſoit M. de Guiſe

(a) M. de Thou (Liv. XI) l'appelle Joachim Calwitz.

(b) Eſcadrons.

(c) Liſez les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, p. 438 & ſuiv.

(d) Floranges, ſelon M. de Thou, Liv. XI.

(e) Jean de Freſſe.

1552. le refuser, afin qu'il n'en causast quelque malcontentement : aussi craignoit d'autre part desfournir sa ville. Parquoy advisa sagement de ne tomber en l'une ni en l'autre necessité, envoyant la premiere fois tel nombre de pains & pieces de vin pour luy satisfaire, qui ne fut de grand foule à la munition du Roy. Et depuis, sur semblable demande, luy fit entendre qu'il n'oseroit & ne voudroit plus toucher la munition : mais luy envoyoit une autre provision de pain & de vin qu'il avoit fait venir pour la fourniture particuliere de sa maison, adjoustant encor nouveau present d'un Coursier que le Seigneur de Louviers, son Escuyer d'escurie, mena audit Marquis. A la fin ne voulant M. de Guyse user vers luy, sinon en la façon que le Roy luy avoit mandé ; & voyant qu'il importunoit toujours pour vivres, envoya le Seigneur Pierre Strozzy, luy remonstrer que la raison de la guerre (laquelle il entendoit bien) ne portoit que l'on jettast vivres d'une place de telle importance que Mets, mesmement à cette heure, qu'on entendoit l'Empereur s'approcher avec une grosse armee pour la venir assieger, avec ce qu'elle n'estoit guères bien fournie : & à peine en pourroit-on tirer la nourriture de

de son camp trois jours, qu'on ne l'espuisast 1552. beaucoup : mais qu'il pourroit prendre son chemin vers les Sallins (a), pays très-fertil, & là entretenir pour un temps son armée ; le propos sembla avoir esté bien receu de luy, mesmes demanda quelque personnage pour luy monstrer le pays. Mais le bon jugement du Seigneur Pierre avoit desjà descouvert par les termes & propos qu'il avoit tenus, que ses fins tendoient seulement à tirer de l'argent du Roy, & projettoit deslors jouer ce beau tour que depuis on a veu. Lendemain fut despeché Gaspar de Hus, Seigneur de Buy, Gentilhomme natif de Mets, pour l'aller conduire vers les Sallins : mais au lieu de prendre ce chemin, il s'approcha une lieuë plus en çà vers la ville, venant camper à Aëy, d'où envoya trois de ses gens vers M. de Guyse, luy faire entendre, que d'aller vers les Sallins,

(a) Tous les Modernes, d'après M. de Thou, (Liv. XI), ont écrit que le Duc de Guise engagea Albert à se rendre à Salins dans la Franche-Comté, & qu'il lui offrit un guide. Il est certain qu'Albert en avoit besoin : car la route étoit longue. Il falloit pour arriver à cette destination qu'il traversat une partie de la Lorraine & de la Franche-Comté. Nous présumons que cette opinion seroit susceptible d'être discutée.

1552. ce seroit trop s'exposer à l'ennemy, en danger que luy & ses gens fussent rompus, & que son intention estoit de passer la Mozelle, parquoy prioit qu'on luy fit faire un pont, & cependant le fournir de vivres necessaires, ensemble mettre en liberté quelques-uns des siens, qu'il disoit *estre arrestés dans la ville*. M. de Guyse envoya recueillir & festoyer ses gens par des Gentilshommes de sa maison, auxquelles les Allemans firent grande instance de prendre la lettre du Marquis leur maistre, qui contenoit leur charge pour la porter à M. de Guyse, & qu'ils viendroient puis après luy faire la reverence & faire le surplus. Tantost après s'en retournerent sans se presenter : de laquelle façon M. de Guyse assés esmerveillé ne laissa pourtant à rendre response, & ramentevoir (a) au Marquis touchant les vivres la raison que dessus. Et quant au pont, qu'il n'avoit moyen d'en faire dresser promptement : mais qu'il commanderoit que tous les batteaux de Mets & du Pont-à-Mousson, se rendissent à l'endroit où il voudroit faire passer ses gens pour en tirer la commodité qu'il pourroit. Au reste, qu'il n'avoit aucun des siens prisonniers, ni ne voudroit qu'ils eussent moins

(b) Rappeller.

de liberté & bon traitement dans la ville, 1552.
que les François. Ceste responce estoit suffisante, & satisfaisoit au tout : parquoy estima ledit Marquis, que ce luy seroit honte de ne la prendre en payement : Et commença incontinent penser à quelque autre nouveauté : c'est de faindre estre requis, que M. de Guyse & luy parlassent ensemble, & qu'il fust advisé un lieu hors de la ville pour s'assembler. L'excuse estoit presente à M. de Guyse, que ayant la garde de la place, ne seroit trouvé bon qu'il en sortist : offrant au Marquis, que s'il luy plaisoit venir dedans, il mettroit peine de le bien recueillir & traicter. Le marquis donna parole de venir le jour ensuyvant, dont M. de Guyse envoya bonne trouppe de Gentilshommes hors la ville, vers la venuë de son camp au devant de luy, & trouverent quelques Alemans qui vouloyent entrer, lesquels furent receus. Et après que l'on eut longuement attendu le Marquis envoya dire qu'il ne viendroit jusques au lendemain, auquel jour il approcha encores le matin son camp, jusques au village de Mercy & autres d'environ, à une lieuë de la ville. Estans des nostres sortis comme le jour précédent, rencontrerent autre trouppe d'Alemans, qui d.

1552. soyent le Marquis n'estre guères loing : & qu'ils s'estoient mis devant pour acheter cependant quelques besognes en la ville. L'entrée fut donnée comme aux premiers : & sur le midy un Gentilhomme envoyé de la part du Marquis, vint porter excuse qu'il ne pouvoit encor venir de ce jour : requerant M. de Guyse, qu'il luy pleust recevoir dans la ville un nombre de mortiers & quelques munitions de boulets, pour descharger d'autant son charroy qui commençoit marcher difficilement, à cause que le temps s'estoit disposé à la pluye. Dequoy encores qu'il en fust quelque chose : car à la verité le pays est gras & boueux, pour si peu d'eau qu'il tombe) si est-il à croire que cela tendoit plus à imprimer quelque fidelité de luy, qu'au soulagement de son charroy, car en l'hyver après, il traina tousjours lesdits mortiers & boulets, sans nouvel attelage de chevaux : M. de Guyse luy accorda sa demande, & mesmes qu'il pourroit laisser un de ses gens dans la ville pour avoir la garde de ce qu'il y mettroit. Ce soir il envoya lesdits mortiers qui arriverent bien tard, & à heure que l'on n'a accoustumé ouvrir places de garde : toutefois pour ne luy laisser aucune apparente occasion de se plaindre, M.

de Guyse ayant jetté quelques chevaux dehors pour faire la descouverte, afin d'obvier aux entreprises qui se pourroient faire, & mis force soldats en armes à la porte, quelque nombre d'arquebouziers aux barrieres, receut ce charroy à diverses ouvertures de porte, & à diverses fois, le visitant à la raison qu'ils entroient les uns après les autres, afin qu'il n'y eust chose dont peust venir inconveniant à la ville : & cela si dextrement, qu'il ne fust donné aucune cognoissance de soubçon. Le tiers jour, on vit venir autre grosse trouppe d'Allemans, & nulles nouvelles que le Marquis arrivast : dont M. de Guyse considerant ceste façon & le logis qu'il estoit venu prendre si près de nos portes, se doubta qu'il pourroit avoir quelque dangereuse imagination. Parquoy ne permit que ces Alemans venus dernierement entrassent : mais doucement feit sortir ceux qui estoyent dedans, en nombre de plus de quatre cents, leur offrant faire porter de la marchandise à la porte autant qu'ils en voudroient acheter. Sur l'heure arriverent gens de la part du Marquis, pour dire que leur maistre ne pourroit estre bien à son aise en lieu où l'on essayast faire ses gens prisonniers : & que à ceste occasion il n'y estoit 1552.

1552. voulu venir. A quoy avoit tant peu d'apparence, que l'on ne daigna luy en mander satisfaction, car aussi n'estoit veritable : comme M. de Guyse s'en estant soigneusement enquis dès l'autre fois qu'il luy avoit mandé le semblable, l'avoit ainsi trouvé. Toutes lesquelles choses rapportées au succès de celles qui advindrent dans six sepmaines après, feront juger que le Marquis avoit entrepris une de trois choses, ou de tirer plus de vivres qu'il pourroit pour défournir la ville ; ou bien surprendre la personne de M. de Guyse, & mettre en danger tout le demeurant ; ou bien de gagner avec le nombre de ses gens qui estoient ainsi entrez, une des portes par où il peust mettre toutes ses forces dedans, & en demourer le Seigneur : mais Dieu ne permist qu'il en advint ainsi.

Nous avions lors passé la mi-Septembre, & commençoyent venir plus d'advertissements de la venue de l'Empereur qu'auparavant. Lequel avec les bandes Espagnoles, Italiennes, & les autres forces qu'il avoit assemblées à Ispurg (a), Munic, Augsbourg & Ulme (b), s'estoit acheminé jusques sur le Rhin : lequel sa personne avec quelque nom-

(a) Inspruck.
(b) Ulm.

bre de chevaux & certaines pieces d'artille- 1552.
rie, l'avoyent passé sur le pont à Strasbourg: le demeurant de l'armée par batteaux, s'estant encores venu joindre à luy à Laudorf, maison du Comte Palatin près de Spire, où il faisoit quelque sejour, deux regiments qui venoyent de Francfort Ratisbonne: par le moyen dequoy son armée estoit encores engrossie; & s'approcha depuis aux Deux-Ponts, qui est un lieu à quinze lieuës de Mets, d'où M. de Guyse eut advertissement qu'il faisoit avancer quinze cens ou deux mille chevaux vers le pays Messin, pour deffaire les nostres, qui y estoient pour la recolte. Parquoy manda aux Seigneurs d'Antragues, de la Brosse & de Biron, s'approcher vers la ville avecque leur trouppe, faisans entendre par le pays, que l'on eust à mettre plus grande diligence que jamais de porter vivres: & ceux qui ne pourroient si tost faire, eussent à les jetter hors des grandes maisons & edifices, afin que s'il estoit besoin en faire le gast, pour empescher que l'armée de l'ennemy ne s'en prevalust, on les peust brusler sans endommager les bastiments & meubles, espargnant ce pauvre peuple le plus qu'il feroit possible. Il leur fut aussi mandé, qu'ils raportassent un roole de tous

1552. les moulins des lieux & environs ou ils passoient, pour les envoyer rompre au-devant de l'Empereur: les advertissant encores, d'amener en venant un grand nombre de charroy pour s'en servir à resserrer promptement tout ce qui se trouveroit à deux ou trois lieues à l'entour. Ces choses executérent les susdicts, ainsi qu'il leur estoit mandé : & se retirerent avec leurs gens vers M. de Guise, qui les feit entrer dans la ville le vingt-deuxiesme jour de Septembre : & les envoya loger chacun au quartier qui luy estoit départy : les bandes de gens de pied près des murailles, afin d'estre voisins des lieux ou ils auroient à faire la garde & les gens d'armes & chevaux legers sur le milieu de la ville : ordonnant à tous Capitaines chefs de gens de guerre, gentilshommes & soldats ne faire logis hors de leurs quartiers, sur peine d'en estre punis.

Et sçachant que la noblesse Françoise est assez coustumiere de courir la part (a) ou l'affaire survient, & advenant le siege, qu'un bon nombre s'en retireroit en ceste ville, ou s'ils n'avoient à qui rendre particuliere obeissance, voudroient prendre logis ou bon leur sembleroit, & estre de toutes les factions (b)

(a) Du côté.

(b) De toutes les entreprises.

qui s'entreprenderoient : dont on a veu souvent advenir plus d'inconveniens que de bons effets. A ceste cause, feit commandement, que tous gentilshommes (a), autres qui viendroyent pour leur plaisir eussent à choisir un des Capitaines de gens de cheval, ou de pied, estans en la ville, pour se retirer devers luy, & avoir logis dans son quartier, le suyvre & accompagner à toutes les factions & entreprinses qui se feroient par luy, obeissant à l'exécution d'icelles, tout ainsi que s'ils avoient receu soulde, & fait le serment au Roy soubs sa charge, & n'entreprendre rien d'avantage, sur peine d'estre mis hors la ville. Et pource, que les ennemis eussent peu en moins de six jours, se faire maistres de la campagne, & occuper les vivres, ne tarda guères a renvoyer la cavalerie legere faire le gast (b) qu'avons dit cy dessus, & rompre les moulins, leur commandant aller commencer au plus près de l'ennemy, & au plus loing de la ville qu'il leur feroit possible : faisans en sorte qu'il demourast le moins de nourriture & de commodité de toutes choses devant leur armée, que faire se pourroit. 1552.

(a) Beaucaire, Liv. XXVI, rapporte cette ordonnance dans les mêmes termes.

(b) Le dégât.

1552. Cependant, afin que l'on fist plus grande diligence de referer ce qui estoit encores dehors, fut de nouveau ordonné, que dans quatre jours on eust à mettre tous les vivres & le bestial des villages dans la ville, pour en fournir la munition : ou les vendre au marché, à tel pris que l'on trouveroit, sur peine que le terme passé, les gens de guerre & soldats en pourroient aller prendre sans payer, là où ils en trouveroient. Ce commandement fist venir en ces quatre jours, grande quantité de tous vivres : car la plusspart du peuple & les habitans de la ville, qui avoient encore leurs granges & maisons aux champs toutes pleines, obeirent dans le temps. Et ceux qui ne le voulurent faire, sentirent bientost la punition du mespris & refus qu'ils faisoient : parceque les gens de guerre sortirent, comme il leur estoit permis, & allerent faire particuliere provision de tout ce qu'ils peurent trouver : qui fut cause, que aucuns se repentans, venoient offrir libéralement de porter tout ce qu'ils avoient, & que la main fut reserré aux soldats : ceque M. de Guise feit volontiers, regrettant la foule du peuple, pourveu que la ville eust son fourniment, En ceste façon, ne vint guères de dommages, que sur ceux qui avoient trop mauvaise volonté, & cela

mesmes porta quelque espargne à la munition 1552.
du Roy, tenant lieu de distribution aux soldats plus de six sepmaines durant le siege. M. de Guise avoit usé de plusieurs autres moyens, sur le faict des provisions de bleds, vins, bestail, chairs sallées, poisson, beurre, huille, sel, froumages, riz, & tous autres vivres de garde, qu'il avoit fait venir de France, Lorraine, Barrois, & autres lieux, ou il s'en pouvoit recouvrer, n'ayant espargné ny son crédit, ny ses deniers: de sorte, que la ville fut mise en estat, pour ne souffrir faim d'un bon an.

Sur le vingtiesme de Septembre, M. de Guise envoya la seconde fois le Seigneur Pierre Strozzy vers le Roy, l'advertir qu'il estoit temps d'envoyer le secours qu'il avoit advisé donner à Mets, veu que l'ennemy s'estoit tant approché, qu'il ne falloit plus doubter de sa venue. A quoy Sa Majesté respondit, que de Sainct Michel, ou M. le Connestable alloit dresser un commencement d'armée, y seroit pourveu avant que les ennemys peussent estre arrivez.

Quelques jours auparavant, le Marquis Albert de Brandebourg, estoit retourné vers Treves, pour retirer les gens de cheval, & le regiment de Fondalbic qu'il y avoit laissé,

1552. & autrefois (a) revenu au tour de Mets, ou il fit cinq ou six logis, entretenant tousjours l'Evesque de Bayone de paroles générales, sur lesquelles on ne pouvoit faire aucun bon fondement : car il luy proposoit chacun jour demandes nouvelles, & si excessives, que ledit Evesque eust passé grandement sa charge, de les luy accorder. Il envoya querir les mortiers qu'il avoit laissé dans la ville, lesquels M. de Guise luy permis reprendre. Et environ ce temps, le Roy despescha encores le Seigneur de Lanssoc, pour venir prendre quelque conclusion avecques luy, mais il trouva moyen de mettre tousjours la chose en longueur : & cependant s'approcha du Pont a Mousson, venant loger tout joignant les portes, auquel lieu M. le Connestable envoya de nouveau le Seigneur (b) de la Chapelle de Biron, & à la fin M. de Chastillon son neveu, à present Admiral de France : lequel après avoir quelquefois conclud une chose, incontinent après le Marquis l'envoyoit conditionner (c) de quelque autre, tant esloignée de raison, qu'il s'en retourna

(a) C'est-à-dire une seconde fois.

b) Jacques de Charbonniere, Seigneur de la Chapelle Biron.

c) Lui envoyoit proposer &c.

sans

ſans réſolution. Ceſte façon intraitable, de ne 1552.
ſe laiſſer conduire à quelque party honneſte de pluſieurs qui luy eſtoient offers, le rendit ſuſpect à M. le Conneſtable, qui commença penſer de luy comme d'un ennemy : & par le trouble qu'il donna, vint cet inconvenient à la ville, que M. le Conneſtable ne nous peut ſecourir de tout ce qu'il euſt bien voulu, meſmement d'artillerie : car il ne l'euſt peu faire conduire avecques moindre force que d'une armée, pour la defiance qu'avions du Marquis & de ſon camp. Bien avoit fait approcher de bonne heure quatre enſeignes de gens de pied au Pont-à-Mouſſon avant que le Marquis y paſſaſt, leſquelles furent deſlors retirées dans la ville, & depuis envoya deux cents pionniers & un nombre de pouldres que le Seigneur Horace Farnez (a) Duc de Caſtres admena, lors qu'au dix ſeptieſme du mois enſuivant : il vint pour attendre le ſiege. Oultre leſquelles, M. de Guiſe, pour la crainte d'un long ſiege, avoit mis peine en aſſembler, ou de ce qu'il en avoit tiré de ſes places, ou par autres moyens, dix milliers.

Pource que le mois d'Octobre eſtoit venu, & nous approchions de l'hyver, quelques uns eſtimerent que l'Empereur n'entreprendroit ſi

(a) Horacio Farneſe, Duc de Caſtro.

1552. tard nous assieger, cuidans puis qu'il avoit conduit jusques ici sagement ses affaires, il ne voudroit forcer à ceste heure la nature du temps, & tant contemner (a) la rigueur du ciel, que de hazarder une si grande armée à la merci des neiges, pluyes & gelées, qui sont bien vehémentes en ce pays, & se contenteroit pour ceste année (b) de s'estre monstré en armes en Allemagne, & d'avoir reduict à sa devotion les Princes de l'Empire, qui au commencement de l'esté, estoient entrez en guerre contre luy : mais qu'il pourroit entreprendre de venir en quelque quartier de la Champagne ou en Lorraine & Barrois, pour y faire hyverner son armée, & temporiser jusques en la belle saison, que l'exécution de ses entreprises viendroit estre plus aisée : mais il estoit aussi à penser qu'un si grand amas de gens de guerre, & la grande despence de la souldoyer avec les bravades & menasses, dont il avoit usé, & qu'il avoit fait publier par ses Ambassadeurs & Ministres, tant en

(a) Et tant mépriser.

(b) On a vu dans les Mémoires de Rabutin que le Duc d'Albe, & le Marquis de Marignan, les deux Généraux les plus expérimentés de l'Empereur lui conseillèrent fortement de remettre au printems suivant le siége de Metz.

Allemagne qu'en Italie, de vouloir avant 1552.
toutes choses pourvoir au recouvrement de ce qui touchoit à l'Empire, luy feroient avancer ce siege. A quoy de plus fort l'inciteroit la foiblesse, qu'il sçavoit estre encore en la ville, & la crainte que les affaires du Roy par trop temporiser se peussent tant affermir, qu'il ne fust plus heure de l'empescher. Aussi qu'un esprit picqué se promet souvent de surmonter les plus grandes difficultez, mesme qu'il avoit autre fois bien heureusement mené la guerre en hyver. Parquoy faisant M. de Guise un conseil sur toutes ces choses, résolut de poursuivre sa premiere & sage délibération, de continuer avecques la plus grande diligence qu'il pourroit la fortification commencée. Et y estoit si attentif, que souvent il faisoit porter son diner aux rampars, de peur de mettre trop de temps à aller & venir en son logis, Et si quelquefois il alloit dehors à cheval, c'estoit pour recognoistre le pays, visiter les advenues & logis, que les ennemis pourroient nuire & aussi à ceux qui feroient advantageux tant pour nos sallies, & mettre des imboscades (a), que par ou nous ferions nos retraites.

(a) *Imboscades* est ce que nous appellons embuscade. Les Italiens disent *Imboscata.*

1552. Les vendanges estoient lors achevées, lesquelles avoyent esté faites sans aucun empeschement, & y avoit grande fertilité de vin par tout le pays, dont après qu'on en eut retiré une grande quantité dans la ville, beaucoup de gens de travail vindrent, qui furent employez à la besogne, par le moyen desquels, les plates formes commencerent d'approcher à la hauteur suffisante pour s'en pouvoir servir. Et fit lors M. de Guise asseurer & habiller les voutes de plusieurs Eglises en platesformes, armées de balles de laine, qui seroient cavalier aux montagnes pour y mettre de l'artillerie, & batterie au loing, à l'advenue des ennemis. Et pour autant que l'on disoit estre chose bien aisée de nous priver de ceste partie de la Mozelle, qui passe dans la ville, rompant la chaussée qui soutient. Au moyen dequoy toute l'eau retourneroit en son ancien canal, du pont des Mores hors des murailles, & demeureroient deux grandes ouvertures, servants de breche aux ennemis soubs les deux ponts des barres, par où la dite riviere entre & sort dans la ville, furent commencées des palissades dans l'eau, reculées de vingt cinq ou trente pas desdits ponts, vers le dedans de la ville pour n'estre exposées à la batterie, avec bon rampart des deux costez du canal,

depuis lesdites palissades jusques aux ponts, servant de flancs l'un à l'autre. Et aussi pour le mesme danger que perdant l'eau, fussions privez des moulins qui estoient dessus, M. de Guise en fit faire un bien grand nombre d'autres à bras & à chevaux pour moudre les bleds & battre les poudres. 1552.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC.

(1) DANS l'obſervation (a) n° 5 ſur le ſixième Livre de Vieilleville, on a remarqué que le Cardinal de Lenoncourt contribua beaucoup à la ſoumiſſion des habitans de Metz. Sleidan (b), & de Thou (c) l'affirment poſitivement. Ce Cardinal comptoit travailler pour lui, & parvenir ainſi au rétabliſſement de la juriſdiction fort étendue de ſes prédéceſſeurs en cette ville. On a vu dans les Mémoires de Vieilleville combien ſes eſpérances furent trompées. On ajoutera ici à ce qu'on dit du Prélat, qu'il eut en même tems l'adminiſtration de quatre Archevêchés & de trois Evéchés. Après ſes querelles avec Vieilleville, il ne conſerva pas longtems ſon Evéché de Metz. Sur la fauſſe nouvelle de ſa mort, le Cardinal de Lorraine uſant de ſes réſerves,

(a) Tome XXX de la Collection, p. 457 & ſuiv.
(b) Hiſt. de la réformation, Tome III, p. 189.
(c) Liv. X.

ſe mit en poſſeſſion de ce ſiége Epiſcopal qu'il croioit vacant. Le Cardinal de Lenoncourt prit le parti d'y renoncer volontairement. Il mourut en 1562 à ſon Prieuré de la Charité-ſur-Loire.

(2) On a dejà eu occaſion dans les Mémoires de Rabutin de relever cette erreur adopté par la pluſpart des Écrivains François à cette époque. A les entendre, on croiroit qu'une grande partie de l'Empire ſe ligua avec Charles-Quint, pour faire le ſiége de Metz. Il eſt poſſible que quelques membres du corps Germanique, craignant de déplaire à l'Empereur, ayent fourni leur contingent dans cette circonſtance ; cependant Sleidan garde à cet égard le plus profond ſilence ; & à coup ſûr il étoit à portée d'être inſtruit de ces ſortes de particularités. Peut-être objectera-t-on que ſon ſilence a eu pour bût de ſauver la réputation des Allemands, qui auroient manqué à leurs engagements, ſi, après avoir appellé Henri II à leur ſecours, ils euſſent fourni contre lui de l'argent, ou des ſoldats. Mais les écrivains François n'ont-ils point confondu ce prétendu ſecours, dont ils font mention, avec un autre fait avoué par l'hiſtoire ? A la paix de Paſſau une

partie des troupes entretenues par les Etats & Princes de l'Empire fut licenciée ; & ces troupes paſsèrent au ſervice de Charles-Quint: eſt-il impoſſible qu'on ait inferé de-là qu'elles ſe trouvoient encore à la ſolde de ceux qui les ſtipendioient auparavant ? quoiqu'il en ſoit, ſi Sleidan, afin de ne pas inculper ſes compatriotes, a caché la verité, il a eu ſoin de ne point taire le dégât que fit l'armée de Charles-Quint, en traverſant le territoire de Strasbourg, pour ſe rendre à Mets. » C'étoit » (raconte-t'il (a)) le ſpectacle du monde » le plus triſte de voir accourir à cette ville » les laboureurs avec leurs femmes & enfants, » à qui on avoit tout enlevé ». Le Sénat de Strasbourg, en porta ſes plaintes au Duc d'Albe. Ce Seigneur aſſura qu'il en étoit très-faché, & qu'il réprimeroit ces excès. Néantmoins le pillage continua ; & le Duc d'Albe empêchoit les plaignants d'approcher de la perſonne de l'Empereur.

(3) Pluſieurs modernes (b) ont cru qu'il s'agiſſoit ici d'Armand de Biron depuis Maréchal de France, & ſi célèbre ſous les re-

(a) Hiſtoire de la réformation, Tome III, p. 225.

(b) Voyez entre autres les mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXIX Ec, p. 197.

gnes suivans. Mais s'ils eussent lu attentivement les Mémoires de Boivin du Villars, ils auroient vû qu'à cette époque le jeune Armand de Biron servoit en Piémont dans la compagnie d'hommes d'armes du Maréchal de Brissac, dont il devint le Guidon. Brantôme, qui lui a consacré un article assez étendu dans ses Mémoires, déclare (a) formellement qu'Armand (*sortant de Page chez la Reine de Valois*) *s'en alla aux guerres de Piedmont, & qu'il y acquit une très-belle réputation*. L'Auteur du *Discours de la fortune & disgrace* (b) *des favoris depuis François I jusques à Louis XIII*, nous apprend également que le commencement de la fortune de Biron fut d'être Guidon du Maréchal de Brissac en Piedmont. Le Seigneur de Biron, sous les ordres duquel Salignac servit à Metz étoit le père d'Armand. Il est connu dans l'Histoire sous le nom de Jean de Gontaut, Baron de Biron, Capitaine de cent hommes d'armes & Gouverneur de S.

(a) Tome III de ses Mémoires, édit. de 1739, p. 297.

(b) Voyez le fragment de cet ouvrage inséré par le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau Tome II, p. 155. Nous ajouterons que le Laboureur, en faisant l'éloge d'Arnaud de Biron, ne parle pas plus de ses exploits au siége de Metz, que Brantôme, & l'Auteur du discours qu'on a cité.

Quentin. Il avoit été envoyé en ambaſſade par François I à la cour de Charles-Quint, & à celle de Portugal. Bleſſé dangéreuſement à la bataille de S. Quentin (a) en 1557, il fut conduit à Bruxelles, où il mourut. Ce fut ce Jean de Gontaut qui entra à Metz avec le Duc de Guiſe ; & M. de Thou (b) confirme le fait.

(4) Salignac paroît avoir corrompu ce mot : car on diſoit communément *branſtater*, & non pas *branſchatter*. Ce mot néantmoins a ſouffert différentes altérations : chez pluſieurs de nos anciens écrivains on trouve *branſqueter* & *branqueter*. On a attribué l'invention de ce mot à l'Empereur Maximilien I. Dans une lettre de ce Prince (c) à ſa fille Marguerite, en date du 25 May 1513 il s'exprimoit ainſi au ſujet du Roy d'Angleterre » ... iceluy » noſtre frere peuſt dès ce meſme lieu de » Crotoy prendre un chemin au pays de Nor- » mandie, & d'illec *branſtater* tout le plat pays. Les Etymologiſtes dérivent cette ex-

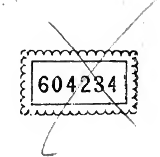
(a) M. de Thou (Liv. XIX) ne parle point de ſa bleſſure. Selon cet Hiſtorien, Jean de Gontaut traité durement dans ſa priſon, mourut de chagrin.

(b) Liv XI.

(c) Cabinet du Roy Louis XII, Tome IV, p. 135.

preſſion de l'Allemand *branp-ſtecken*, qui ſignifie ravager, & à mettre contribution. En Allemagne une ſauvegarde s'appelle *brant-brief*.

Fin du trente-neuvième Volume.


604234





